



HAL
open science

“ Pas esclaves mais travailleuses ” : les travailleuses immigrées dans les luttes des employées de maison en France, de la fin des années 1960 au début des années 1980

Énora Gauthier

► **To cite this version:**

Énora Gauthier. “ Pas esclaves mais travailleuses ” : les travailleuses immigrées dans les luttes des employées de maison en France, de la fin des années 1960 au début des années 1980. Histoire. 2021. dumas-03417004

HAL Id: dumas-03417004

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03417004>

Submitted on 5 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



« Pas esclaves mais travailleuses » : les travailleuses immigrées dans les luttes des employées de maison en France, de la fin des années 1960 au début des années 1980.

Enora GAUTHIER

Mémoire de Master 2 Recherche – session 2020 – 2021

Sous la direction de Judith RAINHORN

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	1
ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE 1 : LES EMPLOYÉES DE MAISON, UN GROUPE SOCIAL HÉTÉROGÈNE DIFFICILE À SAISIR.....	21
I. De la difficulté d'établir une définition unique des employées de maison.....	21
A) Le travail domestique, un secteur d'emploi hétérogène.....	21
B) Des conditions de travail qui varient d'une employée à l'autre.....	24
II. Le caractère féminin de la profession d'employée de maison.....	26
A) La division sexuelle du travail, une notion sociologique avec une perspective historique. 26	
B) Emploi domestique, emploi féminin.....	28
III. L'immigration, pierre angulaire du travail domestique rémunéré.....	34
A) Les migrations rurales des employées de maison au XIXe siècle.....	34
B) A partir du XXe siècle, le progressif remplacement des rurales par les femmes immigrées	36
C) Portraits des employées de maison immigrées durant les années 1960-1980.....	37
D) Comprendre la forte présence des femmes immigrées dans l'emploi de service.....	43
IV. Les conditions de travail des employées de maison.....	47
A) Des revendications ordinaires : horaires, salaires et maladies professionnelles.....	47
B) Des revendications spécifiques au métier d'employée de maison.....	51
C) Les plus dures conditions de travail des employées de maison immigrées.....	55
V. Les limites dans les mobilisations des employées de maison.....	58
A) Les conditions de travail des employées de maison empêchent leur mobilisation.....	58
B) Les obstacles à l'engagement des employées de maison immigrées.....	62
Conclusion.....	63
CHAPITRE 2 – CE QUE LES ORGANISATIONS DE LUTTE POUR LES DROITS DES EMPLOYÉES DE MAISON NOUS DONNENT A VOIR DES TRAVAILLEUSES IMMIGRÉES	67
I. La place des travailleuses immigrées dans les discours officiels, construits et véhiculés par les organisations.....	67
A) La CFDT et les travailleuses immigrées : une approche laconique et des sources lacunaires	68

a) <i>Inform'action : lexicométrie d'un journal de lutte</i>	68
b) <i>Analyse qualitative des discours de la CFDT</i>	77
B) <i>La JOCF et les travailleuses domestiques immigrées : un discours paradoxal</i>	82
a) <i>De la notion de « déplacée » à celle « d'immigrée », une évolution du discours qui s'accompagne d'une prise en charge accrue</i>	82
b) <i>Les représentations d'une population difficile à mobiliser et en marge</i>	86
c) <i>Savoirs et connaissances sur les employées de maison immigrées</i>	91
d) <i>La radicalisation des discours jocistes sur l'immigration à partir du début des années 1970</i>	92
II. <i>La place accordée aux expériences et aux récits des travailleuses immigrées dans ces organisations</i>	95
A) <i>Des témoignages informatifs : révéler les difficultés du parcours migratoire des travailleuses immigrées</i>	96
B) <i>La similarité des expériences, un appel à la solidarité entre les travailleuses de toutes les nationalités</i>	99
C) <i>Le témoignage, une source limitée qui ne donne qu'un accès partiel à la parole des travailleuses immigrées</i>	102
III. <i>Le répertoire d'action mobilisé par la JOCF et la CFDT à destination des travailleuses immigrées</i>	104
A) <i>La CFDT : une intégration des travailleuses immigrées plutôt que des actions particulières</i>	104
a) <i>Des revendications ponctuelles à destination des travailleuses immigrées</i>	105
b) <i>La communication en langue étrangère, une méthode répandue pour atteindre les travailleuses immigrées</i>	107
c) <i>Les travailleuses immigrées sont intégrées dans des revendications qui portent sur la profession dans son ensemble</i>	111
B) <i>La JOCF engagée contre l'isolement des employées étrangères</i>	114
a) <i>La JOCF fait preuve d'un intérêt pour les employées de maison immigrées dès le début des années 1960</i>	114
b) <i>L'accueil et la rupture de l'isolement, axes centraux de l'action jociste envers les travailleuses immigrées</i>	118
c) <i>Communication et informations en langue étrangère</i>	121
d) <i>Un répertoire d'action varié qui connaît des limites</i>	122
Conclusion.....	125
CHAPITRE 3 : LES TRAVAILLEUSES IMMIGRÉES, ACTRICES DE LA LUTTE DES EMPLOYÉES DE MAISON.....	129
I. <i>Les travailleuses immigrées luttent aux côtés des Françaises pour leurs droits en tant qu'employées de maison</i>	129

A) L'engagement des travailleuses immigrées à la CFDT : un investissement à l'encontre des représentations.....	129
a) <i>Femmes immigrées et syndiquées : un phénomène conséquent au sein de la fédération « Employés de Maison »</i>	130
b) <i>L'engagement des travailleuses immigrées peut s'avérer essentiel</i>	132
B) Les employées étrangères à la JOCF, mobilisées et solidaires des Françaises.....	134
a) <i>La solidarité entre les travailleuses immigrées et françaises : un objectif qui se réalise au travers de la lutte collective</i>	134
b) <i>Des militantes ponctuelles aux représentantes indispensables</i>	136
C) La participation des employées de maison immigrées aux mobilisations, ou la transgression des limites imposées.....	139
a) <i>L'engagement des travailleuses immigrées ou le choix entre le modèle syndical et le modèle associatif</i>	139
b) <i>Les travailleuses espagnoles, un engagement à l'encontre des représentations</i>	142
II. Au sein des organisations de lutte ou en mobilisant des réseaux informels, des rassemblements entre travailleuses immigrées existent.....	146
A) Des actions entre travailleuses immigrées organisées au sein de la JOCF par la JOCF....	146
a) <i>Un manque de documentation et des méthodes d'organisation diverses</i>	146
b) <i>Les oppressions dénoncées par ces travailleuses et les actions qui en découlent</i>	148
B) Les contacts informels entre travailleuses d'une même nationalité participent grandement à leur engagement.....	151
a) <i>Les travailleuses immigrées mobilisent des réseaux informels pour entrer en contact avec des ressortissants de leur pays</i>	151
b) <i>Fin des années 1970 et début des années 1980 : le développement des réseaux associatifs de femmes immigrées</i>	154
Conclusion.....	157
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	159
BIBLIOGRAPHIE.....	165
CORPUS DE SOURCES.....	173

REMERCIEMENTS

Malgré le caractère éminemment individuel de la recherche en histoire, ce mémoire n'aurait pas pu aboutir sans l'aide, ponctuelle ou régulière, de nombreuses personnes. Chacune d'entre elles a participé à l'élaboration de ce travail.

J'adresse tout d'abord mes remerciements à ma directrice de recherche, Judith Rainhorn, dont les mots d'encouragement et les conseils avisés ont guidé mon travail pas à pas.

Je tiens également à remercier Isabelle Lespinet-Morret. Ses enseignements ont abondamment nourri ces deux années de recherches.

Merci aux équipes des Archives Confédérales de la CFDT et des Archives Départementales des Hauts-de-Seine ainsi qu'à Claudie Lesselier, militante à la Maison des Femmes et historienne, pour leur écoute et leurs conseils.

Je remercie chaleureusement mes relecteurs, Nathan Judais, Sarah Anquetil, Lola Pecqueur, Claire Lafitte et Armelle Amand. Malgré leurs champs d'étude et d'expertise éloignés du mien, chacun-e a tenté de relire une partie de mon travail, m'apportant leurs regards aiguisés et leurs très utiles corrections. Mes pensées se tournent également vers Lauriane Gauthier, Garance Bonhomme, Gabriel Moullec, Paula Cottineau et Marine Deconinck, qui m'apportent au quotidien leur soutien indéfectible. Iels m'ont permis de croire que je pourrais mener à bout ce travail. Je remercie également Nina Rixens, qui a dû faire face au même exercice que moi et avec qui j'ai pu partager mes hésitations et mes craintes. Ce mémoire n'aurait pas pu exister sans leur présence.

Enfin, je remercie ma mère, Céline Declercq, dont la sérieuse légèreté et l'inébranlable détermination ont recadré chacune de mes hésitations.

ACRONYMES

ASSEDIC : Association pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

BUMIDOM : Bureau pour le Développement des migrations Intéressant les Départements d'Outre-Mer

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnel

CEE : Communauté Économique Européenne

CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail

CGT : Confédération Générale du Travail

EM : Employée de Maison

EdM : Employée de Maison

JMO : Jeune du Monde Ouvrier

JOC : Jeunesses Ouvrières Chrétiennes

JOCF : Jeunesses Ouvrières Chrétiennes Féminines

OS : Ouvrier Spécialisé

Sepem : Syndicat des Employeurs du Personnel Employé de Maison

Sonacotra : Société nationale de construction de logements pour les travailleurs

UNEDIC : Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

INTRODUCTION

A partir du 17 juillet 2019 et durant vingt-trois longs mois de lutte, les femmes de ménage de l'hôtel Ibis Batignolles ont mené une grève pour la reconnaissance de leurs conditions de travail déplorables, voire illégales, et pour l'obtention de droits. Lors de l'interview en juin 2020 de Rachel Keke, l'une des porte-parole de ces travailleuses, la journaliste Lauren Bastide s'étonne :

« Vous êtes l'une des voix des personnes les plus invisibilisées de la société, c'est presque un miracle que votre voix ait réussi à porter jusqu'aux médias. [...] Votre combat est un combat de travailleuses précaires, mais aussi un combat féministe, un combat anti-raciste [...]. »¹

Encore aujourd'hui, les femmes immigrées occupent une place prépondérante dans le secteur du service et du nettoyage. Leur situation est semblable à celle des employées de maison des années 1960, 1970 et 1980 : invisibilisées, éprouvant des difficultés à exister dans l'espace public et à porter leurs revendications, elles subissent des abus de la part de leurs employeurs au sein d'une profession peu réglementée. A partir des années 1970, le temps partiel se développe dans le secteur des services. Les employées de maison logées sur leur lieu de travail disparaissent progressivement. Néanmoins, l'étude des luttes qui ont traversé ce métier et de la place des travailleuses immigrées au sein de celles-ci fait écho à la situation dans laquelle se trouvent actuellement de nombreuses employées étrangères.

- **L'invisibilisation des employées de maison complique la définition de ce métier**

Les employées de maison constituent un secteur d'emploi peu connu et rarement étudié, dont les contours sont difficiles à déterminer. Geneviève Fraisse détermine trois critères permettant de définir cette profession². En premier lieu, « le service de personne à personne » : l'employée de maison est engagée par une famille, un couple, voire une personne seule. Cette situation implique que, lors de l'embauche et de la négociation de son contrat ainsi que pour défendre ses droits, l'employée est seule face à ceux qu'elle appelle la « patronne » et le « patron ». Certaines employées de maison exercent au sein d'une collectivité. Elles peuvent alors être plusieurs à être employées au sein d'une même structure et sont au service d'un nombre de personnes plus important que dans une famille. En second lieu, « l'espace privé » est le lieu de travail des employées de maison. Cette spécificité complexifie la réglementation de leur emploi et rend impossible l'intervention d'un inspecteur du travail. Le « travail domestique » constitue le dernier élément de cette définition. Les responsabilités à la charge de ces travailleuses portent certes sur le ménage et l'entretien de la maison mais s'étendent également à la cuisine, la garde des enfants, le service à table, la couture, ainsi que divers autres petits travaux. A la définition de G. Fraisse, j'ajouterai un quatrième critère : le logement des employées de maison. Celles-ci habitent généralement chez leurs employeurs ou dans une de ces fameuses chambres de bonne, bien que certaines louent leur propre chambre. Aucun chiffre ne permet de déterminer la part d'entre elles

1 Bastide Lauren, « La Poudre, épisode 76 », *La Poudre*, juin 2020

2 Fraisse Geneviève, *Service ou servitude, essai sur les femmes toutes mains*, ed. Le Bord de l'eau, 2009

logées sur leur lieu de travail mais elle est considérée majoritaire dans les revendications des employées de maison. Cette situation implique pour ces travailleuses une forte dépendance à l'égard de leurs employeurs.

Cette profession ne peut être confondue avec celle de femme de ménage. Ces dernières s'occupent uniquement du nettoyage d'une maison ou d'un espace collectif. Elles sont majoritairement embauchées à temps partiel et possèdent plusieurs employeurs, quand les employées de maison ne sont liées qu'à un seul. Les revendications des employées de maison sont bien distinctes de celles des femmes de ménage. Presque absentes du code du travail, occupant une profession peu régulée, elles luttent pour avoir les mêmes droits que les autres travailleurs. Le développement du temps partiel au sein de la profession à partir de la fin des années 1970 bouleverse cette définition. Leur nombre d'employeurs se multiplie. Leur combat et leurs revendications se rapprochent durant cette période de ceux des femmes de ménage. Celles-ci peuvent donc être évoquées à titre de comparaison dans mon étude.

Le terme « employée de maison » est celui utilisé par ces travailleuses pour se qualifier elles-mêmes. Les syndicats qui se créent pour réglementer cet emploi portent cette appellation, telle la CFDT « Employés de Maison » ou le Syndicat des Employeurs du Personnel Employé de Maison (SEPEM). La catégorie des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes Féminines (JOCF) « Employée de Maison » utilise également cette dénomination. En revanche, dans la presse, dans les émissions qui leur sont consacrées à l'époque et dans les petites annonces, les termes de « bonne à tout faire » ou plus rarement de « domestique » sont encore utilisés. Dans cette étude, j'ai fait le choix d'employer le mot par lequel ces travailleuses ont décidé de se désigner.

- **Durant les années 1960-1980 les revendications des travailleurs immigrés et des employées de maison se sont développées**

Mon étude débute à la fin des années 1960 et se conclut au début des années 1980. Une approche par l'histoire de l'immigration motive en premier lieu ce choix. L'historien de l'immigration Gérard Noiriel a identifié les années 1970 comme un tournant majeur au cours duquel la question de l'immigration s'impose dans l'opinion publique³. La figure du « travailleur immigré » apparaît à la fin des années 1960. Cette catégorie suscite dès 1968 un intérêt des syndicats du fait de sa participation à certaines grèves⁴. La décennie 1970 est traversée par les mobilisations de ces travailleurs. Suite aux circulaires Marcellin-Fontanet de 1972, de nombreux étrangers travaillant en France organisent des grèves de la faim⁵. La grève des loyers dans les foyers Sonacotra incarne l'esprit de lutte de cette période. Plusieurs syndicats tentent de s'emparer de la « question immigrée ». Dans ce contexte, la CFDT crée en 1966 le Secrétariat National des

3 Noiriel Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe - XXe siècle)*, Paris, Editions du Seuil, 1988

4 Voir sur ce sujet : Vigna, Xavier, *L'insubordination ouvrière dans les années 68 : Essai d'histoire politique des usines*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007
Bruno Anne-Sophie, « Solidarité avec les travailleurs immigrés ? », *Plein droit*, 2011/3 (n° 90), p. 36-40.

Stangler Cole, *La CFDT et les travailleurs immigrés dans " les années 68 " : la solidarité et ses limites*, Mémoire de master en Histoire, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, 2018

5 Blanc-Chaléard Marie-Claude, « IV/Les Trente Glorieuses de l'immigration (1945-1975) », in Marie-Claude Blanc-Chaléard éd., *Histoire de l'immigration*. Paris, La Découverte, « Repères », 2001, p. 57-72.

Immigrés⁶. Les débats font rage entre les militants sur les formes d'action utilisées par ces travailleurs précaires, parfois considérées comme anti-syndicales et trop individualistes, notamment par la CGT. La CFDT, séparée de la CFTC depuis 1964 et devenue laïque, affiche un intérêt pour les populations aux marges de la classe ouvrière. Elle tente de construire un discours sur les travailleurs immigrés et de les syndiquer – avec plus ou moins de succès selon les fédérations⁷. Cibles de politiques de régulation et de contrôle durant les années 1970 et 1980, suscitant des débats au sein des syndicats pour les militants aguerris, objets de reportages pour les journaux, l'immigration ainsi que les travailleurs immigrés deviennent un sujet incontournable durant la décennie 1970. Les travailleuses étrangères semblent exclues de ce nouvel intérêt.

Ces bornes chronologiques sont également justifiées par une approche genrée de ce sujet. Le 3 juillet 1974, le gouvernement dirigé par Jacques Chirac, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, prend la décision de suspendre provisoirement l'immigration de travail en France. De nombreuses analyses ont considéré qu'une immigration féminine liée au regroupement familial aurait alors succédé à celle des travailleurs masculins. L'idée d'une « féminisation des migrations » au début des années 1970 a guidé de nombreuses recherches⁸. Ces théories sont désormais remises en question⁹. Il a été démontré que les femmes migrent en France depuis le début du XXe siècle et y ont toujours travaillé¹⁰. Malgré ces limites, les années 1970 constituent bien une période d'importante immigration pour les femmes : en 1975, elles constituent 40,1 % du total des étrangers présents en France¹¹. Elles représentent plus de 40 % des Italiens, des Espagnols et des Portugais et 32 % des Algériens.

Ces bornes chronologiques sont également liées aux mobilisations des employées de maison. La première convention collective départementale permettant de régir les horaires, la rémunération et les conditions de travail des employées de maison est établie en Île-de-France en 1952. Cette lutte est alors menée par les Jeunesses Ouvrières Chrétiennes Féminines (JOCF), association de gauche religieuse mobilisée pour les droits des jeunes travailleurs. Les revendications ne sont pas encore réellement portées par un syndicat. La fédération CFDT « Employés de maison » est créée en 1965, un an après la scission de la CFTC. Le journal *Inform'action*, véritable plateforme revendicative des employées de maison qui a pour but de les informer sur leurs droits et de les inciter à l'action est publié par le syndicat pour la première fois en 1970. La lutte organisée pour l'accès à des conditions de travail décentes débute en 1950 pour les travailleuses domestiques. Elle atteint cependant une réelle ampleur durant les années 1960, et plus encore dans les années 1970.

Le cadre de ma recherche est la France. Néanmoins, pour étudier l'engagement des travailleuses étrangères dans toute sa complexité, mon analyse se déploie à plusieurs échelles. En effet, comme l'expliquent Florence Prévost-Grégoire et Carol-Ann Bellefeuille,

6 Claude Roccati, « Les coopérations syndicales internationales en matière d'immigration : étude de cas autour de la CFDT (1966-1982) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 132 | 2016, 67-88.

7 Stangler Cole, *La CFDT et les travailleurs immigrés dans " les années 68 "*, *op. cit.*

8 Moujoud Nasima et Falquet Jules, « Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociale, migration et histoire coloniale » in Christine Verschuur et Christine Catarino, *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*, Genève, Cahiers Genre et Développement, n°9, L'Harmattan, 2013, pp. 229-245

9 Guerry Linda, « Des migrantes de longue date », *Plein droit*, 2007/4 (n° 75), p. 7-10.

10 Chaïb Sabah, « Femmes immigrées et travail salarié », *Les cahiers du CEDREF*, 16, 2008, 209-229

11 Blanc-Chaléard Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, *op. cit.*, p. 57-72.

« la variation des échelles d'analyse en histoire crée de nouvelles questions, de nouveaux points de vue et de nouvelles façons de considérer les objets à l'étude »¹².

Ces variations d'échelles sont fortement influencées par mes sources et limitées par celles-ci. En premier lieu, l'approche au niveau national permet d'analyser la place des travailleuses immigrées dans la profession dans son ensemble. Les tendances de l'emploi de ces femmes ainsi que les disparités sur le territoire, importantes dans ce secteur, sont régulées inégalement selon les départements. De plus, les prises de position nationales des organisations d'employées de maison sont analysées pour définir la ligne de conduite de celles-ci vis-à-vis des employées étrangères. En second lieu, la région parisienne, lieu de concentration des travailleuses étrangères et des employées de maison, constitue un cadre d'analyse enrichissant. La CFDT et la JOCF évoquent dans une plus grande ampleur les luttes des employées franciliennes, ce qui permet d'approfondir leurs revendications. Cependant, ces sources sont disparates et fragmentaires. Mon objectif initial de découvrir au sein d'une ville les réseaux associatifs et syndicaux de travailleuses immigrées n'a pas pu se réaliser. Les deux organisations de lutte pour les droits des travailleuses domestiques ont cependant archivé des comptes-rendus locaux et régionaux. Diverses agglomérations françaises sont donc sollicitées dans cette analyse pour étudier l'organisation des femmes immigrées ainsi que les rapports entre employées françaises et étrangères. La place qu'elles occupent dans les mobilisations et les revendications élaborées se révèle à cette échelle locale.

En m'inspirant des idées développées par la *microstoria* dans les années 1970, l'un des objectifs de cette recherche était de porter un intérêt particulier au vécu et à l'expérience individuelle des employées domestiques immigrées. Cette approche devait se réaliser au travers d'entretiens avec des employées de maison étrangères. Deux limites se sont conjuguées pour empêcher cet objectif. Déterminer des lieux de rassemblement et identifier les associations au sein desquels ces femmes pouvaient se retrouver a constitué une première difficulté. La pandémie de COVID-19, ensuite, a entraîné la fermeture de nombreux lieux de rencontre informels et associatifs, faisant obstacle aux possibles prises de contact avec d'anciennes travailleuses. Malgré l'absence de parole directe de ces femmes, je tente tout de même de laisser entendre leur voix dans ce travail au travers de nombreuses citations et de témoignages retranscrits par la CFDT et la JOCF.

- **Les travailleuses immigrées constituent un objet d'étude au développement tardif...**

L'étude des mobilisations des travailleuses immigrées employées de maison mobilise plusieurs champs historiques : l'histoire de l'immigration, de la domesticité, des mobilisations sociales, du travail et du genre. Cette diversité constitue une difficulté pour l'élaboration de cette étude. Comme l'affirme Sabah Chaïb, « l'histoire des femmes immigrées n'est pas aisée à écrire car elle se trouve à la croisée d'espaces et d'historiographies multiples »¹³. Il est nécessaire de comprendre comment ces histoires se recoupent, mais avant tout comment elles ont été séparées dans l'historiographie – notamment l'histoire de l'immigration et celle des femmes.

12 Prévost-Grégoire Florence. et Bellefeuille, Carol-Ann, « Introduction. Temps et espaces, l'historien et la question des échelles. », *Cahiers d'histoire*, 35, 2017, pp. 9–13

13 Chaïb Sabah, « Femmes immigrées et travail salarié », *op.cit.*

L'histoire de l'immigration est apparue tardivement en France, bien après son avènement aux États-Unis. Gérard Noiriel, dans son ouvrage majeur qu'est *Le Creuset Français : Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles*, dénonce le fait que l'immigration « a été un point aveugle de la recherche historique »¹⁴. Pourtant, le phénomène migratoire fut, comme pour les États-Unis, un élément fondateur de la nation française. Ce désintérêt est d'autant plus paradoxal dans un pays où les débats sur la population immigrée sont présents dès l'après-seconde guerre mondiale¹⁵. L'histoire ouvrière ou politique a pu évoquer l'immigration, mais dans une approche essentiellement démographique. Elle ne constituait pas un objet de recherche à part entière. G. Noiriel lie cette absence aux choix des objets d'étude des chercheurs en sciences sociales qui, dans la lignée de Durkheim, pensent qu'il est de leur devoir de ne pas se mêler de sujets d'actualité. Dès 1945, la sociologie s'est intéressée au sujet de l'immigration. Cependant, ce n'est qu'à partir des années 1960 que le sujet apparaît timidement au sein des recherches historiques. Conjuguant une approche marxiste et anticolonialiste, de nouveaux chercheurs orientent leur travail pour servir les « opprimés », et non l'État. C'est dans ce contexte que le terme de « travailleur immigré », toujours au masculin, apparaît dans le champ médiatique « dans un véritable consensus »¹⁶. La recherche sur l'immigration prend réellement son envol en 1980, poussée à la fois par un fort développement d'associations en lien avec l'immigration auxquelles participent de jeunes historiens d'extrême gauche et par la réactivation des thématiques d'extrême droite par le FN en 1983¹⁷.

L'ouvrage de Nancy Green publié en 2002, *Repenser les migrations*, formule de nouvelles interrogations sur la recherche migratoire¹⁸. Selon l'auteure, deux approches ont été jusqu'alors privilégiées dans l'étude des migrations : l'assimilation, aujourd'hui appelée intégration, et les *community studies*, qu'elle qualifie de « pierres fondamentales de l'histoire de l'immigration ». Elle affirme que les études par groupes nationaux limitent l'analyse à une approche culturelle, alors qu'au sein d'un même groupe différentes classes sociales migrent pour des raisons très diverses. Cette critique accompagne l'évolution des domaines d'étude dans l'histoire de l'immigration au début du XXIe siècle. Ainsi, des catégories sociales de migrants plus diverses sont étudiées ; des communautés nationales numériquement minoritaires, auparavant ignorées, deviennent des objets de recherche ; des problématiques issues d'autres domaines de recherche sont introduites, comme les questions coloniales et de genre¹⁹.

Le terme de « point aveugle » utilisé par G. Noiriel pour qualifier l'immigration dans les études historiques peut être réutilisé pour désigner la place des femmes immigrées au sein des études migratoires. Nancy Green reconnaît que

« jusqu'à une période récente, [les femmes] ont été largement absentes des discours et des imaginaires concernant les mouvements de population »²⁰.

Au sein de la plupart des ouvrages majeurs de l'histoire de l'immigration, elles sont traitées comme des personnages secondaires. Ainsi, G. Noiriel ne les mentionne dans *Le Creuset Français* que dans

14 Noiriel Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, op.cit.*

15 *Ibid*, p.26

16 *Ibid*, p. 42-48.

17 Noiriel Gérard, « Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir. », in *Hommes et Migrations*, n°1255, Mai-juin 2005. Les chantiers de l'histoire. Historiographie de l'immigration. p. 38-48.

18 Green Nancy, *Repenser les migrations*, Paris, Puf, 2002

19 Noiriel Gérard, « Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir. », *op. cit.*

20 Green Nancy, *Repenser les migrations, op. cit.*

une perspective démographique²¹. L'activité économique des femmes étrangères est visible au travers de « la progression du nombre des femmes au sein de la population active » de 1975 à 1982. Si leur participation au secteur productif n'est pas étudiée par l'auteur, il ne la nie pas pour autant. Les femmes immigrées n'existent pas en tant qu'objet de recherche en soi. L'image du « travailleur immigré », apparue en 1960 et évoquée précédemment, est une catégorie d'analyse essentielle pour les études de l'immigration. Cette catégorie, pensée et construite au masculin, participe à l'invisibilisation de la part féminine de ces travailleurs. *L'Histoire de l'immigration* de Marie-Claude Blanc-Chaléard, important ouvrage dans ce domaine d'étude, n'échappe pas à ce travers²². Seules quelques lignes, et uniquement dans certains chapitres, portent sur la place des femmes dans les trajectoires migratoires. Elles sont absentes des mobilisations, l'impact des politiques migratoires sur leur vie n'est pas analysé et, si l'auteure reconnaît qu'elles occupent une place dans l'emploi, notamment dans le secteur domestique, ce constat ne suscite pas de développement supplémentaire. La présence des femmes est un fait connu puisqu'elles sont évoquées au détour d'une phrase ou à titre d'exemple. Cependant, leurs conditions de travail et de vie ne font pas l'objet d'un examen approfondi au même titre que celles de leurs congénères masculins. Elles sont invisibilisées par les travailleurs hommes.

Les mobilisations sociales des travailleurs immigrés constituent un champ historiographique riche mais dans lequel, de nouveau, les femmes immigrées brillent par leur absence. Ce phénomène se retrouve dans l'étude des luttes des « travailleurs immigrés » par M.-C. Blanc-Chaléard²³. Ces mobilisations permirent de rendre visible les conditions de travail des ouvriers étrangers. Dans cette recherche, le terme « travailleuses » n'apparaît qu'une fois et une seule figure féminine est mentionnée : Lorette Fonseca, militante portugaise communiste exilée qui participa à la lutte des Portugais du bidonville de Massy. D'autres femmes notables sont invisibilisées, comme l'« épouse » de Saïd Bouziri, dont le nom n'est pas révélé, malgré le fait qu'elle ait conduit une grève de la faim avec lui et qu'elle ait été menacée d'expulsion. De même, dans son mémoire portant sur *La CFDT et les travailleurs immigrés dans « les années 68 » : la solidarité et ses limites*, Cole Stangler n'étudie nullement les travailleuses immigrées²⁴. Sa problématique est orientée par ses sources, ici celles de la CFDT. On pourrait donc supposer que cette absence est liée à leur faible syndicalisation ou au manque de prise de position du syndicat par rapport à ces dernières. Lorsque Anne-Sophie Bruno évoque dans un article les grèves des années 1970 auxquelles les travailleurs immigrés ont pris part, la catégorie travailleuse immigrée est de nouveau inexistante²⁵. Les femmes et les immigrés sont dépeints comme deux groupes différenciés, tous deux en marge du marché de l'emploi, tous deux permettant par leurs luttes de soulever la question des conditions de travail. Comme dans de nombreuses études, ces catégories ne se recoupent pas. Un individu est soit femme, soit immigré. Bien évidemment, cet article très court n'a pas pour but l'exhaustivité, on peut donc comprendre que les femmes immigrées n'aient pas été évoquées.

Plusieurs explications peuvent nous éclairer sur l'absence des femmes de cette historiographie. En premier lieu, les sources constituent un problème majeur. Outils de travail des

21 Noiriél Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration*, op.cit, p. 251, 254.

22 Blanc-Chaléard Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, op. cit

23 Blanc-Chaléard Marie-Claude, « 46. Les travailleurs immigrés en quête d'autonomie », dans : Michel Pigenet éd., *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*. Paris, La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », 2014, p. 521-532.

24 Stangler Cole, *La CFDT et les travailleurs immigrés dans « les années 68 »*, op. cit.

25 Bruno Anne-Sophie, « Solidarité avec les travailleurs immigrés ? », op. cit.

historiens, lorsqu'elles n'existent pas, l'histoire ne peut se faire. Sylvie Schweitzer souligne ainsi que les catégories professionnelles pour les femmes n'apparaissent dans les recensements qu'en 1975, alors même que de nombreuses femmes étrangères travaillaient durant l'entre-deux guerres²⁶. Le manque de statistiques sur les femmes immigrées est double. Il ne permet de saisir ni la place des femmes dans la migration ni la part d'actives parmi les femmes immigrées. Dès lors, le regard des historiens est prisonnier d'un effet des sources qui reflète celui des contemporains. Après 1974, ce problème s'aggrave. L'interdiction faite aux migrants issus du regroupement familial d'exercer une activité économique pousse plus encore les femmes immigrées à se tourner vers des activités précaires et non déclarées. Les emplois qu'elles occupent se situent alors dans une zone d'ombre, absents des recensements et des statistiques. Une étude du travail des femmes à partir des outils de recensement démographique est tout de même possible. Il est alors nécessaire de prendre en compte les limites existantes et d'accepter d'obtenir des résultats lacunaires, comme l'a fait Sabah Chaïb²⁷.

Une deuxième raison à l'absence des femmes immigrées dans l'histoire de l'immigration est l'intersection de ce sujet entre deux histoires aux « représentations sociales habituées à doublement gommer leur présence » selon S. Schweitzer : celle des femmes, dont on a souvent prétendu qu'elles n'étaient qu'une main d'œuvre d'appoint, et celle de l'immigration, dominée par la figure de l'homme étranger²⁸. L'historienne démontre au travers de la production muséographique, documentaire et historiographique, l'organisation de ce qu'elle qualifie de « cécité » au sujet de la présence et de l'emploi des étrangères en France. Les rares fois où les femmes sont évoquées, elles sont renvoyées à des rôles perçus comme féminins, majoritairement maternels. La représentation sociale du rôle de la femme a limité la pleine compréhension de la situation des femmes immigrées.

Le peu d'études sur l'emploi des femmes immigrées s'explique également par les conséquences des discours politiques qui les ont cantonnées au domaine culturel, influençant les historiens dans leurs recherches²⁹. Ainsi, l'étude des femmes immigrées est traversée par une approche « familialiste » selon l'analyse de Sabah Chaïb³⁰, approche que Nancy Green appelle « cultural-iste »³¹. Dans cette démarche, les discours portés sur ces femmes par leurs contemporains ne sont pas étudiés ni remis en question mais repris comme présumés de la recherche. La diversité des expériences vécues est effacée par l'idée d'une contrainte exercée par les cadres socioculturels soit du pays d'arrivée, soit de celui d'origine. Pour repenser la recherche sur ce sujet, S. Chaïb appelle à une analyse de ces cadres du point de vue des actrices pour les relativiser et prendre en compte la diversité des rapports. Par ailleurs, il est désormais communément acquis que l'historien conduit ses recherches orienté par sa propre perception du monde, son origine sociale, son parcours professionnel. Or, Nassima Moujoud et Jules Falquet affirment que la situation sociale des chercheurs sur la domesticité, majoritairement autochtones et issus de classe moyenne ou supérieure, « occulte la situation des femmes qui réalisent concrètement le service domestique »³². Une trop faible analyse de la perception des femmes immigrées ainsi que des études conduites par des chercheurs dont la position sociale a limité la pleine compréhension du vécu des travailleuses immigrées a donc conduit à une approche essentiellement culturelle des femmes immigrées, délaissant par exemple l'aspect économique.

26 Schweitzer Sylvie, « La mère de Cavanna. Des femmes étrangères au travail au XXe siècle », *Travail, genre et sociétés*, 2008/2 (N° 20), p. 29-45.

27 Chaïb Sabah, « Femmes immigrées et travail salarié », *op.cit.*

28 Schweitzer Sylvie, « La mère de Cavanna. Des femmes étrangères au travail au XXe siècle », *op.cit.*

29 Chaïb Sabah, « Femmes immigrées et travail salarié », *op.cit.*

30 Chaïb Sabah, « Femmes immigrées et travail salarié », *Les cahiers du CEDREF*, 16 | 2008, 209-229.

31 Green Nancy, *Repenser les migrations*, *op.cit.*

32 Moujoud Nasima et Falquet Jules. « Cent ans de sollicitude en France... », *op. cit.*

Néanmoins, l'histoire de l'immigration a tenté de développer une approche genrée. D'abord en reconnaissant les biais d'analyse qui ont traversé ces études, ensuite en intégrant cette problématique à leur travail. Quelques recherches mêlant genre et étude migratoire ont été conduites dès les années 1980. Mirjana Morokvasic, préceuse dans le domaine, a étudié la figure de l'immigrante travailleuse³³. Elle démontre l'importante « ségrégation sexuée » du marché du travail. Les emplois occupés par les femmes migrantes ne sont pas toujours reconnus comme des activités économiques, ce qui les invisibilise et conduit à les considérer comme inactives. Leur accès à une activité économique a également pu être empêché par des représentations sociales, puisque

« les femmes qui, dès le départ se sont jointes à ces flux migratoires, ont été confrontées à l'idéologie occidentale dominante stipulant que le soutien de famille est de sexe masculin et la personne dépendante, de sexe féminin »³⁴.

Les femmes migrantes apparaissent alors exploitées, cantonnées souvent à des emplois informels ou de sous-traitance. Elles sont à la « conjonction de discriminations liées au genre, de discriminations raciales à l'encontre des travailleurs migrants, et de l'exploitation de la classe ouvrière qui les rend particulièrement vulnérables »³⁵. L'analyse de Mirjana Morokvasic conduit à conclure que ces travailleuses constituent un avantage pour un système économique qui est à la recherche d'une population à employer à moindre coût.

Plus récemment, Philippe Rygiel, Manuela Martini, ou encore Sylvie Schweitzer ont mené un travail de réflexion sur les liens entre genre et immigration et sur la perception de la femme immigrée au travers des recherches historiques et des productions muséographiques³⁶. Sabah Chaïb a quant à elle tenté de rendre compte de l'emploi salarié des femmes étrangères de la fin du XIXe siècle à la fin du XXe³⁷. A partir de statistiques, d'études sociologiques et d'analyses démographiques, elle dévoile la place que les femmes immigrées ont occupé dans le marché du travail tout au long du siècle. Même si leur taux d'emploi est moins conséquent que celui des femmes autochtones ou de leurs congénères masculins, affirmer qu'elles étaient inactives serait faux. Dans une analyse novatrice, elle affirme qu'il existe une « assignation de la composante féminine immigrée au marché du travail ». Cette assignation est d'abord visible par l'instrumentalisation de ce groupe social. En effet, les femmes sont considérées comme un facteur de fixation de la main d'œuvre masculine. Cette idée se retrouve non seulement dans les discours politiques du XXe siècle mais également au sein des études historiques qui ont eu tendance à considérer la présence des femmes comme une preuve démographique de l'implantation des hommes immigrés sur le territoire. En second lieu, appartenant à la fois à la catégorie des femmes et à celle des immigrés, elles sont considérées comme un « réservoir de main d'œuvre », leur accès au travail est régulé en fonction de la situation économique³⁸. Une part non négligeable des femmes immigrées a été employée dans l'industrie. La domesticité a également constitué un secteur

33 Morokvasic Mirjana, « The overview: Birds of passage are also women », *International Migration Review*, 1984, vol. 18, n° 68, p. 886-907.

34 Morokvasic Mirjana, « The overview: Birds of passage are also women », *op.cit.*

35 *Ibid*

36 Voir sur ce sujet : Martini Manuela, Rygiel Philippe, *Genre et travail migrant. Mondes atlantiques, XIX e -XX e siècles*, Publibook, pp.15-36, 1994.

Philippe Rygiel, Natacha Lillo. *Rapports sociaux de sexe et immigration (mondes atlantiques XIX e -XX e siècles)*, Publibook, 2007, Actes de l'histoire de l'immigration

Schweitzer Sylvie, « La mère de Cavanna. Des femmes étrangères au travail au XXe siècle », *op.cit.*

37 Chaïb Sabah, « Femmes immigrées et travail salarié », *op.cit.*

38 Chaïb Sabah, « Femmes immigrées et travail salarié », *op.cit.*

d'emploi privilégié. Les carrières de ces femmes ne sont cependant pas linéaires. Des recensements de 1975 et 1982 dévoilent une mobilité sectorielle de ce groupe social entre industrie et service domestique³⁹. « La domesticité et la prostitution des migrantes sont [...] les secteurs les plus étudiés, que ce soit à la fin du XIXe siècle ou aujourd'hui », selon Michelle Zancarini-Fournel et Xavier Vigna⁴⁰. L'importance de l'emploi de service parmi les femmes migrantes est donc un fait reconnu, puisque visible dans les choix d'objets d'étude. Enfin, une approche mêlant histoire coloniale, genre et travail s'est récemment développée au sein de l'histoire de l'immigration. Nassima Moujoud et Jules Falquet tentent ainsi d'étudier les femmes migrantes domestiques dans une perspective internationale⁴¹. Leur étude porte à la fois sur les femmes des pays colonisés, notamment le Maroc, et sur les migrantes.

- **... et encore en construction**

Les mobilisations sociales des travailleuses immigrées et des domestiques constituent un domaine de recherche qui s'élabore depuis peu. Mirjana Morokvasic adopte sur ce sujet une position contrastée. Elle affirme à la fois que les femmes immigrées ont tendance à adopter le point de vue de leur mari et ne s'organisent pas collectivement, tout en ne réfutant pas la possibilité que ces oppressions puissent constituer dans certains cas une force qui les pousse à se mobiliser⁴². Ces deux possibilités me paraissent également dépendre de la situation individuelle des femmes et de l'existence d'un passé militant. C'est l'idée développée par Claudie Lesselier, historienne et militante féministe qui a mené un important travail de recensement des luttes et des mouvements des femmes immigrées. Cette dernière indique que l'exil peut conduire à développer une attitude militante, certaines femmes affirmant ainsi qu'il « a favorisé leur prise de conscience féministe »⁴³. Le lien possible entre la lutte dans le pays d'origine et celle dans le pays d'arrivée entraîne des débats importants et soulève des interrogations dont se nourrit ma recherche. Quelles conditions préalables permettent aux femmes immigrées de s'engager ? Une tradition militante préexistante à la migration est-elle nécessaire, voire déterminante ?

Les modes d'organisation des femmes immigrées en général, et des travailleuses immigrées en particulier, constituent un objet de recherche riche malgré son développement récent. Helen Schwenken étudie les formes de mobilisation et d'organisation des travailleuses domestiques migrantes à partir du vote en 2011 à l'OIT d'une résolution concernant le « travail décent [des] travailleuses et travailleurs domestiques »⁴⁴. « L'histoire méconnue des étrangères en grève à Marseille » étudiée par L. Guerry soulève la question de la représentation des migrantes au sein des syndicats⁴⁵. Cette grève menée par les ouvrières immigrées de la filature *La Marseillaise* en 1924 et

39 *Ibid*

40 Vigna Xavier, Zancarini-Fournel Michelle, « Intersections entre histoire du genre et histoire ouvrière », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2013/2 (n° 38), p. 181-208.

41 Moujoud Nasima et Falquet Jules. « Cent ans de sollicitude en France... », *op.cit.*

42 Morokvasic Mirjana, « The overview: Birds of passage are also women », *op.cit.*

43 Lesselier Claudie, «Mouvements de femmes de l'immigration en France dans les années 1970», *Migrance*, 2013/2 (n° 42), p. 13-28

44 Schwenken Helen, « Mobilisation des travailleuses domestiques migrantes : de la cuisine à l'Organisation internationale du travail », *Cahiers du Genre*, 2011/2 (n° 51), p. 113-133.

45 Linda Guerry, « L'histoire méconnue des étrangères en grève à Marseille dans l'entre-deux-guerres », in : Sara Casella-Colombeau (dir.), Dossier « Les femmes sont-elles des "travailleurs immigrés" comme les autres ? », *De facto* [En ligne], 12 | octobre 2019, mis en ligne le 17 octobre 2019.

en 1926 interroge le sentiment de représentativité des travailleuses étrangères dans les syndicats ainsi que la possibilité de porter par elles-mêmes leurs revendications auprès des patrons. Il pourrait être intéressant de mettre en regard l'investissement au sein des structures syndicales des travailleurs immigrés avec celui des travailleuses.

Ce retour historiographique, qui n'a bien évidemment pas la prétention d'être exhaustif, permet de tirer des conclusions sur les absences qui existent encore dans les recherches migratoires. L'approche genrée des études sur l'immigration se développe fortement depuis peu malgré un net retard par rapports aux États-Unis, où ces recherches ont débuté presque 30 ans auparavant. Malgré cette nouvelle dynamique et comme le résumait si bien Michelle Zancarini-Fournel et Xavier Vigna,

« Les idées reçues ont [...] la vie dure et on voit encore écrit que les immigrés sont venus pour travailler dans les usines et que leurs femmes les ont rejoints à la faveur du regroupement familial, en France au milieu des années 1970 »⁴⁶

Cette figure de la femme immigrée passive dans son projet migratoire, faible et soumise à la tradition – concept par ailleurs souvent indéfini – se retrouve même dans les études où leur participation au marché du travail est reconnue. Alors que leurs congénères masculins ont été revendicatifs, grévistes, et ont soulevé des débats au sein des syndicats sur leurs formes de luttes durant les années 1970, les femmes immigrées auraient fait leur travail en silence, sans jamais provoquer le moindre remous. Les seules associations auxquelles elles auraient participé sont des associations culturelles, liées à l'alphabétisation par exemple. Cette opposition manichéenne semble peu probable. Ma recherche débute sur cette interrogation : alors qu'elles ont participé au secteur productif, les travailleuses immigrées étaient-elles muettes, comme le prétend l'historiographie, sur leurs conditions de travail ?

- **La JOCF, la CFDT et leur double engagement auprès des populations immigrées et des travailleuses domestiques**

Lors du congrès de la CFTC organisé à Paris en 1964, la déconfessionnalisation du syndicat est entérinée par 70 % des mandats⁴⁷. En parallèle, les années 1960 connaissent une embellie du syndicalisme, les effectifs sont en pleine croissance. L'un des indicateurs de ce changement de climat est le rapprochement entre les centrales syndicales. La CFDT, qui s'ancre toujours plus à gauche, noue des contacts fructueux avec la CGT⁴⁸. Le 10 janvier 1966, un accord est conclu entre les deux organisations portant sur des « objectifs de lutte ». La même année, le Secrétariat des Travailleurs Immigrés de la CFDT voit le jour. A la fin des années 1960, le syndicat affirme son intérêt pour les problématiques rencontrées par les travailleurs étrangers et soutient leurs actions. Cependant, les institutions qu'il a créé pour répondre à cet enjeu fonctionnent difficilement. Certains militants syndicaux affichent une réticence plus ou moins grande face à cet engagement.

46 Vigna Xavier, Zancarini-Fournel Michelle, « Intersections entre histoire du genre et histoire ouvrière », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2013/2 (n° 38), p. 181-208.

47 Andolfatto Dominique, Labbé Dominique, *Histoire des syndicats en France (1906-2006)*, Paris, Editions du Seuil, 2006, p.288

48 Andolfatto Dominique, Labbé Dominique, *Histoire des syndicats en France (1906-2006)*, Paris, Editions du Seuil, 2006, p.288

Par ailleurs, la CFDT est en retard sur ces questions par rapport à la CGT. Au début des années 1970, la confédération cédétiste investit d'avantage d'argent pour pouvoir se consacrer aux populations étrangères. Elle s'impose alors comme étant à l'avant-garde sur les questions de migration. Cependant, en ce qui concerne les travailleuses immigrées, ni la CFDT ni la CGT ne développent un discours ou des actions à leur égard à l'échelle nationale. La catégorie femme et la catégorie immigré demeurent deux identités s'excluant l'une l'autre. Blandine Destremau et Bruno Lautier soulignent que les employées de maison sont rarement abordées sous un angle politique⁴⁹. Celles-ci sont peu syndiquées, absentes des manifestations et isolées du regard des autres par les murs du domicile de leurs employeurs. Pourtant, un an après la déconfessionnalisation du syndicat, les travailleuses domestiques font le choix de la CFDT pour fonder une fédération « Employés de Maison ». Cette section possède peu de poids au sein de la confédération et ses militantes se plaignent du désintérêt des autres syndicats à leur égard. Pourtant, certains militants lui portent une attention particulière, notamment durant la période 1968. Gilbert Declercq, syndicaliste nantais et membre du bureau confédéral à la fin des années 1960, leur apporte son soutien lors du rassemblement des employées de maison cédétistes organisé en février 1968⁵⁰. Le tournant des années 1970 et la crise de la syndicalisation ne semblent pas avoir de conséquence pour la fédération « Employés de Maison » qui attire déjà peu d'adhérentes. Puisque les travailleuses immigrées sont nombreuses au sein de la profession, l'un des objectifs de cette étude est de définir la place qu'elles occupent au sein du syndicat CFDT engagé dans la lutte pour ce secteur. Leur mobilisation est souvent l'objet de discours paradoxaux.

En ce qui concerne les Jeunesses Ouvrières Chrétiennes Féminines (JOCF), l'association est engagée auprès des employées de maison depuis 1951⁵¹. Elle contribua de manière décisive à l'élaboration d'une nouvelle convention collective pour les employées franciliennes au début des années 1950. L'association chrétienne fait également preuve d'un intérêt pour les travailleurs immigrés. Les institutions à destination de cette population sont mises en place tardivement. La JOC-Immigré ne voit le jour qu'après 1968⁵². Cette section fut active jusqu'en 1983. Cependant, le sujet de l'immigration est abordé dès le début des années 1960 en ce qui concerne les travailleuses domestiques. Les liens qui unissent la JOCF et la CFDT dans leur action justifient la comparaison entre ces deux organisations. La JOCF affirme vouloir éduquer les travailleuses pour leur permettre de s'organiser par elles-mêmes. De plus, elle tente de récolter des informations concernant cette profession encore méconnue. Malgré l'annonce de ces objectifs multiples, l'organisation établit une distinction claire avec le travail mené par la CFDT. Le syndicat organise de manière plus combative et plus directe la lutte des employées de maison. Il apporte une information concernant les droits de ces travailleuses et les forme à lutter pour que ces droits soient respectés. Leurs domaines d'action sont donc complémentaires. La preuve en est, de nombreuses jocistes militent également à la CFDT. Ainsi, ces deux formes d'organisations ne se font pas concurrence mais s'additionnent et se complètent. Ponctuellement, la JOCF mène des actions communes avec la CGT. Cependant, les

49 Destremau Blandine, Lautier Bruno, « Les travailleuses domestique du Sud, au Nord et au Sud », *Cahiers genre et développement*, 2005 (N°5), p.91-65.

50 Document interne, « Retour sur l'assemblée du 10 février 1968 », non daté, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

51 Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France. Chemins de politisation à l'aune de l'expérience migratoire (1961 – 1973)*. Mémoire d'Histoire, ressources en ligne Dumas, 2020.

52 Blanc-Chaléard Marie-Claude, « 46. Les travailleurs immigrés en quête d'autonomie », in : Michel Pigenet éd., *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*. Paris, La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », 2014, p. 521-532.

relations avec la CFDT demeurent préférentielles. Sur le sujet de la syndicalisation des employées de maison, une militante jociste note lors de la rencontre européenne de février 1976 : « peu de prise en compte CGT »⁵³. A partir de la fin des années 1960 et au début des années 1970 la distinction entre les responsabilités propres aux militantes jocistes et cédétistes se brouillent. La JOCF développe alors des revendications plus radicales et identifiées à gauche de l'échiquier politique. Elle s'engage pour la défense des employées de maison et relaye des actions dans ce cadre, dans une position presque syndicale.

- **Axes de recherche**

Dans son ouvrage *Repenser les migrations*, Nancy Green affirme que « les approches culturelles [...] présument [...] la différence, tandis que des analyses en termes de classe sociale impliquent une démarche de la similitude »⁵⁴. Dans mon étude, en m'inspirant des pistes de réflexion proposées par N. Green, j'ai fait le choix de ne pas étudier une seule nationalité. Les travailleuses précaires que sont les employées de maison constituent la première catégorie d'analyse. Au sein de cette population, les distinctions et les similitudes entre employées de maison immigrées et françaises sont recherchées. L'entrée dans mon analyse par le travail me permet de ne pas adopter une approche culturelle qui pourrait essentialiser une origine nationale.

Une perspective comparative traverse cette analyse. Les employées de maison immigrées sont continuellement mises en regard avec les femmes autochtones et les travailleurs immigrés. Cette double comparaison avec ces groupes qui ont été définis dans l'histoire du genre et dans l'histoire ouvrière comme étant les plus précaires permet de m'inscrire dans la continuité des études qui ont déjà été menées. Confronter les mobilisations, les modes d'organisation et les revendications des femmes immigrées avec ces deux catégories permet d'en identifier les spécificités et les ressemblances.

Une seconde analyse comparative complète cette première approche. Les deux structures de lutte pour les droits des travailleuses domestiques que sont la CFDT « Employés de Maison » et la catégorie JOCF « Employées de Maison » sont confrontées l'une à l'autre. Ces organisations abordent d'une manière différente la forte présence de femmes étrangères dans ce secteur d'emploi. Les attitudes, les discours et la place laissée à ces travailleuses en leur sein sont comparées pour dégager des particularités propres à chaque structure. Au vu du fait que la CFDT et la JOCF échangent et luttent parfois ensemble, certains comportements ou représentations se recourent, permettant de révéler un climat plus général qui pèse sur les femmes migrantes durant cette période.

Enfin, ma recherche tente de s'inscrire dans les perspectives des mouvements de *l'history from below* et de la *new history from below* d'étudier les populations absentes du récit historique⁵⁵. Laisser une place à la voix des travailleuses immigrées est donc essentiel. Au travers de récits autobiographiques, mais surtout de paroles rapportées par les militantes, je souhaitais retranscrire les discours et le point de vue de ces femmes. Je n'ai malheureusement pas pu mener d'entretiens

53 Notes « Réalité ouvrière Employées de Maison », non datées, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « Rencontre européenne E de M février 76 »

54 Green Nancy, *Repenser les migrations*, op. cit.

55 Cerutti Simona, « *Who is below ?*. E. P. Thompson, historien des sociétés modernes : une relecture », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2015/4 (70e année), p. 931-956.

avec des travailleuses concernées. Pour compenser cette absence, j'essaie de rendre à la parole des employées immigrées une place centrale, malgré le biais de mes sources.

Puisque selon Mirjana Morokvasic, les femmes immigrées se trouvent à la « conjonction de discrimination », il semble important de s'interroger sur leur place au sein d'une profession elle-même invisibilisée, peu régulée et presque exempte de droits⁵⁶. Quelles possibilités ont-elles pour exprimer leur vécu au sein d'un syndicat qui utilise le masculin neutre quand les travailleuses domestiques sont rarement des hommes ? Lorsque des revendications dénonçant la situation spécifique des travailleuses immigrées sont relevées, comment et par qui sont-elles véhiculées ? Le sont-elles au même titre que celles de leurs consœurs françaises ?

Au travers de la JOCF et de la CFDT, deux structures d'organisation et de mobilisation des employées de maison en France, je m'intéresse à l'insertion dans l'appareil productif des femmes immigrées ainsi qu'à leur place dans les luttes en lien à cette activité. Mon analyse répond donc à un questionnement double. Je m'interroge d'une part sur les rapports que ces organisations entretiennent avec les travailleuses étrangères, les discours produits sur celles-ci et les méthodes mobilisées pour les atteindre. D'autre part, la participation des femmes immigrées au fonctionnement de ces structures et leurs méthodes d'organisation en leur sein font l'objet d'une analyse.

La définition du travail des employées de maison est complexe, limitée par des frontières floues et par une forte hétérogénéité de l'emploi. Une caractérisation plus précise de ce métier est conduite comme porte d'entrée dans cette étude. Le second chapitre, au travers de l'étude de la place des femmes immigrées au sein des associations et des syndicats d'employées de maison, analyse les dynamiques et les modalités d'engagement de ces travailleuses. Les réseaux d'association de femmes étrangères, informels ou non, ainsi que leurs liens avec les engagements des employées de maison, sont étudiés dans une troisième partie.

- **Corpus de sources**

Le premier ensemble de sources sur lequel cette recherche repose est constitué d'archives syndicales. La CGT et la CFDT possèdent toutes deux des archives concernant les travailleurs immigrés, mais celles-ci ne concernent que les hommes. La dimension féminine de cet emploi n'y était nullement évoquée. Pour découvrir les travailleuses immigrées, il m'a alors fallu me tourner vers les métiers qu'elles occupaient : les secteurs du service à la personne. Les archives confédérales de la CFDT, situées à Paris au 47-49 avenue Simon Bolivar conservent des cartons sur la fédération des services, parmi lesquels le syndicat « Employés de Maison », fondé en 1965⁵⁷. Le carton 1E491 renferme des documents divers sur la période 1951-1991 : le journal *Inform'action*, des tracts et des affiches, des correspondances, des comptes-rendus d'actions au niveau régional, départemental, local, des coupures de presse concernant les employées de maison⁵⁸. Les cartons 1EP29, 1EP30 et 1EP31 conservent les publications du journal *Inform'action*, du premier numéro probablement publié en 1970 à ceux produits à la fin des années 1990. Une CGT employée de

56 Morokvasić Mirjana « Birds of passage are also women », *International Migration Review*, "Women in Migration", 1984

57 Archives confédérales de la CFDT, cartons 1EP29, 1EP30, 1EP31, 1970-1992

58 Archives confédérales de la CFDT, carton 1E491, 1951-1991

maison, ou « Gens de Maison » est évoquée dans de nombreuses sources, dont je n'ai pas encore pas retrouvé les archives.

Les archives des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes conservées aux archives départementales des Hauts-de-Seine fournissent de nombreuses informations sur les conditions de travail, de vie, et les revendications des employées de maison étrangères. La JOCF fut en effet très active auprès de cette profession mais également auprès des femmes immigrées. Les cartons 45J369, 45J370 et 45J371 concernent les commissions d'employées de maison de 1972 à 1980⁵⁹. Le carton 45J372 archive les rencontres et les rassemblements d'employées de maison de 1957 à 1976. L'information des employées de maison de 1945 à 1980 est préservée à la côte 45J373 tandis que le numéro 45J375 conserve les témoignages d'employées de maison produits entre 1950 et 1976. Tous ces cartons contiennent les comptes-rendus de réunions menées dans plusieurs départements. Celles-ci ont une organisation très précise et leurs comptes-rendus, souvent manuscrits, se révèlent riches en informations. Ayant pour but de permettre aux employées de maison de s'organiser par elle-mêmes, ces réunions laissent une large place à la parole, soit à partir d'interrogations guidées, soit en étudiant les sujets évoqués par le dernier numéro du journal *Jeunesse Ouvrière* (ou *Juventud Obrera* en espagnol). Ces récits de vie retranscrits permettent d'établir une liste de revendications portées par les employées de maison en général et par les employées immigrées en particulier. On y trouve également de nombreux questionnaires distribués par la JOCF. Ceux-ci avaient pour but d'inciter les employées de maison à réfléchir sur leurs conditions de travail en répondant à des interrogations sur leur profession. Ils cherchaient également à produire des statistiques. Ils permettent d'évaluer la connaissance des employées de maison des réglementations de leur métier et le respect de ces dernières par les employeurs. D'autant plus intéressants, certains questionnaires ont été conduits par âge ou par nationalité⁶⁰. Ces sources permettent de s'interroger sur la prise de parole des travailleuses immigrées concernant leurs conditions de travail.

La bibliographie de Maria Arondo, *Moi, la bonne*, publiée en 1975, permet d'avoir accès à des récits individuels⁶¹. Arrivée en France en 1962, Maria Arondo est une immigrée espagnole qui fut employée de maison. Militante à la JOCF, elle devient ensuite permanente au sein de l'association, d'abord à l'échelle parisienne, puis nationale. Dans son livre, elle entremêle le récit de son propre parcours professionnel avec les témoignages des autres travailleuses qu'elle a rencontré au sein de sa carrière en tant qu'employée de maison ou comme militante jociste.

Des associations d'aide pour ou par les femmes immigrées existent dans les années 1970 et 1980. Pour compléter les sources apportées par la JOCF et la CFDT il est nécessaire de s'intéresser à la place occupée par les travailleuses immigrées dans ces associations. Celles-ci peuvent constituer un espace complémentaire au syndicat, voire le remplacer dans sa fonction d'organisation et de rencontre des travailleuses. Mon troisième corpus de sources est constitué d'archives d'associations diverses, non seulement pour adapter mon sujet aux sources disponibles mais également pour tenter de dresser un tableau du réseau associatif existant en dehors des structures importantes citées précédemment. Les archives de la Bibliothèque Marguerite Durand au 79 rue Nationale à Paris permettent d'établir une analyse partielle de ces associations. Celles-ci sont majoritairement axées sur une approche culturelle et portent rarement sur l'emploi : ce sont des

59 Archives départementales des Hauts-de-Seine, cartons 45J369, 45J370, 45J371

60 Bibliothèque Marguerite Durand, Maria Arondo, *Moi, la bonne*, coll. Témoigner, Stock, 1975

61 Bibliothèque Marguerite Durand, Maria Arondo, *Moi, la bonne*, coll. Témoigner, Stock, 1975

lieux d'enseignement, d'alphabétisation, de promotion d'événements culturels⁶². Ces organisations peuvent réunir de femmes originaires d'un même pays ou établir un lien entre femmes françaises et immigrées. Aucune ne semble concerner directement les travailleuses immigrées. Les archives de la Maison des Femmes permettent cependant de découvrir d'autres associations et de dresser un tableau plus large de la place des travailleuses immigrées dans celles-ci. On peut ainsi citer l'Association des Femmes Maghrébines avec son journal *Les Yeux Ouverts*⁶³, ou le Collectif Femmes Immigrées, qui s'intéresse à l'emploi et à la formation des femmes étrangères⁶⁴. D'autres structures féministes s'intéressent ponctuellement à la question des travailleuses immigrées, comme le démontre un numéro des *Cahiers du Féminisme* daté d'automne 1983 dans lequel ce sujet est traité dans toute sa complexité⁶⁵.

62 Bibliothèque Marguerite Durand, « Point de rencontre femmes : répertoire d'adresses », Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés, Paris, 1983, cote 305.8 FED Broc

63 Maison des Femmes de Paris, *Les Yeux Ouverts*, bulletin de l'association des femmes maghrébines immigrées, février 1984, non classé

64 Maison des Femmes de Paris, profession de foi du collectif des femmes immigrées, non daté, non classé

65 Maison des Femmes de Paris, « Femmes immigrées : elles ne veulent plus se taire », *Les cahiers du féminisme*, automne 1983, n°26

CHAPITRE 1 : LES EMPLOYÉES DE MAISON, UN GROUPE SOCIAL HÉTÉROGÈNE DIFFICILE À SAISIR

Définir avec précision le métier d'employée de maison est une tâche complexe mais nécessaire pour entrer dans ce mémoire en ayant une compréhension pleine et entière de la population que je vais étudier. Cependant, cette définition est rendue difficile par la forte hétérogénéité qui caractérise cet emploi.

I. De la difficulté d'établir une définition unique des employées de maison

Un article du journal *La Croix* publié en 1971 constate que « enquêter sur les employées de maison “logées et nourries”, c'est se condamner à une succession de situations particulières... et à des démentis tout aussi particuliers. »¹. En effet, les conditions de travail de celles qu'on appelle encore parfois les « bonnes » sont marquées par une forte hétérogénéité. Dès lors, définir cette profession avec autant de précision que possible s'avère être une tâche ardue.

A) Le travail domestique, un secteur d'emploi hétérogène

Dès le XIXe siècle, les employées de maison constituent un groupe presque insaisissable. Selon Pierre Guiral et Guy Thuillier, il est alors difficile d'établir des statistiques précises concernant cette profession². En effet, jusqu'au recensement de 1896, les ouvriers agricoles étaient compris dans la catégorie des domestiques. Or, la définition de cet emploi établie par les deux chercheurs inclut uniquement les activités de service à la personne. Saisir la part des employés répondant à cette description dans les recensements des domestiques est une tâche ardue. Ainsi, le problème de frontière dans la définition de la domesticité se pose déjà au XIXe siècle. Le second élément qui complexifie la définition de leur travail est la diversité des tâches. Selon Guiral et Thuillier, « *il n'y a pas une domesticité, mais de multiples formes de domesticité qui reflètent la hiérarchie sociale de la France au XIXe siècle* »³. La définition qu'ont ces deux chercheurs d'une domestique rejoint celle d'une employée de maison au XXe siècle : occupant des tâches variées et exerçant une activité de service, elle est logée par ses employeurs, ce qui permet de la distinguer de la femme de ménage. La diversité de formes que peut prendre cet emploi est moindre durant les années 1970. Les employées de maison cumulant plusieurs tâches dominent désormais ce secteur d'emploi. La question des frontières au sein de ce métier ainsi que la définition des corvées effectuées par ces travailleuses continuent cependant d'empêcher une caractérisation unique de ce métier.

Établir une définition unique du métier d'employée de maison constitue donc un projet difficile, notamment à cause du caractère hétérogène de cet emploi marqué par des situations

1 Article « Employée de Maison. Une profession ? C'est bien souvent la dernière des solutions », *La Croix*, Bernard Jouanno, octobre 1971, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

2 Guiral Pierre, Thuillier Guy, « Introduction », in : *La Vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle*. sous la direction de Guiral Pierre, Thuillier Guy. Vanves, Hachette Education (programme ReLIRE), « La vie quotidienne », 1978, p. 9-18.

3 *Ibid.*

propres à chaque employée. La définition donnée par la Convention Collective des employées de maison parisiennes en 1974 se distingue par son caractère vague. Ainsi, il est écrit dans l'article premier :

« Cette profession a pour caractère particulier de s'exercer au domicile privé de l'employeur.

Le personnel employé de maison comprend tout salarié mensuel ou horaire qui effectue tout ou partie des tâches de la maison. [...] »⁴

Ce manque de précision s'explique précisément par la difficulté d'établir une définition qui recouvre la réalité des conditions de travail de toutes les travailleuses domestiques. La première caractéristique de ce secteur est la multiplicité des tâches effectuées par une employée de maison. Cependant, cette particularité constitue également un obstacle à une définition claire et précise. La seule constante qui puisse être observée est le grand nombre d'ouvrages à effectuer, qui couvrent des domaines divers : le nettoyage, l'entretien, la garde d'enfants, la cuisine, la couture, parfois les courses... Tania Angeloff, sociologue, remarque que ce secteur d'emploi « comporte des tâches très variées, chez un même employeur et d'un employeur à l'autre »⁵. Le récit autobiographique de Maria Arondo, *Moi, la bonne*, publié en 1975, constitue une source riche⁶. Il permet de découvrir le quotidien des employées domestiques depuis leur point de vue. Immigrée espagnole arrivée en France en 1962, Maria Arondo s'est progressivement engagée à la JOCF jusqu'à en devenir une militante permanente, rémunérée pour son travail au sein de l'association. Son autobiographie se nourrit des récits d'autres employées. Elle rapporte qu'une de ses camarades revendique le terme de « bonne à tout faire », permettant de mieux souligner la multiplicité des tâches qui caractérise son métier⁷. La diversité des lieux de travail des employées de maison entraîne également des activités très différentes d'un poste à l'autre. Toujours selon Maria Arondo,

« une employée de maison peut assurer de multiples tâches : bonne à tout faire, cuisinière, domestique, femme de chambre, femme de service, et j'en passe, quand elle n'est pas tout simplement utilisée par ses patrons comme vendeuse, manutentionnaire, ou même hôtesse d'accueil ! »⁸

A la multitude de fonctions occupées par une employée de maison s'ajoute une forte diversité des lieux de travail. On pourrait presque affirmer qu'il existe autant de lieux d'exercice que de travailleuses. Ceci pose problème dans la définition de l'emploi mais également dans la réglementation de ce métier. Les inspecteurs et inspectrices du travail ne sont pas autorisés à entrer dans le domicile de particuliers, même si ces espaces privés constituent le lieu de travail des employées domestiques. Pour mieux saisir la pluralité de ces espaces et la multiplicité d'emplois que cela implique, les informations fournies par Maria Arondo se révèlent de nouveau très utiles. Les emplois successifs qu'elle a occupé illustrent les nombreuses activités possibles pour une employée de maison. Pour ses deux premiers postes, elle s'engage au service de particuliers. Elle se

4 Convention collective des employées de maison de la région parisienne, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

5 Angeloff Tania, « 5. Employées de maison, aides à domicile : un secteur paradoxal », in : Séverine Gojard éd., *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Paris, La Découverte, « TAP / Enquêtes de terrain », 2003, pp. 165-186.

6 Arondo Maria, *Moi, la bonne*, coll. Témoigner, Stock, 1975, Bibliothèque Marguerite Durand.

7 Arondo Maria, « Chapitre 1 : Des journées bien remplies », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

8 Arondo Maria, « Chapitre 5 : Chez les bonnes soeurs », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

fait ensuite embaucher « chez les bonnes sœurs » à Neuilly⁹. Elle appartient alors à une sous-catégorie au sein des employées de maison appelée « employées de collectivité ». Celles-ci ne sont pas au service d'un foyer mais d'un espace collectif. Exerçant dans les écoles, les pensions, les hospices ou les centres religieux, ces femmes s'occupent du ménage et de l'entretien des locaux ainsi que d'autres petits travaux. A la différence d'une femme de ménage, elles sont logées et nourries. Maria Arondo remarque que son expérience en tant qu'employée de collectivité est très différente de celle d'employée de maison, notamment parce qu'elle travaille avec cinq autres femmes et non plus seule. Elle affirme que c'est au sein des collectivités que les employées de maison sont les plus nombreuses, même si elle ne s'appuie sur aucun chiffre officiel pour soutenir cette idée. Malgré des similitudes, les conditions de travail des employées de maison et des employées de collectivité sont effectivement très dissemblables les unes des autres. La JOCF et la CFDT les considèrent comme un ensemble mais cette approche est parfois critiquée par certaines militantes. En janvier 1975, une travailleuse jociste souligne dans une lettre que ces deux catégories ne partagent « pas les mêmes réalités »¹⁰. Les employées de collectivité sont moins isolées dans leur travail, conduisent des actions collectives et ont affaire à un chef du personnel. On apprend dans cette même lettre qu'à Angers, les employées de maison et de collectivité ne se réunissent plus ensemble pour échanger. Elles considèrent que les problématiques qu'elles abordent sont trop différentes. Ces réticences locales démontrent que, même au sein d'organisations de lutte pour ce secteur, la définition de la profession demeure difficile et sujette à des débats. Suite à cet emploi, Maria Arondo devient femme de ménage. Les femmes de ménage sont parfois embauchées en complément d'une employée de maison, pour alléger les tâches de celles-ci. Selon M. Arondo, « dans la hiérarchie des gens de maison, la femme de ménage arrive en dernière catégorie »¹¹. Les postes occupés par d'autres employées de maison qui se sont confiées à l'auteure permettent également de souligner la grande diversité des espaces de travail ainsi que les différentes tâches que ces lieux impliquent. Les travailleuses employées dans des commerces tels que des boulangeries ou des pharmacies accueillent également les clients et aident leurs patrons dans leurs activités. Elles participent au bon fonctionnement de ces entreprises et font le lien entre le commerce et le foyer. Elles peuvent même atteindre un certain niveau de qualification : l'une des femmes citée par M. Arondo travaille dans une « pouponnière pour enfants débiles », mais s'identifie tout de même comme employée de maison¹².

Les multiples activités exercées par ces travailleuses dans leur emploi et la grande diversité des lieux de travail s'entremêlent, rendant impossible une définition unique de la profession d'employée de maison. Pour reprendre l'analyse de Tania Angeloff, le terme « employée de maison » correspond plus à un statut d'emploi qu'à une fonction particulière¹³. Les limites de l'activité de ces travailleuses sont difficiles à déterminer tant elles sont nombreuses et peuvent varier d'un poste à l'autre. Dès lors, cet emploi est caractérisé par des frontières floues, tant en ce qui concerne le lieu d'exercice du travail que pour les tâches effectuées par celles-ci.

9 Arondo Maria, « Chapitre 5 : Chez les bonnes sœurs », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

10 Lettre de militante, janvier 1975, Archives départementales des Hautes-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

11 Arondo Maria, « Chapitre 6 : Femme de ménage », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

12 Arondo Maria, « Chapitre 1 : Des journées bien remplies », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

13 Angeloff Tania, « Chapitre 5 : Employées de maison, aides à domicile... », *op. cit.*

B) Des conditions de travail qui varient d'une employée à l'autre

En plus de cette hétérogénéité caractéristique de l'emploi domestique, les conditions de travail sont inégales entre travailleuses. En décembre 1974, le journal *Stop* édité par la JOC publie un numéro spécial portant sur les conventions collectives¹⁴. Une jociste employée de maison dépeint une profession marquée par des situations disparates. Elle affirme ainsi :

« Pas une employée de maison ne touche le même salaire, pas une ne fait les mêmes horaires, les unes ont leur jours fériés, les autres n'ont rien. La Sécurité Sociale, c'est quand "ils y pensent". »¹⁵

Selon Tania Angeloff, ces différences sont liées aux négociations menées directement entre employeurs et employée¹⁶. Puisque le contrat est signé de gré à gré et sans réel cadre juridique, les salaires et les horaires peuvent fortement varier. Cette situation complique plus encore la définition de la profession. La JOC a mené de nombreux sondages appelés « enquêtes-campagnes » prenant la forme de questionnaires. En récoltant des informations sur leurs conditions de travail et de vie, l'association a pour objectif de produire un savoir précis sur ces jeunes travailleuses. La démarche de l'enquête est présente à la JOC dès sa création en 1912¹⁷. Celles-ci participent de la dynamique du mouvement. Les résultats sont ensuite synthétisés et diffusés par l'association pour être discutés dans des cercles d'étude. En remplissant les questionnaires et en ayant accès à leurs résultats, les employées de maison sont incitées à réfléchir sur leur situation personnelle et à faire le lien avec celle de leurs collègues. Ces enquêtes-campagnes permettent d'affirmer que les inégalités salariales et les fortes disparités en terme d'horaires sont un phénomène caractéristique de la profession. La multitude de conditions de travail est liée aux situations inégales des travailleuses de ce secteur. En 1961, un document produit suite à une réunion de la JOC Europe dévoile que les salaires et les horaires sont « différent[s] selon l'âge, la qualification professionnelle, la personnalité de l'employée »¹⁸. Le même document établit quatre catégories d'employée de maison. La première est constituée des jeunes françaises issues de milieux ruraux, celles que la JOC appelle les « déplacées ». Les secondes sont les femmes qui n'ont pas trouvé d'emploi dans le métier qu'elles ont appris, souvent celles possédant un CAP couture. La troisième catégorie est constituée de jeunes femmes particulièrement précaires : « les filles de l'Assistance Publique », placées au service de particuliers. Elles ne négocient pas leurs contrats et ne gèrent pas leur argent. Enfin, les femmes immigrées constituent la dernière catégorie, dont il est précisé qu'« on les retrouve surtout dans les grandes villes »¹⁹. Les situations plus ou moins précaires de ces femmes, leur capacité à comprendre et à négocier les termes de leurs contrats, entraînent des conditions de travail différentes.

Pour évaluer ces disparités avec précision, les Jeunesses Ouvrières Chrétiennes Féminines (JOCF) ont mené des enquêtes-campagnes selon des critères d'âge et de nationalité. Maria Arondo reproduit dans son livre un questionnaire conduit auprès des employées de maison immigrées

14 Article « Employées de maison, que sommes-nous dans la société actuelle ? », *Stop*, septembre – octobre – novembre 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

15 *Ibid*

16 Angeloff Tania, « 5. Employées de maison, aides à domicile... », *op. cit.*

17 Geerkens Éric, Vigna Xavier, « 27. Les enquêtes jocistes en Belgique et en France, c. 1925 – c. 1940. », *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*, La Découverte, 2019, p. 426-442.

18 Dossier « Rapports EDM de différents pays », non daté, pp. 2-3. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « Rencontres européennes », sous-dossier « 1961 ».

19 *Ibid*

portugaises et espagnoles. Suite à ces résultats, elle compare les horaires des travailleuses en fonction de leur nationalité. Elle remarque ainsi que

- « - 26 % des E.M. [Employées de Maison] françaises mineures travaillent plus de 60 heures ;
- 22 % des E.M. françaises majeures travaillent plus de 60 heures ;
- 55 % des E.M. espagnoles travaillent plus de 60 heures ;
- 65,4 % des E.M. portugaises travaillent plus de 60 heures. »²⁰

Tout d'abord, ces statistiques conduisent à constater que les femmes mineures sont plus durement exploitées que les femmes majeures. En second lieu, il apparaît qu'alors qu'un peu plus d'une mineure sur quatre dépasse les soixante heures, c'est plus d'une étrangère sur deux qui se trouve dans cette situation. Comme le dit plus simplement Maria Arondo, « plus on est jeune et plus on est étrangère, plus on a de chances de travailler dur »²¹. Ce sont les populations les moins capables de se défendre et probablement les moins informées sur leurs droits qui acceptent des conditions de travail plus pénibles. Les travailleuses immigrées apparaissent clairement comme étant les plus durement exploitées.

En dehors des situations individuelles, les conditions de travail des employées de maison sont régulées au travers de conventions collectives départementales. Malgré un modèle et des revendications communes, celles-ci – quand elles existent – peuvent différer d'un département à l'autre. Pour être négociées, il est nécessaire de réunir une organisation représentant les salariées et une représentant les employeurs. Dans le dossier CFDT intitulé « Les employées de maison chez le ministre » datant de 1969 il est souligné qu'il existe dans plusieurs départements « des accords signés sur les horaires » et que « partout où le problème a été posé, les patrons ont accepté de négocier sur la base de l'accord de Savoie »²². Dans les départements où la question n'a pas été posée, deux situations peuvent exister. A la demande de l'une des parties, la convention collective des départements voisins peut s'appliquer. Sinon, leur travail n'est absolument pas régulé. Au début des années 1970, selon les chiffres de la JOC, 30 départements sur 95 possèdent une convention collective d'employées de maison²³. L'absence de législation de la profession entraîne des conditions de travail disparates au niveau national. De plus, de nombreuses travailleuses ne connaissent pas ces conventions collectives. Deux sondages de la JOCF réalisés au début des années 1970 permettent de rendre compte de cette méconnaissance. Le premier sondage concerne les « aînées », soit les travailleuses ayant entre 21 et 25 ans. 13 % d'entre elles affirment qu'il n'existe pas de convention collective et 33 % ne savent pas s'il en existe une²⁴. Parmi les 44 % qui sont informées de l'existence d'une réglementation dans leur département, 29 % n'en connaissent pas le contenu. Seules 15 % de ces 44 % disent donc connaître leurs droits établis dans cette convention collective. Le second sondage est celui des « jeunes », les 13-20 ans²⁵. Ces chiffres sont plus bas que les premiers. 20 % soutiennent qu'il n'existe pas de convention, 40 % ne savent pas, et seulement 30 % savent qu'il en existe une. Au sein de ces 30 %, seule la moitié en connaît le contenu. D'après ces sondages, il est possible d'affirmer que les employées de maison n'ont qu'une

20 Arondo Maria, « Chapitre 1 : Des journées bien remplies », in : *Moi, la bonne*, op. cit.

21 *Ibid*

22 Document « Les EDM chez le ministre », janvier 1969. Archives confédérales de la CFDT, 1E491

23 « Objectif 74 », non daté. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

24 Document « Meeting "Employées de maison" - aînées (21-25 ans) », non daté. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J369

25 Document « Meeting "Employées de Maison" - ados et jeunes (13-20 ans) », non daté. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J369

connaissance limitée de leurs droits, ce qui pose problème lors de la négociation des contrats et conduit à des situations très inégales entre elles.

Les employées de maison se caractérisent donc par leur hétérogénéité. Elles exercent des activités nombreuses qui peuvent varier d'un employeur à l'autre et sont réparties sur une multitude de lieux de travail qui échappent à la réglementation. Elles ont des conditions de travail inégales liées à la fois à leur situation, à leur capacité à négocier un contrat, à l'existence d'une convention collective départementale et à leur connaissance de cette dernière. Néanmoins, plusieurs points communs émergent de cette tentative de description. Ces travailleuses logent chez leurs employeurs, sont isolées et exercent des activités liées à la bonne tenue du foyer. Le fait que cet emploi soit occupé presque exclusivement par des femmes permet également de préciser cette définition.

II. Le caractère féminin de la profession d'employée de maison

Le travail domestique rémunéré est un métier occupé majoritairement, voire exclusivement, par des femmes. Comprendre les racines de l'assignation des femmes à cet emploi constitue un prérequis nécessaire à l'étude des mobilisations et des revendications de ce secteur.

A) La division sexuelle du travail, une notion sociologique avec une perspective historique

La division sexuelle du travail est définie par Danièle Kergoat comme la « division du travail social découlant des rapports sociaux de sexe »²⁶. Ce concept sociologique permet d'analyser et de comprendre l'occupation différenciée des emplois selon le sexe. Deux principes fondent cette notion. Le premier est le principe de séparation entre travaux d'hommes et travaux de femmes. En effet, les hommes sont assignés prioritairement à la sphère productive et les femmes à la sphère reproductive. Le second principe est le principe hiérarchique : un travail d'homme possède une plus forte valeur qu'un travail de femme. Les emplois dont la valeur sociale ou financière est élevée tels que ceux de la fonction publique, religieuse ou encore militaire connaissent un fort taux d'occupation masculin.

Lors de ses débuts en France dans les années 1970, l'histoire des femmes se mêle fortement à l'histoire du travail ainsi qu'à l'histoire ouvrière. Dans un contexte où les recherches s'intéressent majoritairement à des questions économiques et sociales, les questions portant sur le travail des femmes, les emplois que celles-ci occupent et les liens entre les femmes et le monde ouvrier occupent une place majeure²⁷. Ces travaux permettent de mieux connaître la place des femmes sur le marché de l'emploi. Il apparaît alors que ces dernières sont concentrées sur une faible partie de ce marché. L'intériorisation des différences sexuées ainsi que la pression sociale et familiale influencent bien évidemment le choix de leur métier. Néanmoins, Sylvie Schweitzer considère que cette explication est insuffisante. Elle lie ces différences d'emploi à un enseignement discriminant

26 Kergoat Danièle, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », in : Bisilliat Jeanne et Christine Verschuur, *Genre et économie : un premier éclairage*. Genève : Graduate Institute Publications, 2001, pp. 78-88

27 Thébaud Françoise, « Première partie : L'émergence de l'histoire des femmes ou l'affirmation d'un nouvel objet-sujet d'étude », in : *Écrire l'histoire des femmes et du genre*. Lyon : ENS Éditions, 2007

envers les femmes²⁸. L'inégalité d'accès entre les sexes à certains cursus ou la non-mixité au sein de ceux-ci constituent pour S. Schweitzer une porte d'entrée pour comprendre l'occupation différenciée des hommes et des femmes sur le marché du travail. Cette formation inégalitaire conduit à une assignation des femmes au sein de certains secteurs d'emploi.

Selon la définition que fait Danièle Kergoat de la division sexuelle du travail, celle-ci n'est ni rigide ni immuable. La caractérisation d'une tâche masculine et féminine peut varier d'une société à l'autre, voire d'une branche industrielle à l'autre. Un retour historique sur cette division apparaît alors nécessaire.

Dans son important ouvrage *Les femmes ont toujours travaillé*, S. Schweitzer tente de nous dépeindre les emplois occupés par les femmes aux XIXe et XXe siècles²⁹. Elles sont présentes dans de nombreux secteurs dès le XIXe siècle : l'industrie et le textile notamment, mais elles sont également employées au sein des manufactures d'État, des papeteries... Jusqu'au recensement de 1876, au sein d'une France encore rurale, plus de la moitié des actives travaillent la terre seules ou aux côtés de leurs conjoints. Elles travaillent également dans le commerce. Au cours de la seconde industrialisation, de 1880 à 1960, le nombre d'ouvrières augmente et elles sont de plus en plus nombreuses à être employées dans le tertiaire avec l'extension du service public. Si certaines femmes ont accès à des professions libérales, elles restent à la marge : elles ne sont que 1 000 en 1911, et 19 000 en 1954, contre presque 50 000 hommes à la même date. Ces chiffres rejoignent l'idée selon laquelle les emplois plus valorisant socialement et financièrement sont réservés prioritairement aux hommes.

En ce qui concerne la période ici étudiée, les femmes constituent au cours des années 1960 68,8 % de la main d'œuvre employée dans les services³⁰. Pour le reste des actives, 44,5 % d'entre elles travaillent dans le commerce, les assurances, les banques et 37,2 % dans les services publics. Les usines arrivent en dernières dans ce classement. A l'exception des quelques secteurs qui leur sont initialement interdits, comme les mines, les femmes sont présentes dans presque tous les secteurs d'emploi en France aux XIXe et XXe siècles. Leur activité est néanmoins dénigrée et invisibilisée. Le concept de salaire d'appoint marqua profondément l'emploi féminin dès le XIXe siècle en entretenant l'idée d'une activité uniquement à la marge. La main d'œuvre féminine, malgré une idée reçue encore très prégnante, n'est pas une main d'œuvre fluctuante ou peu nombreuse. De plus, il est important de souligner que les femmes immigrées sont présentes sur le marché du travail. 35 % d'entre elles sont actives au recensement de 1968, contre 45 % en 1990³¹. Des disparités existent au sein des femmes étrangères : S. Schweitzer remarque que ce sont principalement les femmes de la communauté économique européenne (CEE) qui occupent un emploi. Les Portugaises constituent ainsi 45 % des femmes salariées étrangères, contre 10% pour les Algériennes. L'importance du travail au noir, difficilement quantifiable, est néanmoins à prendre en compte dans ces statistiques.

Malgré leur présence dès le XIXe siècle au sein de professions diverses, certains secteurs d'emploi ont été spécifiquement attribués aux femmes, considérant qu'ils requéraient des qualités dites féminines. Durant la première guerre mondiale, lors du développement de la rationalisation du travail en France et en Angleterre, ces deux pays mettent en place un système d'attribution des

28 Schweitzer Sylvie, « Chapitre III. Deux siècles de travail », in : *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Ed. Odile Jacob, 2002, p. 125

29 Schweitzer Sylvie, « Chapitre III. Deux siècles de travail », in : *Les femmes ont toujours travaillé... , op. cit.*

30 *Ibid*

31 *Ibid*

tâches structuré par le genre. Michelle Zancarini-Fournel et Xavier Vigna qualifient cette organisation d'« ordre hiérarchisé et inégalitaire »³². Ce système se poursuit après la première guerre mondiale. Des qualités dont on pense que les femmes sont nécessairement dotées telles que le soin, la précision et la régularité justifient de leur attribuer certains travaux mécanisés et parcellisés. En 1960, Madeleine Guilbert, sociologue, relevait ce phénomène dans son étude des ouvrières de l'industrie³³. D'autres emplois sont réservés spécialement aux femmes lors de la seconde industrialisation. C'est le cas des dactylographes, des secrétaires, des coiffeuses, des métiers du textile... L'emploi domestique est, quant à lui, un travail perçu comme féminin, d'autant plus depuis le début du XXe siècle.

B) Emploi domestique, emploi féminin

Au XIXe siècle, il existait une distinction entre l'emploi domestique masculin et féminin. Selon leur sexe, les tâches attribuées aux travailleurs de ce secteur n'étaient pas les mêmes. Les hommes constituaient une « domesticité d'apparat » liée à une classe sociale plus élevée³⁴. Ceux-ci ne se contentaient pas de servir leurs employeurs, ils constituaient l'héritage d'une tradition et étaient la preuve d'un rang social élevé. Les hommes domestiques pouvaient avoir accès à une vie sociale puisque leur activité se déroulait hors du foyer et loin des tâches de nettoyage répétitives et épuisantes³⁵. Ce phénomène n'inclut pas la domesticité masculine dans son entièreté mais bien une majorité de celle-ci. Les femmes, elles, occupent dès le XIXe siècle un travail de l'ombre, lié à l'entretien de l'intérieur et à la bonne tenue de la maison. Celles qui servaient au sein des grandes maisons bénéficiaient, comme leurs congénères masculins, d'un rang social supérieur aux femmes employées par la bourgeoisie. Cette distinction genrée est visible au travers des taxes imposées aux employeurs. Les hommes domestiques sont ainsi considérés comme un « service de luxe », quand L'État conçoit l'emploi des femmes comme répondant à un simple besoin³⁶. Cette analyse peut expliquer la diminution progressive d'hommes domestiques au cours du XIXe siècle, accompagnant la fin de la domesticité d'apparat. Ainsi, à partir de 1900, ce travail se féminise encore davantage. Alors que les hommes représentaient 31,7% des domestiques en 1851, ils ne sont plus que 17% en 1901³⁷. Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec de grandes précautions au vu des difficultés à établir des statistiques liées aux domestiques au XIXe siècle, comme évoqué précédemment. En 1906 à Paris, 36 525 domestiques hommes sont employés contre 173 803 femmes³⁸. A la fin du XIXe siècle, les termes de « bonnes » et de « bonnes à tout faire » se développent tandis que le nombre de domestiques augmente. Les tâches effectuées dans les grandes maisons par plusieurs domestiques sont concentrées entre les mains d'une seule personne : la bonne. Celle-ci doit nettoyer, cuisiner, effectuer des menus travaux, s'occuper des enfants... La demande de

32 Vigna Xavier, Zancarini-Fournel Michelle, « Intersections entre histoire du genre et histoire ouvrière », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2013/2 (n° 38), p. 181-208.

33 Vigna Xavier, Zancarini-Fournel Michelle, « Intersections entre histoire du genre et histoire ouvrière », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2013/2 (n° 38), p. 181-208.

34 Fraisse Geneviève, *Service ou servitude, essai sur les femmes toutes mains*, ed. Le Bord de l'eau, 2009

35 Guiral Pierre, Thuillier Guy, « Introduction », in : *La Vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle*, Guiral Pierre, Thuillier Guy (dir). Vanves, Hachette Education (programme ReLIRE), « La vie quotidienne », 1978, p. 9-18.

36 Fraisse Geneviève, *Service ou servitude, essai sur les femmes toutes mains*, op. cit.

37 Guiral Pierre, Thuillier Guy, « Introduction », in : *La Vie quotidienne des domestiques en France... op. cit.*

38 Moujoud Nasima et Falquet Jules. « Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociale, migration et histoire coloniale » in Christine Verschuur et Christine Catarino, *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*, Genève, Cahiers Genre et Développement, n°9, L'Harmattan, 2013, pp. 229-245

domestiques se fait plus forte, notamment au sein de la petite bourgeoisie³⁹. Leurs responsabilités concernent progressivement presque uniquement l'entretien de la maison, le service chez soi, et non plus la « domesticité d'apparat » évoquée par Geneviève Fraisse. Le fait d'avoir à son service une domestique demeure cependant une preuve de richesse. S. Schweitzer remarque par ailleurs que les domestiques sont notamment présentes dans les grandes villes. Durant l'entre-deux guerres, elles représentent 9% de l'activité féminine totale, mais 20% des actives parisiennes⁴⁰. Les hommes n'étaient donc pas absents de la profession, mais ils occupaient une place minoritaire et disparaissent progressivement à partir du début du XXe siècle.

Les femmes occupent donc une place prépondérante parmi les domestiques. Au-delà de l'étude de la structure de l'emploi, il est nécessaire pour comprendre cette présence féminine d'étudier l'assignation des femmes à ce secteur. Les tâches effectuées dans cette activité sont certes diverses, mais elles sont d'abord liées à la tenue de la maison, à une activité au sein du foyer, un espace perçu comme féminin. En premier lieu, la définition de compétences spécifiquement féminines permet d'expliquer l'importante présence de femmes dans le secteur domestique. Tania Angeloff conduit une étude sociologique sur les aides à domicile et les employées de maison en région parisienne et dans les Bouches-du-Rhône⁴¹. Selon elle, ces emplois de services reposent sur

« la naturalisation de savoirs et de savoir-faire féminins, acquis dans la sphère privée et familiale, et transformés en une compétence professionnelle socialement et économiquement dévalorisée du fait de ses traits féminins. »⁴²

L'emploi domestique constitue un emploi féminin car il repose sur des compétences inculquées prioritairement aux femmes avant même leur entrée sur le marché du travail. Les enseignements liés à l'entretien et au bon fonctionnement du foyer sont intégrés à l'éducation féminine, quand on ne considère pas qu'ils sont innés chez les femmes. Les employeurs préfèrent dès lors employer des femmes plutôt que des hommes puisque celles-ci sont supposées déjà posséder les aptitudes nécessaires au service domestique. De plus, ces qualités ne sont pas valorisées comme des compétences apprises et travaillées. Annie Dussuet relève ce raisonnement selon lequel, puisque toutes les femmes savent effectuer le travail domestique, ces femmes ne sont pas qualifiées, elles mobilisent seulement des capacités propre à leur sexe⁴³. Cette analyse conduit à une déqualification de l'emploi de service non pas à cause de la nature des tâches, dont l'importance est reconnue, mais bien à cause des personnes qui effectuent ces tâches. Ces femmes n'ont pas droit à la reconnaissance des compétences qu'elles mobilisent et développent pour effectuer leur travail puisque celles-ci sont perçues comme naturelles. Dans le même temps, ces travailleuses, ayant un accès moindre aux diplômes, valorisent ces compétences pour avoir accès à un emploi.

Le caractère féminin de ce métier est également visible au travers de la formation des employées de maison et de leurs rapports avec leurs employeurs. Dans les recherches qui traitent de cette question, il semble que l'entretien du foyer demeure un sujet discuté entre femmes, entre la

39 *Ibid*

40 Schweitzer Sylvie, « Chapitre IV. Des métiers de toujours », in : *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Ed. Odile Jacob, 2002, p. 125

41 Angeloff Tania, « 5. Employées de maison, aides à domicile : un secteur paradoxal », in : Séverine Gojard éd., *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Paris, La Découverte, « TAP / Enquêtes de terrain », 2003, pp. 165-186.

42 *Ibid*

43 Dussuet Annie, « « On n'est pas des domestiques ! » La difficile professionnalisation des services à domicile », *Sextant Revue du Groupe Interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes*, 2001, p. 279-293.

« patronne », telle que l'appellent les travailleuses, et leur employée. Si les hommes participent à l'embauche, notamment lorsqu'ils sont célibataires ou veufs, c'est néanmoins à la maîtresse de maison que l'employée doit répondre. A titre d'exemple, ce sont souvent les patronnes qui forment les femmes qu'elles embauchent⁴⁴. Judith Rollins souligne la situation unique de cet emploi qui fait intervenir une relation entre deux femmes de classes sociales et souvent de « race » sociale ou d'origine différente⁴⁵. Menant une observation participante sur les domestiques à Boston en 1981 et 1982, J. Rollins remarque un phénomène intéressant : alors que la part des femmes de la classe moyenne qui travaille s'est accrue, leurs maris ne participent pas plus aux tâches domestiques. Se retrouvant avec une « double charge » et personne pour la partager, elles engagent d'autres femmes pour effectuer ces tâches⁴⁶. Annie Dussuet fait le même constat :

« le secteur des services à domicile rassemble des emplois qui ont pour objet de remplacer des tâches effectuées habituellement gratuitement, le plus souvent par des femmes [...] »⁴⁷

Le travail domestique demeure ainsi un travail entre les mains de femmes. Cette démarche est dénoncée par les employées de maison, qui remarquent que la libération des femmes de la classe moyenne se fait au prix de l'exploitation d'autres femmes, précaires et mal rémunérées. Par ailleurs, les employeuses ne sont pas nécessairement des femmes actives, comme le souligne une militante jociste dans un compte-rendu daté de février 1975 :

« L'EM ça sert surtout à la femme, comme ça elle a le temps de se pomponner. et puis ce n'est pas rien que d'être femme de toubib. Ce serait dégradant pour elle. Elle a le temps de se distraire, d'aller chez le coiffeur. »⁴⁸

Cette relation entre deux femmes, l'une « patronne », l'autre salariée, est visible dans les récits faits par les employées de maison. Maria Arondo évoque ainsi les surnoms que les travailleuses donnent aux maîtresses de maison quand elles ne les entendent pas⁴⁹. D'après elle, les Françaises les appellent souvent « la vieille » ou « ma vieille ». On trouve encore la « *cabrona* » chez les Espagnoles, ce qui signifie la chèvre, ou la « *bellota* », qui renvoie à une personne amère. D'autres surnoms existent, tels que « l'espionne » ou « madame l'espion ». Ces appellations sont les plus répandues mais certaines dépendent de la personnalité des employeuses. Par ailleurs, Maria Arondo remarque elle-même qu'elle parle peu des employeurs hommes. Elle explique ainsi que c'est l'épouse qui s'occupe de la marche de la maison, tandis que « Monsieur a ses occupations à l'extérieur »⁵⁰.

Étant donné que le caractère féminin de ce secteur d'emploi est un fait observable et démontrable, il peut être intéressant de s'interroger sur l'approche qu'ont eu les associations et les

44 *op. cit.*, Guiral Pierre, Thuillier Guy, « Chapitre II - Comment vivaient les domestiques », in : *La Vie quotidienne des domestiques...*

45 Rollins Judith, « Entre femmes », in *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 84, septembre 1990. Masculin/féminin-2. p. 63-77.

46 Ibid

47 Dussuet Annie, « « On n'est pas des domestiques ! » ... », *Sextant Revue du Groupe Interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes*, 2001, *op.cit.*

48 Compte-rendu des employées de maison de Bosserville, février 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

49 Arondo Maria, « Chapitre 7 : Des patrons et des bonnes », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

50 Ibid

syndicats d'employées de maison de cette caractéristique et d'étudier leur discours sur cette particularité.

En premier lieu, il est enrichissant d'analyser les noms que se sont données ces organisations. La CGT a opté pour une dénomination qui ne permet pas de déterminer un genre : « Gens de Maison ». Ce terme était déjà utilisé au XIXe siècle, notamment dans des manuels de savoir-vivre. Il ne concerne pas spécifiquement les employées de maison, qui ne constituent qu'une partie de ces travailleurs.

La CFDT occupe une place importante dans le syndicalisme des travailleuses domestiques. La fédération syndicale se nomme « Employés de maison », au masculin. Les militantes n'adoptent pas toutes la même orthographe. Selon les tracts, les affiches ou les articles, il est écrit indifféremment « employée » ou « employé ». Je ne suis pas parvenue à déterminer d'évolution chronologique concernant l'accord genré de ce mot, il semble donc que son orthographe soit principalement liée aux habitudes des militantes. Ce constat est d'autant plus surprenant que la fédération est animée uniquement par des militantes. Les articles sont signés par des femmes, sauf rares exceptions, le bureau fédéral est constitué de femmes... Dès lors, une interrogation subsiste. L'utilisation du masculin par la CFDT reflète-t-elle une part masculine de l'emploi qui ne se mobilise pas mais qui demeure présente ? Cette utilisation est-elle celle du masculin universel, neutre, qui ne renvoie pas spécifiquement à des hommes ? Enfin, est-elle liée à une invisibilisation du caractère féminin de cet emploi par le syndicat ? La première supposition apparaît être peu probable au vu de la très faible présence des hommes dans ce secteur. Je ne suis pas parvenue, à partir de mes sources, à obtenir une analyse me permettant de trancher entre les deux dernières possibilités. Ces deux hypothèses se conjuguent probablement. Le lien avec le féminisme ou avec une oppression spécifiquement féminine est très rarement fait par la CFDT. La lutte au niveau fédéral se concentre en priorité sur les conditions de travail des employées de maison. Les travailleuses domestiques syndiquées à la CFDT revendiquent faire partie de la classe ouvrière, c'est la lutte avec laquelle il est fait le plus de liens. Néanmoins, quelques exceptions permettent de souligner que la dimension féminine de cette profession est bien connue par les militantes. Ainsi, dans le journal *Inform'action* de 1975, une employée invoque la nécessité de « profit[er] de la période actuelle où l'on parle tant des femmes pour dénoncer les conditions qui leur sont faites et engager des actions collectives »⁵¹. Cet appel est cependant marginal. En 1979, Suzanne Hascouët, militante de la première heure, revient dans une interview au journal *Les Révoltes logiques* sur la création du syndicat et sur son engagement militant⁵². Elle explique que les employées de maison subissent « trois formes de racisme ». Elles sont discriminées en tant que femmes, en tant qu'employées de maison et en tant qu'immigrées. Bretonne, elle s'inclut dans la question de l'immigration. Si le terme de « racisme » est inadéquat, elle cherche à démontrer qu'elle a conscience des diverses oppressions qui pèsent sur ces travailleuses. Lorsqu'elle est interrogée sur l'absence de documentation sur le féminisme au sein de la fédération, elle se défend d'un désintérêt de cette question :

51 Complément *Inform'action*, 27 mars 1975, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

52 Article *Les révoltes logiques*, « La lutte singulière d'une employée de maison », hiver 1979, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

« C'est vrai qu'on n'a pas écrit sur le racisme féminin, ça n'empêche pas qu'on en discute à perdre haleine : on sait très bien qu'on est condamnées à faire ce que les autres femmes ne veulent pas faire »⁵³

Le travail ménager n'est jamais abordé comme un travail féminin par la CFDT. Aucun élément de communication et aucune note interne ne porte sur ce sujet. D'après les dires de cette militante, cette absence des sources ne signifie pas qu'une réflexion sur cette question n'a pas existé lors des réunions d'employées syndiquées à la CFDT. Cependant, le fait que ces discussions n'aient pas été consignées démontre que la fédération considère ce sujet comme étant secondaire par rapport à la lutte pour la réglementation de la profession. Sur l'usage du masculin neutre pour traiter d'une profession féminine, Suzanne Hascouët remarque que la conjugaison dépend des habitudes des militantes. Elle l'a personnellement toujours écrit au féminin, selon ses dires. Pour expliquer ce manque d'attention à la conjugaison, elle souligne que les travailleuses domestiques n'ont « pas de sexe » puisque c'est « la dignité de la personne [qui] passe avant l'identité de femme »⁵⁴. Cette interview permet de comprendre le positionnement de la fédération « Employés de Maison » à l'égard de la forte composante féminine de la profession. Les engagements féministes ainsi que la prise en considération de l'assignation des femmes à ce secteur sont considérés comme des questions secondaires. La défense de l'emploi est la priorité aux yeux du syndicat.

Il est intéressant de comparer l'approche de la CFDT à celle des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes (JOC). La CFDT et la JOC étaient très liées. Les militantes engagées à la JOC s'investissaient souvent par la suite ou simultanément à la CFDT, et inversement. L'association a placé sa section « Employées de Maison », au féminin, au sein des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes Féminines (JOFC). Une catégorie employé de maison au sein de la JOC masculine n'existe pas. La JOFC considère l'importante présence féminine comme l'une des caractéristiques principales de cet emploi. Cependant, la position de l'association sur l'approche à adopter concernant le caractère féminin de ce métier évolue fortement des années 1960 aux années 1970. Dans le même temps, ses positions politiques, se font plus radicales et s'ancrent à gauche au cours de la seconde décennie. Selon Anthony Favier, le soutien accru et tardif de la JOFC à l'emploi féminin à partir de 1954 s'accompagne d'un discours sur une spécificité féminine au travail⁵⁵. Cet attachement aux « professions féminines » peut expliquer l'engagement jociste pour les employées de maison dès le début des années 1950. En 1952, un dossier portant sur les employées de maison valorise ce « travail féminin » en soulignant que « tenir un intérieur, cuisiner, faire la lessive, s'occuper des enfants, n'est-ce pas au fond ce qui correspond le plus à un travail de femme ? »⁵⁶. Tout au long des années 1960, l'idée selon laquelle il existe des sphères professionnelle de prédilection chez les femmes perdure à la JOC⁵⁷. Ainsi, lors de la Conférence Européenne de 1961, l'association chrétienne déclare que la majorité des employées de maison sont des « filles » de 14 à 28 ans⁵⁸.

53 *Ibid*

54 *Ibid*

55 Favier Anthony, « Partie I, Chapitre 4 : Des enjeux révélateurs du genre ? Vie politique et engagement public, travail des femmes et questions féministes », in : *Egalité, mixité, sexualité : le genre et l'intime chez de jeunes catholiques du mouvement de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC-F) dans les années 68 et au-delà (1954-1987)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Claude Prudhomme, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2015, p.244

56 Dossier d'employées de maison, 1952 – 1953, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

57 Favier Anthony, « Partie I, Chapitre 4 : Des enjeux révélateurs du genre ? ... », in : *Egalité, mixité, sexualité : ...*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Claude Prudhomme, 2015, *op.cit.*, p.249

58 Carnet « Les employées de maison », 1961, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

L'assignation féminine à cet emploi n'est pas critiquée. Être embauchée comme domestique est présenté comme une possibilité pour ces travailleuses de se former à leur vie de femme et aux tâches qu'elles devront exécuter au sein de leur foyer une fois mariées. Le travail d'employée de maison est ainsi qualifié de « profession féminine par excellence »⁵⁹. Répondant aux question d'un journaliste dans *l'écho de Cahors* la même année, une militante déclare : « notre profession est belle parce qu'elle est féminine »⁶⁰. Ce qui est condamné par la JOC n'est pas la place des femmes ni la définition de compétences spécifiquement féminines, mais uniquement leurs conditions de travail difficiles, la mauvaise rémunération et les dangers auxquels leurs employeurs les exposent, les menant souvent à l'épuisement. En 1964, un livre produit pour le rassemblement des employées de maison de la région parisienne reprend cette idée d'un épanouissement des femmes quand elles occupent un emploi sollicitant leurs compétences dites naturelles. Si la JOCF dénonce les conditions de travail difficiles, elle insiste ensuite sur l'apport éducatif que cet emploi a eu auprès de deux travailleuses :

« Nadine, comme Yvonne, a [sic] pu découvrir toute la valeur de sa profession, qui lui permet de réaliser toutes ses aptitudes, d'acquérir des compétences, pour être un jour totalement Epouse et Mère selon sa vocation féminine »⁶¹

Au début des années 1970, la position de l'organisation change et adopte un positionnement féministe. Il est déclaré dans le dossier intitulé « Objectif 74 » : « notre exploitation est d'autant plus forte que nous sommes femmes »⁶². Plus loin, dans un paragraphe virulent, il est écrit :

« A notre époque, où on parle beaucoup d'égalité de l'homme et de la femme, nous sommes reléguées à la cuisine, sûrement pour l'épanouissement de nos qualités féminines ! Promotion de la femme, oui, mais de celle qui a les moyens, de la femme du patron ! [...] »⁶³

Ce document dénonce plusieurs oppressions spécifiques à un emploi féminin. On retrouve ici la notion de qualités ou compétences féminines qui influence la division sexuelle du travail. Celles-ci sont raillées avec l'évocation d'un épanouissement féminin uniquement possible pour une femme lorsqu'elle est au service d'un foyer. L'idée de la libération d'une catégorie de femmes grâce à l'exploitation d'une autre est également présente avec la désignation de « la femme du patron ». Enfin, le parallèle avec les luttes féministes et les revendications d'égalité permet de souligner le retard important dans l'emploi domestique, majoritairement féminin mais également plus durement exploité. La JOCF reconnaît non seulement le fait que les employées de maison sont presque exclusivement des femmes mais en fait de plus une clé de compréhension essentielle de cet emploi, nécessaire pour en saisir le fonctionnement. Dans un document non daté portant sur la « catégorie des employées de maison (et service) », produit au début des années 1970, l'organisation souligne que le « travail féminin [est] assimilé à la notion de service, [de] dévouement », affirmant ainsi qu'il existe une assignation des femmes à certains secteurs d'emploi reposant sur l'idée de compétences féminines⁶⁴. L'exploitation des employées de maison est due en partie à la condition féminine des

59 Carnet « Les employées de maison », 1961, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

60 Auteur inconnu, « Du 2 au 5 mars en Allemagne, rencontre européenne des Employées de Maison », *L'écho de Cahors*, 1961, 45J372

61 Livret à destination des employées de maison de la Région Parisienne, 6 décembre 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

62 « Objectif 74 », non daté. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

63 « Objectif 74 », non daté. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

64 Document « catégorie employée de maison (et service) », non daté, auteur inconnu, 45J369

travailleuses, qui conduit à une oppression spécifique. La solution proposée par la JOCF est celle de la lutte des femmes par elles-mêmes et pour elles-mêmes. Cette mobilisation a pour objectif de les rendre visible dans l'espace public. L'association déclare :

« Nous voulons que toutes les femmes, qui ont des enfants, qui sont malades, qui ont besoin d'aide, ou sont obligées de travailler, se regroupent, prennent leur place dans les syndicats, la vie sociale et politique, car c'est le seul terrain où elles peuvent se libérer. »⁶⁵

S'inscrivant dans le système de division sexuelle du travail, l'emploi domestique est un emploi majoritairement, voire presque exclusivement, occupé par des femmes. A partir du début du XXe siècle, les hommes ont progressivement abandonné ce métier. L'assignation des femmes à ce secteur d'emploi repose sur la notion de compétences féminines. Les associations et syndicats d'employées de maison n'adoptent pas la même position face à ce phénomène. Alors que la CFDT « Employés de Maison » reste presque muette sur la question, la JOCF considère que cette composante féminine participe de la définition même de cette activité. Le caractère féminin de la profession est valorisé par l'association durant les années 1960 puis dénoncé comme produisant une oppression supplémentaire au début des années 1970. Au-delà du caractère genré du travail domestique, l'immigration a également façonné et participé au développement de cet emploi.

III. L'immigration, pierre angulaire du travail domestique rémunéré

Les employées de maison sont donc, à une majorité écrasante, des femmes. La construction du marché du travail en France, mêlant division sexuelle des activités économiques et faible possibilité d'emploi pour les femmes immigrées, conduit à une assignation au travail domestique des actives d'une autre nationalité. Pour compléter la définition de ce secteur d'emploi, l'histoire de cette assignation ainsi que ses conséquences durant les années 1960 et 1970 doivent être étudiés.

A) Les migrations rurales des employées de maison au XIXe siècle

Au XIXe siècle, l'emploi domestique a constitué un « fait massif », selon les mots de Pierre Guiral et Guy Thuillier⁶⁶. Ceux-ci mènent une analyse de la domesticité qui permet de préciser les origines de cet emploi, les lieux où il s'est implanté ainsi que de la population qui l'occupe au XIXe siècle et au début du XXe siècle. Il est difficile d'établir des statistiques claires sur la part de cet emploi au sein de la population active, notamment à cause de l'utilisation du terme de « domestiques » dans les recensements jusqu'en 1896 à la fois pour les ouvriers agricoles et pour les domestiques attachés à la personne. C'est cette seconde population que Guiral et Thuillier retiennent dans leur étude et qui nous intéresse également.

Le type d'emploi pouvant être effectué par une domestique est plus varié au XIXe siècle qu'à la fin du XXe siècle. Celles-ci ne sont pas uniquement au service des bourgeois ou des classes aisées. Elles peuvent également être embauchées pour travailler dans une ferme, dans des cafés ou des restaurants, ou encore au sein de familles d'artisans ou de commerçants, les aidant également

65 « Objectif 74 », non daté. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

66 Guiral Pierre, Thuillier Guy, « Introduction », in : *La Vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle*. sous la direction de Guiral Pierre, Thuillier Guy. Vanves, Hachette Education (programme ReLIRE), « La vie quotidienne », 1978, p. 9-18.

dans leur activité⁶⁷. Cette diversité rend complexe, voire impossible, une définition claire de la domesticité. Les chiffres cités par Guiral et Thuillier pour l'année 1896 établissent une moyenne nationale de 24 domestiques pour 1000 ménages⁶⁸. Cette proportion varie fortement selon les départements. Le nombre de domestiques est important dans la Seine (65 %), les Alpes-Maritimes (56%), la Seine-et-Oise (41%) ou encore le Calvados (37%). Elles sont plus faiblement présentes, de l'ordre de 0,8‰ et 0,9‰, dans l'Ariège, les Basses-Alpes, la Haute-Loire ou la Corse. L'emploi domestique ne s'implante donc pas de manière homogène dans tout le territoire français. Par ailleurs, il est intéressant de s'intéresser aux professions qui embauchent des domestiques. Les deux historiens soulignent que

« les avocats, les médecins ont tous une domestique, 94 % des magistrats, 91 % des officiers ministériels, 71 % des pharmaciens, 61 % des architectes et des ingénieurs sont servis par des domestiques, mais seulement 26 % des rentiers et retraités et 12 % des enseignants »⁶⁹.

Ces chiffres permettent de se faire une idée de la hiérarchie bourgeoise et des classes sociales que servent les domestiques lorsqu'on les définit au sens de service à la personne.

Dès le XIXe siècle, l'emploi domestique est constitué de nombreuses femmes qui effectuent des migrations internes. Celles-ci ne sont pas des migrantes internationales, elles ne franchissent pas de frontières pour travailler. Elles se déplacent de la campagne vers les villes ou de la province vers Paris pour se mettre au service des familles bourgeoises et nobles. Ainsi, il n'était pas rare pour les maîtresses de maison d'engager une jeune fille de la campagne et d'avoir à la former aux métiers de la maison⁷⁰. Cette pratique était courante puisqu'il n'existait pas de centre de formation ou de cours concernant la tenue d'un ménage – sauf pour les orphelines. Selon Sylvie Schweitzer, au début du XXe siècle, à peine 8% des domestiques travaillant à Paris y sont nées⁷¹. Ces jeunes filles sont par ailleurs embauchées très jeunes, dès l'âge de 10 ou 12 ans et ce malgré les lois sur l'école de Jules Ferry qui reportent peu à peu l'âge de la première embauche à la fin de la scolarité obligatoire, c'est à dire 13 ans. L'expression d'usage était de dire que les bonnes étaient placées. L'image de la bonne Bécassine, jeune fille bretonne, devient la figure typique de la domestique provinciale. Elle apparaît pour la première fois en 1905 dans *La semaine de Suzette*⁷². Cette représentation populaire démontre la place qu'ont occupé les domestiques provinciales non seulement dans ce secteur d'emploi mais également dans l'imaginaire collectif au début du XXe siècle.

La présence de femmes issues de la campagne est également visible au travers des habitudes qu'elles apportent avec elles au sein des maisons bourgeoises. Celles-ci peuvent amuser leurs employeurs, qui en font le récit, ou poser problème et susciter des reproches. Pierre Guiral et Guy Thuillier évoquent ainsi la question de l'hygiène: de moindre importance dans les campagnes, les habitudes des bonnes pouvaient jurer avec les pratiques adoptées au sein de la maison bourgeoise⁷³.

67 Schweitzer Sylvie, « Chapitre IV. Des métiers de toujours », in : *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Ed. Odile Jacob, 2002, p. 125

68 Guiral Pierre, Thuillier Guy, *La Vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle... op. cit.*,

69 Guiral Pierre, Thuillier Guy, *La Vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle... op. cit.*

70 Guiral Pierre, Thuillier Guy, « Chapitre II - Comment vivaient les domestiques », in : *La Vie quotidienne des domestiques... op. cit.*

71 Schweitzer Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé... op. cit.*, p. 123

72 *Ibid*

73 Guiral Pierre, Thuillier Guy, « Chapitre II - Comment vivaient les domestiques », in : *La Vie quotidienne des domestiques... op. cit.*

Celles-ci étant chargées de l'éducation des enfants. Elles répétaient les gestes qu'elles avaient vu faire chez elles lorsqu'elles étaient petites mais la propreté n'était pas toujours de mise. Le contraste entre la ville et la campagne sur cette question peut être relativisé puisque les normes concernant l'hygiène personnelle étaient encore réduites durant le XIXe siècle. Ce n'est qu'à partir du début du XXe siècle et de la vague hygiéniste que les attentes sur cette question apparurent réellement. Guiral et Thuillier évoquent également l'alimentation des domestiques, deuxième point permettant de souligner les habitudes différentes entre la campagne et la ville. S'appuyant sur le *Journal* de Jules Renard, paru en 1908, les deux historiens démontrent que l'alimentation plus riche et plus salée chez les bourgeois pouvait surprendre les employées, voire avoir un impact sur leur santé⁷⁴.

Par ailleurs, ces provinciales qui viennent travailler sur la capitale ne s'y lancent pas au hasard. Selon S. Schweitzer, celles-ci trouvent leur place grâce à des bureaux de placement, qui peuvent être publics ou privés, ou être embauchées par des bourgeois de passage dans leur région⁷⁵. Une troisième voie consistait à prendre contact avec des femmes du pays étant déjà parties à Paris. Schweitzer évoque donc l'existence d'un réseau pour ces femmes migrant depuis leur village.

B) A partir du XXe siècle, le progressif remplacement des rurales par les femmes immigrées

Il est de coutume dans l'analyse des populations domestiques au XXe siècle d'affirmer que les femmes immigrées ont progressivement remplacé les femmes issues de milieux ruraux. Nancy Green déclare ainsi que les domestiques et les concierges immigrées s'inscrivent dans la continuité de leurs « consœurs provinciales du XIXe siècle montée à Paris »⁷⁶. De même, Sylvie Schweitzer soutient que « les campagnes désertées [ayant] cessé de pourvoir les villes en domestique [...] les travailleuses immigrées ont pris le relais »⁷⁷. Cette idée se conjugue avec celle d'une crise de la domesticité qui se développe au début du XXe siècle. Ce travail dénigré, pénible, peu réglementé, est progressivement délaissé par les femmes françaises qui préfèrent se tourner vers d'autres secteurs d'emplois. Il fait alors face à une forte demande, sans travailleuses pour y répondre. Dans ce contexte, les femmes immigrées font leur entrée dans la domesticité en France. Néanmoins, la réalité demeure plus complexe qu'une simple succession d'origine des employées de maison. L'idée d'un remplacement d'un groupe social par un autre est à nuancer. Si les travailleuses étrangères profitent effectivement d'une place laissée partiellement vacante, les femmes françaises continuent de constituer une part non négligeable de la profession.

Plusieurs générations de femmes immigrées ont permis au service domestique de continuer à exister. Malgré les contrôles des institutions françaises, les femmes étrangères parviennent à entrer en France et à y trouver un emploi. Nassima Moujoud et Jules Falquet s'emploient à retracer les nationalités successives qui furent majoritaire parmi les employées de maison⁷⁸. La place qu'occupèrent les femmes immigrées dans cet emploi est bien évidemment en lien avec les vagues d'immigration successives. Au début du XXe siècle, les domestiques étaient Allemandes, Suisses,

74 Guiral Pierre, Thuillier Guy, « Chapitre II - Comment vivaient les domestiques », in : *La Vie quotidienne des domestiques... op. cit.*

75 Schweitzer Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé...*, op. cit., p. 123

76 Green Nancy, « Chapitre V. Repenser la notion de peuplement », in : *Repenser les migrations*, Paris, Puf, 2002.

77 Schweitzer Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé...*, op. cit., p. 125

78 Moujoud Nasima et Falquet Jules. « Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociale, migration et histoire coloniale » in Christine Verschuur et Christine Catarino, *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*, Genève, Cahiers Genre et Développement, n°9, L'Harmattan, 2013, p. 229-245

Luxembourgeoises ou encore Belges. Durant l'entre-deux guerres, alors que les effectifs de domestiques diminuent, les femmes Italiennes et Polonaises remplacent progressivement les autres nationalités. Même si elles étaient présentes dans les années précédentes, ce n'est qu'à partir des années 1920 que les migrantes sont plus clairement sollicitées en tant que domestiques⁷⁹. En Provence en 1923, l'Office Régional de Placement précise que les femmes immigrées sont recherchées pour travailler dans le textile et la domesticité, des emplois par ailleurs traditionnellement attribués aux femmes. Le besoin de main d'œuvre étrangère est tel dans ce secteur qu'il occupe une place spécifique lors du vote de la loi « protégeant la main d'œuvre nationale » de 1932⁸⁰. Au contraire de ce qui a été fait pour le secteur industriel, par exemple, L'État français ne régule pas l'emploi de main d'œuvre immigrée dans le secteur du service au particulier. On peut en déduire que les femmes immigrées sont reconnues comme nécessaires, voire indispensables, pour répondre à la demande de main d'œuvre domestique.

Les travailleuses immigrées domestiques ont été moins étudiées lors de la seconde guerre mondiale, il est dès lors difficile de trouver des chiffres qui correspondent à cette période. Hélène-Yvonne Meynaud affirme néanmoins que les femmes d'origine espagnole migrant après la seconde guerre mondiale étaient embauchées comme employées de maison⁸¹. Selon Sabah Chaïb, qui s'appuie sur Odile Merckling, les femmes immigrées se sont insérées sur le marché de travail industriel et dans les services à la personne durant les années 50 et 70, même si nous avons démontré précédemment les femmes immigrées s'engagent dans ce secteur d'emploi à la faveur d'une absence des femmes françaises dès le début du XXe siècle,⁸². L'importance des travailleuses immigrées dans le secteur des services tout au long du XXe siècle est donc encore sujet à des calculs et des débats historiographiques.

Dès le début du XXe siècle, les travailleuses immigrées s'engagent en tant qu'employées de maison pour occuper un emploi partiellement délaissé par les Françaises. Les nationalités majoritaires des femmes de ce secteur se modifient dans le temps, suivant les vagues migratoires en France. Les origines et les parcours des femmes étrangères employées à partir des années 1960 nécessitent d'être approfondis.

C) Portraits des employées de maison immigrées durant les années 1960-1980

En ce qui concerne la fin des années 1960 et le début des années 1980, les statistiques disponibles ainsi que les recherches qui ont déjà été menées permettent de se faire une idée assez précise de la nationalité des travailleuses immigrées employées de maison. Leur taux d'emploi ainsi que leur proportion au sein de la profession, en comparaison avec les femmes françaises, est plus difficile à saisir. Selon les statistiques de Moulier et Silberman citées par Nassima Moujoud et Jules Falquet dans leur article, en 1968, 36,3% des migrantes actives travaillaient dans le secteur domestique⁸³. Si cette même étude évoque une diminution en 1975 (27,7%), celle-ci peut être liée aux mesures migratoires prises en 1974, qui ont favorisé le passage à l'illégalité des travailleuses

79 Moujoud Nasima et Falquet Jules. « Cent ans de sollicitude en France... » in Christine Verschuur et Christine Catarino, *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale, op.cit.*

80 *Ibid*

81 Meynaud Hélène Yvonne, « Réclamer sa juste part : des mouvements de migrantes aux sans-papiers en grève », *Cahiers du Genre*, 2011/2 (n° 51), p. 69-91.

82 Chaïb Sabah, « Femmes immigrées et travail salarié », *Les cahiers du CEDREF*, 16 | 2008, 209-229.

83 Moujoud Nasima et Falquet Jules. « Cent ans de sollicitude en France... » in Christine Verschuur et Christine Catarino, *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale, op.cit.*

immigrées. Les chiffres de Laâcher concernant les années 1981-1984 permettent également de relativiser cette diminution : plus de 40% des femmes régularisées durant ces trois ans travaillent dans le secteur domestique⁸⁴.

A partir des années 1960, les femmes espagnoles occupent une place de plus en plus importante au sein de la profession. Leur présence dans les services domestiques s'explique par la « poussée ibérique » de la fin des années 1960, selon les termes de Marie-Claude Blanc-Chaléard⁸⁵. L'immigration espagnole est l'une des plus anciennes de l'histoire du XXe siècle, aux côtés de l'immigration italienne et polonaise⁸⁶. Non négligeable pendant les années 1930, ce mouvement de population croît en 1950 et plus particulièrement durant la période 1960-1970. En 1968, la population espagnole se hisse au premier rang des populations étrangères présentes en France avec 607 000 Espagnols sur le territoire à cette date⁸⁷. Encadrés par le franquisme et par l'Église Espagnole, ces nouveaux arrivants sont souvent mal vus par les migrants espagnols de longue date qui étaient, eux, des immigrés politiques plus qu'économiques. Blanc-Chaléard souligne que « l'équilibre entre hommes et femmes » de cette nouvelle migration espagnole « doit beaucoup à l'immigration spécifique des employées de service domestique, figure familière des “beaux quartiers” parisiens »⁸⁸. C'est ainsi que Maria Arondo, arrivée en France en 1962, déclare dans son autobiographie :

« comme la plupart des immigrées espagnoles, je suis bonne à tout faire ou « employée de maison » et, comme beaucoup d'entre elles, issue d'un milieu rural »⁸⁹.

Ce pic migratoire diminue par la suite. En 1975 les Espagnols ne sont plus que 497 000. Cette migration est économique : les salaires étant trop bas en Espagne, devenir employée de maison en France constitue la seule possibilité de s'en sortir pour de nombreuses Espagnoles durant les années 1960 et 1970. Un article issu du journal féminin de la CGT, *Antoinette*, daté de mai 1973, s'intéresse à la situation des employées de maison en France⁹⁰. Au sujet des travailleuses immigrées dans la profession, l'article souligne que

« “La bonne espagnole” est entrée dans le folklore français. Elle figure dans les films ou les sketches comiques. Il est bien connu que, parlant mal le français, elle est à l'origine de quiproquos. »⁹¹

A l'image de la Bécassine de 1906, l'employée de maison espagnole devient une figure de la domesticité en France dans les années 1970 – avec tout le mépris, décrit par *Antoinette*, qui accompagne cette image. Ainsi, les domestiques espagnoles demeurent une présence importante et remarquée en France malgré la diminution de la présence de cette colonie étrangère à partir de 1975. Si certaines peuvent bénéficier de réseaux migratoires grâce à des membres de leur famille ou

84 Moujoud Nasima et Falquet Jules. « Cent ans de sollicitude en France... » in Christine Verschuur et Christine Catarino, *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*, op.cit.

85 Blanc-Chaléard Marie-Claude, « IV/Les Trente Glorieuses de l'immigration (1945-1975) », in : *Histoire de l'immigration*. Paris, La Découverte, « Repères », 2001, p. 57-72.

86 Oso Casas, Laura. « La réussite paradoxale des bonnes espagnoles de Paris. Stratégies de mobilité sociale et trajectoires biographiques ». *Revue européenne des migrations internationales*, 2005 (N°21), p. 107-129.

87 Blanc-Chaléard Marie-Claude, « IV/Les Trente Glorieuses de l'immigration (1945-1975) », in : *Histoire de l'immigration*. Paris, La Découverte, « Repères », 2001, p. 57-72.

88 Blanc-Chaléard Marie-Claude, *Histoire de l'immigration.. op. cit.*

89 Arondo Maria, *Moi, la bonne*, coll. Témoigner, Stock, 1975, Bibliothèque Marguerite Durand

90 C. Suret-Canale, « Travailleuses ou esclaves ? » *Antoinette*, mai 1973, n° 107, Institut CGT d'histoire sociale

91 *Ibid*

des amis déjà sur place, comme c'est le cas pour Maria Arondo, toutes n'ont pas cette chance. Cette dernière souligne que la majorité des immigrées espagnoles « débarq[uent] à Paris seules, sans adresses ni travail, presque sans argent en poche »⁹². Celles-ci s'imaginent souvent partir pour un travail temporaire et revenir en Espagne ensuite.

L'immigration portugaise constitue également une vague de migration importante qui a alimenté l'emploi domestique durant les années 1960. Cette immigration, massive dès 1962, eut souvent lieu dans l'illégalité. Elle fut constituée de migrants économiques, malgré le refus du Portugal de laisser ses ressortissants quitter le pays, et de jeunes déserteurs fuyant la guerre qui débuta en Angola en 1961⁹³. Linda Guerry démontre l'importance des femmes Portugaises en France au travers de la forte entrée sur le territoire au titre du regroupement familial sur la période 1961-1971. Entre ces deux dates, les personnes de nationalité portugaise constituent plus de la moitié des effectifs de regroupement familial⁹⁴. On sait que cette voie d'entrée sur le territoire était celle privilégiée par les femmes immigrées. Néanmoins, L. Guerry ne nous donne pas les chiffres exacts de femmes parmi ces entrées. Stéphanie Condon soutient par ailleurs que la France devient au début des années 1960 la première destination pour les femmes émigrant du Portugal⁹⁵. Les immigrés portugais furent placés dans des bidonvilles et interdits, pour la plupart, de retour jusqu'à la chute de la dictature. L'État français fut tolérant vis-à-vis de cette immigration, pourtant sans contrat. En 1968, l'INSEE recense en France 296 000 personnes de nationalité portugaise⁹⁶. En 1975, elles sont 759 000 et constituent 22% du total des étrangers présents en France. Les Portugais deviennent alors le premier groupe immigré sur le territoire. A partir des années 1970, les femmes portugaises s'engagent en grand nombre dans le secteur domestique, remplaçant à leur tour les immigrées espagnoles. Maria Arondo remarque ainsi au début des années 1970

« une diminution des employées de maison espagnoles en France, les immigrées portugaises prennent la relève. Viennent ensuite les Martiniquaises, les Réunionnaises, sans parler des Algériennes, des Mauriciennes, d'autres encore... »⁹⁷

En effet, les femmes issues du Maghreb furent également employées dans le secteur du service domestique. Les Algériens migrent massivement vers la France à partir des années 1950. Ils font face à une surveillance importante de l'État français. Parqués dans des bidonvilles, leur emploi est marqué par une très basse qualification : plus de 50% d'entre eux sont Ouvriers Spécialisés (OS) ou manœuvres⁹⁸. Ce phénomène migratoire prend de l'ampleur suite à la guerre d'Algérie (1954-1962), période durant laquelle s'accroît également la surveillance étatique à leur égard. Les accord d'Evian signés en 1962 actent la liberté de circulation entre la France et l'Algérie⁹⁹. Contre 212 000 Algériens présents en France en 1954, ils sont 711 000 en 1975. Pour ces deux mêmes dates, on compte 11 000 et 260 000 Marocains. Même si M.-C. Blanc-Chaléard souligne le fait que cette

92 Arondo Maria, « Chapitre 1 : Des journées bien remplies », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

93 Blanc-Chaléard Marie-Claude, *Histoire de l'immigration, op. cit.*, p. 57-72.

94 Guerry Linda, « Des migrantes de longue date », *Plein droit*, 2007/4 (n° 75), p. 7-10.

95 Condon Stéphanie, « L'activité des femmes immigrées du Portugal à l'arrivée en France, reflet d'une diversité de stratégies familiales et individuelles? » *Population*, 2000, p. 301-330.

96 Blanc-Chaléard Marie-Claude, *Histoire de l'immigration, op. cit.*, p. 57-72.

97 Arondo Maria, « Chapitre 1 : Des journées bien remplies », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

98 Blanc-Chaléard Marie-Claude, *Histoire de l'immigration, op. cit.*, p. 57-72.

99 Favier Anthony, « Première I, Chapitre 3 : Les premières remises en cause d'un genre ouvrier chrétien ? », in : *Egalité, mixité, sexualité : le genre et l'intime chez de jeunes catholiques du mouvement de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC-F) dans les années 68 et au-delà (1954-1987)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Claude Prudhomme, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2015, p.223

migration a un « caractère toujours très masculin », le recensement de l'INSEE de 1975 démontre que 32% des immigrés Algériens et 26,7% des Marocains sont des femmes¹⁰⁰. Celles-ci ne sont pas toutes inactives puisque les recensements sur l'emploi de 1968 et 1975, cités par N. Moujoud et J. Falquet, démontrent un remplacement des Espagnoles employées de maison non seulement par les femmes Portugaises, mais également par les Maghrébines¹⁰¹. Le terme de « remplacement » peut encore une fois être relativisé : les Espagnoles restent présentes dans cet emploi. Néanmoins, les deux chercheurs soulignent un fait intéressant, même s'il est à considérer avec beaucoup de précautions au vu des lacunes statistiques sur lesquelles il repose. S'appuyant sur l'analyse de Moullet et Silberman, il semble que les femmes immigrées plus anciennement installées en France délaissent les services domestiques pour se tourner vers les services aux entreprises : blanchisserie, nettoyage, gardiennage... Si ce phénomène est à relativiser au vu de l'importance du travail clandestin dans les services domestiques, Moujoud et Falquet remarquent ainsi que « les migrantes anciennement installées quittent les services aux particulier-es, toujours “réservés” aux plus récemment arrivées »¹⁰².

Un dernier groupe de femmes occupe le secteur domestique : les femmes Antillaises. Celles-ci nécessitent une analyse spécifique puisqu'elles sont issues des départements d'Outre-Mer et possèdent donc la nationalité française. Leur statut est moins précaire que celui de femmes entrées illégalement sur le territoire. Leur migration est orchestrée par le Bureau pour le Développement des migrations Intéressant les Départements d'Outre-Mer (BUMIDOM). Créée en 1963, cette structure organisait la migration des femmes et des hommes depuis les Antilles jusqu'en France. Ces déplacements de population volontaires devaient répondre à deux objectifs : désengorger un département au taux de natalité élevé et au chômage important et répondre aux besoins en main d'œuvre de la métropole. Stéphanie Condon démontre la place spécifique laissée pour la migration de travail des femmes¹⁰³. Celles-ci étaient orientées vers deux secteurs d'emplois : employées de maison ou agents féminins de la fonction hospitalière. Lors de leur arrivée en France, elles étaient placées dans des centres au sein desquelles leur étaient dispensés des cours d'enseignement général et d'enseignement ménagers. Dans les faits, de nombreuses femmes entrées en France pour être employées de maison se tournaient vers la fonction publique puisque, contrairement aux femmes étrangères, elles pouvaient y être embauchées. En plein développement durant les années 1960 et 1970, ce secteur d'emploi avait également besoin d'employées non qualifiées de manière massive. Par ailleurs, de nombreuses Antillaises sont progressivement entrées en France sans passer par le BUMIDOM. L'État a adopté une attitude de laisser-faire face à cette réorientation professionnelle puisque ces femmes répondaient à un besoin de main d'œuvre et que les travailleuses étrangères pouvaient combler les emplois dans le secteur domestique.

Même si elles n'ont pas toujours occupé le travail d'employée de maison vers lesquels on les orientait initialement, la migration organisée de femmes Antillaises vers le secteur domestique démontre le caractère indispensable et central qu'y occupent les femmes immigrées. Sans elles, il est impossible de répondre aux besoins en employées de maison et en services à la personne. Il est important de souligner que les immigrées Antillaises n'avaient pas le même statut que les femmes étrangères. Un article du journal *Femmes travailleuses en lutte* paru en mai 1976 interroge deux femmes Antillaises employées de maison en France. L'une d'elle est passée par le BUMIDOM. Elle

100 Blanc-Chaléard Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, op. cit., p. 57-72.

101 Moujoud Nasima et Falquet Jules. « Cent ans de sollicitude en France... », op. cit.

102 *Ibid*

103 Condon Stéphanie, « Migrations antillaises en métropole », *Les cahiers du CEDREF*, 8-9 | 2000, 169-200.

souligne qu'elle « [n'a] rien eu à payer, ni pour le voyage, ni à [s]on arrivée où [elle a] été prise en charge entièrement »¹⁰⁴. La deuxième femme interrogée a organisé elle-même son voyage, qu'elle a donc dû payer, et a cherché un emploi une fois sur place dans les petites annonces du *Figaro*. Au sein-même de ces travailleuses, il existe donc des parcours différents. Dans une moindre mesure, les femmes issues de l'Île de la Réunion ont également, dans une moindre mesure, été employées comme travailleuses domestiques¹⁰⁵. Dans son étude du « groupe femme » de l'Union Générale des Travailleurs Réunionnais en France (UGTRF), Myriam Paris constate qu'une fois en France, certaines d'entre elles se qualifient d'émigrées pour contrer le discours étatique qui présente leur situation comme un simple déplacement sur le territoire national. Même si ces femmes ont le statut de citoyennes françaises, elles ne sont pas traitées à égalité avec les femmes nées sur le territoire métropolitain. Dès lors, dans ce travail, l'appellation de « travailleuses immigrées » s'étend à la catégorie des employées issues des départements d'Outre-Mer. Les nuances de leur expérience propre seront cependant prises en compte dans l'analyse.

Enfin, des femmes issues de l'Île Maurice rejoignent les rangs des employées de maison à partir de la fin des années 1960. Rarement évoquées dans les sources, elles semblent constituer une moindre part de la profession en comparaison des nationalités et des origines précédemment étudiées. En 1968, l'Île Maurice déclare son indépendance de la Grande-Bretagne. Gaëtan Duval, leader du Parti Social-Démocrate Mauricien affirme que les Indo-Mauriciens prendront le pouvoir à l'indépendance¹⁰⁶. Ces déclarations incitent de nombreux Franco-mauriciens et Créoles à partir s'installer en France. Ceux-ci emmènent parfois leur employée domestique avec eux, ce qui conduit à la création d'une filière d'émigration féminine à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Pour Colette Le Petitcorps, « une certaine continuité coloniale caractérise [cette] migration »¹⁰⁷. Les femmes restées à l'Île Maurice mobilisent un réseau relationnel d'amies et de parentes pour se tenir informées des places d'employées de maison qui se libèrent. Les employeuses françaises entrent en contact avec elles par lettre et leur avancent leur billet d'avion pour qu'elles les rejoignent. Ce billet est ensuite remboursé par un prélèvement mensuel sur leur salaire.

Pour saisir avec plus de justesse l'importance des employées de maison immigrées dans cette profession, un article publié en 1974 dans le magazine *Marie-Claire* affirme donner « les bonnes adresses » pour débusquer l'employée de maison idéale¹⁰⁸. Les lieux donnés pour embaucher une domestique sont répartis en fonction de l'origine de la personne recherchée. Il est ainsi indiqué, pour la première partie, comment « trouver une employée de maison espagnole », puis « une Portugaise » et en troisième lieu, « une jeune fille des départements d'Outre-Mer ». La catégorie « jeune métropolitaine » arrive en dernier. Du point de vue des employeurs, la nationalité de l'employée de maison est donc prise en compte, elle fait partie du facteur d'embauche. De plus, ce sont bien des jeunes femmes qui sont recherchées en priorité, même si l'article évoque à la fin la possibilité d'embaucher des « jeunes hommes au pair », affirmant qu'il peut être intéressant d'aller à l'encontre des préjugés selon lesquels un homme ne sait pas tenir un intérieur. La volonté des employeurs de recruter en priorité des femmes immigrées est également relevée dans l'article

104 *Femmes travailleuses en lutte*, janvier 1976, n°8. Bibliothèque Marguerite Durand, 331 FEM Bul.

105 Paris Myriam. « « Contre tous les pouvoirs » ». *20 21. Revue d'histoire* N° 146, n° 2 (27 juillet 2020): 95-107.

106 Le Petitcorps Colette, « Actrices de leur histoire migratoire : Les récits de femmes mauriciennes employées de maison en France », *Migrations Societe*, 2013 (N° 145), p. 49-62.

107 *Ibid*

108 « Comment trouver et combien payer une employée de maison en 74 », *Marie-Claire*, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

d'*Antoinette* précédemment cité¹⁰⁹. Paru en 1973, il remarque que les travailleuses espagnoles suscitent de moins en moins l'intérêt des employeurs, voire sont délaissées par ceux-ci en raison de leur militantisme trop important, un phénomène sur lequel je reviendrais dans mon troisième chapitre. Ainsi, le journal affirme que « la bonne bourgeoise préfère maintenant les Portugaises et les Mauriciennes (que l'on fait venir par charter) »¹¹⁰.

Il est difficile d'établir précisément des chiffres non seulement sur le nombre d'employées de maison en France, mais également sur le taux de travailleuses immigrées parmi elles. L'importance du travail clandestin, dénoncé par les associations et les syndicats au sein desquels les employées de maison s'organisent, faussent ces données. Dès lors, il peut être intéressant de s'appuyer sur les chiffres fournis par ces organisations. En préparation d'une campagne d'information nationale de 1967, la CFDT Employés de Maison déclare dans une note interne non datée que « 700.000 salariés dont une grande partie d'origine espagnole, tel est le secteur des employés de maison »¹¹¹. Pour cette même campagne, un dossier interne produit par la fédération indique les informations à donner à la presse, dont le fait que les employées de maison parisiennes sont à 45 % des Espagnoles¹¹². Ce document souligne néanmoins que la proportion d'immigrées n'est pas connue par le syndicat au niveau national. L'absence de chiffre sur les femmes immigrées dans la profession sévit durement, y compris au sein de syndicats qui sont pourtant engagés aux côtés des employées de maison. En dehors de ces deux données, la présence des travailleuses immigrées n'est pas chiffrée. Elle est néanmoins reconnue et évoquée par les militants et militantes syndicaux dans leurs rapports et leurs prises de parole. A titre d'exemple, le journal *Inform'action*, qui informe les employées de maison sur les mobilisations de travailleuses domestiques et sur leurs droits, produit un numéro spécial immigration en 1973. A l'initiative du Collectif Immigré du 13^e Arrondissement de Paris, il ne porte presque exclusivement que sur les hommes mais évoque les « milliers de femmes immigrées qui travaillent dès avant le petit déjeuner jusqu'après le dîner, comme femmes de service »¹¹³. Des militantes, camarades ou travailleuses immigrées, sont mentionnées au sein de rapports, de comptes rendus ou d'articles dans plusieurs numéros d'*Inform'action*. Leur présence est un phénomène reconnu mais difficilement quantifiable. Les chiffres obtenus par l'organisation des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes (JOC) ne sont guère plus facilement lisibles. Dans sa section « Employée de Maison », l'organisation possède un groupe appelé « commission déplacées ». Celles-ci se réunissent pour échanger sur leurs conditions de vie et de travail. La distinction entre les femmes appelées « déplacées », c'est à dire venant de régions rurales, et les femmes immigrées, ayant franchi une frontière, est parfois faite par l'association. Néanmoins, la situation précaire des femmes immigrées et celle des travailleuses françaises issue d'autres régions est souvent placée à égalité par la JOCF dans cette commission. Ceci peut produire des données difficiles à démêler, telles que celles utilisées dans le dossier « Objectif 74 », dans lequel il est déclaré :

109 « Travailleuses ou esclaves ? », C. Suret-Canale, *Antoinette*, mai 1973, n° 107, Institut CGT d'histoire sociale

110 *Ibid*

111 Dossier « Campagne nationale d'information et d'action - 15 oct au 15 dec 1967 », non daté, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

112 Dossier « déroulement de la campagne d'information et d'action », 1967, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

113 *Inform'action* juin 1973, n°14, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

« que l'on vienne du Portugal, du Maghreb, de différentes villes de France, d'Espagne, des Antilles, de la Réunion, de l'Île de France, nous sommes près d'un million en France »¹¹⁴.

Ce chiffre d'un million englobe toutes les employées de maison, sans distinction. Puisqu'il n'est pas possible d'avoir accès à un dénombrement précis des nombre d'employées de maison immigrées, cette recherche repose sur des estimations. Maria Arondo tente d'être la plus précise possible dans la description qu'elle fait des employées de maison dans son autobiographie, s'appuyant notamment sur des statistiques produites par la JOC. Selon elle, sur ce million d'employées de maison dans les années 1970, la moitié est constituée de femmes françaises, pour la plupart issues d'espaces ruraux ou de l'Assistance Publique¹¹⁵. L'autre moitié est d'origine étrangère. Hélène-Yvonne Meynaud abonde dans ce sens dans son analyse, distinguant une moitié d'employées de maison françaises et « les autres Espagnoles, Portugaises, Algériennes et Mauriciennes »¹¹⁶. Puisque cette division semble faire consensus non seulement dans les sources mais également dans les recherches sur la question, je m'appuierai sur cette donnée dans la suite de ma recherche. Malgré tout, je tenterai de garder en tête, et j'appelle le lecteur à en faire autant, le peu de fiabilité statistique sur lequel repose cette donnée. En effet, de nombreuses travailleuses ne sont pas déclarées et échappent à ces statistiques. Selon les analyses de Maria Arondo,

« pour 700 000 E.M. et femmes de ménages déclarées (plus ou moins bien), 300 000 autres travaillent au noir ; qu'il s'agisse là d'immigrées sans carte de travail ou de ménagères ne voulant pas perdre le salaire unique. Pour elles, bien entendu, horaires très lourds et salaires très bas. »¹¹⁷

Ainsi, non seulement les employées de maison sont difficile à saisir, mais les travailleuses immigrées qui peuplent leurs rangs le sont encore plus. Des recensements ponctuels, à l'échelle d'une ville notamment, tentent de dépeindre avec plus de précision les diverses origines des travailleuses domestiques. La JOCF fournit de nombreux chiffres sur cette questions, tous parcellaires et soulignant pour la plupart la marge d'erreur qu'ils contiennent. Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler que les travailleuses immigrées ne sont pas présentes uniformément sur le territoire français. Un dossier produit par la JOCF à Arras en janvier 1976 dénombre 800 employées de maison dans la ville. S'interrogeant sur la composition sociologique de la profession, les militantes affirment que « en France [ce sont] beaucoup d[es] immigrées, ici à Arras [ce sont] beaucoup de[s] déplacées de la campagne et beaucoup de[s] filles en foyer... »¹¹⁸. La forte présence de travailleuses étrangères parmi les employées de maison n'est donc pas homogène en France.

D) Comprendre la forte présence des femmes immigrées dans l'emploi de service

Que celles-ci viennent des espaces ruraux français, des départements d'Outre-Mer, d'Europe, des pays frontaliers ou des pays du Maghreb et d'Afrique, les femmes immigrées ont

114 « Objectif 74 », non daté. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

115 Arondo Maria, « Chapitre 8 : Seule la lutte paie », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

116 Meynaud Hélène Yvonne, « Réclamer sa juste part : des mouvements de migrantes aux sans-papiers en grève », *op.cit.*

117 Arondo Maria, « Chapitre 1 : Des journées bien remplies », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

118 Dossier « Employées de Maison », janvier 1976, Arras, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages – compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1976 »

constitué une part importante des employées de maison. En 1990, les travailleuses étrangères constituent 54% des domestiques, dont 42% sont Portugaises¹¹⁹. Selon Sylvie Schweitzer, les femmes immigrées occupent souvent des emplois de service, englobant les employée de maison et les femmes de ménage, car il n'y est pas nécessaire d'avoir une grande connaissance de la langue française ni de la comprendre parfaitement. De plus, ces emplois permettent d'avoir un premier contact avec le fonctionnement et les règles du pays d'accueil. Elle soutient que « les tâches de service ont toujours été des voies d'acculturation, pour les rurales dans un premier temps, pour les étrangères dans un second »¹²⁰.

Si cette analyse peut justifier en partie le choix des femmes immigrées de s'orienter vers les services à la personne, les raisons qui motivent cette décision semblent néanmoins plus complexes et multiples. En premier lieu, comme nous l'avons vu précédemment, cet emploi est fortement genré. Lors de leur arrivée en France, les femmes immigrées sont cantonnées à des secteurs informels et de sous-traitance. Elles se tournent vers des emplois considérés comme féminins. Victimes à la fois de discriminations liées au genre et à leur statut de migrantes, leur accès à l'emploi est limité et elles sont recrutées selon des critères à la fois racistes et sexistes. Elles sont à la « conjonction de discriminations », selon les termes de Mirjana Morokvasic¹²¹. Victimes de la division sexuelle du travail comme toutes les femmes, elles ne peuvent profiter des avancées qui bénéficient aux femmes françaises. Il est important de souligner que l'orientation vers ce métier n'est pas toujours, voire rarement, un choix pour ces travailleuses. Dès 1961, la JOC souligne dans un rapport européen qu'employée de maison est « le seul métier qu'elles [les femmes immigrées] ont le droit d'exercer à leur arrivée en France »¹²². Cette situation persiste jusque dans les années 1970, période à laquelle le document préparatoire « Objectif 74 » de la JOC affirme :

« quand nous arrivons d'Espagne ou du Portugal, quelle possibilité d'embauche nous laisse le Bureau de la Main d'oeuvre, si ce n'est de trouver dans les petites annonces une place d'Employée de Maison, même si nous avons un métier dans les mains, ou un diplôme dans la poche. »¹²³

Cette absence de choix est douloureusement vécue par les travailleuses. Un autre document, daté du 6 mars 1977, fait entendre la voix d'une employée de maison qui déclare

« Nous, les jeunes travailleuses employées de maison, de collectivité, nous sommes emmigrées [sic], déplacées, faisant un travail que nous n'avons pas choisie [sic] Nous sommes isolées, pomées [sic] [...] »¹²⁴

De plus, ce sont bien les femmes étrangères, et non les hommes étrangers qui investissent ce secteur d'emploi. Le recensement de 1901 démontre que les femmes étrangères de « diverses nationalités » sont surreprésentées par rapport aux hommes étrangers dans la domesticité, alors qu'elles sont moins présentes dans les autres secteurs d'emploi privilégiés par les immigrés¹²⁵. Il existe bien une assignation des femmes immigrées à ce travail considéré féminin, qu'est employée de maison.

119 Schweitzer Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé...*, *op. cit.*, p. 126

120 *Ibid*, p. 126

121 Morokvasic Mirjana « Birds of passage are also women », *International Migration Review*, "Women in Migration", 1984

122 Carnet « Les employées de maison », 1961, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

123 « Objectif 74 », non daté. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

124 « Grand dépouillement. Nous les jeunes travailleuses employées de maison nous enquêtons sur nos conditions et sur nos droits », 6 mars 1977, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J370

125 Moujoud Nasima, Falquet Jules. « Cent ans de sollicitude en France... », *op.cit.*

Les femmes migrent souvent vers la France pour des raisons économiques, à la recherche d'un emploi. Cette précarité participe de leur assignation à ce secteur d'emploi. Le métier d'employée de maison est peu réglementé et marqué par des conditions de travail difficiles, des horaires longs, des tâches qui nécessitent souvent de rester debout toute la journée et une rémunération faible par rapport au temps de travail. Mirjana Morokvasic explique que la main d'œuvre migrante féminine constitue un avantage pour un employeur, puisqu'elle ignore les avancées en terme de protection ouvrière¹²⁶. Celle-ci peut donc accepter un travail qui est précaire par définition et fortement méprisé par les autres travailleurs. Cette dynamique est visible au travers de la recherche par la plupart des employeurs des femmes issues des migrations les plus récentes, encore peu informées sur leurs droits et pas organisées. Ces travailleuses sont d'autant plus disposées à accepter de travailler dans des conditions difficiles qu'elles perçoivent leur présence en France comme seulement temporaire. Encore une fois, Maria Arondo exprime bien cette idée :

« A la frontière française, quelle carte de séjour et de travail nous donne-t-on, sinon celle d'employée de maison ? A cause de notre langue, notre besoin de trouver du travail, nous ne pouvons pas faire les difficiles !

Le manque de qualification est dû à notre impossibilité de suivre des études, par manque de fric, et souvent parce que l'on est issue de familles nombreuses, ou parce que l'on n'a pas eu la chance d'avoir une famille. »¹²⁷

La question du logement est également à prendre compte. En effet, si des foyers pour travailleurs immigrés existent en France dans les années 1970, les plus célèbres étant gérés par la Sonacotra, ce n'est pas le cas pour les travailleuses immigrées – exception faite des Antillaises migrant par le BUMIDOM et placées dans des centres à leur arrivée. Or, une employée de maison est logée sur son lieu de travail, par ses employeurs. Dès la fin du XIXe siècle, le problème du logement pour les femmes seules a poussé des travailleuses à se tourner vers l'emploi de domestique. Anaïs Albert a analysé les formes de logement populaire parisien dans son étude sur la consommation populaire des années 1880 aux années 1920¹²⁸. Le garnis était à cette période le logement privilégié pour les travailleurs pauvres. Or, les femmes seules en étaient exclues, notamment pour des questions de bonnes mœurs. La domesticité apparaît alors comme une solution temporaire idéale. Dès la fin du XIXe siècle,

« La condition de domestique est souvent celle de femmes seules, célibataires ou veuves, pour la majorité migrantes, qui trouvent là un abri temporaire et une source de revenus »¹²⁹.

La condition précaire des femmes immigrées les pousse à se faire embaucher comme employées de maison pour s'assurer un lieu de vie et avoir ainsi une certaine stabilité. Dans l'article d'*Antoinette*, le journal de la CGT va même plus loin, affirmant que « la travailleuse immigrée ne peut être que bonne, logée par son patron », puisqu'elle n'a pas d'autre solution pour trouver un toit¹³⁰.

126 Morokvasic Mirjana « Birds of passage are also women », *op.cit.*

127 Arondo Maria, « Chapitre 8 : Seule la lutte paie », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

128 Albert Anaïs, *Consommation de masse ou consommation de classe ? Une histoire culturelle du cycle de vie des objets dans les classes populaires parisiennes (des années 1880 aux années 1920)*, thèse d'Histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014

129 *Ibid*, p. 73

130 « Travailleuses ou esclaves ? », C. Suret-Canale, *Antoinette*, mai 1973, n° 107, Institut CGT d'histoire sociale

Les politiques publiques migratoires ont également eut un impact sur l'importante présence des femmes immigrées parmi les employées de maison. En 1974, le gouvernement Chirac suspend l'immigration de travail. Les personnes entrées en France par le regroupement familial n'ont alors plus l'autorisation de se salarier. Cette loi pousse les femmes issues de cette voie à se tourner vers un emploi illégal, non déclaré. Les secteurs à fort taux d'activité clandestine occupés par ces femmes sont notamment la domesticité, la restauration et le textile¹³¹. Les modalités particulières du métier d'employée de maison favorisent le travail au noir. En effet, les employeurs utilisent souvent les petites annonces pour trouver leur employée. De plus, l'entretien se déroule à leur domicile, espace qui constitue également le lieu de travail des employées et n'est pas accessible aux inspections du travail... Être employée de maison constitue souvent la seule possibilité d'emploi pour une femme arrivée en France après 1974 ou issue du regroupement familial.

Pour remettre en perspective le cas français et comprendre le fonctionnement de la domesticité, il est intéressant de souligner que l'importance des migrantes au sein de ce secteur d'emploi est un phénomène constatable à l'échelle mondiale. Dans son étude des mobilisations des travailleuses migrantes au sein de l'Organisation Mondiale du Travail en 2011, Helen Schwenken mène une analyse internationale de la condition des travailleuses domestiques migrantes¹³². Ainsi, en 2011, 78% de ces travailleuses en Argentine, 94% à Singapour et jusqu'à 100% dans les pays du Golfe sont des migrantes. Aux États-Unis, 90% sont nées à l'étranger. Le phénomène de migration de femmes depuis les milieux ruraux jusqu'aux espaces urbains pour y être employées comme domestiques existe également en Chine et au Népal. Francesca Scrinzi, conduisant une étude comparée de l'emploi des migrantes dans les services domestiques en Italie et en France, constate que « les services aux particuliers sont un des secteurs où l'emploi "au noir" de travailleurs migrants est structurel et l'emploi illégal une pratique courante »¹³³. La forte présence de femmes immigrées employées de maison en France ne constitue donc pas une situation particulière propre à la France. Les dynamiques de l'emploi domestique et les conditions de travail difficiles conduisent à l'embauche de travailleuses étrangères précaires dans toutes les régions du monde.

L'emploi domestique semble par définition être occupé par les parts les plus précaires de la population : les femmes issues des milieux ruraux au XXIe siècle, auxquelles succèdent les femmes immigrées au XXe siècle. Durant la période 1960-1980, les femmes espagnoles, portugaises, maghrébines, antillaises ou encore mauriciennes constituent les nationalités majoritaires dans cet emploi. L'importante place de la migration dans ce métier s'explique à la fois par l'abandon de celui-ci par les travailleuses une fois qu'elles ont pu atteindre une certaine stabilité et par le comportement économique adopté par les employeurs qui recherchent les femmes issues des migrations les plus récentes, moins informées sur leurs droits. La précarité qui caractérise cet emploi est rendue visible par les conditions de travail des employées de maison.

131 Morokvasic Mirjana « Birds of passage are also women », *International Migration Review*, "Women in Migration", 1984

132 Schwenken Helen, « Mobilisation des travailleuses domestiques migrantes : de la cuisine à l'Organisation internationale du travail », *Cahiers du Genre*, 2011/2 (n° 51), p. 113-133.

133 Scrinzi Francesca, « « Ma culture dans laquelle elle travaille ». Les migrantes dans les services domestiques en Italie et en France ». *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, 2004 (N° 12), p. 137-62.

IV. Les conditions de travail des employées de maison

Les revendications portées par la CFDT et la JOCF permettent de saisir avec plus de précision les conditions de travail et de vie des employées de maison. C'est au travers de ces luttes qui unifient ce secteur d'emploi, et non pas en tentant d'établir une définition unique de celui-ci, qu'il est possible de comprendre la réalité concrète vécue par les employées de maison.

A) Des revendications ordinaires : horaires, salaires et maladies professionnelles

En premier lieu, les demandes des employées de maison sont similaires à celles qui traversent la plupart des secteurs d'emplois qui se mobilisent. Ainsi, la question des horaires et du salaire apparaissent régulièrement dans les discussions et les doléances. Pierre Guiral et Guy Thuillier insistent dans leur étude sur les charges horaires très lourdes auxquelles doivent faire face les bonnes à tout faire¹³⁴. Premières levées et dernières couchées, celles-ci ne bénéficient au XIXe siècle que d'un temps de sommeil très court. Elles n'ont alors presque aucun jour de repos. Cette situation perdure dans les années 1960, 1970 et 1980. Même si les horaires varient d'une travailleuse à l'autre, la JOCF affirme en 1961 que les employées de maison travaillent souvent 14 heures par jour¹³⁵. En 1967, selon les informations de la CFDT, la majorité d'entre elles travaille 60, 70, voire 80 heures par semaine¹³⁶. Suite à un sondage national conduit par l'organisation chrétienne, les militantes jocistes élaborent en janvier 1976 un dossier sur les employées de maison¹³⁷. On y apprend que seulement 50 % des travailleuses bénéficient d'un temps de pause durant leur journée de travail. De plus, leurs horaires vont de 40 à 84 heures par semaine. Face à ces conditions de travail intenable, des revendications sur les horaires et sur leur rémunération ont marqué les mobilisations et nourri la lutte des travailleuses domestiques. Lors d'un rassemblement d'employées de maison organisé par la JOCF en 1969, plusieurs militantes dénoncent les « longs horaires », « [l'] absence de temps de pause dans la journée », « de jours de congés hebdomadaires et le travail du dimanche » ainsi que les « bas salaires »¹³⁸. La CFDT s'engage également dans une lutte pour une régulation horaire. Celle-ci doit s'obtenir progressivement aux yeux du syndicat. En 1968, une militante explique lors d'une rencontre nationale d'employées de maison que la fédération « Employés de Maison » vise la limitation à « 40 heures [par semaine] avec un premier palier des 54 heures »¹³⁹. Cet objectif a été atteint dans certains départements au travers des conventions collectives. En 1975, année où Maria Arondo publie *Moi, la bonne*, la législation parisienne fixe le taux horaire à 48 heures de travail hebdomadaire avec une tolérance allant jusqu'à 54 heures de travail. Néanmoins, la militante jociste affirme que, dans les faits,

134 Guiral Pierre, Thuillier Guy, « Chapitre 3 : comment ils travaillaient », in : *La Vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle*. sous la direction de Guiral Pierre, Thuillier Guy. Vanves, Hachette Education (programme ReLIRE), « La vie quotidienne », 1978, p. 9-18.

135 Carnet « Les employées de maison », 1961, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

136 Dossier « Campagne nationale d'information et d'action - 15 oct au 15 dec 1967 », non daté, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

137 Dossier « Employées de Maison », janvier 1976, Arras, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés - 1975 - 1976 », sous-dossier « 1976 »

138 « Rassemblement des Employées de Maison - motion condition de travail », 12 octobre 1969, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

139 Dossier « Rencontre nationale Employés de Maison », 10 et 11 février 1968, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

« si certaines ne dépassent pas le chiffre de 48 heures, la plupart arrivent allégrement à 54 heures. Mais il y a aussi toutes celles qui franchissent le cap des 54 pour pousser jusqu'à 64, 70, 80, voire 100 ou 110. »¹⁴⁰

Une fois la réglementation obtenue, la question de sa mise en application pose problème. Seules face à leurs employeurs, les travailleuses informées sur cette limite horaire peinent à la faire appliquer. Les militantes syndicales, lorsqu'elles sont informées de cette situation, peuvent parfois intervenir.

Il a été établi précédemment que les employées de maison ont de nombreux travaux à effectuer. Bien souvent, leur journée ne se termine pas avant que toutes ces tâches n'aient été remplies. La quantité de travail fixe leurs horaires, et non l'inverse. Par ailleurs, les longs horaires des employées de maison en comparaison avec les autres travailleurs s'expliquent par le système des équivalences d'heures auquel elles sont soumises. Ce régime s'applique dans les professions au sein desquelles les heures de travail pourraient comporter des moments d'inaction. Ces équivalences servent à déterminer le temps de travail effectif. Dans ces situations, une durée de travail supérieure à la durée légale est considérée comme équivalente à celle-ci. Les équivalences horaires ne s'appliquent pas pour toutes les employées de maison, elles dépendent de la réglementation fixée par la convention collective départementale. Néanmoins, elles constituent une perte importante pour ces travailleuses, qui ne bénéficient pourtant pas de temps de pause conséquents. Ainsi, le syndicat CFDT d'Ille et Vilaine affirme lors d'une intervention à l'assemblée générale des employeurs, le 27 avril 1976, que ce régime représente dix heures par semaine durant lesquelles l'employée n'est pas rémunéré¹⁴¹. Cela correspond, selon leurs calculs, à 450 francs de bénéfice par mois pour les employeurs, soit 5 400 francs à l'année, au détriment de leurs employées.

La perception par les employeurs du rôle de leurs employées influence également ce temps de travail conséquent. Héritage du statut de domestique du XIXe siècle, les employeurs et employeuses peuvent effectivement considérer que leurs employées doivent se rendre disponible à tout moment, travailler sans se plaindre, effectuer parfaitement les tâches qui leur sont attribuées et ce même si elles n'en ont pas le temps. C'est du moins l'analyse qu'en donne la JOCF dans un dossier préparatoire à la conférence de 1974, déclarant qu'« on ne [leur] demande qu'une chose [aux employées de maison], être 24 heures sur 24 à la disposition des patrons »¹⁴². Par ailleurs, les heures supplémentaires effectuées par les travailleuses domestiques sont rarement indemnisées. Souvent, elles ne sont même considérées comme telles par les employeurs, dans la continuité de cette conception selon laquelle ces femmes doivent être à leur service à toute heure. De nombreuses militantes au sein de la CFDT comme de la JOCF se plaignent du fait que les réceptions et les fêtes données par leurs employeurs les conduisent à rester plus tard sans rémunération supplémentaire. Lors de la rencontre d'employées de maison à Rodez précédant la rencontre européenne de la JOCF en 1961, le compte-rendu souligne dans la section concernant les horaires que

« les réceptions nous claquent physiquement et moralement. On ne tient pas compte que ce sont des heures supplémentaires qui ne sont pas payées ni récupérées »¹⁴³.

140 Arondo Maria, « Chapitre 1 : Des journées bien remplies », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

141 *Inform'action*, avril 1976, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

142 « Objectif 74 », non daté. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

143 « Rencontre Employées de maison - préparation rencontre Européenne », non daté, Rodez, 45J372, dossier Rencontres Européennes, 1961

Ces horaires intenable ont des conséquences sur la qualité de vie des employées de maison. Au cours du rassemblement d'employées de maison de 1969, la JOCF souligne

« le fait que les bas salaires et les horaires trop longs ont des répercussions particulièrement négatives et lourdes sur les employées de maison, mamans célibataires, qui ont un enfant en nourrice »¹⁴⁴

En effet, certaines employées sont à la tête d'une famille. Dans ces situations, elles peuvent parfois louer une chambre hors du domicile de leurs employeurs. Or, leurs responsabilités familiales sont compliquées par le temps passé au travail – un temps qui n'est pas toujours rémunéré.

Les activités et les possibilités de rencontre sont fortement réduites à cause de ces longs horaires, ce qui constitue une réelle souffrance pour les employées de maison qui se trouvent déjà isolées sur leur lieu de travail. Lors de la réunion à Rodez au début des années 1960, une militante de la JOC souligne que « dans l'ensemble, l'horaire ne permet pas de prendre des loisirs qu'on veut, surtout le ciné [...] »¹⁴⁵. Le bal est le loisir le plus prisé parmi ces travailleuses. Ce phénomène est notamment souligné par la JOC, qui s'intéresse à la vie des employées hors de leur travail. Durant le rassemblement de Rodez le bal est qualifié de « plus grand loisir » pour ces travailleuses, qui regardent peu à la dépense, trop heureuses de sortir¹⁴⁶. Lors d'un autre rassemblement d'employées de maison, en 1969 cette fois, ces sorties au bal sont analysées par les militantes jocistes comme liées à l'isolement, notamment des travailleuses « déplacées »¹⁴⁷. Selon elles,

« Il faut oublier, on va au bal, dans les boîtes. [...] on accepte le premier venu, on n'est plus capable de discerner, de choisir. »¹⁴⁸

Une inquiétude morale se révèle dans la conclusion faite par les travailleuses jocistes. La solitude dont souffrent les employées de maison pourrait, selon cette analyse, les conduire à avoir des comportements dont elles n'ont pas une conscience pleine et entière. Lors d'une réunion à Nantes, d'autres travailleuses témoignent au contraire d'un « replie [sic] sur soi » lié à l'épuisement et au dégoût pour le travail exercé¹⁴⁹.

La question du salaire est directement liée au problème du temps de travail. En effet, une fois divisé par le nombre d'heures, le taux horaire des employées de maison peut atteindre des sommes très basses. Maria Arondo, s'appuyant sur la convention collective parisienne, remarque que pour 54 heures de travail hebdomadaire, ou 216 heures de travail mensuel, une employée de maison est rémunérée en moyenne 900 francs par mois¹⁵⁰. A ce salaire s'ajoutent approximativement 275 francs de nourriture et de logement, soit une rémunération équivalente à environ 1 200 francs par mois. Divisé par les 216 heures de travail mensuel, les employées de maison gagnent aux alentours de 5,50 francs de l'heure. A titre de comparaison, le 1er mars 1975,

144 « Rassemblement des Employées de Maison - motion condition des "déplacées" », 12 octobre 1969, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

145 « Rencontre Employées de maison - préparation rencontre Européenne », non daté, Rodez, 45J372, dossier « Rencontres Européennes », sous-dossier « 1961 »

146 *Ibid*

147 « Rassemblement des Employées de Maison - motion condition des "déplacées" », 12 octobre 1969, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

148 *Ibid*

149 Reprise d'une rencontre d'employées de maison, non daté, Nantes, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

150 Arondo Maria, « Chapitre 1 : Des journées bien remplies », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

année de sortie de l'ouvrage de Maria Arondo, le Smic horaire brut était de 6,95 francs¹⁵¹. Il atteint 7,71 francs en octobre de cette même année. Au mois de mars de l'année précédente, il était de 5,60 francs. Selon les points de comparaison temporels, cette rémunération est donc plus ou moins proche de celle en vigueur dans les autres secteurs d'emploi. Néanmoins, si ce salaire n'est plus divisé par 216, mais par 300 ou 400 heures, qui représentent les vrais horaires que font de nombreuses employées de maison, « alors le S.M.I.C. lui-même est pulvérisé », selon les mots de Maria Arondo¹⁵². Il ne faut cependant pas oublier, comme je l'ai démontré précédemment, qu'il existe de grandes disparités salariales entre les employées. Selon une enquête de la JOCF, en 1976, 33 % des employées de plus de 21 ans et 49 % de celles de moins de 21 gagnent moins de 700 francs par mois¹⁵³. Ce salaire accentue encore la gravité des calculs précédemment effectués précédemment. Par ailleurs, le salaire des employées de maison est difficile à établir précisément étant donné que celles-ci sont logées et nourries et que leur nombre d'heure n'est pas clairement défini. Les cadeaux faits par les employeurs sont une autre particularité à prendre en compte. Coutume dont on retrouve déjà des traces au XIXe siècle, ces cadeaux sont souvent des vieux vêtements, des objets inutilisés, mais ils peuvent varier en importance. Les militantes dénoncent cet échange informel qui, selon elles, permet aux employeurs de refuser leur augmentation lors de négociations pour le salaire au vu des présents qui ont été faits. Ces cadeaux ne sont pas toujours bien perçus par les employées. Pour certaines, ils sont la preuve d'une relation privilégiée avec leurs employeurs. Pour d'autres, ils sont reçus comme une forme de mépris.

Dès le XIXe siècle, le salaire des employées de maison est jugé très bas¹⁵⁴. En dehors de difficultés matérielles évidentes qui peuvent être extrêmes chez certaines travailleuses, la faiblesse de ces rémunérations a des conséquences concrètes sur la vie des employées de maison et la perception qu'elles ont d'elles en tant que personne. La conférence européenne de 1961 organisée par la JOCF remarque que ces faibles revenus entraînent un complexe d'infériorité, qui limite le lien des employées de maison avec les autres professions¹⁵⁵. Certaines disent mentir sur le travail qu'elles exercent lorsqu'elles rencontrent de nouvelles personnes, comme le rapporte un rassemblement de la JOCF en 1969. Le compte-rendu d'une motion sur la condition des travailleuses déplacées dénonce un isolement aggravé par « la honte de dire ce qu'on fait »¹⁵⁶. De plus, ces bas salaires accentuent la dépendance à l'employeur. N'ayant pas de logement propre ni de salaire décent, il est difficile pour ces femmes de partir¹⁵⁷.

Les maladies professionnelles ne sont pas clairement évoquées dans les revendications ni de la CFDT ni de la JOCF. Néanmoins, elles constituent une problématique incontournable dans la littérature sur la domesticité. Dès le XIXe siècle, les bonnes à tout faire sont atteintes de diverses affections liées aux horaires trop importants et au manque de repos telles que l'anémie, le surmenage ou les troubles mentaux¹⁵⁸. Elles ont également une propension à la tuberculose. Des

151 « Smic horaire du 01/03/1970 au 30/06/1975 », CNAV, 2019, https://www.legislation.cnnav.fr/Pages/bareme.aspx?Nom=smic_smig_smic_bar

152 Arondo Maria, « Chapitre 1 : Des journées bien remplies », in : *Moi, la bonne*, op. cit.

153 Dossier « Employées de Maison », janvier 1976, Arras, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1976 »

154 Guiral Pierre, Thuillier Guy, « *Chapitre II - Comment vivaient les domestiques* », in : *La Vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle... op.cit.*

155 Carnet « Les employées de maison », 1961, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

156 « Rassemblement des Employées de Maison - motion condition des “déplacées” », 12 octobre 1969, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

157 Carnet « Les employées de maison », 1961, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

faits divers de l'époque permettent d'affirmer que certaines domestiques meurent d'épuisement¹⁵⁹. En ce qui concerne la fin du XXe siècle, Judith Rollins, dans son étude sociologique des femmes domestiques à Boston en 1981 et 1982 souligne que les travailleuses âgées souffrent de maux de dos, de varices, de problèmes aux chevilles et aux pieds¹⁶⁰. Les remarques de Maria Arondo sur les maladies des employées de maison rejoignent les analyses de la sociologue. Elles peuvent être atteintes de

« déviations de la colonne vertébrale, [avoir les] jambes enflées dues aux longues stations debout, [des] ulcères à l'estomac, [faire une] dépression nerveuse... »¹⁶¹.

Plusieurs témoignages d'employées rapportés par la JOCF corroborent ces analyses. Une travailleuse raconte ainsi qu'à force de manger debout et trop rapidement, elle fait une hépatite virale et doit désormais surveiller son alimentation, subissant des douleurs continues au foie¹⁶². Une autre rapporte sa syncope, conséquence d'une fatigue extrême qu'elle avait ignorée par peur de perdre son emploi¹⁶³. La manipulation de certains produits ménagers peut également entraîner des maladies professionnelles mais celles-ci ne sont pas détaillées¹⁶⁴. Mais surtout, l'épuisement et la sollicitation constante mettent leurs nerfs à rude épreuve. Nombreuses sont celles qui dénoncent la « fatigue, [l']énervement » comme lors de cette réunion non datée à Nantes¹⁶⁵. En 1973, une travailleuse affirme qu'elle a « frôlé la dépression, ce n'est pas pour cela qu'elle a eu des congés, le patron [lui] a donné un traitement »¹⁶⁶. En effet, dans bon nombre de ces récits, les employées n'ont pas pu prendre de congé maladie puisqu'elles n'étaient pas déclarées à la sécurité sociale. Parfois, leurs problèmes de santé les conduisent même au licenciement. Le caractère particulièrement physique de ce métier ainsi que l'absence de temps de repos peuvent donc avoir de graves conséquences sur la vie des travailleuses domestiques.

B) Des revendications spécifiques au métier d'employée de maison

Certaines revendications portées durant les années 1960, 1970 et 1980 ne peuvent se rapporter qu'au travail des employées de maison et permettent de saisir des problématiques spécifiques à ce métier.

La lutte de la fédération CFDT « Employés de Maison » pour l'accès aux travailleuses de la profession à la sécurité sociale et à la retraite complémentaire incarne ces revendications spécifiques. L'importance de ce combat au sein du syndicat est visible au travers de la profusion de documents internes, de dossiers, de tracts et d'articles tentant d'expliquer la situation des travailleuses et de pousser les employées de maison à se mobiliser sur cette question. En effet,

158 Guiral Pierre, Thuillier Guy, « Chapitre III - Comment ils travaillaient », in : *La Vie quotidienne des domestiques en France... op.cit.*

159 *Ibid*

160 Rollins Judith, « Entre femmes », *op.cit.*

161 Arondo Maria, « Chapitre 7 : Des patrons et des bonnes », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

162 Compte-rendu réunion d'employées de maison, novembre 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

163 Catégorie « Employées de Maison », mars 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

164 Reprise de la rencontre des employées de maison, non daté, Nantes, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

165 *Ibid*

166 Meeting à Mainault, 13 mai 1973, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

l'article L-351.10 du code du travail les empêche d'accéder à l'UNEDIC (Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce), et donc d'avoir accès à une assurance chômage. De plus, elles ne cotisent pas sur leur salaire réel. Par conséquent, en cas de maladie, elles ne touchent que des aides très faibles qui ne sont pas représentatives du salaire qu'elles gagnent normalement.

La CFDT lutte depuis février 1962 pour l'accès des employées de maison à la sécurité sociale¹⁶⁷. Dès mai 1966, dans un dossier analysant la situation des employées de maison en France, le syndicat revendique une cotisation sociale sur le salaire réel¹⁶⁸. C'est l'une des plus importantes demande dans le combat des employées de maison pour leurs droits. Lors de la campagne nationale d'information et d'action de 1967, la CFDT rappelle que « les revendications essentielles [sont la] réduction de la durée du travail, et [les questions de] cotisation de la sécurité sociale »¹⁶⁹. Lorsque les déléguées des employées de maison et des représentants de la CFDT ont été reçus en 1969 par Maurice Schumann, alors Ministre d'État chargé des Affaires sociales, les principales questions soulevées sont liées au salaire et à la sécurité sociale¹⁷⁰. Durant l'année 1975, les journaux *Inform'action* datés du 7 octobre, du 5 mai et du 27 mars rappellent tous la priorité faite dans la lutte des employées de maison à la campagne pour le droit aux ASSEDIC et aux cotisations sur le salaire réel¹⁷¹. Ces documents ne sont que quelques exemples qui permettent de démontrer l'importance de cette revendication tout au long de la période étudiée.

Deux formes d'action ont notamment nourri cette lutte. L'information de la population sur la condition des employées de maison, d'abord, au travers de plusieurs campagnes intitulées par la CFDT « campagnes d'information et d'action », mais aussi de meetings, de réunions publiques et d'articles. En second lieu, le syndicat a tenté d'interpeller directement les élus en appelant les militantes à envoyer des lettres aux députés. Des modèles de lettres et les noms des députés concernés ont ainsi été publiés dans plusieurs *Inform'action*. Malgré quelques moments d'espoir, la réforme du code du travail n'a pas eu lieu durant la période que nous étudions ici. Cette lutte démontre à quel point le métier d'employée de maison est peu réglementé et fut relégué au second plan. La situation de ces femmes en cas de maladie ou lors de leur retraite n'intéressait ni les élus ni l'opinion publique.

Le logement des travailleuses est également un combat spécifique à la profession d'employée de maison. En effet, celles-ci logent majoritairement chez leurs employeurs, ce qui suscite de nombreuses critiques. Les conditions de logement sont souvent déplorable : les chambres sont en mauvais état, trop petites, parfois même partagées avec d'autres membres du personnel. Dans certains cas, les employées n'ont même pas de chambre : elles se couchent le soir dans la salle d'attente qui se trouve dans le domicile ou dans un couloir, subissant les allées et venues des autres membres de la maison, ne pouvant pas complètement se reposer¹⁷². Des militantes jocistes rassemblées à Rodez au début des années 1960 déclarent que « dans l'ensemble, [les employées de maison sont logées dans des] chambres personnelles mais très très peu [dans des]

167 *Inform'action*, février 1987, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

168 Dossier « Sur le plan social les Employés de Maison sont défavorisés », mars 1966, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

169 Dossier « Campagne nationale d'information et d'action - 15 oct au 15 dec 1967 », non daté, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

170 Dossier « Les Employés de Maison chez le ministre », janvier 1969, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

171 Complément *Inform'action*, 7 octobre 1975 ; complément *Inform'action*, 7 mai 1975 ; complément *Inform'action*, 27 mars 1975, Archives confédérales de la CFDT, 1E491

172 « Rencontre Employées de maison - préparation rencontre Européenne », non daté, Rodez, 45J372, dossier Rencontres Européennes, 1961

chambres indépendantes »¹⁷³. Cette situation est observable dès le XIXe siècle. Pierre Guiral et Guy Thuillier évoquent des lits dépliant, entreposés le soir dans un couloir ou dans la cuisine où les employeurs font dormir les domestiques¹⁷⁴. Les nourrices, elles, dorment souvent avec les enfants. Durant le XIXe siècle, d'autres situations provoquent des inquiétudes. Les mansardes au dernier étage où les travailleuses peuvent alors être logées ne disposent pas de l'eau courante ni du chauffage. Elles constituent des lieux de vie sales et étroits. Les moralistes du XIXe siècle dénoncent ce qu'ils appellent les « sixièmes étages ». Jules Simon les qualifie de « meurtriers », ce sont de « véritables écoles de la luxure »¹⁷⁵. Cette critique porte néanmoins principalement surtout sur les jeunes filles, que les employeurs devraient selon ces moralistes chercher à protéger de ces espaces peu sécurisés.

Au-delà de la dénonciation de ces conditions de logement qui aggravent l'état psychologique des employées de maison, c'est également la dépendance vis-à-vis de l'employeur qu'implique cette situation de cohabitation qui est pointée du doigt. Étant donné que la chambre dans laquelle l'employée de maison se réfugie le soir se trouve sous le même toit que celle de ses patrons, les possibilités d'épanouissement se trouvent fortement limitées. Ceux-ci peuvent faire preuve d'une attitude paternaliste, surveillant leurs faits et gestes. Nombreuses sont celles qui n'ont pas le droit de ramener hommes ou amies dans leur chambre. Suzanne Hascouët, travailleuse domestique militante à la CFDT depuis 1945, affirme ainsi que la sexualité des employées de maison est cachée¹⁷⁶. Selon elle, les employeurs la craignent et refusent de la voir. Elle remarque que « chaque fois qu'une employée de maison s'est mariée ou même qu'elle a eu un ami, quand elle n'avait pas de logement indépendant ça s'est toujours mal terminé. »¹⁷⁷. Le fait d'habiter chez leurs employeurs a donc des conséquences sur la vie intime de ces travailleuses. Lorsqu'elles veillent trop tard, leurs patronnes se fendent parfois d'une remarque le lendemain, considérant qu'elles seront moins productives. Leurs sorties font l'objet d'une permission : rares sont celles qui possèdent les clés du domicile et vont et viennent comme elles le souhaitent. Puisque le travail d'employée de maison est conçu par beaucoup de travailleuses comme un emploi temporaire, certaines souhaitent se rendre à des cours du soir pour apprendre un autre métier. Cette situation donne lieu à des négociations sans fin, non seulement pour terminer plus tôt, mais également pour rentrer plus tard. Le journal *Inform'action* d'avril 1976 remarque que

« la vie personnelle, la liberté sont encore plus réduites, lorsqu'il faut à tout moment de son existence être sous la "surveillance" dans des faits et gestes, de l'employeur »¹⁷⁸.

Lors d'un rassemblement d'employées de maison organisé par la JOCF en 1969, une militante dénonce « [l'] absence de liberté, dû au paternalisme de certains employeurs »¹⁷⁹. Ces conditions de logement entraînent un maintien constant des employées de maison sur leur lieu de travail. Cet espace étant déjà isolé, les difficultés à en sortir et à rencontrer d'autres personnes ainsi que la

173 « Rencontre Employées de maison - préparation rencontre Européenne », non daté, Rodez, 45J372, dossier Rencontres Européennes, 1961

174 Guiral Pierre, Thuillier Guy, « Chapitre II - Comment vivaient les domestiques », in : *La Vie quotidienne des domestiques en France... op.cit.*

175 *Ibid*

176 Article *Les révoltes logiques*, « La lutte singulière d'une employée de maison », hiver 1979, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

177 *Ibid*

178 *Inform'action*, avril 1976, Archives confédérales de la CFDT, 1E491

179 « Rassemblement des Employées de Maison - motion condition de travail », 12 octobre 1969, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

surveillance constante à laquelle elles sont sujettes crée chez certaines d'entre elles des situations de mal-être extrême. Durant la rencontre nationale des employées de maison organisée par la CFDT les 10 et 11 février 1968, la revendication d'un logement indépendant du lieu de travail est présentée comme une revendication centrale¹⁸⁰. A la fin des années 1970 le temps partiel se développe rapidement dans le secteur du service à la personne, ce qui diminue le nombre de travailleuses logées chez leurs employeurs. Le journal *Inform'action* de juin 1979 dépeint une profession dans laquelle le temps complet est devenu minoritaire¹⁸¹. Seulement 10 % des employées en France ne sont pas embauchées à temps partiel. Elles sont 16 % à Paris et 8 % en province. Néanmoins, il est de nouveau nécessaire de prendre en compte l'importance du travail au noir et de relativiser ces chiffres. Dès 1976, il est affirmé pendant une rencontre régionale à Lyon que « les employées de maison logées nourries sont de plus en plus rare »¹⁸². Cette affirmation, rapportée dans l'*Inform'action* d'avril 1976, est néanmoins contredite dans un supplément du journal daté du même mois, qui analyse la situation de « celles qui logent chez l'employeur », affirmant que « c'est encore un grand nombre »¹⁸³. Dès lors, il semble que la situation des employées de maison évolue à la fin des années 1970 ainsi que la définition même de la profession, se rapprochant de celle des femmes de ménage. Cependant, le logement chez les employeurs demeure une réalité et un combat pour de nombreuses travailleuses. Ce phénomène n'est toujours pas régulé, uniquement affaibli par le développement des temps partiel dans la profession.

La lutte pour la dignité des employées de maison est un engagement important à relever. Selon Judith Rollins, le premier souci des employées de maison « n'est ni le salaire ni les horaires mais leur dignité »¹⁸⁴. Cette dignité passe en premier lieu par la reconnaissance de leur emploi comme appartenant à la classe ouvrière. Effectivement, les travailleuses domestiques affirment que leur métier est méprisé par les autres travailleurs. Certaines n'osent dire le travail qu'elles font lorsqu'elles rencontrent d'autres personnes. Des militantes jocistes rapportent le discours de ces travailleuses qui considèrent que c'est « le plus sale boulot, le plus dégradant. [Elles font] ça parce qu'[elles n'ont] pas pu faire autre chose »¹⁸⁵. Les paroles d'une de ces femmes, retranscrites dans un compte-rendu de la JOCF de Bayonne en 1971, dévoilent cette souffrance¹⁸⁶. Elle déclare durant cette réunion :

« Je me donne un an pour quitter le métier d'E.M. Le jour où je quitterai le métier d'E.M ... Je me cuite pendant 8 jours... J'ai honte de dire que je suis E.M... Quand on me demande ce que je fais, je mens, je ne dis jamais que je suis employée de maison. »¹⁸⁷

Les employées de maison se décrivent souvent comme le parent pauvre de la classe ouvrière. Ce besoin de respect par les autres travailleurs s'accompagne d'un besoin d'égalité. Leur profession, moins régulée, est sujette à plus d'abus. Au début des années 1970, un document de la JOCF

180 Dossier « Rencontre nationale Employés de Maison », 10 et 11 février 1968, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

181 *Inform'action* n° 36, juin 1979, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

182 *Inform'action*, avril 1976, Archives confédérales de la CFDT, 1E491

183 Supplément *Inform'action*, avril 1976, n°25, Archives confédérales de la CFDT, 1E491

184 Rollins Judith, « Entre femmes », *op. cit.*

185 « Rencontre Employées de maison - préparation rencontre Européenne », non daté, Rodez, 45J372, dossier Rencontres Européennes, 1961

186 Compte-rendus de la fédération de Bayonne, 1971 – 1972, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 - 1966 »

187 *Ibid*

affirme : « Notre exploitation est d'autant plus grande que nous n'avons pas les mêmes droits que les autres travailleurs »¹⁸⁸. En 1975, lors de la rencontre des responsables employées de maison organisée par la JOCF, les militantes inscrivent dans leurs objectifs à long terme vouloir « avoir les mêmes droits que les autres travailleurs »¹⁸⁹. Cette mise à l'écart de la classe ouvrière, à laquelle ces femmes affirment pourtant appartenir, nourrit un sentiment d'infériorité.

A cette question de respect par les autres travailleurs à l'égard desquels elles se sentent défavorisées s'ajoute une demande de respect de la part de leurs employeurs. Comme il l'a été démontré précédemment, ceux-ci demandent à leurs salariées un engagement complet, de toute leur personne, qui rappelle le statut de servante plutôt que d'employée. Certaines employées de maison se sentent peu respectées par leurs patronnes qui ont devant elles des comportements qu'elles n'auraient pas eu devant quelqu'un de leur classe sociale. Celles-ci les voient nus, écoutent leurs confidences et peuvent parfois assister à leurs déboires sexuels. En 1976, un dossier produit par la JOCF dénonce le fait que « quand Monsieur ou Madame se lavent, ils ne tiennent pas plus compte de l'employée que de l'armoire. »¹⁹⁰. En 1961, lors de l'introduction de sa conférence Européenne, la JOCF inscrit « l'absence de respect » en premier dans la liste des problèmes auxquels les employées de maison font face¹⁹¹. Une commission de la JOCF, faisant la liste des « besoins » des employées de maison indique en premier le besoin d'« être respecté ds tte [sic] sa personne »¹⁹². Le dossier « Employée de maison... pas esclave... mais travailleuse » produit en 1976 par l'association aborde également cette notion de dignité¹⁹³. L'organisation chrétienne y affirme la nécessité que la profession soit reconnue pour que les travailleuses qui l'exercent soient respectées dans leur emploi. Cette reconnaissance passe par l'usage du terme « employée de maison » et par le refus de l'appellation « bonne à tout faire ». Pour justifier de ce choix, les militantes jocistes déclarent : « nous avons une dignité de filles et nous voulons qu'elle soit respectée. »¹⁹⁴. Avant les revendications sur les horaires, plus que la question du salaire, c'est la notion de dignité qui apparaît centrale pour ces employées.

C) Les plus dures conditions de travail des employées de maison immigrées

Les conditions de travail des employées de maison immigrées font parfois l'objet par la JOCF et par la CFDT de remarques spécifiques. A partir de celles-ci, il est possible de dégager les difficultés particulières auxquelles les travailleuses étrangères font face dans leur emploi domestique. Dans l'ensemble, leurs problèmes et leurs revendications sont les mêmes que ceux des Françaises, à ceci près que leurs conditions de travail sont aggravées par leur statut d'immigrée. Leur situation précaire les pousse à accepter des conditions de travail qu'une travailleuse française pourrait refuser. Même si la JOCF compare souvent leur situation à celle des travailleuses déplacées issues des milieux ruraux, les femmes immigrées font face à des obstacles supplémentaires tels que la barrière de la langue, leur situation irrégulière et la nécessité de cet emploi pour rester en France. Le journal féminin de la CGT, *Antoinette*, nous apprend ainsi qu'avant 1974 pour obtenir la carte de

188 « Objectif 74 », non daté. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

189 « Rencontre des responsables employées de maison », 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J369

190 Dossier « Employées de Maison », Arras, janvier 1976, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1976 »

191 Carnet « Les employées de maison », 1961, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

192 « Commission premier jour », 1972, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J369

193 Dossier « Employée de maison... pas esclave... mais travailleuse », probablement 1976, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

194 *Ibid*

séjour il était nécessaire que ces femmes travaillent un an chez le même employeur¹⁹⁵. Cette obligation les pousse à garder l'emploi qu'elles ont trouvée en arrivant. Le journal ajoute qu'elles

« acceptent [...] tout : les journées de travail de 12 heures et même plus quand il y a des réceptions jusqu'à minuit ou une heure du matin (ces heures supplémentaires ne sont ni payées, ni récupérées), le repos hebdomadaire non respecté ni, non plus, les deux heures de liberté chaque jour »¹⁹⁶

Bien évidemment, toutes les femmes immigrées n'acceptent pas ces conditions de travail plus dures. Il faut de plus souligner que les femmes Antillaises, n'ayant pas le même statut que les femmes immigrées, ne semblent pas soumises à cette règle. Ainsi, une employée de maison Antillaise raconte en 1976 au journal *Femmes travailleuses en lutte* avoir changé 5 fois de poste l'année qui a suivi son arrivée¹⁹⁷. Enfin, après 1974, les femmes ne semblent plus être obligées de rester à la même place durant un an. La peur de l'expulsion demeure néanmoins un élément essentiel qui influence les négociations d'un contrat et pousse ces femmes à rester chez les mêmes employeurs, même quand les conditions de travail y sont néfastes.

D'après les premières données que j'ai récolté, le salaire des travailleuses immigrées semble être inférieur à celui des employées de maison françaises. Cette remarque peut être infléchie par des exceptions. En 1973, une militante jociste souligne au cours d'une réunion que les Espagnoles gagnent plus que les Françaises¹⁹⁸. Cette situation serait liée au fait que les employées espagnoles concentrent leurs revendications sur la rémunération plutôt que sur les temps libres, contrairement à leurs camarades métropolitaines¹⁹⁹. Une autre militante affirme dans ce même document que « les patronnes paient [plus] les espagnoles [parce que] ça fait bien d'avoir une espagnol »²⁰⁰. Je n'ai pas trouvé d'autres traces de cette remarque, par ailleurs difficilement quantifiable, mais il me paraît nécessaire de la rapporter. Tout comme le secteur des employées de maison en général, les travailleuses immigrées ne constituent pas une population uniforme et homogène. Néanmoins, les travailleuses immigrées sont en premier lieu embauchées pour leur flexibilité et les bas salaires que leur condition permet. Dès 1961, la JOC souligne qu'« il arrive souvent qu'elles [les employées de maison immigrées] aient un salaire plus bas que les Françaises »²⁰¹. Les comptes-rendus de réunions de la JOCF permettent d'avoir accès à plusieurs récits de travailleuses immigrées exploitées à cause de leur condition. Ces réunions sont organisées en petits groupes de quatre ou cinq employées et reposent principalement sur l'échange de récits individuels qui sont ensuite comparés et questionnés pour conduire à une réflexion collective. Ainsi, en 1969, le cas d'une Mauricienne est utilisé à titre d'exemple au cours d'un rassemblement d'employées de maison pour expliquer la condition de ces femmes immigrées²⁰². Celle-ci a été embauchée sous contrat par ses employeurs, qui lui ont payé son voyage depuis l'Île Maurice. Ils exigent désormais un remboursement de cet investissement, et ne la rémunèrent que 50 francs par mois. Pour avoir une estimation plus concrète des différences de

195 « Travailleuses ou esclaves ? », C. Suret-Canale, *Antoinette*, mai 1973, n° 107, Institut CGT d'histoire sociale

196 *Ibid*

197 *Femmes travailleuses en lutte*, janvier 1976, n°8. Bibliothèque Marguerite Durand, 331 FEM Bul.

198 « Réalité E de M », mars 1973, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J369

199 *Ibid*

200 *Ibid*

201 « commission européenne des employées de maison », mars 1961, Suzanne Faurie, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

202 « Rassemblement des Employées de Maison - motion condition de travail », 12 octobre 1969, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

salaire entre Françaises et immigrées, le journal *Antoinette* affirme qu'en 1973, une travailleuse Portugaise est payée 5 franc de l'heure, au lieu de 8 francs en moyenne pour une Française²⁰³.

La barrière de la langue peut également être une explication aux bas salaires et aux horaires plus longs que la moyenne des employées de maison immigrées. En effet, incapables de comprendre pleinement les contrats, ne connaissant pas leurs droits, les travailleuses immigrées peuvent accepter des conditions de travail qu'elles ne saisissent pas complètement. Maria Arondo remarque ainsi que « l'employée de maison française ou immigrée [...] comprend plus ou moins bien ce qu'elle signe »²⁰⁴. Si la difficile compréhension des contrats et des fiches de paye est un problème partagé par les Françaises et les femmes immigrées, la langue n'en constitue pas moins un obstacle supplémentaire pour ces dernières. Par ailleurs, ce problème linguistique a également des conséquences sur les conditions de vie de ces femmes. En 1961, la JOCF souligne que

« Le fait qu'elles savent [sic] mal parler le Français, les coupe et les isole encore plus. Cela rend l'intégration plus difficile. C'est pour cela qu'elles cherchent à se retrouver entre filles d'un même pays »²⁰⁵.

Il est important de relever l'isolement dans lequel ces travailleuses se trouvent, non seulement à cause de leur profession d'employée de maison, mais également de leur situation de travailleuse immigrée. Ces circonstances entraînent une plus grande dépendance vis-à-vis des employeurs, seules personnes avec qui elles sont en contact, unique ouverture sur le monde, mais également source de revenu essentielle.

Enfin, la revendication de dignité et de respect de leur personne portée par les employées de maison prend une tournure spécifique en ce qui concerne les travailleuses étrangères. Celles-ci font face à des brimades racistes et à des remarques liées à leur pays d'origine. Dans la préface de Maria Arondo rédigée par Max Chaleil sont évoqués les surnoms donnés aux bonnes, comportement méprisant héritée de l'Ancien Régime²⁰⁶. Ces surnoms sont liés aux clichés racistes associés aux bonnes immigrées : elles sont appelées « Maria, Conchita, Conception, Fatima ou Doudou »²⁰⁷. Plus loin, Maria Arondo affirme elle-même que les « Espagnoles et Portugaises sont vite rebaptisées en "Maria" ou "Conchita" et "Amélia" ou "Pilar", surtout si leur véritable prénom est difficile à prononcer »²⁰⁸. Ces appellations constituent un symbole de domination, rappelant aux employées leur condition d'infériorité puisque leur prénom ne mérite pas d'être retenu, mais également leur condition interchangeable. Maria Arondo affirme que les remarques liées à l'origine des travailleuses sont monnaie courante. Étudiant les rapports entre employées et patronnes, elle nous rapporte plusieurs expériences humiliantes vécues par des femmes immigrées. L'une, Pilar, immigrée espagnole, dit de sa patronne et de ses amies qu'elle « les [a] entendues rire de [sa] façon de parler. Et rire aux éclats »²⁰⁹. Une autre employée espagnole a entendu son employeuse dire au téléphone qu'elle était ignorante et qu'elle avait tout dû lui apprendre²¹⁰.

203 C. Suret-Canale, « Travailleuses ou esclaves ? » *Antoinette*, mai 1973, n° 107, Institut CGT d'histoire sociale

204 Arondo Maria, « Chapitre 7 : Des patrons et des bonnes », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

205 « commission européenne des employées de maison », mars 1961, Suzanne Faurie, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

206 Max Chaleil, « Préface », in : *Moi, la bonne, Arondo Maria, op. cit.*

207 *Ibid*

208 Arondo Maria, « Chapitre 7 : Des patrons et des bonnes », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

209 *Ibid*

210 *Ibid*

Les difficiles conditions de travail des employées de maison sont rendues visibles au travers des revendications et des analyses élaborées par la CFDT et la JOCF. Elles ont des horaires longs, des salaires bas, font face à des maladies professionnelles. Elles ont également des difficultés pour avoir accès à l'assurance chômage, logent chez leurs employeurs et sont isolées sur leur lieu de travail. Leur demande d'être reconnues comme des égales par les autres travailleurs et d'être respectées par leurs employeurs dévoile le sentiment d'infériorité qu'elles peuvent ressentir dans l'exercice de leur métier. On retrouve chez les employées de maison immigrées les mêmes revendications et les mêmes problèmes que chez les employées françaises. Néanmoins, ceux-ci sont aggravés par la peur constante de l'expulsion, le besoin d'un travail pour rester dans le pays, la barrière de la langue et les remarques racistes. Pour améliorer ces conditions de travail, syndicats et associations appellent les travailleuses à lutter pour leurs droits. Or, cet engagement fait face à de nombreux obstacles.

V. Les limites dans les mobilisations des employées de maison

Pour compléter ce tableau descriptif des employées de maison, et avant d'étudier les formes que prennent leur mobilisations, il est nécessaire d'évoquer les limites qui peuvent entraver celles-ci.

A) Les conditions de travail des employées de maison empêchent leur mobilisation

Tout d'abord, les conditions de travail partagées par toutes les employées de maison, immigrées et françaises, limitent fortement leur engagement politique. Le plus grand obstacle à une mobilisation massive des employées de maison est l'isolement dû à la profession, un problème évoqué plusieurs fois. Seules chez leurs employeurs, ces dernières peinent à établir des relations avec des personnes extérieures au foyer et plus encore avec d'autres employées de maison. Cet isolement a plusieurs conséquences. Tout d'abord, les travailleuses domestiques connaissent mal leur droits. Leur seul contact avec l'extérieur se réalise au travers de leurs employeurs. Dès lors, elles peuvent être confrontées à des conditions de travail abusives sans savoir ce qui est acceptable ou non. L'exemple des horaires longs dépassants les normes fixées par les conventions collectives qui a été détaillé précédemment incarne ce problème. Un enjeu majeur pour les organisations d'employées de maison est alors l'accès à l'information pour ces travailleuses isolées. La JOCF adopte une approche qui repose sur la nécessité pour les travailleuses de connaître leurs droits et d'avoir conscience de l'utilité de la lutte. Un compte-rendu non daté de la réunion de la commission « signalisation - accueil » de Montélimart nous donne accès au point de vue des militantes, qui éprouvent des difficultés à rencontrer des employées de maison et par conséquent à leur donner accès aux informations dont elles ont besoin²¹¹. En effet lorsqu'une nouvelle employée s'installe dans la ville ou dans le quartier, les autres travailleuses n'en sont pas informées et n'ont donc pas de moyens pour entrer en contact avec cette dernière. Le bouche à oreille permet parfois d'être au courant d'une nouvelle arrivante, mais le compte rendu souligne que « il y a sûrement beaucoup de familles où il y a des filles qu'on ignore »²¹². Ces difficultés pour rencontrer les employées de maison peuvent être plus ou moins importantes selon les lieux de mobilisation. En région

211 « Rencontre Nationale - service "signalisation - accueil" », non daté, Montélimart, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

parisienne, le nombre important d'employées rend l'approche et la discussion avec ces dernières particulièrement complexe. En 1975, une militante jociste déclare dans une lettre qu'à Paris et ses environs, les travailleuses ne se connaissent pas entre elles et peinent à créer des liens²¹³. De plus, l'organisation elle-même

« ne les connaît pas, [les employées] ne pensent pas toute [sic] à se signaler, difficultés d'arriver jusqu'à elles... parce qu'elles changent souvent ou retournent dans leur pays »²¹⁴

La forte mobilité qui caractérise la profession, en particulier dans la région parisienne, pose problème pour l'identification des femmes qui exercent cet emploi et, par conséquent, pour la prise de contact avec celles-ci.

Non seulement les employées de maison ne connaissent pas leurs droits et font face à des difficultés pour avoir accès à des informations sur ceux-ci, mais de plus, leurs conditions de logement rendent difficiles la lutte pour le respect de ces droits. Lors de sa « campagne nationale d'information et d'action » qui eut lieu en 1967, la CFDT souligne ce problème, affirmant que

« le fait qu'ils [les employés de maison] sont dans la plupart des cas logés sur place rend encore plus difficile une action sur [le volume horaire] que pour d'autres salariés »²¹⁵.

Les moyens de pression traditionnels utilisés dans d'autres secteurs d'emplois, tels que l'occupation du lieu de travail ou l'utilisation d'un rapport de force entre employées et employeurs au travers de la grève, ne peuvent être mobilisés dans le cas des travailleuses domestiques. Créer des espaces de rassemblement et de rencontre pour des employées ayant chacune un lieu de travail différent constitue une difficulté supplémentaire. La JOCF, dans son dossier « Objectif 74 », déclare ainsi qu'en tant que « employées de maison et de collectivités, nous sommes isolées, nous rencontrons des difficultés pour nous organiser collectivement »²¹⁶. Pour Helen Schwenken, un élément clé pour qu'une mobilisation soit réussie est la visibilité de cette dernière²¹⁷. Un mouvement contestataire peut être rendu visible dans l'espace public soit au travers des revendications portées, soit grâce aux acteurs et actrices politiques. Selon son analyse, le lieu de travail privé, caractéristique du métier d'employée de maison, constitue une limite au succès des mobilisations des travailleuses car il invisibilise leurs luttes. L'isolement et la division des employées sur des lieux de travail individuels, qui sont en même temps les foyers de leurs employeurs entravent le bon déroulement d'une lutte collective.

Dans le cas d'employées de maison qui parviennent à dépasser ces difficultés, à avoir accès aux informations nécessaires concernant leurs conditions de travail et qui souhaitent alors s'engager, d'autres obstacles liés à leur lieu d'habitation apparaissent. De nombreuses employées de

212 « Rencontre Nationale - service "signalisation - accueil" », non daté, Montélimart, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

213 Lettre « réflexion employées de maison », avril 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés - 1975 - 1976 », sous-dossier « 1976 »

214 Lettre « réflexion employées de maison », avril 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés - 1975 - 1976 », sous-dossier « 1976 »

215 Dossier « Campagne nationale d'information et d'action - 15 oct au 15 dec 1967 », non daté, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

216 « Objectif 74 », non daté. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

217 Schwenken Helen, « Mobilisation des travailleuses domestiques migrantes : de la cuisine à l'Organisation internationale du travail », *Cahiers du Genre*, 2011/2 (n° 51), p. 113-133.

maison font le récit du paternalisme et de la surveillance constante de leurs employeurs. Leurs allées et venues sont souvent fortement limitées. Une nouvelle fois, Maria Arondo nous permet d'avoir accès au vécu d'une employée de maison. Lors de son emploi dans un couvent, alors qu'elle était déjà militante jociste, elle souhaite participer aux réunions de l'organisation²¹⁸. Or, les portes de l'institution ferment à vingt-deux heures, ce qui l'oblige à surveiller l'heure et limite son engagement. Elle parvient à un arrangement après une négociation avec la mère supérieure, son employeuse : elle ne peut avoir une clef à elle mais peut en prendre une en informant au préalable de ses sorties. Ce récit démontre la surveillance à laquelle peuvent faire face les employées de maison. Puisqu'elles ne possèdent pas de domicile propre, leur liberté, y compris dans leurs activités politiques, se trouve entravée. Le contrôle de leurs engagement peut également prendre des formes plus directes, avec par exemple des critiques claires sur leurs positions politiques, sur les réunions auxquelles elles se rendent, sur les organisations auprès desquelles elles s'engagent, pouvant parfois aller jusqu'à l'interdiction de se joindre à certaines actions. Selon les éléments rapportés par Maria Arondo, mai 1968 fut un événement révélateur de ce contrôle. Elle affirme ainsi que

« Pour les bourgeois, c'était la révolution : ils défendaient à leurs bonnes de sortir dans les rues pour aller aux manifestations, à la Sorbonne ou à l'Odéon. [...] Et, exception faite de quelques-unes, un peu plus conscientes, qui ne sont pas tombées dans le piège, la plupart ont été terriblement impressionnées par ce climat de peur et de calomnie. »²¹⁹

Ce témoignage permet de souligner que la vie chez les patrons et la pression que ceux-ci peuvent exercer sur leurs employées a un impact direct sur la mobilisation des travailleuses. Ces problématiques nourrissent des débats au sein des organisations d'employées de maison, qui cherchent des solutions pour dépasser cette fragmentation des travailleuses et l'isolement qu'elle implique. Cet obstacle qui traverse mon étude est adressé directement dans un complément au journal *Inform'action* en février 1975, qui déclare que

« la force des patrons tient pour une bonne part à l'isolement des salariées. C'est vrai pour l'ensemble des travailleurs, mais ça se ressent avec plus d'intensité pour les employées de maison. Aussi, briser cet isolement est la condition nécessaire pour faire aboutir les revendications. »²²⁰

Un second obstacle à une lutte organisée des employées de maison est la conception de cet emploi par la plupart des travailleuses qui l'occupent comme un emploi temporaire. Cette manière d'aborder leur propre métier ne les pousse pas à se battre pour de meilleures conditions de travail, puisqu'elles espèrent le quitter sous peu. En 1961, lors d'une rencontre à Rodez, des militantes soutiennent qu'il existe une date d'expiration à cet emploi²²¹. Ainsi, « à partir de 23-24 ans, ou 4 ou 5 ans de ce travail », les travailleuses expriment le désir de faire autre chose. Une enquête menée par la JOCF au début des années 1970 dévoile que 53 % des employées de maison entre 21 et 25 ans souhaitent changer d'emploi²²². Ce pourcentage est de 56 % chez les 13-20 ans²²³. Lorsque celles-ci trouvent un nouvel emploi, elles se tournent vers des métiers plus stables, notamment au

218 Arondo Maria, « Chapitre 5 : Chez les bonnes soeurs », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

219 Arondo Maria, « Chapitre 5 : Chez les bonnes soeurs », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

220 Complément *Inform'action*, février 1975, Archives confédérales de la CFDT, 1E491

221 « Rencontre Employées de maison - préparation rencontre Européenne », non daté, Rodez, 45J372, dossier Rencontres Européennes, 1961

222 « Résultat des réfés. O74. Meeting "employées de maison" aînées (21-25 ans) », non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J369

sein de l'hôpital en tant que filles de salle ou élève infirmières ou encore au sein des collèges et des lycées en tant que filles de service²²⁴. Une orientation qui n'est pas évoquée par la JOCF est la reconversion dans la prostitution. L'article de *Marie-Claire* publié en 1974 évoque les études de Durban selon lesquelles 28 % des prostituées étaient auparavant travailleuses domestiques²²⁵. Presque aucune employée de maison ne souhaite devenir femme de ménage, un métier dévalorisant et épuisant. Le fait que ce travail soit perçu comme un emploi temporaire n'implique cependant pas nécessairement que ces femmes pourront réaliser leur projet professionnel et se reconvertir dans une autre profession. Un autre phénomène accompagne cette conception d'emploi temporaire. Lorsque ces travailleuses réalisent que leurs conditions de travail sont inférieures à celles existant dans la plupart des autres emplois, nombreuses sont celles qui tentent de se former à un autre métier. Lors d'un rassemblement jociste en 1973, une militante déclare que « dès que les filles réagissent : elles cherchent à faire des cours et à changer de profession »²²⁶.

Un autre trait spécifique au métier d'employées de maison est leur accès à l'intimité d'un cercle familial. Elles vivent avec leurs employeurs, partagent leur quotidien et, parfois, nouent des relations émotionnelles ou affectives avec eux qui relèvent de dynamiques plus complexes qu'une simple relation de travail. La CFDT et la JOCF remarquent que de nombreuses travailleuses considèrent qu'elles font partie de la famille de leurs employeurs. Cette idée repose souvent sur des propos tenus par les employeurs eux-mêmes. Ainsi, lors d'un meeting d'employées de maison et de collectivité²²⁷, la JOCF retranscrit les paroles prononcées par certaines employées. L'une affirme qu'elle est la « grande sœur » au sein de la famille. Une autre soutient : « mes patrons me considèrent comme leur fille »²²⁸. Les rapports particuliers qui peuvent se tisser entre employeurs et employées empêchent ces dernières de protester, de s'organiser et de porter des revendications. Phénomène courant, l'idée selon laquelle une employée de maison fait partie de la famille est régulièrement évoquée comme un obstacle à la mobilisation. Aux yeux de Maria Arondo, cette relation est construite consciemment par les employeurs, qui offrent des cadeaux et sont bienveillants avec leur employée dans l'unique but d'empêcher ses possibles protestations²²⁹. N'ayant pas étudié le point de vue des employeurs, cette affirmation ne peut être considérée que comme une théorie biaisée. Néanmoins, elle permet de dévoiler le ressentiment qui peut exister parmi les employées de maison lorsqu'elles réalisent que les liens noués avec leurs employeurs ne relèvent pas d'un cadre familial ni de l'affect, mais sont bien des rapports salariaux. Maria Arondo fait cette découverte à la suite de son premier emploi. Dans son livre, elle ne cache pas sa virulence à l'égard de ces pratiques et de ces relations qui prétendent être égalitaires :

« J'avais enfin saisi l'hypocrisie que cachent ces petits détails ne changeant en rien notre situation d'employées de maison, mais servant au contraire à nous acheter. Être considérée "comme de la famille", c'est accepter tout, ne jamais rouspéter, ne pas se défendre, se résigner. »²³⁰

223 « Résultat des réfés. O74. Meeting "employées de maison" ados et jeunes (13-20 ans) », non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J369

224 « Rencontre Employées de maison - préparation rencontre Européenne », non daté, Rodez, 45J372, dossier Rencontres Européennes, 1961

225 « Comment trouver et combien payer une employée de maison en 74 », *Marie-Claire*, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

226 « Réalité E de M », mars 1973, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J369

227 « Objectif 74 », non daté. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

228 *Ibid*

229 Arondo Maria, « Chapitre 3 : Mon premier emploi », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

230 *Ibid*

Cette idée de faire partie de la famille empêche non seulement toute forme de revendication, mais pousse également les travailleuses à accepter des conditions de travail plus dures. Si toutes les employées ne vont pas jusqu'à affirmer faire partie de la famille, nombreuses sont celles qui sont attachées à leurs employeurs. Cette amitié, réelle ou construite, constitue également un obstacle à la mobilisation. Maria Arondo distingue plusieurs cas dans lesquels les employées de maison peuvent construire ces rapports affectifs, pour des raisons très diverses²³¹. L'idée d'appartenir à la famille des employeurs apparaît séduisante chez les jeunes filles, éloignées tôt de leur famille, parfois également loin de leur pays d'origine, et isolées sur leur lieu de travail. Elle leur apporte du réconfort et leur permet de mieux accepter leur situation. A cette première catégorie, Maria Arondo oppose ensuite celle qu'elle appelle la « bonne modèle » : célibataire, âgée de quarante ou cinquante ans, celle-ci est résignée, mais également attachée à ses employeurs, qu'elle sert depuis longtemps²³². Si les situations décrites par Maria Arondo permettent de mieux s'imaginer les rapports qui peuvent exister, elles ne reposent sur aucune base sociologique. La seule affirmation concrète qui puisse illustrer ce problème est le fait qu'il traverse les discussions à la fois de la JOCF et de la CFDT, constituant une réelle limite à la prise de conscience des employées de maison.

B) Les obstacles à l'engagement des employées de maison immigrées

Une difficulté régulièrement évoquée au sein des organisations d'employées de maison est celle de la mobilisation des travailleuses immigrées. En effet, celles-ci font face à de nombreux obstacles qui empêchent leur engagement au même titre que leurs consœurs françaises. Étant donné que ces femmes constituent la moitié de la profession, leur investissement dans le combat pour leurs droits est perçu comme indispensable. Au-delà de la nécessité de lutter pour la libération des travailleuses immigrées, leur participation aux revendications des employées de maison est en effet nécessaire pour l'avancée de la régulation du secteur d'emploi dans son entièreté. La question de l'information et de la discussion avec les employées de maison immigrées est régulièrement évoquée, comme lors de cette réunion de la JOCF en octobre 1970 à Angers, durant laquelle une militante déclare que « les immigrées étant les plus exploitées, il est plus difficile de les rejoindre, et elles sortent peu »²³³. Ainsi, le premier obstacle à l'engagement des femmes immigrées est lié à leur isolement, plus important encore que celui des femmes françaises à cause de la barrière de la langue et de la méconnaissance du pays dans lequel elles se trouvent qui les pousse à rester enfermées chez leurs employeurs. En 1976, la Cimade de Marseille élabore un dossier intitulé « Des femmes immigrées parlent »²³⁴. La Cimade est une association engagée auprès des populations étrangères en France. Partant du constat d'une aliénation supplémentaire des femmes migrantes par rapport à leurs congénères masculin, l'organisation décide de leur donner la parole avec ce document. Il y est affirmé que l'activité de femmes de ménage renforce leur isolement. En effet, ce travail ne leur permet pas de nouer des relations avec d'autres travailleuses, quand les emplois occupés par les travailleurs immigrés les mettent « constamment en contact avec d'autres »²³⁵. Les femmes qui ne sont pas nées en France métropolitaine subissent donc une plus forte solitude à la fois que leurs collègues employées de maison mais également que les hommes immigrés. En 1969, la JOCF

231 Arondo Maria, « Chapitre 7 : Des patrons et des bonnes », in : *Moi, la bonne, op. cit.*

232 *Ibid*

233 « Réunion du 10 octobre 1970 », 10 octobre 1970, Angers, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J370

234 Dossier « Des femmes immigrées parlent », Cimade Marseille, 1976, Archives de La Contemporaine, F/DELTA/2149/1174

235 *Ibid*

analyse la situation de ces femmes « déplacées »²³⁶. Selon l'association, le déracinement qu'elles ont subi a de fortes répercussions sur leur vie affective et communautaire. Elles se sentent isolées. L'association affirme que ces répercussions

« ne leur permettent pas de se sentir solidaire de tout un monde ouvrier, mais au contraire favorisent un individualisme »²³⁷.

Dès lors, la situation à laquelle font face les femmes immigrées lors de leur arrivée en France, aggravée par les conditions de travail et de vie induites par le métier d'employée de maison, ne favorisent pas l'engagement. Par ailleurs, la particularité propre à une expérience féminine de la migration limite les possibilités de révolte. Ainsi, le « groupe femme » de l'Union Générale des Travailleurs Réunionnais en France (UGTRF), association fondée en 1963 constate qu'une fois seule, les filles sont plus désarmées que les hommes à cause de leur expérience sociale²³⁸. Leur éducation familiale, par exemple, les limite fortement. La peur de se retrouver à la rue empêche leur protestation. Les militantes notent alors que « souvent la solution consiste à se mettre sous la dépendance d'un homme »²³⁹.

En dehors des ressorts psychologiques et des problématiques d'isolement, le statut d'étrangère que portent ces femmes constitue un obstacle de taille quant à leur engagement dans la lutte de leur secteur d'emploi. En effet, nous avons vu précédemment qu'avant 1974, pour qu'elles obtiennent un visa de travail, les femmes immigrées étaient obligées de rester au même poste pendant un an. Cette contrainte ne permet pas aux employées de maison étrangères de porter des revendications lors de leur première année sur place. Les situations d'emploi illégal auxquelles elles sont confrontées après 1974 posent également problème. S'engager signifie alors pour elles risquer de perdre leur emploi, sans avoir l'assurance d'en trouver un autre et sans pouvoir toucher une aide de l'État puisqu'elles ne sont pas déclarées. En se rendant visibles, elles peuvent également se mettre en danger. Le journal *Juventud Obrera*, produit par la JOC en Espagnol, rapporte en 1974 le récit d'une employée de maison marseillaise renvoyée en Espagne après s'être opposée à son employeuse²⁴⁰. Celle-ci l'a mise à la porte, puis l'a dénoncée à la police. Lutter pour leurs droits signifie donc prendre le risque de se retrouver sans emploi, mais également de ne pouvoir rester en France.

Conclusion

Les employées de maison constituent une population hétérogène, définie par des situations très diverses. Leur travail est considéré comme mobilisant des compétences féminines puisqu'il s'exerce au sein du foyer. Celui-ci est donc presque essentiellement effectué par des femmes, depuis la maîtresse de maison jusqu'à l'employée de maison. Permettant la libération des femmes de la classe moyenne ou supérieure qui, ayant un travail, n'ont plus le temps de s'occuper de leur intérieur, cet emploi est occupé par des populations précaires. Dès le XIXe siècle, les femmes des

236 « Rassemblement des Employées de Maison - motion condition des "déplacées" », 12 octobre 1969, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

237 « Rassemblement des Employées de Maison - motion condition des "déplacées" », 12 octobre 1969, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

238 Paris Myriam. « Contre tous les pouvoirs ». *20 21. Revue d'histoire* N° 146, n° 2 (27 juillet 2020): 95-107.

239 *Ibid*

240 « Le chemin de lutte et d'action des employées de maison espagnoles en France », *Juventud Obrera*, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J369

milieux ruraux migrent vers les villes pour s'engager comme domestiques. A partir du début du XXe siècle, les femmes immigrées prennent progressivement leur place. De la fin des années 1960 au début des années 1980, plusieurs vagues de migration alimentent l'emploi domestique : les femmes espagnoles, portugaises, maghrébines, ou encore antillaises et mauricennes deviennent employées de maison. Ces nouvelles arrivantes répondent aux demandes des employeurs. Ceux-ci, s'inscrivant dans une logique économique, embauchent les femmes issues des migrations les plus récentes, pas encore informées sur leurs droits. Ces travailleuses, françaises comme immigrées, subissent des conditions de travail déplorables voire dégradantes. Employées dans une profession inégalement régulées, leur temps de travail est souvent excessivement long et leurs salaires trop bas. Elles sont confrontées à des problèmes particuliers tels que le logement chez leur employeur sur leur lieu de travail ou encore l'impossibilité d'avoir accès à l'assurance chômage et à la sécurité sociale. L'une de leurs revendications les plus forte est le respect de leur intégrité en tant que personne. Ces doléances permettent d'unifier une population diverse et de percevoir avec plus de netteté les contours du métier et le quotidien de ces travailleuses. Malgré une identification claire des problèmes qui traversent leur profession, la mobilisation de ces femmes fait face à de nombreuses limites. Le logement chez leurs employeurs, d'abord, les empêche d'accéder aux informations nécessaires. Ceux-ci surveillent leurs allées et venues, parfois même leur interdisent certaines activités. De plus, n'ayant pas de logement indépendant, il est difficile pour elles de trouver des lieux où se réunir. Les travailleuses immigrées sont touchées plus durement encore par cet isolement et sont donc plus difficilement intégrées à la lutte. Par ailleurs, l'illégalité dans laquelle elles peuvent se trouver ainsi que le risque qu'elles encourent en perdant leur emploi constituent des obstacles à leur engagement.

Après avoir défini avec précision le travail des employées de maison ainsi que l'importance des femmes immigrées au sein de cet emploi, il est nécessaire de se pencher sur la place des travailleuses étrangères au sein des syndicats et des associations d'employées de maison. L'analyse des discours portés par la CFDT et la JOCF sur les employées immigrées ainsi que des moyens mobilisés pour informer et engager la discussion avec elles permettra de saisir ensuite leur place dans ces organisations.

CHAPITRE 2 – CE QUE LES ORGANISATIONS DE LUTTE POUR LES DROITS DES EMPLOYÉES DE MAISON NOUS DONNENT A VOIR DES TRAVAILLEUSES IMMIGRÉES

Durant la seconde moitié du XXe siècle, la CFDT et la JOCF constituent deux espaces majeurs de lutte pour les droits des employées de maison en France. En tant que lieux d'organisation de ces travailleuses et vecteurs d'informations sur leurs combats, il est nécessaire d'analyser leur positionnement par rapport aux employées étrangères. Dans ce chapitre, celles-ci sont étudiées au travers du regard porté sur elles par la CFDT et la JOCF. Les discours élaborés à leur sujet permettent en premier lieu de saisir les représentations qu'ont les militantes cédétistes et jocistes de ces travailleuses. La JOCF repose son action sur les témoignages et les expériences individuelles des employées de maison qui participent à ses réunions. Les récits produits directement ou indirectement par les femmes d'une autre nationalité peuvent donc être étudiés et comparés avec ceux des femmes françaises. Leur analyse permet de saisir l'importance donnée à leur parole. Les diverses utilisations de ces témoignages doivent également être analysées. Enfin, l'approche qu'ont ces deux organisations de la question migratoire se révèle au travers des actions et des revendications qu'elles élaborent. Les méthodes pour mobiliser cette population et les demandes liées à leur situation spécifique nous éclairent sur le positionnement de la JOCF et de la CFDT à l'égard des employées de maison immigrées.

I. La place des travailleuses immigrées dans les discours officiels, construits et véhiculés par les organisations

Étudier la place occupée par les travailleuses immigrées au sein des organisations syndicales et associatives en lutte pour les droits des employées de maison dans les années 1960-1970 conduit à s'interroger sur les discours portés par ces organisations sur ces travailleuses. Ceux-ci dévoilent les représentations qu'avaient ces structures de l'immigration et des femmes étrangères occupant un emploi en France.

Cette étude conduit à une double analyse. En premier lieu, la perception qu'avaient la JOCF et la CFDT de ces travailleuses est examinée. Elle se révèle au travers des notes internes et des discours tenus par les militantes lors de réunions. L'image que les canaux d'information et de communication de ces organisations véhiculent est également sujette à une réflexion. Elle est étudiée grâce aux communiqués, au journal *Inform'action* et aux discours tenus lors des rassemblements. Ces deux questionnements se complètent, ils permettent d'appréhender l'ensemble des représentations qu'avaient la JOCF et la CFDT des travailleuses immigrées du début des années 1960 au début des années 1980. L'action conduite à l'égard de ces femmes ainsi que la place que celle-ci parviennent à occuper dans les combats liés aux employées de maison sont intrinsèquement liées à ces représentations. Tout au long de cette analyse, il est nécessaire de garder en tête que la JOCF et la CFDT ne sont pas des institutions abstraites et que les discours produits sont le fait de militants et militantes pouvant parfois eux-mêmes être immigrés.

A) La CFDT et les travailleuses immigrées : une approche laconique et des sources lacunaires

a) *Inform'action* : lexicométrie d'un journal de lutte

La méthode historique reposant sur un découpage subjectif de citations ensuite étudiées pour en tirer des vérités générales a fait l'objet de nombreuses critiques¹. En ce qui concerne les sources sur lesquelles je travaille, ces citations sont particulièrement trompeuses puisqu'elles ne représentent qu'une part infime des documents étudiés. Après un travail minutieux au cours duquel chaque mention de travailleuse immigrée a été relevée pour être analysée, le constat de la dimension éminemment artificielle de cette approche s'est rapidement imposé. Sans pour autant délaisser cette méthode sur laquelle se fonde mon mémoire, l'usage de techniques informatiques s'est avéré nécessaire pour contrebalancer cette limite. La lexicométrie apparaît être le meilleur outil pour corriger ce biais. En effet, elle permet à partir d'un corpus identifié de quantifier précisément l'importance des discours sur les travailleuses immigrées au sein de la section fédérale CFDT « Employés de Maison ». Une fois leur place au sein du corpus redéfinie, l'analyse qualitative de ces citations pourra être menée.

• Un corpus parcellaire qui incarne un tournant pour la fédération

Pour déterminer l'existence et le contenu d'un discours produit par la CFDT sur les travailleuses immigrées, l'un des supports les plus fournis s'est révélé être le journal *Inform'action*. Produit par les employées de maison elles-mêmes, la date de publication de la première édition n'est pas indiquée. En revanche, le second numéro a été édité le 2 décembre 1970. Sur les vingt-quatre premiers numéros, quatre sont manquants : les numéros trois, dix, onze et douze. Malgré ces absences, l'analyse de ces vingt premiers journaux est pertinente. Ils incarnent un tournant pour le syndicat qui décide alors d'informer ses adhérentes avec une régularité accrue et de mener une campagne de syndicalisation. Cette décision intervient suite au grand rassemblement d'employées de maison en 1968 à Paris, véritable succès réunissant plus de 1 000 travailleuses françaises, espagnoles et portugaises². De plus, les numéros à la suite du vingt-quatrième sont répartis dans d'autres cartons, épars et plus difficiles à rassembler, les absences devenant plus régulières. Enfin, ces premiers numéros correspondent à une période de lutte pour les travailleurs immigrés à laquelle la Confédération s'intéresse de loin. En 1972 est lancée conjointement par la CFDT et la CGT une grande campagne de soutien aux travailleurs immigrés. Il est nécessaire de s'interroger sur les échos qu'ont pu avoir ces luttes périphériques à celles des employées de maison au sein d'une profession occupée par de nombreuses travailleuses immigrées.

Les articles publiés dans cette revue ne sont que très rarement signés, parfois signalés comme ayant été écrits collectivement par une fédération. Le partitionnement du corpus ne pouvait donc pas se fonder sur une distinction par auteurs ou autrices. Il repose en revanche sur trois éléments. En premier lieu, le numéro de journal. Ensuite, la date, avec le mois et l'année. Enfin, le titre de l'article. Ces deux premiers éléments permettent d'étudier l'évolution temporelle du contenu

1 Genet Jean-Philippe et Lafon Pierre, « Des chiffres et des lettres », *Histoire & mesure*, XVIII – 3/4, 2003, 215-223.

2 Article « Deux bourbonnaises au colloque national des gens de maison », *Moulins*, 10 février 1968, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

des journaux. Le partitionnement par article permet une comparaison fine au sein-même des publications en distinguant les thèmes des différents articles.

La lemmatisation du corpus s'est faite grâce au logiciel Treetagger dans TXM. 77 formes ont été incorrectement lemmatisées, ce qui demeure minime en comparaison de la taille du corpus. L'analyse qui suit repose sur une étude des lemmes. En effet, cette recherche s'intéresse aux thématiques abordées par le syndicat et à la place qu'y occupent ou non les questions migratoires. Étudier cette unité lexicale permet de dégager des champs lexicaux. Au contraire, une approche uniquement par les mots apparaît moins générale et plus complexe. Les étiquettes morphosyntaxiques n'apportent pas d'élément pertinent dans cette approche.

La longueur totale du corpus est de 11 7307 mots. Il est constitué de 9 664 formes différentes, dont 4 722 hapax, mots qui n'apparaissent qu'une seule fois. La partition par date permet de se rendre compte de la longueur disparate du corpus.

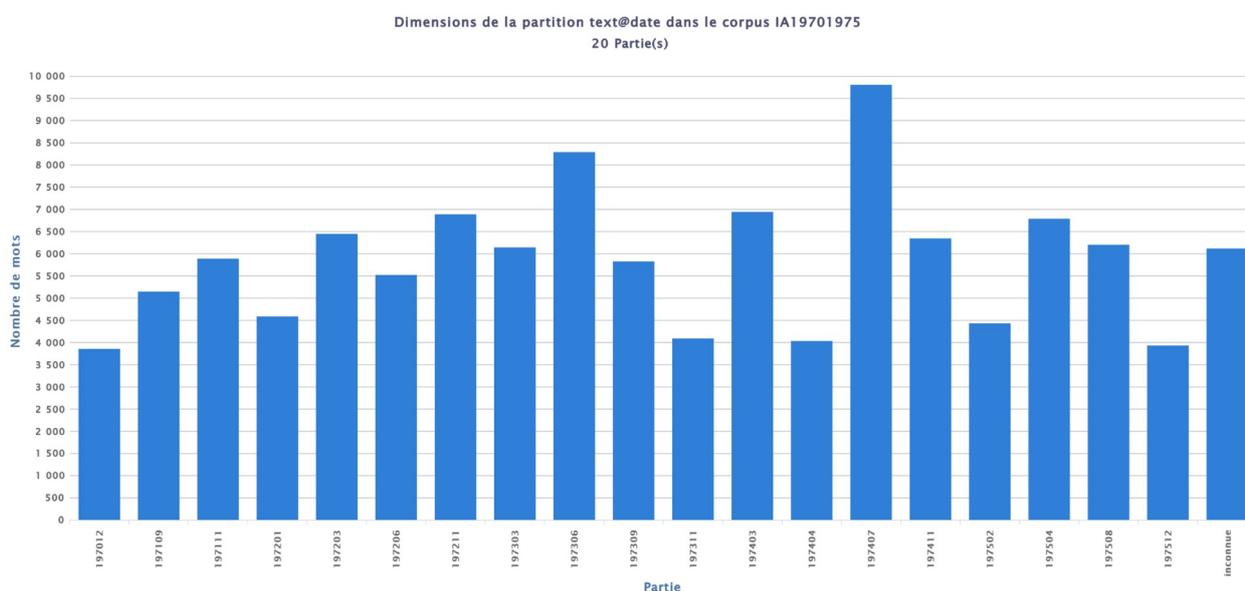
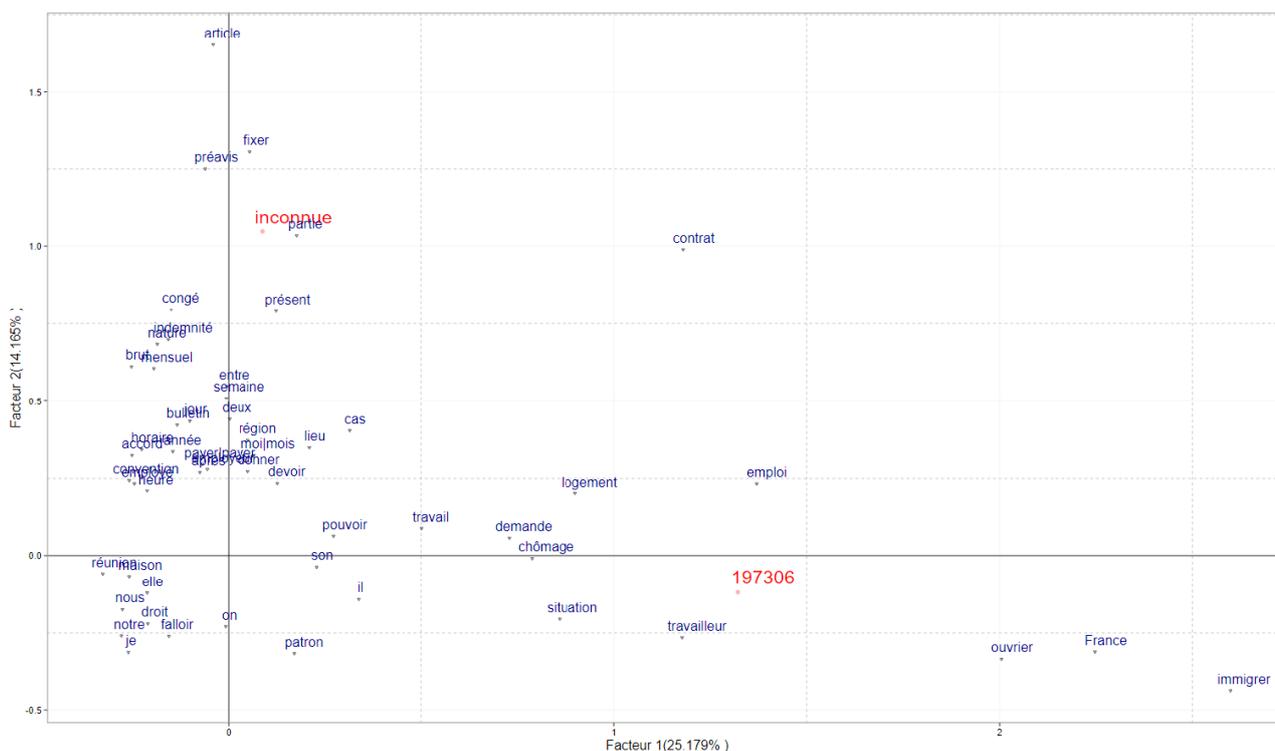


Fig. 1 : Diagramme en bâton – Dimensions de la partition par date du corpus *Inform'action* 1970-1975
Enora Gauthier

La partie intitulée « Inconnue » visible à droite du diagramme désigne le premier numéro d'*Inform'action*. Sa date de publication n'est pas indiquée mais on peut supposer qu'il a été publié dans le courant de l'année 1970. L'analyse du nombre de mots par partie permet de remarquer une certaine inégalité entre celles-ci. Les deux journaux les plus longs, celui de juin 1973 et de juillet 1974, possèdent respectivement 8 291 et 9 806 formes. Les bulletins les plus courts sont ceux de décembre 1975 (3 934 formes), avril 1974 (4 035) et novembre 1973 (4 093). Les parties sont de taille diverses, elles peuvent varier à 6 000 mots près. Il est donc nécessaire lors de l'analyse des occurrences d'un mot dans une partie de replacer cette analyse dans le contexte de la dimension de la partie en question.

- **L'analyse factorielle des correspondances**

En premier lieu, cette étude lexicométrique débute avec l'analyse de mots particuliers dans le corpus. L'analyse factorielle des correspondance (AFC) permet d'étudier les relations entre



Graphique de l'AFC des facteurs 1 et 2 au seuil de contribution 5 en colonne et 0,51 en ligne – AnalyseSHS

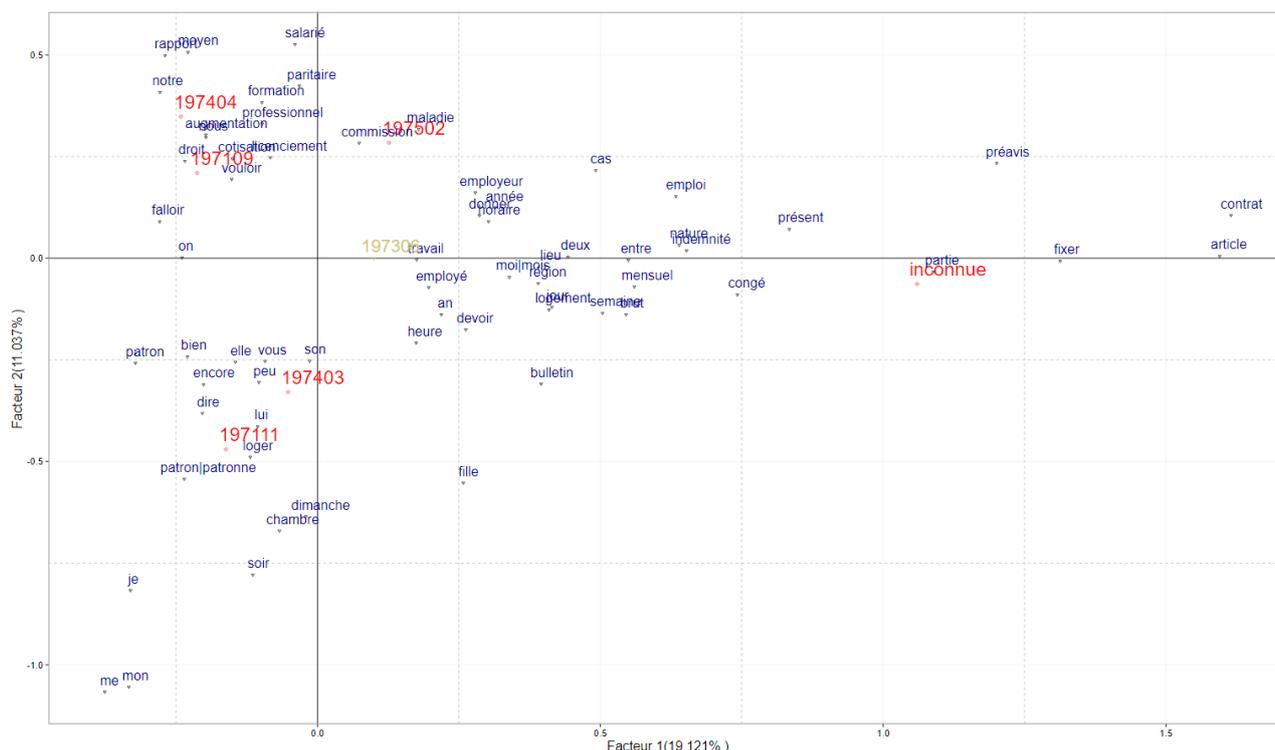
Enora Gauthier, juin 2021

Le tableau des modalités en ligne nous révèle que les modalités associées à la colonne de juin 1973 concernent des revendications syndicales qui semblent assez éloignées de la profession d'employée de maison. En premier lieu, la question de l'immigration est présente au travers du lemme « immigrer », de la question du « contrat » que signent les travailleurs immigrés, de la mention de la « France » et du « logement ». Cette dernière question constitue certes une lutte importante pour les travailleuses domestiques mais une analyse des concordances auxquelles est associé ce terme dans ce numéro révèle qu'il est employé pour évoquer les difficultés d'accès au logement ainsi que les habitats insalubres occupés par les travailleurs immigrés et non les chambres de bonnes des employées de maison. De plus, même si nous avons précédemment démontré que la CFDT utilisait parfois un masculin neutre universel même lorsque le sujet était féminin, il est bien ici question de revendications portant principalement sur un travail masculin. Les femmes sont absentes de ce numéro qui mentionne les « ouvrier », « travailleur » et dont le pronom « il » est en attraction avec cette date. Enfin, des revendications syndicales apparaissent au sujet de l'« emploi », du « chômage », de la « demande » et du « travail ».

En ce qui concerne le premier numéro d'*Inform'action*, il est plus difficile d'analyser les modalités en ligne qui sont en attraction avec cette colonne. En effet, plus nombreuses, elles portent toutes sur des revendications syndicales en lien avec l'emploi domestique. La question du salaire est très présente : « indemnité », le terme « nature » qui concerne les cadeaux faits par les employeurs comme nous le révèlent les concordances, « brut », « mensuel », l'« horaire », l'« heure » et le verbe « payer ». La nécessité de réglementation de ce secteur apparaît également avec la question du « contrat », de l'« accord », de l'« article », du « préavis » et de la « convention ». Enfin, le fait que ce numéro porte sur la profession d'employée de maison se révèle au travers de l'émergence des termes « employé », « employeur » et « personnel ». Le premier numéro du journal s'ancre

donc fortement dans une perspective de revendication syndicale pour la profession des travailleuses domestiques ainsi que d'information de leurs droits et des luttes en cours sur cette question.

Le numéro 14 du journal est le deuxième plus long du corpus. Il est par ailleurs le seul qui aborde la question migratoire en profondeur, ce qui en fait un numéro au sein duquel le vocabulaire utilisé est plus spécifique que celui mobilisé dans les autres revues. Cette particularité pourrait biaiser l'analyse. Pour éviter ce phénomène et déterminer s'il influence effectivement les résultats, la colonne « 197306 » est placée en supplémentaire sur le graphique. Un nouveau graphique apparaît alors. La contribution en colonne demeure limitée à 5 % mais, une fois le numéro de juin 1973 écarté, 5 autres colonnes apparaissent se qualifier pour dépasser ce seuil.



Graphique de l'AFC des facteurs 1 et 2 au seuil de contribution 5 en colonne et 0,51 en ligne, colonne 197306 en supplémentaire – AnalyseSHS
Enora Gauthier, juin 2021

Le nouveau premier facteur calculé ne s'intéresse qu'au premier numéro. On y retrouve de nouveau associé des lemmes liés au salaire : « nature », « mensuel », « brut », « indemnité ». Les conditions de travail sont également évoquées : « horaire », « logement », « heure ». Des références aux réglementations du travail émergent également avec le « contrat », le « préavis », le « congé ». Enfin, des termes plus généraux sont présents tels que l'« employeur », l'« employé » et le « travail ».

Le second facteur associe des colonnes et des lignes à la fois en positif mais également en négatif. Ainsi, avril 1974, février 1975 et septembre 1971 sont associées en positif à des termes liés à l'action syndicale : « rapport », « paritaire », « commission », « moyen » et « cotisation ». De plus, les pronoms « notre » et « nous » sont en attraction avec ces numéros, révélateurs d'une dimension collective politique. Des revendications apparaissent dénonçant la « maladie », à la fois comme conséquence des dures conditions de travail et comme problématique puisque ces

travailleuses n'ont pas accès à la sécurité sociale, la question de la « formation » qui fait débat au sein de la CFDT tout au long des années 1970, le problème du « licenciement », les revendications d'« augmentation » et de « droit ». Les acteurs concernés par ces problématiques sont désignés sous les termes de « salarié », « employeur » ou avec un lemme plus global, « professionnel ».

A l'opposé, les colonnes de novembre 1971 et mars 1974 sont associées. Celles-ci semblent reposer sur les revendications formulées directement par les travailleuses et rapportées au sein des journaux avec un usage des pronoms personnels à la première personne : « me », « mon », « je ». De plus, ce sont bien des employées au féminin dont il est question, comme le révèlent les modalités « elle » et « filles ». Les termes associés dévoilent également des sujets qui concernent la vie quotidienne de ces travailleuses : la « chambre » qui se trouve dans le domicile du patron, associée également au verbe « loger », la question du « dimanche » et du « soir », soit le problème du temps de repos, ainsi que l'« heure ». Les employeurs sont désignés de manière plus familière sous les termes « patronne » et « patron ». Le verbe « dire » apparaît également en attraction, révélant des discours rapportés.

Enfin, il est intéressant de constater que le terme « immigrer » a disparu du graphique une fois le numéro de juin 1973 placé en supplémentaire. En effet, ce journal concentre la plupart des formes liées à ce lemme. Celles-ci ne sont donc plus représentées une fois qu'il n'est plus pris en compte. Au-delà de l'absence d'un discours lié à l'immigration, cette AFC révèle une polarisation dans le second facteur entre les journaux abordant les revendications de la profession dans une approche collective et ceux laissant place au discours plus individuel des employées de maison, permettant l'expression de revendications avec leur propre vocabulaire. Il est difficile de déterminer une spécificité temporelle entre ces deux pratiques qui semblent plutôt associées à des choix éditoriaux dépendants de ce que les sections locales et régionales transmettent au journal à publier.

- **Analyse lexicale du corpus**

L'analyse lexicale du corpus permet en second lieu de détailler le champ lexical utilisé par la CFDT au sein du journal *Inform'action*, canal d'information principal des employées de maison syndiquées. Une première analyse porte sur la fréquence des lemmes au sein du corpus sans s'intéresser aux distinctions par parties. L'usage du « nous » est récurrent : il possède 1 060 occurrences dans tout le corpus, auxquelles s'ajoutent 349 occurrences pour le lemme « notre ». Cette forte utilisation d'un pronom personnel pluriel dévoile un contexte d'énonciation dans une perspective syndicale de lutte collective. Sans prendre en compte les mots-outils, les termes les plus récurrents dans le corpus général portent sur la profession et les revendications syndicales qui la concernent : le « salaire » (556 occurrences), le « travail » (444), l'« employeur » (407), le « patron » (176), le « syndicat » (251), le « droit » (229), la « convention » (223), l'« horaire » (167), la « retraite » (149), le « contrat » (109) et le « licenciement » (105). Des termes désignant l'organisation syndicale apparaissent également : « demander » (207), la « réunion » (169), l'« action » (164), le « problème » (130), la « lettre » (122) qui est une méthode de revendication fortement utilisée par les travailleuses domestiques, la « cotisation » (107), la « commission » (102), l'« accord » (100), le « non » (111) qui marque l'opposition dans les slogans, « obtenir » (95) et la question de la « formation » (89).

Suite à ce premier regard, il est intéressant de s'interroger sur la place des lemmes liés à l'immigration dans ce corpus. Dans cette approche, l'étude des spécificités apparaît pertinente. Celles-ci permettent de calculer les occurrences d'un terme au sein d'une partie, indiquant si celui-ci est en sur-nombre ou en sous-nombre. Le lemme « immigrer » possède une faible occurrence de seulement 94 formes. En s'interrogeant sur la place des travailleuses immigrées dans le discours élaboré par le syndicat, il est nécessaire d'intégrer à l'analyse les deux nationalités les plus présentes au sein du syndicat et de la profession : les femmes originaires d'Espagne et du Portugal. Le lemme « espagnol » possède 21 occurrences, contre seulement 8 pour « portugais ». En comparant les spécificités de ces lemmes au sein des différentes parties du corpus, on obtient le diagramme en bâton suivant :

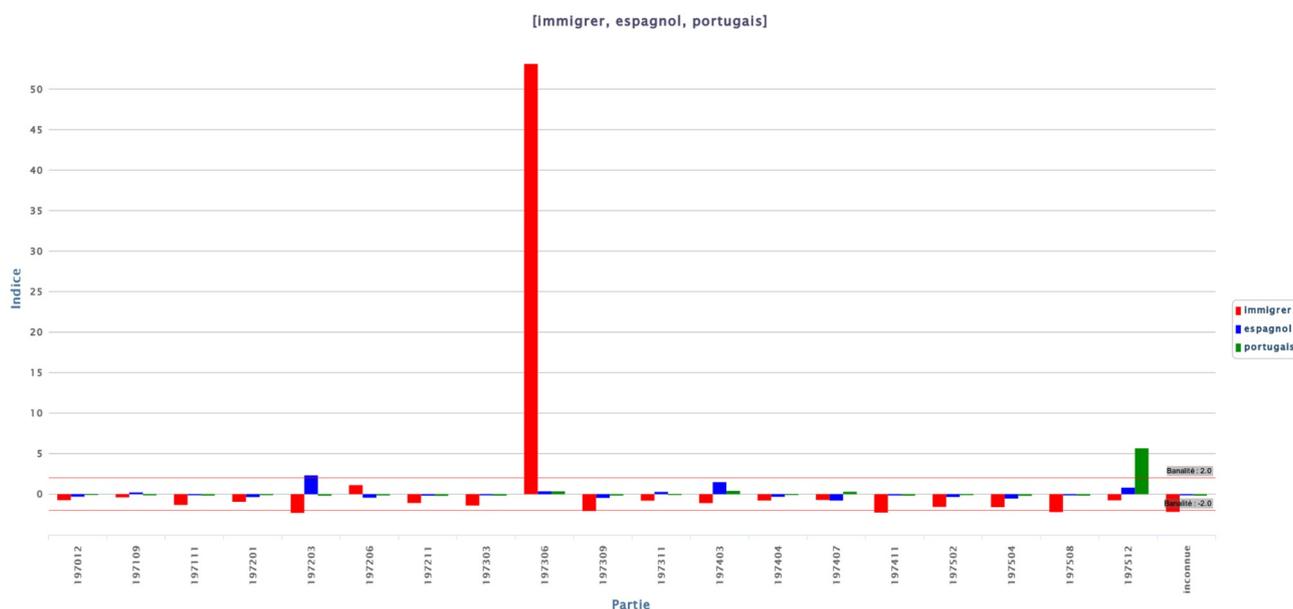


Fig. 2 : Diagramme en bâton – Spécificités des lemmes « immigrer », « espagnol », « portugais » du corpus *Inform'action* 1970-1975
Enora Gauthier

Les spécificités permettent de quantifier l'écart dans l'emploi d'une unité lexicale dans une sous-partie du corpus par rapport aux autres parties du même corpus. On constate ici que dans la plupart des parties étudiées, ces trois lemmes sont proches de 0 et se trouvent dans leur écrasante majorité entre -2 et 2, c'est à dire dans la délimitation en faisant des banalités. Les banalités représentent les mots qui ne sont ni sous-employés ni sur-employés. Alors que les spécificités remarquent ce qui s'écarte du résultat attendu, les banalités nous rapportent ce qui en est proche. C'est le dénominateur commun aux usages de langue dans le corpus. Il est intéressant de constater que les trois lemmes qui désignent l'immigration ne sont pas particulièrement employés au sein du corpus, démontrant que ce sujet n'est que rarement abordé par le syndicat.

L'exception du journal de juin 1973 saute immédiatement aux yeux et paraît, après analyse, évidente. L'indice de spécificité du lemme « immigrer » y est de 53,1 avec 66 occurrences, quand tous les autres indices sont négatifs – à l'exception de celui de juin 1972 qui possède un indice de 1,1. Ces taux négatifs ne signifient pas que les autres journaux n'en parlent pas, même si pour la majorité d'entre eux ce lemme n'apparaît qu'une fois. Cette situation est plutôt liée à la longueur du journal de juin 1973, le reste du corpus souffrant de la comparaison avec cette publication. Ce

quatorzième numéro d'*Inform'action* fut élaboré par le Comité Unitaire Français Immigrés du 13^e arrondissement de Paris. Il est consacré à la lutte contre la circulaire Fontanet. Tout au long de ses 20 pages, les lecteurs et lectrices sont informés avec précision sur les droits des travailleurs immigrés, information accompagnée d'une réflexion sur les conséquences de cette législation. La sur-représentation de ce lemme dans cette publication apparaît alors logique. Cependant, le suremploi massif d'« immigrer » à ce moment du corpus déforme le graphique et ne permet pas de lire les autres résultats. Par ailleurs, il est intéressant de constater que les indices de spécificité des lemmes « espagnol » et « portugais », tout en étant positif, restent proche de 0 dans cette partie qui porte sur les questions de migration en général sans s'intéresser aux divers parcours des nationalités qui constituent ce phénomène.

Plus surprenante est la sur-représentation de la forme « Portugais » dans le journal de décembre 1975. Ce numéro ne présente rien de particulier, ne s'intéressant pas spécifiquement à la vie des travailleuses portugaises. Ces résultats doivent bien évidemment être relativisés : rappelons qu'on ne trouve que 8 lemmes « portugais » sur tout le corpus. Dans le cas de ce bulletin, leur présence peut être notamment liée à des sketches élaborés par le syndicat parisien et rapportés dans ce numéro. Ils mettent en scène une employée de maison portugaise discutant de la politique de son pays avec ses patrons.

Le lemme « espagnol » révèle quant à lui un indice de spécificité positif dans trois journaux : ceux de mars 1972, mars 1974 et décembre 1975. Son utilisation semble plus constante et répandue.

L'analyse des spécificités de ces trois termes révèle leur faible présence au sein du corpus étudié. Leurs occurrences sont inégalement réparties entre les numéros d'*Inform'action*, ce qui crée un réel déséquilibre au sein du corpus, notamment à cause du numéro spécial de juin 1973. L'intérêt du syndicat CFDT « Employés de maison » pour la question des migrations et des travailleuses d'une autre origine s'avère être faible, voire absent. Malgré certaines mentions de celles-ci aucun discours construit à leur sujet ne se révèle et cette question est rarement abordée.

Néanmoins, il est nécessaire à partir des quelques occurrences de ces termes, 123 en tout, de s'interroger sur les contextes d'énonciation. En effet, même si l'immigration est un sujet qui occupe une faible place dans l'information des employées de maison, le discours qui accompagne cette question et les termes qui y sont associés peuvent tout de même être étudiés au travers des concordances.

Les 94 occurrences du lemme « immigrer » prennent des sens divers une fois replacées dans leur contexte. 66 occurrences sont contenues dans le numéro 14 publié en juin 1973. Que ce soit au singulier ou au pluriel, « immigré » est toujours conjugué au masculin dans ce numéro. En analysant les concordances, on remarque que sur l'ensemble des termes rassemblés sous le lemme « immigrer » rares sont ceux qui sont au féminin. En premier lieu, nous étudierons donc les formes masculines, au nombre de 82, auxquelles s'ajoutent trois formes féminines ne désignant pas des travailleuses mais simplement accordées au nom qui les précède, désignant la « classe ouvrière immigrée » et la « main d'œuvre immigrée » dans le numéro de juin 1973 ainsi que les « familles immigrées » pour le journal de juin 1972. En triant les concordances dans TXM à partir du contexte gauche, il apparaît que le journal *Inform'action* mentionne 43 fois les « travailleurs » immigrés, au pluriel ou au singulier, et 9 fois les « ouvriers » immigrés. L'étude des cooccurrences corrobore ce résultat : le lemme « travailleur » possède une cofréquence de 52 avec le lemme « immigrer » pour un indice de 40, plus fort indice parmi les cooccurrences associées à ce lemme. De plus, sa distance

moyenne avec cette forme est de 0,8 ce qui indique une proximité presque toujours immédiate. Deux conclusions découlent de l'usage du masculin au sein d'une revue qui porte pourtant sur une profession féminine occupée par de nombreuses travailleuses étrangères. La première est que ces mentions de personnes issues de l'immigration ne reposent pas sur l'expérience rapportée de travailleuses au sein de la fédération ni sur la dénonciation des oppressions spécifiques auxquelles celles-ci font face mais sur la simple reprise du discours prôné par la CFDT en l'appliquant à la fédération. En effet, suite aux mobilisations de travailleurs immigrés, la CFDT leur apporte son soutien sous diverses formes. En 1972, la CGT et la CFDT conduisent une campagne commune pour les droits des travailleurs immigrés. Ce sont ces positionnements et ces revendications qui sont reprises telles quelles par le journal, notamment dans le numéro de juin 1973 qui, s'il cherche à informer sur les droits des personnes issues de l'immigration, ne fait cependant mention qu'une seule fois des femmes immigrées en évoquant ces « milliers de femmes immigrées qui travaillent dès avant le petit déjeuner jusqu'après le dîner [...] »³. Cette première analyse démontre donc que des revendications concernant directement les travailleuses immigrées employées de maison sont rarement développées par la CFDT.

La seconde conclusion liée à ce constat est l'usage du masculin neutre universel par un syndicat pourtant constitué exclusivement de femmes pour évoquer les employées de maison immigrées. En effet, il n'est fait mention nulle part dans les archives de la CFDT « Employés de Maison » d'homme qui y soit syndiqué. Ainsi, aux quelques mentions d'« immigrées » explicitement conjuguées au féminin, on peut ajouter plusieurs articles d'*Inform'action* faisant au détour d'une phrase le lien entre les travailleurs immigrés, au masculin, et les employés de maison, également au masculin. En mars 1973, il est inscrit que

« notre condition d'employés de maison est partagée par pas mal d'immigrés. Notre action syndicale aussi, puisque dans nos syndicats nous comptons des militantes Espagnoles et peut-être d'autres nationalités »⁴

Les numéros *Inform'action* de juin 1972, novembre 1973, septembre 1971 ainsi qu'avril 1974 établissent également ce lien en faisant usage du masculin neutre. Il est également évoqué au sein du numéro de septembre 1971 le « travail fait avec les travailleurs immigrés », dont on peut supposer que parmi ces derniers se trouvent des femmes puisque ceci est mentionné au sein du rapport d'activité des employées de maison⁵. Ainsi, sur 94 formes, 9 sont au féminin et désignent explicitement des femmes et 5 sont accordées au masculin mais, une fois remises dans leur contexte d'énonciation, se révèlent désigner également une population féminine. Le discours spécifique lié à la condition d'immigrée est effacé au profit d'une lutte syndicale qui évite toute division et, pour ce faire, utilise un masculin neutre universel.

En ce qui concerne le lemme « espagnol », le phénomène inverse se produit. Sur 21 formes, seules 3 sont au masculin et 2 ne nous intéressent pas directement puisqu'elles désignent la « langue espagnole ». Les 16 formes restantes se réfèrent directement à des militantes, désignées parfois sous le terme de « camarades », et rapportent leur présence au sein du syndicat. On peut supposer que l'usage plus conséquent du féminin est lié au fait que ce n'est pas la généralité abstraite des « immigrés » qui est ici évoquée mais celle, concrète, de la présence de femmes espagnoles parmi les employées de maison luttant pour leurs droits. Pour le lemme « portugais », peu représentatif

3 *Inform'action* n°14, juin 1973, Archives Confédérales de la CFDT, 1EP29

4 *Inform'action* n°13, mars 1973, Archives Confédérales de la CFDT, 1EP29

5 *Inform'action* n°4, septembre 1971, Archives Confédérales de la CFDT, 1EP29

avec seulement 8 formes, 6 d'entre elles sont conjuguées au féminin. Comme pour les « camarades » espagnoles, ce sont ici les « copines » portugaises qui sont désignées.

L'analyse des vingt-quatre premiers numéros du journal *Inform'action* nous révèle la faiblesse d'un discours portant spécifiquement sur les travailleuses immigrées dans l'information à destination des adhérentes au syndicat. Une première étude en utilisant l'analyse factorielle des correspondances permet de souligner l'importance donnée au premier numéro du journal, qui rassemble de nombreuses revendications portées par la suite par le syndicat, et au numéro de juin 1973. Ce dernier, second plus long du corpus, rassemble un vocabulaire spécifique lié à l'immigration. Écarter ce numéro de l'analyse en le plaçant en supplémentaire sur AnalyseSHS permet de laisser une plus forte place aux autres journaux, plus représentatifs du discours élaboré par la CFDT durant les années 1970. Le champ lexical apparaît alors être, sans grande surprise, fortement ancré dans des revendications syndicales. On peut néanmoins distinguer une approche de la profession par une perspective collective d'une approche individuelle. Les références à l'immigration étant trop faibles au sein du corpus étudié, elles disparaissent des modalités associées aux nouvelles colonnes qui émergent.

L'étude des spécificités du corpus dévoile seulement 123 occurrences référant aux lemmes « immigrer », « espagnol » ou « portugais » avec une forte concentration du premier dans un seul numéro : celui de juin 1973. En revanche, le lexique se révèle être imprégné d'un discours syndical au travers d'une forte utilisation du « nous » et de revendications répétées et facilement reconnaissables. Ceci s'explique par la faible évolution de ces revendications sur la période étudiée, liée à l'absence de réelle victoire pour la profession. L'absence de mention du phénomène migratoire quand on sait l'importante place qu'occupent les travailleuses immigrées au sein du syndicat, est révélatrice d'une volonté d'homogénéisation. La CFDT « Employés de maison » fonde l'information de ses adhérentes sur une approche strictement syndicale, ne faisant que rarement référence non seulement aux femmes étrangères mais également aux femmes dans leur ensemble, usant d'un masculin neutre universel.

b) Analyse qualitative des discours de la CFDT

L'étude lexicométrique du journal *Inform'action* nous a permis de découvrir que la CFDT « Employés de Maison » ne parlait que peu des femmes étrangères. Au début des années 1960, la CFTC n'est pas indifférente à la question des droits des travailleurs immigrés. Cependant, elle ne mène pas réellement d'action sur cette problématique⁶. La CFDT, née de la scission de 1964, est plus impliquée sur cette question mais elle semble demeurer secondaire au sein de la section fédérale des travailleuses domestiques. Pourtant, ce secteur d'emploi est celui des femmes immigrées « par excellence » selon Francesca Scrinzi⁷. Il est complexe de définir le discours construit par la CFDT en s'appuyant seulement sur les quelques mentions de ce phénomène que nous avons pu relever. Néanmoins, deux tendances se dégagent. L'image d'une population isolée et sur laquelle reposent de nombreuses contraintes se dessine. Pour compléter cette représentation, la nécessité d'une solidarité entre travailleuses qui efface les particularismes est affirmée.

6 Pujals i Lladó Marc, « Partie II, Chapitre 3 : La construction d'un "problème" : l'immigration espagnole dans les discours syndicaux entre le préjugé et le stigmat », in Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France. Chemins de politisation à l'aune de l'expérience migratoire (1961 – 1973)*. Mémoire d'Histoire, ressources en ligne Dumas, 2020.

7 Scrinzi Francesca, « "Ma culture dans laquelle elle travaille". Les migrantes dans les services domestiques en Italie et en France », Les cahiers du CEDREF, 12/2004, p. 137-162.

- **Les travailleuses immigrées, une population exploitée et difficile à mobiliser**

Le premier trait qui se dégage des représentations que véhicule la CFDT sur les travailleuses immigrées est celui de femmes ignorantes de leurs droits. Elles subissent une exploitation supplémentaire par rapport aux travailleuses françaises à cause de cette méconnaissance qui les place dans une incapacité à se défendre. Un dossier interne de 1967 indique que 45 % des employées de maison à Paris sont espagnoles⁸. La proportion de travailleuses étrangères dans la profession au niveau national demeure inconnue. Sur la situation de cette population, il est souligné que « cette main d'œuvre est bien entendu très exploitée »⁹. Les détails de cette exploitation ne sont cependant pas précisés, impliquant qu'ils sont déjà connus de tous. En présentant les conditions de travail plus difficiles de ces femmes comme une évidence, la CFDT reconnaît à la fois la situation spécifique dans laquelle elles se trouvent et participe à l'élaboration d'un discours victimaire à leur sujet. En 1973, le quatorzième numéro d'*Inform'action* évoque ces milliers de femmes immigrées embauchées comme employées de service et dont les « conditions de travail[,] qui varient avec chaque employeur, sont toujours très mauvaises »¹⁰. Dans ces deux cas, les situations dramatiques de ces travailleuses sont représentées comme partagées par toutes les femmes issues de l'immigration. Cette représentation ne tolère pas de contre-exemple. De plus, les travailleuses immigrées sont régulièrement dépeintes comme une population isolée avec laquelle il est difficile d'engager un contact. En janvier 1978, le plan d'action du syndicat CFDT « Employés de maison » constate cette difficulté puisque « certains ont du mal à toucher toutes les catégories de travailleurs », parmi lesquelles les jeunes, les femmes de ménages et les immigrées, ici conjugué au féminin¹¹.

En février 1968, un meeting est organisé à destination des travailleuses domestiques¹². L'intervenante principale dresse une longue liste des « difficultés particulières » que rencontrent les employées immigrées. Les problèmes administratifs liés aux cartes de travail, de séjour et aux discussions avec l'employeur à l'embauche sont cités. La langue est bien évidemment évoquée, présentée comme un « handicap important » puisqu'elle limite le dialogue à la fois avec les employeurs et avec leurs collègues. L'intervenante présente par ailleurs un exemple dont elle affirme qu'il est répandu, sans préciser sa fréquence. Selon elle, de nombreux employeurs refusent, malgré une promesse d'embauche, d'établir un contrat de travail avec certaines femmes étrangères. Celles-ci se retrouvent alors à la rue, sans travail, sans logement et sans recours juridique. Plus loin, le problème des contrats est évoqué. D'une durée de 3 ou 5 ans, ils impliquent des salaires très bas, de 300 à 350 francs. Une partie de ce salaire est prélevée pour payer leur voyage. La responsabilité de cette situation est rejetée sur les employeurs :

« Nombreux sont les patrons qui profitent de cette situation pour faire signer des papiers que les employés de maison n'accepteraient pas si elles savaient à quoi ça les engageant [sic]. »¹³

8 Dossier « déroulement campagne d'information et d'action », 1967, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

9 *Ibid*

10 *Inform'action* n°14, juin 1973, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

11 *Inform'action* n°29, janvier 1978, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

12 Meeting « Employées de Maison », février 1968, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

13 Meeting « Employées de Maison », février 1968, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

On retrouve également le thème de la méconnaissance de ce qu'elles signent, s'engageant dans des contrats qui les desservent parce qu'elles n'ont pas d'éducation syndicale ou juridique. Ces quelques exemples démontrent que le syndicat a conscience de la situation précaire dans laquelle se trouvent ces travailleuses et de la violence à laquelle elles peuvent faire face. Néanmoins, elles ne sont évoquées qu'à la troisième personne, sujets passifs de discours qu'elles ne semblent pas avoir aidé à élaborer. Marc Pujals i Lladó constate également ces représentations négatives dans son étude des immigrés espagnols au sein du monde syndical français des années 1960¹⁴. En effet, ils sont décrits comme des personnes analphabètes, sans culture politique ou syndicale. Selon lui, cette image est profondément biaisée puisqu'elle est orientée par la manière dont les syndicats se sont intéressés à ces acteurs initialement, les considérant comme un problème.

Les employées de maison immigrées représentent donc une population avec laquelle la CFDT éprouve des difficultés pour entrer en contact, isolée, aux conditions de travail particulièrement difficiles. Malgré cette image négative, un discours global pour la défense de ces travailleuses ne s'organise pas.

- **L'unification des travailleuses immigrées aux côtés des travailleuses françaises**

La fédération « Employés de Maison » de la CFDT lutte pour organiser une profession presque invisible, hétérogène, isolée et méconnue. Face aux difficultés pour mobiliser les travailleuses, le syndicat réaffirme régulièrement l'égalité entre femmes étrangères et françaises. Cette volonté unificatrice peut être un choix stratégique. Elle s'inscrit dans une perspective de lutte des classes qui cherche à minimiser voire à ignorer ce qui peut diviser la profession.

Le discours d'unité élaboré par la CFDT repose en partie sur une reconnaissance des diverses nationalités qui travaillent en tant qu'employée de maison. Le positionnement adopté au sein du dossier « Après la rencontre nationale des 10 et 11 février 1968 » développe cette idée :

« et quand je dis les Employés de maison, je pense à tous les employés de maison qu'ils soient français, espagnols, portugais, italiens, mauriciens, africains [sic] car tous sont dans ce mouvement ouvrier, tous doivent lutter dans ce mouvement ouvrier, tous peuvent et doivent prendre des responsabilités dans ce mouvement ouvrier »¹⁵

Cet appel à l'engagement des travailleuses immigrées, ici travailleurs au masculin, s'inscrit dans la continuité du positionnement de la CFDT au niveau national. En effet, les deux principales organisations syndicales en France dans les années 1960, la CGT et la CFDT, considèrent que la syndicalisation des travailleurs immigrés permet leur encadrement par les militants¹⁶. Cet encadrement s'organise par une action conjointe des travailleurs français et immigrés, sans aucune distinction. L'objectif paternaliste d'enseigner les bienfaits de la syndicalisation aux travailleurs immigrés, doublé d'une volonté d'unification de la classe ouvrière au-delà des particularismes qui

14 Pujals i Lladó Marc, « Partie II, Chapitre 3 : La construction d'un "problème"... », in Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France.. op.cit.*

15 Dossier « Après la rencontre nationale des 10 et 11 février 1968 », non daté, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

16 Pujals i Lladó Marc, « Partie II, Chapitre 3 : La construction d'un "problème"... », in Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France.. op.cit.*, p.90

la constituant, a selon Marc Pujals i Lladó une réussite très relative. Elle demeure cependant un objectif à atteindre pour les organisations syndicales. Cet objectif se retrouve au sein de la fédération « Employés de Maison ». Dans le document évoqué précédemment, l'organisation ne se positionne pas pour un croisement des luttes de l'immigration et de la profession domestique mais pour un effacement des premières au profit des secondes¹⁷. L'unité dans la mobilisation n'est possible que par une disparition des particularismes au nom du mouvement ouvrier. Ce positionnement est également visible lorsque l'intervenante affirme durant ce meeting que « pour nous à la CFDT il n'y a que des employés de maison »¹⁸. Cette prise de position invisibilise les problèmes spécifiques aux travailleuses immigrées en ne se concentrant que sur ceux auxquels toutes les employées de maison font face. Par ailleurs, avant la dixième page de ce même document on ne trouve aucune revendication liée spécifiquement aux travailleuses immigrées ni même de mention de leur présence. Cette volonté unificatrice se révèle également dans la revendication des employées de maison comme « des travailleurs comme les autres », intitulé de la campagne cédétiste menée en 1969¹⁹. Ce mot d'ordre répété par la fédération dévoile le besoin de reconnaissance de cet emploi comme étant l'égal des autres professions, malgré ses particularismes. Les avancées sociales acquises dans les autres secteurs ne s'appliquent pas au travail domestique. On peut émettre l'hypothèse que pour mettre fin à ce traitement particulier, la solution trouvée par la CFDT est l'effacement des particularités afin de s'intégrer au mouvement général du monde ouvrier²⁰. En effet, le fonctionnement des structures syndicales d'alors repose sur le présupposé idéologique selon lequel la classe ouvrière est une classe homogène aux contours bien définis. La prise en compte des expériences qui ne se conforment pas à cette conception du prolétaire est alors impossible. Ceci explique les difficultés qu'éprouve la fédération à se faire entendre et plus encore à retranscrire dans son discours les expériences qui ne lui permettent pas de s'intégrer au mouvement plus global.

Cette volonté unificatrice se révèle également au travers des revendications d'égalité des droits entre travailleuses de différentes nationalités. Au sein d'un dossier analysant la situation des employées de maison après les événements de 1968, un chapitre est consacré au droit syndical. L'article 1 signale que

« Ce droit leur est reconnu quel que soit leur nationalité, leur âge, leur sexe, leur emploi, la nature de leur entreprise, la forme de leur contrat de travail ou de leur rémunération »²¹

Le terme nationalité est souligné dans le texte. Cette marque peut avoir plusieurs objectifs difficiles à interpréter. Elle souligne néanmoins l'importance des travailleuses immigrées au sein de la profession en rappelant que leur présence au sein du syndicat est un droit qui est reconnu et mis en avant par la confédération elle-même. En premier lieu, l'égalité syndicale peut être revendiquée pour une meilleure intégration des populations immigrées dans la lutte pour la profession. Cette

17 Dossier « Après la rencontre nationale des 10 et 11 février 1968 », non daté, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

18 *Ibid*

19 Dossier « Les employées de maison sont des travailleurs comme les autres », 1969, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

20 Pujals i Lladó Marc, « Partie II, Chapitre 3 : La construction d'un "problème"... », in Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France.. op.cit.*, p.101

21 Dossier « Situations des employées de maison post-68 », non daté, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

intégration doit permettre une unification. Par ailleurs, Marc Pujals i Lladó soutient que l'action syndicale envers les populations immigrées est guidée au début des années 1960 par une crainte de la concurrence²². La flexibilité et la disponibilité de ces dernières pourrait menacer les droits acquis par les travailleurs français. Ainsi, il affirme que la lutte pour l'égalité des droits entre les migrants et les métropolitains a pour objectif de garantir les conditions de travail obtenues par les syndicats pour les Français. Cette analyse s'applique en partie à l'attitude de la CFDT « Employés de Maison ». Les travailleuses immigrées sont effectivement utilisées par les employeurs pour leur tendance à accepter des conditions de travail plus dures. Néanmoins, cet appel à l'unité et à la syndicalisation des travailleuses immigrées se justifie également par leur nombre important dans ce secteur d'emploi. Il est impossible de faire avancer les droits des travailleuses domestiques sans les femmes étrangères. Par ailleurs, l'idée d'une concurrence déloyale menée par les travailleuses immigrées à l'encontre des travailleuses françaises constitue un thème peu développé par la fédération. Il n'est pas pour autant inexistant. En avril 1976, le numéro 25 d'*Inform'action* dresse la liste des avantages obtenus grâce à leur lutte par les employées de maison italiennes dans leur pays²³. A la suite de ce récit, une comparaison avec la situation en France est menée, conduisant à affirmer :

« Chaque fois que les travailleurs s'organisent et obtiennent de meilleures conditions, que ce soit en Italie, en France ou ailleurs, dans la profession Employée de Maison ou dans d'autres professions, les patrons organisent une riposte en essayant d'utiliser des travailleurs moins informés de leurs droits – provinciales à Paris – Espagnole ou Portugaise en France etc... »²⁴

La CFDT dénonce clairement l'utilisation de l'immigration pour contourner l'application des droits obtenus par les travailleurs et travailleuses autochtones dans divers pays. C'est un système qui est ici mis en cause. Les « provinciales » comme les femmes espagnoles ou portugaises participent à cette situation sans le vouloir. L'article s'interroge ensuite de manière rhétorique : « Qui organise la venue de cette main d'œuvre ? Et qui en profite ? ».

Malgré un engagement accru sur les questions migratoires au début des années 1970, la CFDT échoue selon Anne-Sophie Bruno à construire un « véritable discours d'ensemble sur la situation des travailleurs étrangers » au niveau national²⁵. Les revendications portées au sein de la commission nationale des travailleurs étrangers restent des idées générales sans réels relais sur le terrain. L'un des objectifs de la centrale syndicale était de se servir de la réflexion sur la situation des travailleurs étrangers pour mener une étude plus générale des conditions de travail. Cependant, des tensions internes apparaissent face aux nombreuses mobilisations des travailleurs étrangers. Le syndicat ne parvient pas à les résoudre. Malgré des réussites locales, cet objectif est un échec à l'échelle nationale. La volonté affirmée par la CFDT « Employés de Maison » d'intégrer les travailleuses immigrées à son analyse des conditions de travail sans conduire de réelle réflexion à leur égard peut illustrer cet échec. Cette analyse doit néanmoins être nuancée puisque la section fédérale n'a jamais fait preuve d'une volonté de produire des connaissances à leur sujet ou de

22 Pujals i Lladó Marc, « Partie II, Chapitre 3 : La construction d'un "problème"... », in Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France.. op.cit.*, p.89

23 *Inform'action* n°25, avril 1976, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

24 *Inform'action* n°25, avril 1976, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

25 Bruno Anne-Sophie, « Solidarité avec les travailleurs immigrés ? », *Plein droit*, 2011/3 (n° 90), p. 36-40.

comprendre les conditions de travail spécifiques à cette population. Sa seule démarche a été de les inclure aux revendications générales de la profession.

Le discours élaboré par la CFDT à l'égard des nombreuses travailleuses immigrées n'occupe qu'une place très faible au sein du journal *Inform'action*, principal organe de communication du syndicat. Les représentations véhiculées au sujet des femmes étrangères sont particulièrement négatives : elles sont ignorantes de leurs droits, isolées et subissent des conditions de travail plus dures. Néanmoins, adoptant une attitude ambivalente, le syndicat ne développe pas de revendications spécifiques sur leur situation. Au contraire, il incite à l'union avec leurs collègues françaises au travers de la syndicalisation, effaçant les particularismes. La lutte pour obtenir enfin une réglementation de la profession apparaît clairement comme un combat prioritaire pour la fédération « Employés de Maison ». Le discours construit par la JOCF sur les femmes étrangères est tout aussi complexe.

B) La JOCF et les travailleuses domestiques immigrées : un discours paradoxal

La JOCF est engagée auprès des employées de maison depuis 1951²⁶. En ce qui concerne les travailleurs immigrés, l'organisation affirme dans son rapport d'orientation de 1960 sa volonté de « prendre en compte l'émigration dans la vie du mouvement »²⁷. Cet objectif passe par une sensibilisation des militants à la prise en charge des jeunes immigrés au travers de diverses actions, notamment de nombreuses enquêtes-campagnes ainsi qu'un mois d'action internationale chaque année. L'élaboration d'un discours au sujet des populations immigrées accompagne leur intégration au sein du mouvement, en particulier en ce qui concerne la profession d'employée de maison.

a) *De la notion de « déplacée » à celle « d'immigrée », une évolution du discours qui s'accompagne d'une prise en charge accrue*

Du début des années 1960 au commencement des années 1980, deux termes sont mobilisés par la JOCF pour parler des travailleuses étrangères : « déplacées » et « immigrées ». La notion de « déplacée » est plus amplement utilisée au début des années 1960. Elle désigne à la fois les employées issues des milieux ruraux et celles venant d'un autre pays. Face à cette absence de distinction, deux hypothèses peuvent être dégagées pour saisir la perception qu'a la JOCF de ces travailleuses. En premier lieu, un manque de connaissance du parcours migratoire des femmes étrangères conduit à les nommer avec des termes déjà utilisés au sein de l'association pour décrire un autre phénomène qui peut sembler comparable. L'accent est ainsi mis sur la notion de déplacement, que ce soit depuis un espace rural français ou en ayant franchi une frontière. Le fait que cette distinction d'origine implique une expérience très différente n'est pas encore intégré au discours de la JOCF. Ensuite, cette réflexion autour des travailleuses immigrées s'axe uniquement sur l'accueil lors de leur arrivée pour éviter leur isolement. En se concentrant sur cette idée, l'association délaisse toute approche économique ou sociale. Cette démarche est visible au sein de la commission « Signalisation - Accueil » dans laquelle les parcours de femmes immigrées sont

26 Pujals i Lladó Marc, « Partie II, Chapitre 3 : La construction d'un "problème"... », in : Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France.. op.cit.*, p.104

27 Favier Anthony, « Première I, Chapitre 3 : Les premières remises en cause d'un genre ouvrier chrétien ? », in : *Egalité, mixité, sexualité : le genre et l'intime chez de jeunes catholiques du mouvement de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC-F) dans les années 68 et au-delà (1954-1987)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Claude Prudhomme, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2015, p.290.

rapportés sans distinction aux côtés de ceux d'employées de maison issues de diverses parties du territoire français. Un autre exemple se trouve dans les actions d'accueil des travailleuses étrangères mises en place dans certaines régions au début des années 1960. A Toulouse, un document daté de 1960-1961 rapporte l'« accueil des étrangères et des déplacées »²⁸. Si le titre souligne une distinction entre ces deux groupes, le compte-rendu n'en fait, lui, aucune. Il relate le porte à porte effectué par trois militantes après qu'elles aient appris que « des employées de maison déplacées » se trouvaient dans la ville. Parmi celles-ci, on trouve Carmen, « jeune espagnole ». Plus loin, des « déplacées » sont découvertes grâce à la vente de calendriers, dont une Suisse. Il apparaît ici clairement que le terme « déplacée » est utilisé comme une notion générale renvoyant à des réalités diverses que les militantes ne prennent pas toujours le temps d'éclaircir et de distinguer.

En 1964 il est indiqué dans un rapport sur les employées de maison qu'« elles sont pour la plupart (presque toutes) des déplacées géographiques (c'est à dire qu'elles vivent loin de chez elles »[)] »²⁹. Cette précision permet de saisir la définition de ce qu'est une « déplacée », qui se révèle reposer sur un seul critère : la distance. Cette qualification est éminemment subjective. En effet, on peut se demander ce que signifie être « loin » de chez soi. Les « déplacées » mentionnées dans l'introduction du rapport sont uniquement des rurales et des femmes venues de villes de moyenne importance. Le reste du document évoque plus clairement les travailleuses immigrées avec une mention directe des « Espagnoles », soulignant des comportements qui leur seraient spécifiques tel que le fait de faire des économies³⁰. Les employées immigrées sont mentionnées tardivement dans ce rapport, absentes à la fois de la définition de ce qu'est une « déplacée » et de la première page du document. Malgré l'évocation par la suite du « déracinement de leur pays d'origine / milieu d'origine » qui prend en compte les femmes d'une autre nationalité, celles-ci s'effacent derrière ce terme qui cherche à regrouper une réalité plus générale³¹. On peut remarquer que selon les problèmes propres aux « déplacées » mentionnés, les exemples mobilisés varient. En ce qui concerne la difficulté pour pratiquer leur religion, liée au fait que ces femmes ne connaissent pas les Églises, ce sont plutôt les rurales qui sont évoquées. Selon les situations qui leur ont été rapportées, différents types de « déplacées » sont décrits pour illustrer le propos, liées à l'image que les jocistes ont des travailleuses immigrées et rurales qui font face, à leurs yeux, à des problématiques différentes. On peut donc constater une relative distinction au sein-même du terme « déplacée » entre la situation des Françaises et des étrangères.

La notion de déplacement repose donc principalement sur le constat de l'isolement des employées lors de leur arrivée et sur le changement de lieu de vie, de travail. Le parcours migratoire des travailleuses étrangères ainsi que leur expérience et les oppressions spécifiques qu'elles subissent est invisibilisé par cette approche. Le point de vue du producteur est également à prendre en compte : la faible présence des travailleuses immigrées au sein de l'organisation au début des années 1960 peut nous permettre de supposer que ce sont des employées de maison françaises qui font ces rapports. Ainsi, un effet d'aveuglement et une méconnaissance du sujet peuvent expliquer cette invisibilisation des travailleuses immigrées. Selon Marc Pujals I Lladó, la JOCF exprime plus de préoccupations sur le plan social et moral pour les femmes immigrées que pour les hommes

28 Commission régionale des employées de maison, Toulouse, 1960-1961, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956-1966 »

29 Rallye européen, 1964, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1964 »

30 *Ibid*

31 Rallye européen, 1964, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1964 »

immigrés³². Il remarque que la plus grande inquiétude de l'association chrétienne concerne la solitude de ces jeunes travailleuses. En effet, celles-ci subissent des horaires qui les isolent non seulement des autres travailleurs mais également de leurs collègues. A ces conditions de travail particulières s'ajoute les difficultés liées à la langue qui limitent leur expression et leurs discussions avec les Françaises. Cet isolement inquiète particulièrement la JOCF car il a des conséquences sur les loisirs de ces jeunes femmes qui se rendent au bal pour se distraire et regardent des films considérés immoraux. Ainsi, la commission employées de maison de Chaumy fait une analyse en 1974 qui souligne cette crainte d'une perméabilité des employées de maison immigrées à ce qui les entoure :

« Immigrées sont influencées par la vie bourgeoise → elles rentrent facilement ds la société de consommation [sic]
Influencées face à la culture »³³

L'analyse de M. Pujals i Lladó croisée à l'importance que la JOCF donne à l'accueil de ces travailleuses pour briser leur isolement permet de saisir la perception qu'a l'association de ces travailleuses. Celles-ci sont représentées comme des personnes corruptibles à cause de leur manque de contact avec le reste de la population. Ce sont des femmes auxquelles il faut venir en aide. Si cette attention spécifique les distingue de l'intérêt que la JOCF porte aux travailleurs immigrés masculins, elle les rapproche cependant des travailleuses françaises issues d'autres régions de France métropolitaine. Dans les deux cas, la prise de distance avec le cadre familial pousse la JOCF à prendre le relai moral que sont supposés avoir les parents, notamment en accueillant ces travailleuses et en les signalant aux autres branches lorsqu'elles changent de région.

Dès la fin des années 1960 une distinction apparaît plus clairement entre travailleuses françaises et immigrées. La fédération de Cholet évoque en mars 1966 la solitude à Noël en remarquant que les « fête[s] de fin d'année [se déroulent] dans la joie ou dans le cafard monstre des déplacées, des immigrées, qui seront seules loin de leur famille »³⁴. Tout en soulignant la situation commune subie par les femmes autochtones et celles d'une autre nationalité, les deux groupes sont dissociés et non pas rassemblés sous l'appellation « déplacée ». L'utilisation des termes « déplacée » et « immigrée » n'est pas homogène et uniforme sur tout le territoire. Certaines régions utilisent plus rapidement que d'autres les deux appellations pour désigner une situation proche mais très différente. Néanmoins, on assiste bien à une plus forte prise en compte des travailleuses immigrées dans l'analyse de la profession et l'établissement de revendications à partir des années 1970. Ceci implique une présence accrue de cette question dans les discours de l'organisation. Sur la question de l'isolement, lors de la reprise de la Session Internationale du Sud-Ouest il est affirmé qu'il est « accentué par le fait de loger chez le patron (déplacées) (immigrées) »³⁵. Non seulement cette analyse distingue les femmes déplacées et celles immigrées, rendant à chacune sa place spécifique, mais elle souligne de plus une difficulté supplémentaire à laquelle ces deux groupes font face. De nouveau, l'idée selon laquelle les travailleuses issues d'un espace rural français et celles

32 Pujals i Lladó Marc, « Partie II, Chapitre 3 : La construction d'un "problème"... », in : Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France.. op.cit.*, p.106

33 Commission des employées de maison de Chaumy, 1973, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973-1974 »

34 Fédération de Cholet, mars 1966, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956-1966 »

35 Reprise SI 75 Sud-Ouest, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

venant d'un autre pays partagent des problématique communes apparaît tout en les distinguant clairement dans le discours au travers d'appellations différentes. Alors que dans les années 1970 le temps partiel se développe de plus en plus au sein de la profession et que le fait de loger chez ses employeurs devient de plus en plus rare, les femmes « déplacées » et immigrées connaissent encore cette situation en 1975.

Malgré une prise en compte plus importante de la situation spécifique des travailleuses immigrées dans les discours de la JOCF en la distinguant de celle des « déplacées », il serait faux de croire que ces travailleuses ne sont plus invisibilisées. Preuve en est, l'usage du terme général « déplacée » ressurgit encore parfois au début des années 1970. Dans une enquête préliminaire menée à l'échelle européenne en 1973 à remplir par les employées de maison, une des questions interroge les motifs des « déplacées » qui quittent leurs « provinces »³⁶. Le terme « immigrées » n'est pas utilisé, ni l'idée de quitter son pays. Le questionnaire s'adresse dans son énonciation aux femmes françaises plutôt qu'aux étrangères. On retrouve également cette dénomination dans un questionnaire d'un numéro spécial du journal de la JOC *Vivre* publié à Paris en 1970³⁷. La première partie porte sur les « déplacées » avec des questions telles que « Depuis combien de temps es-tu à Paris ? » ou encore « Pour quelles raisons es-tu déplacée ? ». Ces formulations imprécises permettent à une travailleuse immigrée comme à une femme issue d'une autre région française d'y répondre. De même, lors d'une rencontre employées de maison à Rodez en février 1975, même si aucune des employées de maison participant au rassemblement ne sont indiquées comme immigrées, deux travailleuses affirment qu'elles ne sont en France que depuis quelques années³⁸. Leur origine n'est pas précisée. A la dernière ligne, les militantes remarquent :

« Nous avons constaté que beaucoup d'employés de maison étaient des déplacés [sic], quand elles arrivent en France, elles ne trouvent pas d'autre travail pour elles. »

La notion de « déplacées » concerne bien ici des femmes qui ont traversé une frontière, puisqu'elles « arrivent en France ». Au cours des années 1970, la notion de « déplacées » demeure donc l'une des catégories d'appréhension des travailleuses immigrées mobilisée par la JOCF.

Parfois, le terme « déplacée » désigne uniquement les travailleuses françaises, sans que celles issues de l'immigration ne soient prises en compte. Il est nécessaire ici de prêter attention à un effet d'analyse lié à ma démarche de reposer ma recherche sur des citations. En effet, puisque je recherche la mention des travailleuses immigrées, il peut parfois sembler que celles-ci sont régulièrement mentionnées. Or elles sont souvent purement et simplement absentes des sources. Ainsi, le compte-rendu d'une rencontre des employées de maison de la région parisienne en décembre 1972 tente d'établir les limites à la mobilisation de ce secteur³⁹. Alors que la JOCF sait que la région parisienne abrite de nombreuses employées de maison immigrées, les raisons mobilisées pour expliquer les difficultés à reprendre l'action des employées de maison sont que ces femmes sont « déplacées, viennent de province, de l'assistance publique. ». Les femmes étrangères ne sont pas comprises dans cette description de qui sont les « déplacées ».

36 Enquête préliminaire employées de maison, avril 1973, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1973 »

37 Journal *Vivre* spécial employées de maison, 1970, Paris, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

38 Rencontre employées de maison, février 1975, Rodez, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

39 Compte-rendu des employées de maison de la région parisienne, 14 décembre 1972, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

b) *Les représentations d'une population difficile à mobiliser et en marge*

La représentation des travailleuses immigrées au sein de la JOCF évolue fortement sur la période étudiée. La catégorie « Employée de Maison » affirme son intérêt à l'égard de cette population dès le début de notre période, notamment à l'échelle européenne. Une réflexion est développée autour de la présence de femmes d'origine étrangère dans la profession lors de la rencontre européenne organisée du 2 au 5 mars 1961 en Allemagne. Les principales concernées ne participent pas à ces analyses, elles y sont étudiées comme des sujets passifs. En préparation de cette rencontre, il est demandé aux responsables jocistes d'être attentives au niveau local à plusieurs points qui doivent ensuite nourrir la réflexion lors du rassemblement. Parmi ceux-ci, elles doivent notamment s'intéresser à la question de l'accueil des populations immigrées par les militantes de l'organisation⁴⁰. A la suite de ce rassemblement, un communiqué de Georgette Ferrière, déléguée régionale du Rodez a été repris par plusieurs journaux. Cette militante a participé activement à l'organisation de la rencontre européenne. La version la plus longue de ce texte, dont on peut supposer que c'est la seule qui n'ait pas été coupée, est publiée dans le journal *Centre Presse* à une date inconnue, sûrement dans les jours qui ont suivi la rencontre européenne de mars 1961⁴¹. Les femmes migrantes y sont évoquées deux fois. Après avoir déroulé l'organisation de la rencontre, l'action de la JOCF en Europe et présenté les difficiles conditions de travail partagées par les employées de maison des pays européens, un autre point commun est soulevé :

« Nous retrouvons partout le problème des employées de maison émigrées, qui le plus souvent ont des conditions de travail plus difficiles, accrues par le manque de connaissance de leur travail et la difficulté d'adaptation »⁴²

A partir de cette analyse, il est possible de saisir la représentation des employées de maison immigrées qui accompagna la JOCF tout au long des années 1960 et 1970 : celle d'une population ignorante de ses droits, isolée dans un pays dont elle ne parle pas la langue et qui subit « des conditions de travail plus difficiles » que ses consœurs françaises⁴³. Ce dernier élément est régulièrement réaffirmé par l'organisation. Lors du bilan de la branche aînée daté du 13 octobre 1971, quelques brèves lignes concernent les travailleuses étrangères :

« Immigrée : obligée de partir
Travail très dur, fatigue »⁴⁴

En 1973, la commission « employées de maison » de Chaumy, constituée de quatre employées de bureau, deux employées de maison, une institutrice et une éducatrice scolaire remarque que la solitude au sein de la profession est liée au fait que « les E. De M s[on]t déplacées », tout en relevant quelques lignes plus loin que « les immigrés [sic] sont encore plus exploitées elles ont un contrat »⁴⁵. Malgré la résurgence du terme de « déplacées », l'exploitation spécifique des

40 Document « responsables rencontre européenne des employées de maison », non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1961 »

41 Article « Rencontre européenne des employées de maison, une étape importante pour notre profession », *Centre Presse*, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1961 »

42 *Ibid*

43 Article « Rencontre européenne des employées de maison, une étape importante pour notre profession », *Centre Presse*, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1961 »

44 Bilan branche aînées, 13 octobre 1971, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

45 Commission des employées de maison de Chaumy, 1973, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

travailleuses étrangères est soulignée. Cette représentation passe également par les discours rapportés de militantes, qui s'indignent parfois des conditions de travail de leurs consœurs immigrées. Ainsi, lors d'une rencontre datée du 16 avril 1975, la réflexion d'une militante jociste est retranscrite entre guillemets : « à la dernière R[encontre] E.M. il y avait 5 portugaises. On profite d'elles. »⁴⁶. Comme pour la CFDT « Employés de Maison », l'image des employées immigrées ayant des conditions de travail particulièrement difficiles est liée au fait que ces travailleuses ne connaissent pas leurs droits. Cette représentation est visible au sein de la JOCF au travers de la nécessité d'éduquer les employées à la convention collective. Il est à noter que les travailleuses françaises sont également comprises dans ce constat d'ignorance. L'organisation remarque cependant que les employeurs engagent des femmes immigrées en supposant qu'elles seront moins éduquées et moins revendicatives. C'est ce que rapporte le témoignage de Maria, employée à Bayonne en 1971 et 1972 :

« Mes patrons croyaient que j'étais ignorante sur mes droits, parce que je suis portugaise »⁴⁷

L'une des raisons apportée à la surexploitation des travailleuses immigrées est donc la perception qu'ont les employeurs de ces dernières. La JOCF développe l'image de femmes étrangères dont les conditions de travail sont aggravées par rapport à celles déjà dégradées de leurs collègues françaises. Cette situation serait liée à un manque d'éducation syndicale et politique. La CFDT et la JOCF partagent cette représentation des employées immigrées.

Les discours de la JOCF construisent également une représentation selon laquelle la migration des employées étrangères est provisoire. Elles s'inscrivent alors dans des dynamiques économiques d'accumulation d'argent rapide. Cet objectif peut également les conduire à accepter des conditions de travail intolérables aux yeux des Françaises. Dans le compte-rendu d'une rencontre datée du 17 décembre 1972, une partie est consacrée aux « relations avec les copines portugaises »⁴⁸. Monique, militante jociste qui est en contact avec ce groupe, affirme que

« Pour les filles, il n'y a que le travail qui compte. Pour les portugaises [sic] ce qui compte c'est le fric qu'elles reçoivent »⁴⁹

Dans cette parole, considérée comme suffisamment représentative pour être consignée et rapportée par la JOCF, se dessine une distinction entre « les [P]ortugaises », appréhendées comme un ensemble cohérent et uniforme, et les employées de maison françaises. Cette distinction est liée aux difficultés que connaît l'organisation à mobiliser cette population étrangère qui conçoit le travail comme un moyen de gagner de l'argent rapidement sur le court terme. Dans cette perspective, lutter pour leurs droits ne s'inscrit pas dans leur projet migratoire. Ce constat ne prend pas toujours la forme d'une critique et n'est pas nécessairement représenté comme une limite à la mobilisation de la profession. Le témoignage de Jacinthe, employée de maison française, est publié en 1974. Elle

46 Dossier « SRAF 75 – Les employées de maison », non daté, Archives départementales des Hauts de Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

47 Dossier « Réalité », 1971 – 1972, Bayonne, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

48 Compte-rendu d'une rencontre d'employées de maison, date illisible, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

49 *Ibid*

regrette de surtout connaître des employées étrangères dont « la plupart travaillent pour l'argent et font un "demi-service" »⁵⁰. Elle détaille cette problématique :

« Elles ne peuvent pas se permettre certains loisirs. Elles sont obligées de mettre de l'argent de côté pour aller chez elles dans les congés annuels. [...] Au Portugal, les gens gagnent peu. C'est pour ça que les Portugaises viennent en France, elles m'ont dit. »⁵¹

Le témoignage de cette militante ne s'inscrit pas dans le reproche. Elle souligne les contraintes supplémentaires qui pèsent sur les employées de maison devant rentrer dans leur pays d'origine. Ces contraintes les isolent des autres travailleuses puisque leurs loisirs sont limités, ainsi que les possibilités de rencontres. De plus, étant en lien avec ces travailleuses, elle mène une analyse approfondie qui lui permet de lier l'immigration économique et le fait de travailler uniquement « pour l'argent ». Plusieurs témoignages produits par des femmes immigrées ou par des militantes jocistes abondent dans ce sens. En 1974, une travailleuse anonyme déclare :

« Employées de Maison immigrées, nous souffrons de notre exploitation mais nous sommes celles des immigrées qui pouvons le plus économiser et cela nous conditionne d'une manière générale »⁵²

L'usage du « nous » démontre que ce témoignage est une expérience personnelle rapportée, vécue par une employée étrangère. Il est intéressant de souligner que les employées de maison immigrées ne sont pas ici comparées à leurs collègues françaises mais aux autres populations immigrées, se distinguant par leur possibilité d'épargner leur salaire. L'emploi domestique est perçu par les femmes étrangères comme une opportunité leur permettant d'obtenir de l'argent au plus vite et de le thésauriser. L'image de femmes immigrées économes est donc parfois reprise par les immigrées elles-mêmes et intégrée à leur expérience et à la perception qu'elles ont de leur groupe. Le rapport des employées de maison présenté lors du rallye européen de 1964 reprend ce thème :

« Sur ce salaire signalons seulement que pour l'employée de maison qui arrive, d'où qu'elle vienne le salaire passe avant l'horaire et les conditions à cause du besoin important d'argent :

- pour aider la famille
- faire des économies au plus vite et repartir (Espagnoles)
- à cause de l'influence du milieu où elles vivent »⁵³

Dans ce rapport, le fait d'accepter des conditions de travail dégradées dans le but d'obtenir le plus d'argent possible n'est pas seulement le fait des travailleuses immigrées, c'est une attitude qui est partagée par une majorité de la profession. Des objectifs distincts sont soulignés, reprenant dans le cas des femmes espagnoles l'idée selon laquelle elles cherchent à accumuler un pécule pour ensuite rentrer chez elles. Cependant, elles ne sont pas pointées du doigt mais comprises dans une dynamique générale propre à cette profession occupée par des travailleuses souvent pauvres et sans autre solution de repli. Par ailleurs, cette idée selon laquelle les travailleuses immigrées, notamment Espagnoles, s'inscrivaient dans une migration temporaire dans le but d'obtenir rapidement le plus d'argent possible est liée à la propagande de l'État espagnol. De 1960 à 1973 eut lieu « *el desarrollismo español* », période de croissance économique en Espagne. Le gouvernement espagnol

50 Témoignage de Jacinthe, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

51 *Ibid*

52 *Bulletin européen des employées de maison* n°1, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

53 Rallye européen, 1964, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1964 »

a alors développé un discours présentant celles et ceux qui migraient vers le Nord de l'Europe comme des personnes se sacrifiant de manière temporaire⁵⁴. Une politique d'ouverture des comptes bancaires s'est développée pour assurer l'envoi de mandats. Des intérêts spéciaux étaient appliqués aux comptes des Espagnols qui avaient émigrés : ceux-ci étaient alors incités à envoyer tous les mois la plus grande partie de leur salaire. De plus, l'administration espagnole a mis en place des structures d'encadrement des émigrés dans les pays d'accueil pour s'efforcer de maintenir leur identité culturelle. Au milieu des années 1970, la dictature franquiste prend fin et la croissance économique du pays redémarre. Les migrants sont alors incités au retour. De nombreux travailleurs rentrent au pays, mais moins que ce qui avait été prévu. Laura Oso Casas interroge quarante-neuf anciennes employées de maison espagnoles restées en France sur leurs pratiques économiques⁵⁵. Cette étude révèle des stratégies professionnelles et résidentielles ayant pour objectif de réduire les dépenses. Le logement chez l'employeur lorsqu'elles étaient employées de maison puis l'emploi de concierge une fois qu'elles sont mariées et ont des enfants permettent notamment d'économiser un loyer. De nombreuses Espagnoles, mais également des Espagnols, ont un contrôle strict de leur alimentation. Certaines sont tombées dans des excès à cause de leur isolement et de leur quête d'argent, vivant recluses toute l'année pour être sûres de pouvoir profiter une fois en Espagne :

« Rivées à leur projet d'accumulation monétaire, certaines employées domestiques à demeure ont sombré dans la démence, confinées dans un espace réduit (leur chambre de bonne), ayant fait le sacrifice de tant d'années de pauvreté quotidienne pour atteindre la retraite et disposer de quelques millions de pesetas en banque. »⁵⁶

En effet, la réussite sociale est mesurée au succès économique dans le pays d'origine et non à la vie vécue le reste de l'année à Paris. Les représentations d'employées de maison immigrées concentrées uniquement sur leurs gains véhiculées par le JOCF sont en lien avec le discours sur l'organisation de migrations provisoires du gouvernement espagnol durant les années 1960, discours repris par les migrantes elles-mêmes. Néanmoins, ces représentations sont à relativiser. Certaines travailleuses ont modifié leur projet migratoire et ont décidé de rester sur place, rendant l'objectif d'accumulation monétaire caduque. De plus, comme nous l'avons vu avec le rapport de 1964, cette limite à leur engagement n'est pas propre au groupe des femmes immigrées.

L'idée selon laquelle les travailleuses domestiques immigrées n'ont pas fait le choix d'exercer cet emploi complète l'image qu'a la JOCF de cette population. Des notes volantes datées de 1973 à 1974 retranscrivent plusieurs réunions d'employées de maison. L'une d'entre elles, datée du 16 juillet 1974, revient sur la rencontre Objectif 74 et rapporte les dires d'une employée de maison qui affirme que « beaucoup d'E.M. sont immigrées, parce que c'est le seul travail qui leur est possible en France, même si elles avaient une qualification dans leur pays »⁵⁷. Les travailleuses étrangères sont représentées comme subissant les conséquences de leur migration. Ce discours est notamment véhiculé lors des rassemblements d'employées de maison. On peut supposer que cette communication a pour but de générer une solidarité entre travailleuses immigrées et travailleuses françaises. Il est indispensable de souligner que ce passage sur les travailleuses immigrées n'est

54 Oso Casas Laura, « La réussite paradoxale des bonnes espagnoles de Paris », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21 – n°1, 2005, p. 107-129.

55 *Ibid*

56 Oso Casas Laura, « La réussite paradoxale des bonnes espagnoles de Paris », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21 – n°1, 2005, p. 107-129.

57 Catégorie employée de maison, 1973 – 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

qu'une courte phrase au sein d'un document qui se concentre sur les conditions de travail des employées de maison, sur les modalités d'actions et sur les limites à la mobilisation des travailleuses. Cette idée d'une déqualification ou d'une absence de choix plus forte encore pour les travailleuses immigrées que pour les autres travailleuses est particulièrement affirmée à partir de la fin des années 1960 et tout au long des années 1970. A titre d'exemple, au cours d'une réunion à Rodez en février 1975, les militantes constatent au sujet des « déplacées » que « quand elles arrivent en France, elles ne trouvent pas d'autre travail pour elles. »⁵⁸. Lors d'une rencontre nationale d'employées de maison le même mois, les militantes s'interrogent sur « Qui sont les E. de M. ? »⁵⁹. Elles affirment que ce sont

« Celles qui n'ont pas fait d'études.
Les immigrées, on va les chercher chez elles. »

Pour les travailleuses issues des départements d'Outre-Mer cet emploi est également temporaire. Il doit leur servir de tremplin pour intégrer d'autres secteurs d'emploi, le milieu hospitalier par exemple⁶⁰. L'offre d'emploi pour les femmes en migration est effectivement fortement limitée, ce qui ne leur laisse pas réellement de choix. La division sexuelle du travail et les stéréotypes racistes pèsent doublement sur elles, les assignant à des secteurs d'emploi spécifiques, notamment les métiers du *care*. Les emplois de ménage constituent souvent la première prise d'activité, voire la seule expérience professionnelle, pour de nombreuses femmes immigrées⁶¹. Isabelle Puech affirme par ailleurs qu'elles sont cantonnées dans des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés, leurs activités étant encore plus concentrées que l'ensemble des actives⁶².

Enfin, on trouve parfois au sein de la JOCF des critiques visant les populations immigrées. Elles sont rares et peu étayées mais peuvent être interprétées comme l'expression d'un ressentiment de la part de certaines militantes jocistes. Un document non daté se penche sur l'exploitation des employées de maison⁶³. Sur la troisième page, lorsque les raisons de division de la lutte sont étudiées, différentes raisons sont listées :

« avantages en nature.
mentalité véhiculée.
pas de possibilité d'action commune
Immigrées »

Cette remarque est complexe à étudier. Il peut être affirmé ici que les immigrées produisent une division et empêchent la mobilisation. C'est la première fois que ce discours apparaît au sein de la JOCF mais il est possible que certaines militantes ou certaines catégories jocistes locales considèrent que les travailleuses étrangères divisent les employées de maison en ne se mobilisant pas. Il est compliqué de savoir quelle place donner à ces discours, qui sont par ailleurs difficiles à analyser parce qu'ils ne sont pas étayés. Ils sont néanmoins marginaux. Par ailleurs, les analyses de la JOCF se fondent sur les ressentis et les impressions des militantes, eux-mêmes élaborés à partir

58 Rencontre d'employées de maison, février 1975, Rodez, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

59 Rencontre nationale des employées de maison, février 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

60 Condon Stéphanie, « Migrations antillaises en métropole », *Les cahiers du CEDREF*, 8-9, 2000, p. 169-200.

61 Chaïb Sabah, « Femmes immigrées et travail salarié », *Les cahiers du CEDREF*, 16 | 2008, 209-229.

62 Puech Isabelle, « Femmes et immigrées : corvéables à merci », *Travail, genre et sociétés*, 2006/2 (N° 16), p. 39-51.

63 Document « Par quoi passe notre exploitation ? », Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

des discours et des expériences rapportées d'employées de maison ou de leur propre expérience. Cela peut donner des analyses paradoxales, limitées, ou circonstanciées. C'est le cas du constat réalisé par une militante lors de la préparation de la rencontre régionale de Tarbes en janvier 1975⁶⁴. Elle affirme à propos des travailleuses portugaises qu'« elles n'essayent pas de connaître d'autres portugaises. Car elle se jalouse [sic] entre elles. »⁶⁵. Cette réflexion rapportée par la JOCF permet de constater qu'une tentative de réflexion sur les travailleuses immigrées est menée par les employées françaises en analysant ce qu'elles perçoivent de celles-ci. Elles s'interrogent sur l'organisation des travailleuses portugaises entre elles, sur leurs contacts ainsi que sur les limites à leur mobilisation. Néanmoins cette analyse est fortement limitée puisqu'elle découle de la perception d'une militante française, sans relayer directement le discours de ces travailleuses.

L'analyse des discours de la JOCF révèle une image négative des travailleuses immigrées. Elles sont représentées comme des femmes aux conditions de travail particulièrement lourdes. Cette situation se justifie par leur ignorance de leurs droits et par leur objectif d'accumulation monétaire qui les conduit à accepter des contrats peu scrupuleux. Par ailleurs, leur choix de métier n'en est pas vraiment un, elles n'ont pas d'autre perspective d'emploi. Enfin, certaines remarques de militantes jocistes dévoilent leur manque de connaissance au sujet des femmes étrangères, voire un certain ressentiment à leur égard. Cette représentation très négative est cependant contrebalancée par la volonté de la JOCF d'acquiescer une réelle connaissance à leur sujet.

c) Savoirs et connaissances sur les employées de maison immigrées

La JOCF « Employées de Maison » a conduit plusieurs enquêtes-campagnes dans le but de produire des connaissances sur les travailleuses domestiques. Cette profession n'étant pas reconnue ni visible dans l'espace public, ce travail permet à la fois d'étoffer les arguments de l'organisation et de saisir les conditions de travail de ces femmes. Au travers de ce travail d'amélioration des connaissances et d'information à leur sujet, il est possible de saisir la construction d'un discours sur les travailleuses immigrées ainsi que son évolution. Les femmes immigrées, ne sont pas toujours présentes dans ces études et en sont rarement l'objet spécifique. Elles sont néanmoins comprises dans de nombreux comptages, notamment à partir du début des années 1970. Cette prise en compte dévoile une nette évolution dans la représentation des travailleuses immigrées, considérées à la fois comme étant un élément important de la population des travailleuses domestiques et comme un groupe spécifique sur lequel il est nécessaire de produire des données.

La JOCF tente de s'organiser au niveau européen et entre pays frontaliers. Par conséquent, la récolte d'information sur les travailleuses immigrées ne se limite pas à l'échelle nationale, elle concerne également les pays voisins. Le 22 avril 1974, « Mary », responsable européenne, adresse une lettre aux autres responsables employées de maison⁶⁶. « Mary » est un pseudonyme de Maria Arondo. Deux mois avant la seconde rencontre européenne, elle adresse aux militantes jocistes la liste des chiffres à calculer et des sujets sur lesquels réfléchir en préparation au rassemblement. Aucune mention ne lie directement les employées de maison et l'immigration, mais une question plus générale demande à chaque pays de recenser le « nombre de travailleurs en dehors du pays

64 Document « Préparation de la session (rencontre régionale les 4 – 5 janvier) », janvier 1975, Tarbes, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

65 *Ibid*

66 Lettre de Maria Arondo, avril 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « Rencontre européenne E de M février 1976 »

(émigrés) ». Cette requête souligne un intérêt de la JOCF au niveau européen pour les questions de migration. Cette attention est également visible dans le second bulletin européen des employées de maison, produit en janvier 1975. Il y est indiqué que 60 % des employées de maison en France « sont des femmes immigrées et dans une grande proportion il s'agit d'immigrés [sic] portugais et espagnols »⁶⁷. Il n'est pas indiqué comment ce chiffre fut obtenu. Un autre exemple est un questionnaire de révision à envoyer pour le 6 juin 1976 dont l'objectif est d'évaluer les actions menées par la catégorie et les effectifs des employées de maison⁶⁸. Il incite également à mener une réflexion sur le « mouvement ». La première partie s'interroge sur la situation des employées de maison au niveau national. Sur les cinq questions, la dernière concerne les travailleuses étrangères en requérant le nombre d'employées immigrées dans le pays. Ce questionnaire est visiblement destiné à la rencontre européenne des responsables employées de maison. Ainsi, lors de rencontres européennes, la place des travailleuses immigrées dans chaque pays fait partie des éléments permettant de comprendre et d'étudier la profession. La JOCF reconnaît la place qu'occupent ces femmes dans l'emploi et la nécessité de les intégrer à ses analyses.

Ces questionnements et ces enquêtes ont pour but de permettre à la JOCF d'avoir une connaissance aussi précise que possible des employées de maison en France. Cette connaissance est bien évidemment à relativiser au vu du nombre de travailleuses ne participant pas aux questionnaires de l'organisation ou non déclarées, ce qui empêche d'établir leur nombre exact sur le territoire. Une « physionomie de la profession » datant probablement de 1976 nous permet d'avoir une idée plus claire de l'étendue de ces savoirs⁶⁹. Ces notes sont sûrement issues d'une formation donnée par une militante. Sur la question de l'origine des employées de maison, elles sont indiquées comme provenant de l'assistance publique, des espaces ruraux, du sous-prolétariat, comme étant handicapées et issues de l'« immigration : portugaise, espagnole, maghrébine [...] Mauricienne (outre mer) ». La place des travailleuses immigrées dans la profession apparaît ici comme étant bien connue et clairement localisée. De plus, elle est intégrée à des formations pour véhiculer ce savoir et conduit à des réflexions au sein de l'organisation.

Ainsi, la JOCF tente de produire des savoirs sur les employées de maison pour établir à leur sujet des discours qui soient proches de la réalité. L'intégration des travailleuses immigrées aux enquêtes prouve que l'organisation les perçoit comme ayant une place importante au sein de la profession. Cette réflexion est également menée au niveau européen.

d) La radicalisation des discours jocistes sur l'immigration à partir du début des années 1970

Dans les années 1970, le discours de la JOCF s'ancre plus profondément à gauche. Au début des années 1960, la JOCF pouvait travailler avec les employeurs et employeuses et rappeler à ses adhérentes les points positifs du travail domestique. Durant la décennie suivante, cette attitude se fait plus rare. L'association chrétienne appelle alors à la disparition de la profession d'employée de maison et dénonce plus clairement les exactions de celles qu'elle appelle les « patronnes ». Elle ne cherche plus à souligner l'aspect éducatif de cet emploi qui enseignait aux jeunes filles à tenir une

67 *Bulletin européen des employées de maison* n°2, 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1975 »

68 Questionnaire de révision à envoyer pour le 6 juin 1976, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « Rencontre européenne E de M février 1976 »

69 Notes « physionomie de la profession », non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « Rencontre européenne E de M février 1976 »

maison, les entraînant pour leur futur rôle d'épouse. Ce tournant politique s'accompagne d'une prise de position plus radicale en ce qui concerne l'immigration, qui est alors analysée comme un phénomène économique qui s'ancre dans le système asservissant les travailleurs et, dans le cas qui nous intéresse, les travailleuses. Plusieurs exemples de cette dénonciation peuvent être relevés dans des comptes-rendus de réunion. Lors d'une commission d'employées de maison qui date probablement de 1976, une série de points sous formes de questionnements sont rédigés. Il est par exemple souligné « que l'immigration est au service du patron »⁷⁰. Dans un numéro non daté du journal *Info 12-73* publié à Bruxelles, la JOC mène une réflexion sur la profession des employées domestiques⁷¹. Ce journal n'est pas produit par la catégorie « Employée de Maison » mais par l'organisation jociste. Le but de ce numéro est de réfléchir à la place qu'occupe ce secteur dans le contexte social contemporain. L'étude est limitée à l'Europe. L'émigration y est décrite comme un « problème » urgent, dans lequel « l'employée de maison est une victime de cette situation »⁷². En développant plus encore cette réflexion, le phénomène migratoire est présenté comme étant une question centrale pour comprendre le métier d'employée de maison en Europe. Cette migration est identifiée comme étant économique puisque

« Les employées de maison [...] sont les victimes de ce problème de chômage, causé par le modèle de développement économique des pays d'émigration. »⁷³

La recherche de la cause de ces mouvements de population démontre que la JOC s'inscrit dans une volonté de compréhension des phénomènes migratoires. De plus, l'organisation adopte une position de dénonciation du modèle économique libéral. En effet, elle considère que les travailleuses immigrées en subissent les conséquences. L'argumentaire présenté cherche à démontrer que les problématiques auxquelles sont confrontées les employées de maison s'inscrivent dans une dynamique plus large. Néanmoins, la rhétorique du « problème » pour dénoncer l'immigration ainsi que la représentation selon laquelle les travailleuses étrangères la subissent, sans évoquer la possibilité d'un parcours migratoire élaboré et réfléchi, dévoile une approche paternaliste de cette question.

La représentation des travailleuses immigrées comme étant plus durement exploitées que les travailleuses françaises, limitées dans leurs possibilités d'engagement et de mobilisation, sert également cette dénonciation de l'immigration. Dans le numéro d'octobre-novembre 1974 de *Stop 16-20*, le journal fait un « constat d'exploitation » et inclut le fait d'être « immigrés » comme faisant partie des raisons qui organisent la « répression » et empêche les employées de maison de se révolter⁷⁴. Il est intéressant de souligner que *Stop 16-20* est également produit par la JOC, non pas par les employées domestiques. Le statut qu'implique la condition de travailleuse étrangère est donc perçu comme un frein à la mobilisation de ces dernières. Le recours à l'immigration n'est plus présenté comme un phénomène individuel, résultant de la décision d'une travailleuse isolée, mais comme un système au service des employeurs. En 1974, le premier Bulletin Européen des Employées de Maison est publié suite à la rencontre européenne⁷⁵. Les conditions de travail des

70 Notes « 17.07 », non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « Rencontre européenne E de M février 1976 »

71 Journal *Info 12-73*, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

72 Journal *Info 12-73*, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

73 *Ibid*

74 Article « Employées de maison, que sommes-nous dans la société actuelle ? », *Stop*, octobre – novembre 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

75 *Bulletin européen des employées de maison* n°1, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

employées de maison y sont dépeintes, de la question du salaire et de l'horaire aux problèmes de contrôle et de dépendance envers les employeurs. Il est cependant précisé que les travailleuses étrangères subissent une surveillance spécifique au travers de la « dépendance et [du] contrôle de la police, des patrons, à travers la carte de travail et de séjour »⁷⁶. Tout en dénonçant la répression et l'oppression supplémentaire dont sont victimes ces femmes, la JOCF replace leur situation dans un système en désignant des coupables : « la police » et les « patrons ».

A partir de cette dénonciation, les revendications élaborées au sein de la catégorie « Employée de Maison » de la JOCF réaffirment défendre toutes les travailleuses, quelle que soit leur nationalité. Cette position s'inscrit dans la continuité de celle prise depuis le début des années 1960 selon laquelle les employées de maison françaises et étrangères font face aux mêmes problèmes. Néanmoins, à partir de 1970, les problématiques spécifiques aux employées d'une autre nationalité sont rapportées et plus clairement désignées. Ainsi, la Fédération de Bayonne affirme en 1971-1972 : « Ce que nous voulons, nous le voulons pour toutes les employées de maison, y compris les immigrées » (souligné dans le texte)⁷⁷. Cette lutte se fait au nom des droits des travailleuses, droits qui devraient donc concerner toutes les femmes occupant cet emploi. De plus, cet engagement se justifie par le fait que des conditions de travail disparates peuvent entraîner une division au sein de la profession. Une militante rapporte ainsi avoir entendu une « dame » dire à une autre :

« finalement, il vaut mieux prendre des portugaises parce qu'elles au moins elles ne se montent pas le coup comme les basquaises. »⁷⁸

Ce discours d'égalité peut raisonner avec les appels à la solidarité entre travailleuses proclamés par l'organisation chrétienne en 1961 et en 1964. Cependant il n'est pas motivé par les mêmes objectifs. Quand l'un prenait appui sur une dimension chrétienne d'entraide, c'est une perspective presque syndicale de protection des droits des employées françaises qui s'affirme ici. La mise en concurrence par les employeurs des travailleuses de différentes nationalités conduit la JOCF à radicaliser ses positions. Au-delà de la France, une réflexion autour des travailleuses immigrées se développe au sein des catégories d'employées de maison des JOCF d'autres pays. Cette idée se retrouve dans une pétition issue de Belgique, adressée au gouvernement Belge⁷⁹. La situation des travailleuses étrangères réapparaît par deux fois dans les revendications présentées. Il est demandé « la suppression pour les immigrées, de l'obligation d'être internes, pour obtenir un permis de travail – Permis "A" pour tous les travailleurs immigrés », ainsi que les « mêmes droits pour les belges [sic] et les immigrés ». Ces revendications dépassent même le secteur des employées de maison.

La JOCF comme la CFDT élaborent au sujet des travailleuses immigrées un discours homogène. Les contours de ce groupe social ne sont que rarement définis même si l'on devine que ce sont principalement des Espagnoles et des Portugaises qui sont désignées. Les mêmes représentations se retrouvent au sein des deux organisations, décrivant des femmes dépendantes, ignorantes et exploitées. Plusieurs différences peuvent néanmoins être soulignées. Tout d'abord, le

76 *Bulletin européen des employées de maison* n°1, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

77 Fédération de Bayonne, 1971 – 1972, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

78 *Ibid*

79 Pétition « pour un statut de travailleuse pour les employées de maison », non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « Rencontre E de M février 76 »

discours produit par la JOCF est bien plus important que celui élaboré par la CFDT, qui se positionne en tant que syndicat pour la défense de toutes les travailleuses, au-delà de leurs particularités. Par ailleurs, la JOCF tente de nourrir son discours en produisant des connaissances au sujet des femmes immigrées et en les intégrant dans ses recherches sur la profession. Enfin, l'association chrétienne radicalise son discours à partir du début des années 1970. Elle dénonce alors plus fermement l'immigration comme étant au service des employeurs voulant embaucher au moindre coût et entraînant, par conséquent, une division entre les travailleuses. Ce discours était déjà présent à la CFDT au niveau national depuis la seconde moitié des années 1960.

II. La place accordée aux expériences et aux récits des travailleuses immigrées dans ces organisations

Pour tenter de rendre leur parole aux travailleuses immigrées, s'interroger sur la place laissée aux témoignages et au vécu de ces femmes par les deux organisations est indispensable. La CFDT et la JOCF adoptent sur cette question des attitudes radicalement différentes. En effet, la fédération CFDT « Employés de Maison » ne rapporte que rarement le vécu personnel de ses adhérentes. La mobilisation s'organise plutôt autour de discours généraux qui ne s'appuient pas sur des récits intimes. Quelques exceptions viennent bien évidemment déroger à la règle, certains cas de travailleuses immigrées sont parfois mentionnés de manière plus approfondie⁸⁰. Néanmoins, les voix individuelles ne trouvent pas leur place au sein de l'organisation, et encore moins celles des travailleuses étrangères. L'analyse de cette partie se concentre donc sur l'approche de la JOCF.

La JOCF, au travers de sa doctrine du « voir, juger, agir », fonde son action sur les expériences propres à chaque travailleuse. La notion du « voir » consiste pour l'employée à rapporter ses conditions de travail et de vie pour ensuite les analyser, avec la notion de « juger ». Les réunions de militantes sont l'occasion de récolter ces témoignages, qui ont une place importante dans la méthode et l'action de l'organisation. Ils peuvent être délivrés directement par l'employée de maison concernée ou par une militante en contact avec elle. Ces témoignages servent divers desseins qui s'entremêlent et se recourent. Deux de ces objectifs sont clairement identifiés dans cette partie. Ils révèlent les diverses attitudes adoptées par la JOCF à l'égard des employées étrangères : la perspective éducative et l'impératif de solidarité entre travailleuses. En étudiant ces récits c'est à la fois l'expérience des travailleuses immigrées et leur place dans ces organisations qui sont analysées.

Nombreuses sont celles qui décrivent dans ces témoignages leur engagement à la JOCF et les victoires obtenues. En-dehors de ces longs récits rédigés par la principale concernée, des discussions, des événements ou des problèmes individuels sont ponctuellement rapportés lors de réunions. Dans cette analyse, cet ensemble de productions est considéré comme des témoignages. Les premiers ont recours au discours direct et prétendent rapporter sans médiation la parole de celle qui les a écrits. Les seconds sont au discours indirect et mentionnent les travailleuses dont il est question à la troisième personne.

80 Supplément *Inform'action* n°16, décembre 1973, Archives Confédérales de la CFDT, IEP30

A) Des témoignages informatifs : révéler les difficultés du parcours migratoire des travailleuses immigrées

Dès sa création en Belgique en 1912, la JOCF affirme comme l'un de ses objectifs la production de savoir sur la jeunesse ouvrière, se distinguant par la même occasion des socialistes⁸¹. Selon Eric Geerkens et Xavier Vigna, cette production passe en particulier par l'enquête. Détaillant avec précision les situations des jeunes travailleurs, elles sont un outil central de la méthode jociste. Ces travaux ne donnent cependant pas accès de manière privilégiée à la parole des travailleuses immigrées. Les témoignages élaborés par la JOCF peuvent s'inscrire dans cette ambition d'acquisition de plus amples connaissances les diverses situations des travailleuses. En effet, ils ont en premier lieu une visée informative. Ils constituent à la fois des exemples mobilisables et des supports pour la réflexion lors de discussions entre employées de maison.

Tout d'abord, les témoignages produits par la JOCF peuvent avoir une visée explicative à destination des travailleuses françaises. En juin 1976, une réunion d'employées de maison rassemble des femmes de plusieurs villes à Arras. Une seule travailleuse sur les huit présentes est indiquée comme ne venant pas de la métropole : Gladys⁸². Cette employée de 26 ans a quitté l'Île de la Réunion pour travailler à Charleville. On constate l'utilisation de la méthode jociste du « voir, juger, agir » lors de cette rencontre. En effet, cette journée de réflexion autour des conditions de travail et de vie des employées de maison repose sur un partage d'expérience. Chacune des participantes élabore un panneau thématique : l'une sur l'épuisement au travail et la question du salaire insuffisant, une autre sur les horaires, une autre encore sur sa surprise lorsqu'elle a découvert que les employées de maison étaient inscrites sur les feuilles d'impôt de leurs employeurs comme faisant partie de leur train de vie au même titre que les chevaux de course. Sur son panneau, Gladys « explique son arriv[e] en [F]rance, [la] difficulté de quitter son pays, sa famille et ses copine [sic] »⁸³. Alors que les autres productions portent sur des questions strictement liées à l'emploi, la sienne concerne son parcours migratoire. Ces présentations ont pour objectif de dénoncer des situations d'oppression générales en partant d'analyses individuelles. Ainsi, à partir de son exemple Gladys dénonce la situation de nombreuses employées issues des départements d'Outre-Mer. Son parcours migratoire est également relayé dans un dossier probablement daté de 1976⁸⁴. Elle y fait le récit de sa migration depuis l'image qu'on lui avait dépeinte de la France à son arrivée. Le caractère passif de ce voyage interpelle : « On me dit que c'est un pays accu[e]illant pour les immigrants. On me choisit un patron, et on "m'expédie". »⁸⁵. Accueillie par le BUMIDOM, elle est conduite au centre de formation de Crouy sur Ourcq dans lequel elle reste deux jours avant de rejoindre celui de Paris. Elle passe ensuite par l'Agence Nationale pour l'Emploi puis part pour Charleville. Le témoignage du parcours de cette employée de maison occupe une place à part entière dans ce dossier, ce qui dévoile une volonté d'informer les jocistes françaises. Un second objectif peut être

81 Geerkens Éric, Vigna Xavier, « 27. Les enquêtes jocistes en Belgique et en France, c. 1925 – c. 1940. », *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*, La Découverte, 2019, p. 426-442.

82 Compte-rendu d'employées de maison, juin 1976, Arras, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1976 »

83 Compte-rendu d'employées de maison, juin 1976, Arras, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1976 »

84 Dossier « Employées de maison... pas esclave... mais travailleuse », probablement 1976, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

85 Dossier « Employées de maison... pas esclave... mais travailleuse », probablement 1976, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

dégagé : ce récit permet aux employées de maison immigrées de s'identifier à elle et d'interroger à leur tour leurs conditions de vie et de travail selon la méthode de la JOCF.

Ces récits servent également à informer sur le parcours migratoire du point de vue juridique. La question des contrats, notamment, revient régulièrement. Une militante au nom illisible raconte en décembre 1974 son expérience en tant qu'employée étrangère sous contrat :

« j'ai eu 1 contrat pd [sic] 1 an avant je ne pouvais pas partir. ts [sic] les étrangers ont tj [sic] 1 contrat. je suis contente de ne plus en avoir.
| on se dit la différence entre contrat de travail et la carte de travail. »⁸⁶

Au sein de ce compte-rendu de la Saône, les parcours des travailleuses immigrées sont rapportés aux côtés de ceux des travailleuses françaises. Ce récit constitue le point de départ d'une réflexion sur la législation migratoire au travers de l'explication de la différence entre contrat et carte de travail et sur les différents statuts que peuvent avoir ces travailleuses.

Certains témoignages particulièrement travaillés rassemblent ces divers aspects tout en ayant un objectif éducatif. Dans un document probablement daté de 1975, Chantal, militante faisant partie de l'équipe permanente, présente son témoignage en préparation d'un meeting le 9 juin de la même année⁸⁷. Cette jociste originaire de l'Île Maurice est arrivée en France en décembre 1973 ou en novembre 1972, selon les documents. Son témoignage est présenté sous deux formes. L'une à la troisième personne en reprend les principales thématiques, une autre à la première personne semble avoir été rédigée par la militante elle-même. Elle évoque entre autres sujets son expérience migratoire. Elle est venue en France à cause du chômage qui sévissait à l'Île Maurice. La JOCF inclut dans ce témoignage les raisons du départ qui permettent une analyse des flux migratoires. Considérant les salaires de son pays comme trop faibles et ne souhaitant pas travailler en usine, le départ s'impose comme sa seule option :

« pour nous, les filles c'est un débouché et c'est la seule possibilité de rentrer en France. Le contrat pour nous, c'est de rembourser notre voyage intégralement, parce que c'est le patron qui a payé le voyage aller et ret[our] [...]. Si nous, nous rompons le contrat, nous n'avons plus le droit de retourner en France. »⁸⁸

Au travers de ces précisions, son récit prend une tournure éducative. Expliquant à la fois la situation économique à l'Île Maurice, les conditions de son départ et le fonctionnement du contrat de travail, elle effectue une présentation nuancée et éducative du parcours migratoire d'une travailleuse immigrée. Ce récit n'est cependant représentatif que d'une partie de ces travailleuses puisque, étant Mauricienne, elle possède la nationalité française. Elle se signale auprès de l'association dès son arrivée et se retrouve ainsi placée dans une équipe JOCF au sein de laquelle elle discute de ses conditions de travail et noue des relations avec d'autres militantes. Ses actions portent principalement sur ses horaires et son salaire. Elle rapporte une phrase qu'elle aurait dite à son patron lorsque celui-ci refuse de l'augmenter : « je le dirais aux mauriciennes, comment vous me payer [sic], et qu'elles fassent [...] attention à leurs contrats ». Cette remarque lui a semblé suffisamment importante pour qu'elle la fasse apparaître dans son témoignage. Elle révèle une

86 Compte-rendu d'employées de maison, décembre 1974, Saône, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

87 Témoignage de Chantal, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1976 »

88 Témoignage de Chantal, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1976 »

certaine solidarité avec les autres travailleuses mauriciennes liée à une déception lors de son arrivée dans ce pays duquel elle espérait obtenir la liberté et un travail rémunérateur. Son départ à Paris est présenté comme une conséquence de ce conflit avec son employeur, elle souhaite s'engager plus encore dans la profession. Les travailleuses qu'elle connaît à la capitale, Ginnie et Ruby, sont également Mauriciennes. Comme de nombreuses immigrées, elle considère le travail domestique comme un emploi temporaire devant lui permettre d'accéder à un meilleur statut en France. Pour ce faire, elle suit des cours par correspondance pour être hôtesse d'accueil :

« Je n'aime pas mon métier d'employée de maison, j'aime servir les autres mais pas pour l'argent, là on est obligée. Je le fais car mes horaires et mon emploi du temps me permet [sic] d'étudier. »⁸⁹

Les objectifs qu'elle affiche sont liés à sa condition de travailleuse étrangère. Elle souhaite être naturalisée dans le but de trouver un emploi plus facilement et veut rester en France. Enfin, elle souligne que sa condition de travailleuse immigrée entraîne une plus grande précarité puisque

« Étant qu'immigrée en France, on arrive ici sans connaître nos droits et en plus on est isolée [sic]. et c'est de là que les patrons profitent pour nous écraser, pour faire [...] des trav[a]ux qui ne sont pas à nous de les faire, alors que le salaire ne bouge pas. »⁹⁰

Une partie de la retranscription de son vécu dénonce donc la situation des travailleuses immigrées dont elle a fait l'expérience. Au travers d'un récit enrichi de détails précis sur les étapes de son parcours et sur les questionnements auxquels elle a été confrontée, Chantal adopte une position de transmission du savoir informel qu'elle a acquis par son vécu. Elle donne accès aux militantes françaises à l'expérience d'une employée immigrée.

Au-delà d'un aspect informatif, ces témoignages constituent des supports à la réflexion des militantes jocistes. Dès lors, certaines des analyses qui en découlent dénoncent la situation de ces femmes. Elles nourrissent également le discours précédemment étudié sur la situation des travailleuses immigrées. C'est le cas dans le récit fait de la lutte d'Anne-Thérèse, employée de collectivité au Mans et Portugaise de 19 ans⁹¹. Elle prend contact avec la JOCF et se rend à une rencontre afin d'obtenir une aide pour lire ses fiches de paie. Elle s'aperçoit que ses avantages sont retenus alors qu'elle ne mange pas sur place et parvient à se les faire rembourser. Suite à cette victoire elle parvient à mobiliser plusieurs de ses collègues sur son lieu de travail. Ses actions ont porté sur des conditions liées à son travail domestique mais elle lie sa situation au fait qu'elle n'est pas française en affirmant qu'« il y a beaucoup de portugaises [sic] employées de maison ; elles sont encore plus exploitées, car elles ne savent pas leurs droits. »⁹². A la suite de ce long témoignage, la JOCF mène une analyse sur ce qui y est dit pour comprendre le mécanisme de mobilisation et les raisons de son engagement. D'autres exemples existent également sous la forme du témoignage rapporté, indirect. Ainsi, dans un compte-rendu de la catégorie employée de maison dont la date est illisible, Monique, militante jociste, relate ses rencontres avec diverses employées de maison immigrées⁹³. Leur nationalité n'est pas toujours précisée mais la majorité d'entre elles sont d'origine portugaise. Après avoir retranscrit ce que lui disent ces femmes, elle tente d'organiser

89 Témoignage de Chantal, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1976 »

90 *Ibid*

91 Catégorie employées de maison et de collectivité, non daté, Le Mans, Témoignage de Chantal, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

92 *Ibid*

leurs remarques, leurs plaintes, et s'interroge sur leurs demandes. C'est par exemple le cas avec Bonneuil, 19 ans, employée de maison portugaise qui suis également des cours pour devenir infirmière. Elle ne se plaint pas de ses conditions de travail et affirme qu'elle se sent faire partie de la famille de ses employeurs. Néanmoins, elle signale qu'elle voudrait être en lien avec les employées de maison de ses anciens patrons qui sont également Portugaises. Dans la reprise de cette rencontre datée du 10 février 1973, Monique s'interroge : « Pourquoi veut-elle être en lien avec d'autres E.M. ? »⁹⁴. Les expériences d'employées de maison immigrées consignées dans des comptes-rendus servent également à s'interroger sur les manières de les mobiliser, sur les limites à cette mobilisation ainsi que sur leurs motivations, au même titre que les contacts avec les travailleuses françaises. La reprise des témoignages des employées étrangères par les militantes jocistes démontre leur caractère éducatif et réflexif. Ils possèdent une place spécifique au sein du « voir, juger, agir » de la JOCF et permettent à l'organisation de se questionner sur ses méthodes d'action.

Si l'immigration est un phénomène qui se rattache à des dynamiques collectives, une part d'individuel est également à prendre en compte. En effet, selon Mirjana Morokvasič le processus migratoire doit être étudié comme un processus éminemment personnel⁹⁵. Elle soutient dans son étude que les raisons pour émigrer sont les mêmes quel que soit le genre, mais des dimensions spécifiques s'ajoutent pour les femmes. La division sexuelle du travail, les possibles restrictions spatiales à destination des femmes dans la zone d'émigration et la restructuration de l'économie capitaliste sont à prendre en compte. En mobilisant les témoignages de la JOCF, qui prétendent révéler la situation des travailleuses immigrées par un accès privilégié à leur parole, ces diverses dimensions apparaissent. L'analyse de M. Morokvasič s'applique à l'organisation chrétienne qui tente de mêler une dimension individuelle en relayant des parcours particuliers, tout en les rattachant à une perspective collective en dégagant ce qu'ils ont de semblables. Ce double mouvement érige ces récits comme en sources d'information et d'éducation pour les militantes, qu'elles soient françaises ou immigrées.

B) La similarité des expériences, un appel à la solidarité entre les travailleuses de toutes les nationalités

Les témoignages de travailleuses immigrées n'ont pas de particularité les distinguant de ceux produits par des employées françaises. Ils sont placés sur un pied d'égalité au sein de l'organisation. L'un des objectifs de la communication de ces récits est de permettre aux travailleuses immigrées de s'identifier à ceux-ci et de se joindre aux événements organisés par l'association. Dans un second temps, ils démontrent que les expériences des employées de maison immigrées sont semblables à celles des françaises, créant un effet de solidarité entre ces groupes. Ces deux perspectives s'entremêlent et se complètent. Cette double ambition est visible dès 1964 dans le livret produit pour la rencontre des employées de maison parisiennes⁹⁶. La troisième page présente plusieurs travailleuses, permettant ainsi aux jeunes filles qui lisent le document de

93 Compte-rendu d'employées de maison, date illisible, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

94 *Ibid*

95 Morokvasič, Mirjana. « Emigration Des Femmes: Suivre, Fuir Ou Lutter. », *Nouvelles Questions Féministes*, 1986 (N°13), 1986, p. 58

96 Livret à destination des employées de maison de la Région Parisienne, 6 décembre 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

s'identifier à elles. Si la première partie est en français, le bas de la page pose la question « Quiéres tu ? » en espagnol et présente deux employées issues d'Espagne. Maruja, 19 ans, vient de Navarre. Arrivée à Paris deux ans auparavant, elle est employée à Neuilly. Sa présentation est en espagnol. Assunta, 16 ans, en France depuis trois ans et employée à Saint-Germain est introduite en français. Cette dualité linguistique interroge. Si l'un des objectif est d'inclure les travailleuses immigrées en leur exposant des travailleuses de la même origine qu'elles dans une langue qu'elles peuvent lire, la présentation de travailleuses immigrées en français peut être à destination des travailleuses dont c'est la langue maternelle. Celles-ci prennent connaissance par ce biais du parcours de ces femmes.

Le livret rapporte ensuite diverses expériences d'employées de maison pour analyser leur vie à Paris. Pour illustrer l'isolement que subissent les travailleuses domestiques, l'exemple de « Carmen, arrivée d'Espagne depuis un mois et demi, [qui] ne parle pas français et ne connaît personne » est utilisé⁹⁷. Il est également souligné qu'« elle ne sort que pour aller voir sa cousine qui habite à une heure de métro de son lieu de travail. ». Plus loin, les difficultés d'Annie, Nicole et Anita – la partie de cette dernière est rédigée en espagnol – sont retranscrites⁹⁸. Ces trois récits décrivent la solitude, le manque de temps libre et l'isolement. En laissant une place aux expériences et aux paroles des travailleuses immigrées, la JOCF tente d'être représentative de la population qui constitue cette profession. Les exemples développés ont pour but de dénoncer les conditions de travail qu'elles subissent et doivent faire écho à la fois aux vécus des employées françaises et immigrées. Ainsi, l'association mêle dans sa communication à destination des travailleuses des récits de vie d'employées de maison françaises et immigrées et ce, dès 1964 – à Paris du moins, ville où les travailleuses immigrées sont nombreuses.

Lors d'un meeting d'employées de maison de la Saône en juillet 1974, aux côtés de témoignages et de remarques sur leur quotidien d'employées françaises se trouve le témoignage de Manuela, employée portugaise⁹⁹. Celle-ci se plaint de son manque d'intimité. Son employeuse rentre dans sa chambre quand elle le souhaite et fouille dans ses affaires. Ayant trouvé ses notes de réunions jocistes et une copie de la convention collective, Manuela rapporte une altercation dans laquelle son employeuse l'accuse de mentir :

« [...] elle dit que ce que je fais ce que je dis sur les feuilles c'est tout des mensonges et que les curés me croient [...] que je me crois supérieure aux autres portugaises qui étaient là avant moi que c'est pourquoi je parle – comme immigrée portugaise, je devrais plutôt remercier le patron ou les français de pouvoir travailler en France et d'en avoir trouvé, je suis cynique sans aucune reconnaissance que les curés ça la dégoûte. »¹⁰⁰

Tout en mêlant une problématique commune aux employées de maison logées chez l'employeur, l'absence d'espace individuel et de liberté, une dimension spécifique à son statut de travailleuse immigrée est dépeinte. Les remarques de son employeuse sont intrinsèquement liées à ses origines. Cependant, la seule réaction qui soit rapportée à ce témoignage est-celle d'Anne-Marie qui affirme que « les patrons ils n'ont pas le droit de fouiller » et se plaint de n'avoir elle-même pas de clé pour

97 Livret à destination des employées de maison de la Région Parisienne, 6 décembre 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

98 *Ibid*

99 Rencontre d'employées de maison, juillet 1974, Saône, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

100 *Ibid*

fermer sa chambre¹⁰¹. Même si ce témoignage révèle les brimades racistes que subit Manuela en tant qu'employée immigrée, ses camarades jocistes s'intéressent uniquement à la partie liée à son emploi. La solidarité entre travailleuses françaises et immigrées repose également sur un partage d'expérience à propos des oppressions communes qu'elles subissent, ce qui peut impliquer d'ignorer les problèmes spécifiques aux femmes d'une autre nationalité.

Nombreux sont les compte-rendus qui se contentent de rapporter les récits d'employées de maison en ajoutant leur nationalité à côté de leur nom. Cette méthode permet de souligner la situation spécifique de la personne qui parle tout en incluant son discours avec celui des militantes françaises. Ces participations des femmes immigrées aux réunions constituent également des témoignages. Une grande partie de ceux-ci portent sur la dénonciation des conditions de travail sans faire nécessairement de lien avec leur statut de travailleuse étrangère. Françaises comme femmes d'une autre nationalité peuvent alors s'y identifier et s'allier à ces revendications. C'est le cas dans un rapport de la fédération de Saint-Nazaire probablement produit en 1975 d'après les dates indiquées dans le document. En prévision de la session internationale, la liste des employées de maison de la ville est dressée et les situations de plusieurs travailleuses sont rapportées¹⁰². Dans la liste présentée sur la première page, seules deux employées sont indiquées comme étant immigrées : Maria, Portugaise saisonnière à La Baule, et Viviane, travailleuse mauricienne exerçant dans la même ville. Aucune des deux n'est désignée comme étant militante, contrairement à plusieurs travailleuses françaises. La situation de Chantal, Mauricienne arrivée en décembre 1973, est décrite plus loin¹⁰³. Il semble que cette militante soit la même personne que celle dont le témoignage a été précédemment étudié¹⁰⁴. Venue sur contrat en France, ses horaires ont augmenté avec le temps. Ces horaires longs ont des conséquences sur sa santé : elle mentionne la « fatigue, [l'] énervement » et se plaint de ne pas avoir le temps de militer. Son action est également détaillée. Une amie à elle, Jacinthe la pousse à s'engager pour le respect de ses droits. Malgré le fait que la nationalité de cette travailleuse soit indiquée, c'est bien sur ses conditions de travail et sur le mécanisme d'engagement à la JOCF que l'accent est mis. Même si le discours est porté par une employée immigrée et identifiée comme telle, le contenu de ce discours peut être partagé par toutes les travailleuses. De même, Maria, militante jociste employée à Nantes, affirme dans un compte-rendu :

« Des fois j'ai envie de faire mes valises et de repartir dans mon pays, "le Portugal".
Je n'ose pas refuser les heures supplémentaires.
Je n'ai pas d'horaire fixe.
Je me sens gênée de demander de l'argent à mes parents. »¹⁰⁵

Cette situation peut être le quotidien d'une employée domestique au-delà de sa nationalité. C'est par ailleurs la position qu'adoptent les militantes nantaises en inscrivant dans la marge, aux côtés de ce témoignage qu'il démontre un « écœur[ement] par nos conditions de travail » et qu'il est donc sans lien avec son statut de travailleuse étrangère. Anthony Favier remarque que dans la démarche de la

101 Rencontre d'employées de maison, juillet 1974, Saône, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

102 Préparation de la session internationale de la fédération de Saint-Nazaire, non daté, Saint-Nazaire, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

103 *Ibid*

104 Témoignage de Chantal, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1976 »

105 Reprise de la rencontre des employées de maison, non daté, Nantes, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

JOCF, les « faits de vie » témoignant d'une « prise de conscience progressive des soucis demandant une éventuelle action collective » sont ceux qui sont particulièrement mis en avant¹⁰⁶. En choisissant de se concentrer sur ces récits, la JOCF souhaite démontrer la proximité d'expériences entre les jeunes travailleurs français et étrangers et ainsi gommer les différences qui pourraient exister.

Parfois, la nationalité des travailleuses immigrées n'est pas indiquée dans les retranscriptions de leurs interventions. Elle est alors comprise seulement en lisant le récit. En juin 1975, divers témoignages d'employées sont regroupés en fonction de l'analyse des conditions de travail qui y est conduite¹⁰⁷. Aucune catégorie ne désigne spécifiquement les travailleuses immigrées. En effet, il est considéré dans ce document qu'elles ne subissent pas de conditions de travail spécifique mais les mêmes problèmes que leurs congénères françaises de manière aggravée. En ce qui concerne les « horaires très longs », le discours de Fernande est retranscrit :

« je travaille dans un café restaurant de 7h jusqu'à 23h. [...] Je suis en France depuis un an ; au début je ne connaissais personne, souvent je pleurais. »¹⁰⁸.

Sans la mention de son arrivée récente en France, rien ne distingue son témoignage de celui d'une femme française. Dans certains récits, la nationalité se comprend au détour d'une phrase. Le témoignage de Noëlle est rapporté lors de la session Sud-Ouest qui a lieu les 21 et 22 décembre 1974. Elle a lutté pour que ses patrons la déclarent et pour que ses vrais horaires lui soient réglés après son licenciement¹⁰⁹. Dans ce récit, l'origine de Noëlle n'est pas précisée. Elle apparaît néanmoins à la fin du texte lorsqu'elle affirme qu'à la vente de calendriers JOC dans son village, les passants « disaient : regarde cette espagnole qui fait de la politique. Et personne ne m'en a acheté. »¹¹⁰.

Les témoignages d'employées immigrées relayés par la JOCF sont placés en regard avec ceux des Françaises. Leur contenu est parfois le même que celui de leurs collègues métropolitaines, permettant aux travailleuses de s'identifier à elles et de réfléchir à leur profession au-delà des différences de nationalité. Dans son analyse, l'organisation insiste sur les conditions de travail similaires et les problématiques partagées par toutes les employées de maison. Cependant, même si ces témoignages se fondent sur des expériences individuelles et permettent d'accéder au vécu des travailleuses immigrées, cette source est profondément limitée.

C) Le témoignage, une source limitée qui ne donne qu'un accès partiel à la parole des travailleuses immigrées

Les diverses formes de témoignages et de discours retranscrits par la JOCF, s'ils dévoilent l'importance que l'organisation accorde à la parole des travailleuses étrangère, constituent néanmoins une source limitée. La parole de ces travailleuses est remodelée et reconstruite. Il est indispensable de souligner que de nombreux témoignages sont rapportés à la troisième personne. Une militante tierce intervient alors dans le récit pour retracer ce que la personne concernée lui a

106 Favier Anthony, *Egalité, mixité, sexualité...*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Claude Prudhomme, *op.cit.*, p.221

107 Témoignages d'employées de maison, juin 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

108 *Ibid*

109 Session jeunes filles Sud-Ouest, 21 et 22 décembre 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

110 *Ibid*

confié ou ce qu'elle a pu percevoir de sa situation. Ce phénomène n'existe pas seulement pour les témoignages de travailleuses étrangères mais également pour ceux de femmes françaises, il n'est donc pas spécifique à une nationalité.

Certains récits peuvent mobiliser les procédés littéraires des registres pathétiques, cherchant à provoquer de l'empathie. L'objectif affiché est alors de représenter le plus fidèlement possible la souffrance et les difficultés auxquelles font face les travailleuses immigrées. Le service « Signalisation - Accueil », qui se concentre sur les questions d'isolement des travailleurs et travailleuses déplacés ou immigrés, a recours à ce procédé dans certains des témoignages retranscrits. En mai 1966, la commission « employée de maison » de ce service rapporte, sur trois récits, un seul témoignage d'une employée immigrée¹¹¹. Celui-ci n'est pas relaté directement par la travailleuse mais par une militante qui l'a rencontrée, Marie-Lu. La présentation est factuelle : Huguette a 19 ans et est issue de l'Île de la Réunion. Elle a signé « des papiers » à son employeuse, expression qui désigne un contrat. Celui-ci l'oblige à rester trois ans à son service alors qu'elle souhaiterait rentrer chez elle. Au-delà de ces faits, son vécu est relayé au travers de citations rapportées par Marie-Lu : « Quand elle est partie, elle ne savait pas ce qui l'attendait ; elle dit : “Si j'avais su, je ne serais pas partie...” ». Ce témoignage est retranscrit de manière indirecte par le biais d'une autre personne. Le choix des citations fait par la militante peut interpeller. Celles-ci sont rapportées sans aucune mise en contexte. Elles peuvent avoir pour objectif d'émouvoir ou de choquer. Anthony Favier, dans son analyse des discours de la JOC sur les populations immigrées et les minorités de genre pendant la période de l'après 1968, se demande « [...] dans quelle mesure ce fait de vie, ainsi présenté, n'a pas été sélectionné pour sa valeur parabolique plus que pour sa fonction descriptive ? »¹¹². Cette interrogation majeure doit être gardée à l'esprit à la lecture de ces témoignages. En effet, ceux-ci sont construits à la fois par la personne qui les produit mais ils sont également organisés lors de la retranscription, souvent recoupés. De plus, lorsque ce sont des discours indirects rapportés par d'autres militantes, il est nécessaire d'étudier avec précaution les citations que celles-ci rapportent. Elles peuvent être révélatrices de leur propre perception des travailleuses immigrées plus que du ressenti de ces dernières. La part de vérité et celle de mise en récit est complexe à évaluer dans ces discours.

La JOCF prête donc une attention particulière au parcours individuel des jeunes travailleuses. Celles issues d'une autre nationalité ne font pas exception. S'inscrivant dans la perspective de diffusion de connaissances propre à l'association chrétienne, ces récits ont d'abord un but informatif. Ils servent à la fois à éduquer les travailleuses françaises sur le parcours migratoire, ses contraintes et ses conséquences, mais également à mobiliser les femmes étrangères qui se reconnaissent dans ce discours. Un second objectif entre en contradiction avec le premier. La méthode de la JOCF s'appuie sur des témoignages. Les récits de travailleuses immigrées et ceux de Françaises sont tous deux mobilisés. Pour susciter la solidarité entre ces deux groupes, l'association insiste sur leurs similitudes. Cependant, ces témoignages constituent une source retravaillée par la JOCF pour servir ces deux objectifs. Après avoir étudié les discours élaborés sur les travailleuses immigrées ainsi que la place laissée à leur parole, les diverses actions à destination des femmes étrangères complètent l'étude du positionnement des organisations jocistes et cédétistes à l'égard de cette population.

111 Rencontre nationale de la commission « Signalisation – accueil », 1966, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

112 Favier Anthony, *Egalité, mixité, sexualité...*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Claude Prudhomme, *op.cit.*, p.221

III. Le répertoire d'action mobilisé par la JOCF et la CFDT à destination des travailleuses immigrées

Il est nécessaire de différencier les actions conduites par les travailleuses immigrées au sein des structures de lutte pour les droits des employées de maison et les actions à destination de ces dernières. Cette distinction est subtile. Des femmes étrangères ont pu participer à l'élaboration de ces actions conduites au nom d'une organisation pour informer et mobiliser d'autres travailleuses immigrées. Ce qui importe néanmoins est le fait que la JOCF ou la CFDT les portent en leur nom, ce qui participe de la construction d'un comportement à l'égard de cette population. Cette analyse s'inscrit dans la continuité d'une interrogation sur les représentations de ces travailleuses.

A) La CFDT : une intégration des travailleuses immigrées plutôt que des actions particulières

Malgré des effets d'annonce ainsi que des prises de position en faveur des droits des immigrés dès la première moitié des années 1960, la prise en charge par la CFDT des travailleurs immigrés est relativement tardive¹¹³. La CGT possède depuis la Libération un bureau central de la Main d'Oeuvre Étrangère (MOI)¹¹⁴. La commission rattachée à ce bureau se rassemble régulièrement. De plus, une conférence fut organisée par les cégétistes en 1963 portant sur les « problèmes de la main d'œuvre immigrée ». La CFDT, elle, ne se dote d'un Secrétariat des Travailleurs Immigrés qu'en 1966. La conférence des travailleurs immigrés est organisée la même année. La centrale syndicale y affirme vouloir faire œuvrer les travailleurs français et immigrés ensemble pour éviter une attitude paternaliste¹¹⁵. Par ailleurs, cette rencontre permit de délimiter des objectifs clairs en ce qui concerne la population migrante¹¹⁶. Il y fut notamment affirmé la nécessité de produire des connaissances sur ces travailleurs pour mieux définir les stratégies de syndicalisation et l'organisation en interne. Les années suivantes, ce programme se révèle être difficile à suivre. Malgré ce lent départ, à partir des événements de 1968 et plus encore au début de la décennie 1970 la CFDT s'intéresse aux diverses formes d'exploitation spécifiques qui traversent la société contemporaine. Elle oriente son action vers les populations jeunes et les travailleurs immigrés. L'organisation syndicale délaisse ses prises de positions rarement suivies d'actions pour se déclarer à l'avant-garde des questions migratoires. Le congrès de 1970 consacre le « sommet du gauchissement » de la CFDT, selon les mots de Cole Stangler¹¹⁷. Suite à ce congrès, les problèmes liés à l'immigration sont abordés en profondeur et des ressources supplémentaires sont allouées à ce sujet. On peut alors s'interroger sur le suivi de ces positions nationales au sein de la fédération CFDT « Employés de Maison ». Les travailleuses immigrées constituent une part importante de la profession, si ce n'est la majorité dans certaines régions. Les actions menées pour s'adresser directement aux travailleuses immigrées doivent être étudiées en s'interrogeant sur l'élaboration d'une communication spécifique à leur égard et de revendications en lien avec leur situation.

113 Roccati Claude, « Les coopérations syndicales internationales en matière d'immigration : étude de cas autour de la CFDT (1966-1982) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 132 | 2016, 67-88.

114 Stangler Cole, sous la direction de Frank Georgi, *La CFDT et les travailleurs immigrés dans "les années 68" : la solidarité et ses limites*. Mémoire d'Histoire, ressources en ligne Dumas, 2018.

115 *Ibid*

116 Pujals i Lladó Marc, « Partie II, Chapitre 3 : La construction d'un "problème"... », in : Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France.. op.cit.*

117 Stangler Cole, sous la direction de Frank Georgi, *La CFDT et les travailleurs immigrés dans "les années 68"...* Mémoire d'Histoire, *op.cit.*

a) *Des revendications ponctuelles à destination des travailleuses immigrées*

Certes, la fédération « Employés de Maison » tente de préserver un discours au masculin neutre et mentionne rarement l'origine des travailleuses en son sein. Cette stratégie vise à lutter contre les divisions que ces particularismes pourraient entraîner aux yeux du syndicat. Néanmoins, la profession de travailleuse domestique est spécifique dans la composition de sa population, une partie importante des employées étant d'origine étrangère ou issue de la France d'Outre-Mer. Dès lors, le syndicat déroge à sa règle et élabore certaines revendications portant sur la situation particulière de ces travailleuses.

Ainsi, certaines revendications singulières et ponctuelles de la CFDT incluent les travailleuses immigrées. Néanmoins, celles-ci ne sont pas reprises et répétées avec une ampleur aussi importante que pour les revendications plus générales concernant la profession. Le compte-rendu d'une réunion d'employée de maison daté du 24 avril 1966 revendique à l'article 3 le « même droit que les français à des cours de formation ouvrière avec bourses »¹¹⁸. Même si les travailleuses immigrées ne sont pas clairement mentionnées, la formulation sous-entend une inégalité entre les femmes étrangères et françaises. L'article 27, lui, exige l'« extension aux émigrants des congés jeunesse et éducation ouvrière »¹¹⁹. Ces revendications portent donc sur des problématiques spécifiques, relevées par les travailleuses étrangères et les limitant dans leur action syndicale ou dans leur évolution professionnelle en empêchant un accès égalitaire à une formation, par exemple. Les employées immigrées sont également comprises dans le fonctionnement du syndicat. Le second numéro d'*Inform'action*, daté de décembre 1970, prévoit ainsi une section « immigrées » pour leur demande de cotisations avant de retourner dans leur pays d'origine¹²⁰. Au sujet de leurs droits syndicaux, un dossier probablement produit en janvier 1969 et intitulé « les edm chez le ministre » rapporte la rencontre entre une délégation de la CFDT et le Ministre des Affaires Sociales, Monsieur Schumann, le 15 janvier 1969¹²¹. La délégation était constituée de Laurent Lucas, secrétaire général adjoint de la CFDT, Jean-Claude Lehnert, secrétaire de la Fédération des Services, Anne-Marie Bischoff, secrétaire de la section fédérale « Employés de Maison » et Maria Kilar, secrétaire adjointe. Ce document revient sur les principales revendications portées par la profession devant le Ministre. C'est seulement après les demandes liées à la réglementation globale qu'intervient une remarque sur les travailleuses immigrées :

« la C.F.D.T. largement ouverte à tous les travailleurs immigrés a appuyé la demande des Employés de maison de permettre à tous les travailleurs, quelque [sic] soit leur nationalité d'accéder à des responsabilités syndicales. La législation actuelle ne le permet que pour les ressortissants des pays du Marché Commun »

On peut se demander si la question des droits des travailleuses d'une autre nationalité est secondaire dans les revendications de la fédération, puisqu'elle n'intervient qu'à la fin du dossier. Une forme de priorisation de la lutte pourrait exister au vu du retard des droits des employées de maison par rapport aux autres professions. L'accès aux responsabilités syndicales de toutes les travailleuses constitue une question importante, notamment au sein d'un emploi où les femmes d'une autre origine se mobilisent aux côtés des Françaises. Cependant, la fin d'une discrimination syndicale

118 Réunion d'employées de maison, 24 avril 1966, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

119 *Ibid*

120 *Inform'action* n°2, décembre 1970, Archives Confédérales de la CFDT 1EP29

121 Dossier « Les employées de maison chez le ministre », janvier 1969, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

reposant sur la nationalité n'est pas la seule revendication portant sur la condition de ces travailleuses.

Si les revendications liées aux travailleuses immigrées ne constituent pas le fer de lance des luttes de la CFDT « Employés de Maison » à la fin des années 1960, leur situation différente de celle des Françaises est néanmoins reconnue et prise en compte. Un dossier portant sur la rencontre nationale des 10 et 11 février 1968 intègre dans les arguments contre une formation professionnelle pour devenir employée de maison un questionnaire sur le type de formation dont « les camarades immigrés » pourraient profiter¹²². Cette crainte n'est pas étayée mais on peut comprendre qu'elle concerne le fait que bon nombre de ces travailleurs et travailleuses n'étant pas déclarés, leur accès à la formation est empêché. En allant plus loin, le même dossier remarque « la grande quantité de camarades immigrés de tous pays avec les difficultés réelles surtout de langues, contrat, cartes, etc... »¹²³. Dans cette analyse ces difficultés sont soulignées pour pousser la fédération à remettre en question ses moyens d'action puisque cela pose des soucis pour la syndicalisation de ces travailleuses. La solution trouvée est celle qui est régulièrement répétée et appliquée par la CFDT : se « faire connaître » au travers d'affiches et de tracts dans les « langues parlées par les Employés de maison »¹²⁴.

Il existe au sein du syndicat des tentatives d'organisation de travailleuses en fonction de leur nationalité. Il est néanmoins difficile d'évaluer leur importance et leur constance dans le temps, faute de source. Ainsi, le journal *Inform'action* de novembre 1984 note au sujet de la région parisienne :

« Concernant l'organisation syndicale de nos travailleurs(euses) immigré(e)s, après un accompagnement efficace de l'UD, nous renouons avec les Philippines en les insérant peu à peu dans nos réunions et nos responsabilités.
Deux adhérentes s'y emploieront, avec la suppléance d'une ou deux camarades.
L'UD poursuivra avec notre participation régulière l'organisation des Sri-Lankais, encore peu structurée »¹²⁵

Les raisons pour lesquelles la fédération de la région parisienne s'intéresse à ces nationalités ne sont cependant pas précisées, ni l'origine de cet intérêt et encore moins les méthodes d'organisation. Des phénomènes de rassemblement par nationalité semblables à ceux qui existent au sein de la JOCF à la même époque peuvent donc être orchestrés. Le syndicat communique peu sur cette question et ne lui laisse qu'une place secondaire : elle est ici rapportée sur demande de la fédération de la région parisienne. Le regroupement de travailleuses selon leur nationalité n'est pas une nouveauté syndicale. En 1961, avant la scission, la CFTC avait créé treize sections nationales de travailleurs immigrés par nationalité¹²⁶. Ces sections ne s'étaient pas réellement développées, l'intérêt du syndicat pour la question migratoire était alors très limité. Par ailleurs, cette méthode de regroupement par origine en 1982 peut surprendre au vu du changement d'attitude de la CFDT à l'égard des travailleurs immigrés à partir de la fin des années 1970. Le congrès national de la CFDT entérine en 1979 l'abandon des mots d'ordre contestataires ainsi que des tentatives de

122 Rencontre nationale des employées de maison, 10 et 11 février 1968, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

123 Rencontre nationale des employées de maison, 10 et 11 février 1968, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

124 *Ibid*

125 *Inform'action*, numéro inconnu, novembre 1984, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

126 Stangler Cole, sous la direction de Frank Georgi, *La CFDT et les travailleurs immigrés dans "les années 68"...* Mémoire d'Histoire, *op.cit.*

rassemblement interprofessionnel¹²⁷. Cette refonte est en lien avec la fin de la position autogestionnaire du syndicat, qui décide d'adopter une nouvelle stratégie, incarnée par le dialogue avec le gouvernement. Dès lors, les velléités d'organisation par nationalité mises en place par le syndicat parisien interrogent. Celles-ci peuvent avoir pour seul objectif une meilleure défense de leurs droits, une profession organisée ayant plus de poids lors des négociations. Cependant, il semble que l'attention du syndicat à l'égard des travailleuses Philippines s'explique par une organisation préalable menée indépendamment par ces femmes entre elles. La fédération constate ce phénomène tardivement, avouant avoir été « pri[se] au dépourvu »¹²⁸. Malgré le revirement de la CFDT à l'échelle nationale, la fédération « Employée de Maison » persiste à vouloir organiser les femmes étrangères et sans-papiers en son sein. Ce souhait est réitéré en 1982. Dans le numéro 45 d'*Inform'action*, la CFDT affirme qu'il est nécessaire que les travailleuses immigrées occupent des places de responsable au sein de la structure syndicale pour que le syndicalisme

« soit le véritable outil de notre libération à tout employé de maison, de toute culture et de toute nationalité – Philippines, Mauriciennes, Sri-lankaises, Portugaises, Espagnoles, Maghrébines, et Françaises (qui sont logées à la même enseigne que les Immigrés) »¹²⁹

Cette dernière parenthèse dévoile cependant toute la nuance de cette nouvelle position syndicale. Alors que la fédération minimisait déjà les différences qui pouvaient exister entre travailleuses de nationalités différentes, le début des années 1980 est marqué par une volonté d'union encore plus forte en affirmant que toutes les employées de maison font face aux mêmes problématiques. Dans la même lignée, les délégués syndicaux affirment en 1984 leur objectif de faire de la fédération « Employés de Maison » un espace d'accueil au sein duquel toutes les employées peuvent se rassembler¹³⁰. Ils souhaitent ainsi « que toute cette vie syndicale soit pour les employés de maison, qu'ils soient français ou immigrés, le moyen de prendre leur place dans la CFDT »¹³¹. L'idée développée depuis 1965 selon laquelle le syndicat est un espace qui rassemble au-delà des particularités, unifiant diverses populations au nom de la lutte pour une profession, se retrouve ici.

La position nationale de la CFDT de prêter attention aux situations particulières des populations étrangères est appliquée ponctuellement au travers de revendications portées par la fédération « Employés de Maison ». Néanmoins, ces protestations portant sur des problématiques propres aux travailleuses immigrées sont rares et minoritaires parmi les demandes du syndicat.

b) La communication en langue étrangère, une méthode répandue pour atteindre les travailleuses immigrées

La forme la plus visible d'action en direction des travailleuses immigrées concerne, à la JOCF comme à la CFDT, la traduction des éléments de communication en langue étrangère. L'espagnol est la langue la plus utilisée par la fédération pour tenter de mobiliser les travailleuses. Ce choix s'adapte à la réalité du terrain puisque de nombreuses femmes immigrées étaient analphabètes. Avant 1975, seulement 7 % des femmes et 8 % des hommes connaissaient le français

127 Stangler Cole, sous la direction de Frank Georgi, *La CFDT et les travailleurs immigrés dans "les années 68"...* Mémoire d'Histoire, *op.cit.*

128 *Inform'action* n°45, avril 1982, Archives Confédérales de la CFDT, 1EP31

129 *Inform'action* n°45, avril 1982, Archives Confédérales de la CFDT, 1EP31

130 Résolution interne de la section fédérale, février 1968, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

131 *Ibid*

avant de partir¹³². Après 1975, elles sont 30 % contre 34 % du contingent masculin. Cette action demeure limitée puisque bon nombre d'entre elles ne savaient pas lire, y compris dans leur langue maternelle.

La diffusion de tracts et d'affiches en espagnol a pour objectif de sensibiliser les employées de maison immigrées aux problèmes de la profession. Dans son interview pour les *Révoltes logiques* à l'hiver 1979, Suzanne Hascouët, militante cédétise, revient sur la création de la fédération « Employés de maison » à laquelle elle a participé¹³³. Elle évoque une campagne menée en 1968 dans laquelle les affiches étaient traduites en espagnol. Il y était inscrit :

« employées de maison, nous détenons le record de l'horaire de travail ; vers les quarante heures, dans l'immédiat les cinquante-quatre heures »¹³⁴

Sur les tracts, le personnage de « Maria » était représenté debout sur une échelle, puis tombant au sol et se blessant. Selon cette militante de la première heure, la campagne fut très mal accueillie par les employeuses qui, dans le 16^e arrondissement de Paris, déchirèrent ces affiches dans la rue. Cette campagne de la CFDT tente d'atteindre les travailleuses françaises et immigrées. Suzanne Ascoët se rappelle l'avoir « distribué partout », dans les chambres de bonnes au 6^e étage mais également « dans les missions, espagnoles, portugaises et bretonnes, dans les centres de formation pour immigrés... »¹³⁵. Cette action ne concerne pas uniquement les travailleuses immigrées, mais elle les intègre et fait preuve d'une volonté de les mobiliser pour des revendications liées à la profession dans son ensemble.

La campagne de communication « les employées de maison sont des travailleurs comme les autres » qui se déroule en 1969 se dote d'affiches dénonçant les longs horaires en français et en espagnol¹³⁶. Les revendications de cette campagne concernent la réglementation de la profession dans son ensemble : bénéficier du S.M.I.G., permettre aux travailleuses domestiques de cotiser à la sécurité sociale et de toucher une retraite suffisante, avoir un horaire « comme les autres ». Les affiches rédigées en espagnol traduisent la volonté d'informer les travailleuses parlant cette langue et de les joindre à la lutte. De même, lors de la « campagne d'information et d'action » qui eut lieu en 1967, première campagne organisée dans le secteur des employées de maison, des affiches en français et en espagnol ainsi que des tracts traduits dans ces deux langues étaient mis à la disposition des militantes¹³⁷. Le but de cette campagne était de conscientiser les employées sur leur situation, de faire connaître le syndicat et d'y faire adhérer les travailleuses ainsi que de communiquer à la presse et au reste de la population les revendications des employées de maison. Communiquer en langue étrangère est également présenté comme une solution à la faible syndicalisation des travailleuses domestiques, comme le soulignent les militantes lors de la rencontre du secteur en février 1968¹³⁸.

132 Condon Stéphanie, « L'activité des femmes immigrées du Portugal à l'arrivée en France, reflet d'une diversité de stratégies familiales et individuelles? » *Population*, 2000, p. 301-330.

133 Article « La lutte singulière d'une employée de maison », *Les révoltes logiques*, hiver 1979, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

134 *Ibid*

135 *Ibid*

136 Dossier « Les employées de maison sont des travailleurs comme les autres », 1969, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

137 Dossier « Déroulement de la campagne d'information et d'action », 1967, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

138 Rencontre nationale des employées de maison, 10 et 11 février 1968, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

Le grand rassemblement des employées de maison de la région parisienne organisé le 10 février 1968 incarne l'action de la CFDT qui tente à la fois d'intégrer et d'attirer les travailleuses immigrées. L'affiche du « Grand Gala des employées de maison » diffusée pour inviter les employées met d'abord en avant les chanteurs qui seront présents pour animer la soirée¹³⁹. Un chanteur français, Michel Mallory, est invité, ainsi que Paco Ibanez, chanteur espagnol. La présence de ce dernier donne également une direction politique à la soirée puisqu'il était un libertaire engagé. Le fait que les employées de maison parleront lors de cet événement de leurs problèmes n'est indiqué sur l'affiche qu'à la suite de l'annonce des chanteurs. La difficulté que connaît le syndicat à entrer en contact et à organiser les employées de maison, qu'elles soient immigrées ou françaises, conduit la fédération à organiser un événement festif pour les pousser à se rassembler. Ce grand rassemblement s'adresse aux travailleuses étrangères, en particulier espagnoles, au travers de l'offre culturelle qui y est présentée. L'affiche ne porte cependant pas de revendication directement liée aux travailleuses immigrées. Un article du *Moulins* publié en février 1968 nous apprend que le gala a réuni

« plus de mille employées de maison de la région parisienne, de nationalité différentes, car à Paris et dans certaines régions, les étrangères sont nombreuses dans notre métier »¹⁴⁰

L'importante présence des travailleuses immigrées parmi les travailleuses domestiques est prise en compte en amont lors de l'organisation du gala. En effet, un « chœur, parlé en plusieurs langues et traduit simultanément, reprenait les grands problèmes de [la] profession », selon les dires de mademoiselle Foucher, rapportés dans l'article¹⁴¹. Les travailleuses immigrées sont certes intégrées à la réflexion au travers de traductions mais l'objectif affiché de ce rassemblement demeure néanmoins de s'attaquer aux problèmes rencontrés par les employées de maison dans leur ensemble. Dans la suite de l'article du *Moulins*, les militantes interrogées présentent leurs revendications. Elles concernent notamment les retraites et la cotisation à la sécurité sociale sur le salaire réel des employées domestiques. Les travailleuses étrangères n'occupent pas une place particulière dans les revendications du syndicat. Au contraire, l'objectif de la sous-fédération est de donner accès à ces femmes à l'information concernant le métier qu'elles exercent pour qu'elles joignent leur force à celle de leurs consœurs françaises. Le *Moulins* présente leur présence lors de ce rassemblement comme une victoire permettant la réunion de toutes les travailleuses de la profession. Enfin, un article du journal *Le Monde* daté de mai 1971 rapporte les actions menées par des « militantes syndicales » employées de maison sans plus de précision¹⁴². Ces travailleuses peuvent être cédétistes ou cégétistes. Pour communiquer sur les réunions de quartier qu'elles organisent, elles collent des affiches en français et en espagnol. Ces rassemblements abordent les revendications qui concernent la profession dans son ensemble telles que l'application de la convention collective, le droit syndical, les horaires et le logement.

Au-delà d'une communication en langue étrangère sur les actions conduites par le syndicat pour intégrer les employées de maison immigrées et pour les pousser à s'engager, des documents à but informatif sur leurs droits sont également traduits dans plusieurs langues. Ainsi, une fiche sur

139 Affiche pour le Grand Gala des employées de maison, 1968, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

140 Article du *Moulins*, février 1968, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

141 *Ibid*

142 Article « Les employées de maison deviennent lentement des travailleurs comme les autres », *Le Monde*, 29 mai 1971, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

l'utilité de la fiche de paie se trouve dans un document sur la convention collective des employées de maison de la région parisienne datant de 1974¹⁴³. La présence de ce document dans les archives de la JOCF démontre la porosité entre les deux organisations et les échanges d'outils de travail dont elles font preuve. Une version de cette feuille informative sur la fiche de paie en espagnol est également associée au dossier. Celle-ci diffère dans sa présentation et dans certaines tournures de phrase, mais les informations restent les mêmes. Le syndicat ne se contente donc pas de communiquer sur la lutte dans une autre langue, il tente également de traduire des éléments d'éducation syndicale.

Il est intéressant de souligner la presque absence de communication en portugais dans les archives consultées. Les travailleuses venues du Portugal sont pourtant nombreuses dans le service domestique, notamment à partir de 1970, date qui initie l'augmentation de l'immigration féminine pour les cohortes portugaises¹⁴⁴. L'une des rares mentions de traduction dans cette langue se trouve lors d'une session de Bierville qui se déroule du 9 au 11 novembre 1971¹⁴⁵. Tout au long de cet événement, les conventions collectives mises à disposition des travailleuses sont traduites en espagnol et en portugais. De même, il n'existe pas de tracts ou d'affiches traduites en arabe. Les femmes espagnoles étaient certes majoritaires durant les années 1960 mais elles ne constituent pas la seule population immigrée de la profession. Les recensements de 1968 et 1975 démontrent un remplacement des Espagnoles par les Portugaises et les Maghrébines dans l'emploi domestique¹⁴⁶. Pourtant, ces dernières ne font pas l'objet d'actions organisées particulières. L'hypothèse la plus probable qui explique ce phénomène est l'absence d'engagement de femmes portugaises et originaires du Maghreb au sein du syndicat, ce qui rend impossible la traduction dans leur langue des éléments de communication.

Le fait de traduire un discours politique pour toucher une population enclavée est une méthode partagée dans plusieurs secteurs par les deux grandes centrales syndicales françaises durant les années 1960. Les tracts de la CGT et de la CFDT produits à Nanterre en 1968 étaient souvent rédigés en espagnol et en portugais. Pour attirer ces travailleurs, les appels traduits ne donnaient « pas d'objectif politiques et subversifs aux mouvements en cours » selon Xavier Vigna¹⁴⁷. De plus, ils contenaient des demandes concernant les travailleurs immigrés en particulier. Ils évoquaient ainsi les foyers ou requéraient l'utilisation d'interprètes lors des rencontres avec la direction. Ces revendications précises avaient été élaborées avec les ouvriers concernés. L'attitude adoptée par les cédétistes employées de maison est radicalement différente. Les documents traduits mentionnent rarement les travailleuses immigrées et portent encore moins des requêtes qui les concerneraient directement. Au contraire, ils abordent presque exclusivement des revendications syndicales concernant la profession dans son ensemble. Au vu de l'absence de chiffres pour la fédération « Employés de Maison », il est impossible de savoir si cette méthode a pu fonctionner. Cependant, la lassitude répétée de nombreuses militantes concernant le manque de mobilisation des

143 Convention collective des employées de maison de la région parisienne, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

144 Condon Stéphanie, « L'activité des femmes immigrées du Portugal à l'arrivée en France, reflet d'une diversité de stratégies familiales et individuelles? » *Population*, 2000, p. 301-330.

145 *Inform'action* n°3, non daté, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

146 Moujoud Nasima, Falquet Jules. « Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociale, migration et histoire coloniale », in: *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*. Genève : Graduate Institute Publications, 2013.

147 Vigna, Xavier, *L'insubordination ouvrière dans les années 68 : Essai d'histoire politique des usines*. Nouvelle édition. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

femmes étrangères peut indiquer que ce ne fut pas toujours le cas. Pourtant, les contrats signés par les employées immigrées et jamais évoqués par la CFDT impliquent une très forte dépendance de ces travailleuses envers leurs employeurs. Cette dépendance économique existe moins dans le cas des migrations masculines¹⁴⁸. Par ailleurs, les femmes immigrées ne bénéficient pas des protections sociales accordées aux travailleurs par la loi, ni des mêmes droits sociaux puisqu'elles sont souvent illégales, ce qui empêche la sollicitation de la justice en cas de problème. Ces situations spécifiques auraient pu être développées par le syndicat. Elles ne sont cependant pas évoquées par la CFDT, qui s'inscrit uniquement dans une posture d'amélioration de la profession ignorant les particularismes.

La production de tracts et d'affiches dans une autre langue, en particulier en espagnol, ainsi que la traduction de discours lors de rassemblements constituent l'action la plus visible de la CFDT à l'égard des travailleuses immigrées. Elle démontre la volonté du syndicat de les intéresser aux revendications professionnelles qu'il porte ainsi que de les pousser à s'engager en son sein.

c) *Les travailleuses immigrées sont intégrées dans des revendications qui portent sur la profession dans son ensemble*

Sur la période étudiée, la fédération « Employés de Maison » ne développe que peu de revendications portant sur des problématiques propres aux travailleuses immigrées. En revanche, elle les intègre aux revendications générales de la profession en rappelant qu'elles ont une place spécifique dans ces revendications. En 1966, le syndicat insiste auprès des employées de maison sur la nécessité de voter aux législatives et sur les attentes qu'elles peuvent avoir des différents candidats. Parmi ces demandes figurent « des logements à loyer modéré pour célibataires y compris les immigrés »¹⁴⁹. Cette revendication concerne la profession de manière générale mais elle souligne cependant la nécessité de ne pas exclure une partie des travailleuses. Le positionnement du syndicat est ici celui d'une égalité des droits entre travailleuses françaises et immigrées. Le rassemblement de février 1968 ravive la volonté d'une meilleure organisation du syndicat de la part des militantes qui y sont actives. Quatre pôles sont dégagés pour « renforcer la CFDT dans le secteur employés de maison » : l'organisation, la formation, l'information et la propagande¹⁵⁰. Cette question de restructuration n'ignore pas les travailleurs immigrés. Sur la nécessité d'une formation syndicale, les délégués soulignent qu'une formation adaptée aux employées de maison est nécessaire, « en tenant compte notamment du fort pourcentage d'immigrés »¹⁵¹. Selon cette affirmation, l'action syndicale et la formation des militantes doit donc s'adapter à la forte présence de personnes étrangères. Le syndicat n'ignore donc pas leur importance, ni la nécessité de les intégrer pour veiller au bon fonctionnement du syndicat. La lutte pour la retraite complémentaire, un combat important pour la CFDT « Employés de Maison », les inclus également. En décembre 1970, le second numéro d'*Inform'action* indique que cette retraite

« sera obligatoire pour toutes les employés [sic] de maison y compris les immigrées et femmes de ménage travaillant un minimum de 200 heures par trimestre »¹⁵²

148 Martini Manuela, Rygiel Philippe, *Genre et travail migrant. Mondes atlantiques, XIX e -XX e siècles*, Publibook, 1994.

149 Dossier employées de maison, 1966, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

150 Résolution interne de la section fédérale, février 1968, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

151 *Ibid*

152 *Inform'action* n°2, décembre 1970, Archives Confédérales de la CFDT, 1EP29

Cependant, cette formulation représente l'une des rares fois où elles sont intégrées à la réflexion sur la retraite.

Certains éléments de communication plus subtils tentent également de les inclure. L'affiche précédemment évoquée datant de 1968 met en scène « Maria », employée de maison¹⁵³. Accompagnée de dessins pour une meilleure compréhension, on y voit « Maria malade » qui se plaint de ne pas avoir les mêmes droits que les autres salariés, puis « Maria a un accident du travail » dont la chute n'est pas reconnue comme accident du travail, ainsi que « Marie retraitée », qui reçoit une retraite plus faible que les autres travailleuses. L'affiche conclut : « Si Maria avait cotisé sur son salaire total elle n'en serait pas là »¹⁵⁴. Tout au long de la décennie 1960, la cotisation sur le salaire réel constitue l'une des revendications centrales de la CFDT en ce qui concerne les droits des employées de maison. Il est intéressant de remarquer que la fédération a choisi de porter cette problématique en utilisant un nom à sonorité espagnol. Non seulement les travailleuses espagnoles constituent une part importante de la profession, mais de plus la CFDT se tourne en particulier vers elles dans certaines campagnes de communication. La fédération essaye de les intéresser aux problèmes qui se posent à la profession en les interpellant en tant que travailleuses, et non en tant que femmes immigrées. Néanmoins, le fait que cette affiche soit en français souligne qu'elle s'adresse prioritairement aux travailleuses françaises ou aux femmes immigrées capables de lire le français ce qui limite fortement son impact.

En 1972, la CFDT et la CGT s'allient dans l'organisation d'une campagne commune pour l'égalité des droits des travailleurs immigrés et français. En janvier de la même année, la Section Fédérale appelle à se joindre à cette campagne sous le prétexte que la « profession d'employés de maison est une de celles qui occupe le plus de travailleurs immigrés »¹⁵⁵. En reprenant la liste de revendication établie au niveau national, la fédération demande aux syndicats de participer aux actions organisées sur le plan local et interprofessionnel. Cet appel est paradoxal. Tout en s'alliant au mot d'ordre national et en reconnaissant la situation spécifique de la profession d'employée de maison, occupée par de nombreuses travailleuses immigrées, la section fédérale se contente cependant de reprendre des revendications conjuguées au masculin et qui ne concernent pas directement l'emploi de ces femmes. En-dehors d'une demande d'égalité entre les travailleurs d'outre-mer et les travailleurs français, les autres revendications ne font pas écho à la situation des employées de maison, elles sont liées au statut des immigrés en général. De plus, faute d'archives locales, on ne sait pas si cet appel fut suivi par les différents syndicats d'employées de maison. Plus qu'un appel de lutte pour l'égalité au sein d'une profession effectivement minée par des traitements différenciés en fonction de l'origine des travailleuses, c'est un appel à la solidarité abstrait qui est ici présenté :

« Nous sommes convaincus que tous les Travailleurs quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent, quelque [sic] soit leur langue, appartiennent au monde du Travail, donc au Monde Ouvrier et nous avons tous ses problèmes à défendre et des droits à faire appliquer. »¹⁵⁶

De nouveau, le « Monde Ouvrier » est ici présenté comme un groupe homogène et englobant au sein duquel les particularismes doivent être gommés pour lutter collectivement pour ses droits. La

153 Affiche « Maria » pour la campagne d'accès à la sécurité sociale, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

154 *Ibid*

155 Supplément *Inform'action* n°5, janvier 1972, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

156 Supplément *Inform'action* n°5, janvier 1972, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

campagne de 1972 est la plus conséquente et est la seule qui ait été relayée au sein de la fédération. Ce n'est pourtant pas la première fois que la CFDT et la CGT mènent une action conjointe sur la question migratoire. Les deux centrales avaient trouvé un accord pour des revendications communes en 1966¹⁵⁷. En 1970, elles ont mené une campagne commune sur la situation des Algériens en France. CFDT et CGT se sont également rassemblées lors d'une conférence de presse à deux voix contre le racisme le 20 juillet 1971. La campagne de 1972 souhaite avoir plus d'impact, il n'est pas surprenant que ce soit la seule pour laquelle la fédération relaye le mot d'ordre de s'y joindre. Ce qui est plus étonnant est le fait que malgré cet appel, la CFDT « Employés de Maison » ne semble pas se sentir concernée par ces problématiques et n'organise pas par elle-même de rassemblements. Certes, d'importantes limites empêchent la mobilisation de ces travailleuses. Cependant les droits des travailleuses étrangères ne sont visiblement pas la priorité du syndicat, malgré leur forte présence dans la profession. Pourtant, le Comité Unitaire Français Immigré du 13^e arrondissement de Paris affirme que, depuis la promulgation des circulaires Marcellin-Fontanet en 1972, « nos syndicats sont en action »¹⁵⁸. Les syndicats des travailleuses domestiques ne participent pas réellement à cette action ou, si c'est le cas, ni le journal *Inform'action* ni les circulaires internes du syndicat ne le relayent. Ainsi, malgré des tentatives disparates de la part de la fédération pour porter une attention particulière aux travailleuses immigrées, celles-ci ne font pas l'objet d'actions réellement organisées. Elles demeurent un sujet secondaire, dont la CFDT « Employés de Maison » a conscience mais qu'elle n'adresse pas directement. La priorité est donnée à la lutte professionnelle. L'action à l'égard des employées étrangères s'inscrit dans cette mobilisation pour les droits des employées de maison et non pour les droits des travailleuses immigrées.

Au vu du peu de sources en ma possession et du fait que celles-ci se trouvent principalement à l'échelle confédérale, il est possible que des initiatives et des prises de position locales me soient inconnues. En septembre 1971, le journal *Inform'action* rapporte une intervention du Congrès Fédéral. Lors de ce rassemblement, le syndicat Lille-Roubaix-Tourcoing reproche au rapport d'activité de ne pas « parle[r] [...] des rapports internationaux, ni du travail fait avec les travailleurs immigrés »¹⁵⁹. Que ces militantes se réfèrent aux travailleurs immigrés dans leur ensemble ou à celles qui se trouvent au sein de la profession, cette remarque dévoile un intérêt à leur égard. Cependant, cette citation constitue un élément trop faible pour permettre d'affirmer que la CFDT « Employés de Maison » invisibilise certaines actions quand elles portent sur des questions migratoires.

Si les institutions créées par la CFDT, dont le Secrétariat des Travailleurs Immigrés, peinent encore à fonctionner à la fin des années 1960, la centrale syndicale mobilise plus de ressources à l'échelle nationale pour répondre aux enjeux que pose la question migratoire au début des années 1970¹⁶⁰. Elle se positionne alors comme incontournable en ce qui concerne la question des travailleurs immigrés. Ce positionnement ne se fait pourtant pas ressentir au sein de la fédération « Employés de Maison » qui éprouve toujours des difficultés à mener une action organisée à l'égard des travailleuses immigrées. En dehors de la communication en langue étrangère, en particulier espagnole, qui est présente tout au long de la période étudiée, les autres actions et les revendications

157 Stangler Cole, sous la direction de Frank Georgi, *La CFDT et les travailleurs immigrés dans "les années 68"...* Mémoire d'Histoire, *op.cit.*

158 *Inform'action* n°14, juin 1973, Archives Confédérales de la CFDT, 1EP29

159 *Inform'action* n°4, septembre 1971, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

160 Stangler Cole, sous la direction de Frank Georgi, *La CFDT et les travailleurs immigrés dans "les années 68"...* Mémoire d'Histoire, *op.cit.*

concernant les travailleuses immigrées sont ponctuelles, disparates et peu organisées. Ces questions, si elles sont présentes et régulièrement évoquées au sein de la fédération, ne parviennent pas à s'imposer et disparaissent derrière l'urgence d'organiser un secteur d'emploi mal réglementée. La CFDT aborde ces femmes comme des travailleuses essentielles au fonctionnement de la profession et qu'il est nécessaire de protéger au travers d'une meilleure réglementation et non comme des femmes immigrées ayant des problèmes qui leur sont propres.

B) La JOCF engagée contre l'isolement des employées étrangères

Du début des années 1960 au commencement des années 1980, le répertoire d'action mobilisé par la JOCF à l'égard des travailleuses immigrées évolue. Tout au long de cette période, il est cependant marqué par la notion d'accueil. Cette approche s'explique par la méthode individuelle et, dans une certaine mesure, morale, portée par l'association chrétienne.

a) *La JOCF fait preuve d'un intérêt pour les employées de maison immigrées dès le début des années 1960*

La JOCF manifeste un intérêt pour les travailleuses immigrées dès le début des années 1960. Cette attention particulière s'exprime déjà lors la rencontre européenne organisée du 2 au 5 mars 1961 en Allemagne. En préparation de cette rencontre, il est demandé aux responsables jocistes d'être attentives au niveau local à plusieurs points qui doivent ensuite nourrir la réflexion lors du rassemblement. Parmi ceux-ci, elles doivent s'intéresser

- « à l'accueil qui s'est réalisé pour les déplacées, les émigrantes
- les questions que cela pose
- comment cela permet l'avancée de la profession ? »¹⁶¹

Plus loin, dans le même document préparatoire, plusieurs axes qui seront étudiés lors de la rencontre sont rapportés. Parmi eux, les militantes jocistes

- « - [...] verront aussi comment sont accueillies les Employées de maison qui arrivent d'autres pays.
- les questions que cela pose.
- la préparation au départ ? »¹⁶²

« L'accueil » de ces travailleuses est défini par les actions conduites par les militantes jocistes à leur égard lors de leur arrivée en France. Cette notion est le point de départ de la réflexion de la JOCF. A la suite de cette rencontre, plusieurs articles ont été publiés, en particulier dans des journaux du Sud-Ouest. Parmi ceux-ci, certains sont signés G.F. ou présentés comme reprenant le texte de la déléguée régionale de Rodez. On peut en conclure que ce communiqué a été rédigée par Georgette Ferrière, jociste qui a activement participé à la préparation de la rencontre européenne. A la fin de l'article de *Centre Presse* qui reprend ce communiqué sans le couper, dans une partie intitulée « Nous voulons encore mieux faire », la déléguée du Sud-Ouest affirme la volonté de donner une place plus importantes aux employées de maison immigrées au sein de la JOCF. L'organisation

161 Document « Responsable – du 2 au 5 mars rencontre européenne des employées de maison », Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1961 »

162 *Ibid*

souhaite également leur permettre grâce à son action de se retrouver et de s'organiser entre elles ainsi qu'avec d'autres professions. Enfin, elle conclut en soutenant que

« nous voulons être beaucoup plus attentives aux émigrées ; durant cette rencontre nous en avons vu trop l'importance pour ne pas agir. Pour cela, il faut que nous en prenions vraiment conscience et que nous aidions toutes les employées de maison à accueillir celles qui arrivent »¹⁶³

Cette perspective d'action affirmée à la suite de la rencontre européenne s'inscrit dans la continuité de ce qui se dessinait lors de la préparation à ce rassemblement. La question des travailleuses immigrées semble avoir occupé une place non négligeable lors des discussions. Ceci s'explique par l'importance statistique qu'elles ont au sein de la profession. Face au constat d'une population ignorante de ses droits et aux conditions de travail difficiles, les perspectives d'action de la JOCF se concentrent essentiellement sur l'accueil des travailleuses¹⁶⁴. Ni ces articles ni les documents préparatoires ne précisent ce que la notion d'« accueil » implique. Par ailleurs, l'affirmation répétée de la nécessité de s'intéresser aux travailleuses immigrées démontre que les celles-ci ne faisaient, avant cette rencontre européenne, pas l'objet d'un intérêt spécifique. Ou plus exactement que, même si la JOCF connaissait leur existence ainsi que leur importance parmi les travailleuses domestiques, celles-ci n'étaient pas intégrées dans les réflexions et les actions de l'organisation. D'où la « vraie » prise de conscience invoquée par la déléguée du Rodez dans ce premier article. A la suite de cette rencontre se développe une volonté à l'échelle européenne, reprise par la France, d'améliorer la prise en charge de cette population.

Cette nouvelle place pour les travailleuses immigrées est à nuancer. Tout d'abord, cette perspective d'action pourrait s'inscrire dans la continuité d'une réflexion déjà entamée à leur égard. Il n'en demeure pas moins que le plan élaboré implique une absence préalable d'action spécifique envers cette population étrangère. Une seconde nuance se trouve dans l'application de ce plan d'action ainsi que dans la place accordée à ces femmes. La question des employées immigrées n'est pas aussi clairement abordée dans les quatre autres articles conservés par la JOCF qui traitent de cette rencontre. Si celui du *Midi Libre* retranscrit dans leur intégralité les deux points sur les femmes migrantes¹⁶⁵, dans celui du *Rouergat*, également signé G.F., ces revendications deviennent une expression laconique : « nous voulons être beaucoup plus attentives aux émigrées », dernière phrase de l'article¹⁶⁶. Dans *La Dépêche du Midi*, qui prétend résumer le « très long papier de la déléguée régionale et de la déléguée du Rodez », les remarques concernant les employées de maison immigrées ont disparu¹⁶⁷. Enfin, le long reportage d'un journal non identifié conduit sa propre analyse sans reprendre le communiqué de G. Ferrière. Dès l'introduction, l'importance de la réflexion migratoire est soulignée en décrivant la rencontre d'« une cinquantaine de déléguées [...] [qui] se retrouvaient pour réfléchir ensemble sur la situation matérielle et spirituelle des employées d'Europe, tout particulièrement des émigrées [...] »¹⁶⁸. Par ailleurs, « l'isolement et l'accueil des

163 Article « Rencontre européenne des employées de maison, une étape importante pour notre profession », *Centre Presse*, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1961 »

164 *Ibid*

165 Article « M^{lle} G.F. déléguée de la J.O.C. au congrès européen des employés de maison nous parle de cette rencontre », *Midi Libre*, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1961 »

166 Article « Rencontre européenne des employées de maison », *Le Rouergat*, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1961 »

167 Article « Pour une vraie profession », *La dépêche du Midi*, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1961 »

déplacées et des émigrées » est présenté comme l'un des quatre grands piliers de ce rassemblement, ce qui soutient l'analyse selon laquelle la réflexion sur ce sujet y a occupé une place importante.

Ainsi, au début des années 1960, alors que la jeune catégorie « Employée de Maison » de la JOCF tente de se développer et de s'organiser, la question des travailleuses immigrées apparaît à l'échelle européenne et tente de s'imposer en France. La représentation des travailleuses immigrées reprise par la JOCF française dépeint une population nombreuse, ignorante, ayant peu de lien avec les travailleuses autochtones et nécessitant une attention particulière. Les solutions proposées s'inscrivent exclusivement dans une perspective d'accueil de ces femmes et aucune revendication n'est ici relayée. Cette attention aux populations étrangères se retrouve dans l'ensemble de l'organisation féminine. Dès 1962, la JOCF organise des équipes regroupant les travailleuses immigrées par nationalité¹⁶⁹. Ce choix est confirmé en 1967. A l'inverse, la JOC, pendant masculin de l'organisation, produit des documents en portugais et en espagnol mais ne s'engage pas autant dans cette voie. La réflexion sur l'action à mener à l'égard des travailleuses immigrées de la catégorie « Employée de Maison » de la JOCF s'inscrit donc dans une réflexion menée à l'échelle nationale par l'association chrétienne.

A la suite de ce rassemblement de 1961, les notions d'accueil et d'entraide s'imposent comme deux éléments centraux dans l'approche jociste à la fois des employées de maison et des travailleuses immigrées. Le 6 décembre 1964, le journal *Vivre* publie un supplément sous forme de feuillet pour préparer une rencontre des employées de maison de la région parisienne¹⁷⁰. Sans désigner clairement les travailleuses immigrées, l'organisation affirme que

« Qu'elles soient de n'importe quelle région, qu'elles parlent n'importe quelle langue, Toutes les filles sont capables de s'accueillir[,] de s'entr'aider. »¹⁷¹

Cette union est présentée comme une solution à l'isolement des employées de maison, qui semble incarner pour la JOCF du début des années 1960 le problème principal de ces travailleuses. En évoquant la diversité des langues parlées par les employées de maison, l'association reconnaît l'existence des travailleuses immigrées en son sein et la nécessité de les inclure dans son action. Le document ajoute :

« Nous sommes très proches les unes des autres parce que nous venons de loin et que nous exerçons la même profession : employée de maison »¹⁷²

Ce livret a été produit en préparation de la rencontre des employées de maison parisiennes, ce qui signifie qu'avant même de le constater au cours de l'événement, la JOCF sait que seulement une très faible partie des travailleuses domestiques vient de Paris-même. Sur les origines des employées de maison, il est indiqué qu'elles ont migré d'Italie, d'Espagne, du Portugal, « et même de régions encore plus lointaines d'au-delà des mers ! »¹⁷³. Dans ce document de 1964, la JOCF tente

168 Article « La J.O.C.F. a organisé une rencontre européenne des employées de maison », Journal inconnu, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1961 »

169 Favier Anthony, « Première I, Chapitre 3 : Les premières remises en cause d'un genre ouvrier chrétien ? », in : *Egalité, mixité, sexualité : le genre et l'intime...*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Claude Prudhomme... *op.cit.*

170 Livret à destination des employées de maison de la Région Parisienne, 6 décembre 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

171 Livret à destination des employées de maison de la Région Parisienne, 6 décembre 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

172 *Ibid*, p.5

173 *Ibid*

d'appliquer le programme de la conférence européenne de 1961 en prenant plus amplement en compte les travailleuses immigrées en son sein. Ces employées sont intégrées à l'action pour la profession au travers de l'évocation de leurs origines et de la distance de leur pays. Néanmoins, la forte concentration de travailleuses immigrées en région parisienne peut expliquer les mentions de leur présence dans ce livret. Cet exemple ne suffit pas à démontrer que les travailleuses immigrées sont parties prenantes de la réflexion de la JOCF sur les employées de maison. Dans la continuité de 1961, l'accent est mis sur l'accueil, action principale portée par l'association pour rompre l'isolement des employées domestiques. La solidarité entre les employées de maison et l'entraide constituent dans ce discours les conditions de « l'accueil ». Les situations des femmes venues d'autres régions françaises et celles venues d'un autre pays sont rapprochées et comparées dans l'objectif de renforcer la solidarité entre ces deux groupes. Lors d'un jeu scénique, la Bretagne, l'Auvergne, le Pays Basque, l'Espagne et l'Italie sont tour à tour évoqués comme des lieux d'origine des travailleuses, quittés à cause de

« - la difficulté de trouver sur place du travail ;
- des salaires trop bas pour vivre et aider notre famille »¹⁷⁴

La nécessité économique est pointée du doigt comme poussant au départ. Par ailleurs, ce livret incarne le positionnement de la JOCF au début des années 1960. Il n'incite pas les employées de maison à réfléchir à leurs conditions de travail mais à résoudre un problème immédiat auquel elles font face et qui est central pour l'organisation : l'isolement. Les travailleuses immigrées et « déplacées » sont principalement mobilisées en tant qu'exemples illustrant la solitude. Les raisons de départ sont brièvement évoquées, comme nous l'avons vu ci-dessous, mais elles ne sont pas liées à une réflexion globale. Enfin, au travers d'une volonté de solidarité entre les travailleuses, les situations des employées françaises et étrangères sont comparées et considérées comme similaires, voire identiques, incarnant une constance qui marque par la suite le discours de la JOCF durant les années 1960.

Les actions organisées par la JOCF envers les employées immigrées au commencement de 1960 peuvent s'expliquer par les représentations que l'organisation a d'elles. Parmi celles-ci, l'idée qu'il est nécessaire d'éduquer ces travailleuses sur leurs droits est déjà présente. Cette approche se fait dans une perspective de formation presque syndicale. Lors d'une tournée de la JOCF à Bayonne les 9 et 10 décembre 1964, une rencontre avec les travailleuses espagnoles de la région est organisée¹⁷⁵. Celle-ci est rapportée dans le document sous le titre « Contacts avec les E de M Espagnoles pour connaître leur vie et par la suite les amener à la convention Collective ». Cette rencontre se fonde donc sur la méthode du « voir – juger – agir » de la JOC. En menant en premier lieu une réflexion et une discussion sur la vie de ces travailleuses, l'objectif est de les conduire à se renseigner sur leurs droits. Cette action est menée en direction d'un groupe de travailleuses considérées comme étant ignorantes des réglementations qui organisent leur profession. Il n'est cependant pas précisé si cette action a été conduite par des militantes françaises ou espagnoles. Il est indiqué que ce rassemblement a permis de « refai[re] le point sur la rencontre information sur le syndicat ». Le travail d'information de ces femmes avait donc déjà été entamé. La JOCF de Bayonne apparaît alors comme étant engagée dans l'information des employées de maison

174 Livret à destination des employées de maison de la Région Parisienne, 6 décembre 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373, p.28

175 Tournée de Bayonne, 9 et 10 décembre 1964, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

immigrées sur leurs droits, une action qui nécessite une approche syndicale et pour laquelle elle est en lien avec le syndicat CGT local. Ces travailleuses s'avèrent être réceptives à ce contact :

« Volonté de recherche de chacune accroché [sic] pour faire avancée [sic] la Convention collective. Malgré leurs difficultés d'expression [et] de contacts... »¹⁷⁶

Des limites déjà évoquées plusieurs fois que sont l'isolement et la méconnaissance de la langue sont soulignées par les militantes. Cependant, les travailleuses espagnoles participent activement à cette rencontre et sont même décrites comme étant prêtes à s'engager pour modifier la Convention Collective. Les actions d'éducation de la JOCF à leur égard peuvent donc s'avérer fructueuses. Le travail de prise de contact avec les travailleuses immigrées est attribué à une militante, Pepita.

L'appel à des actions concernant l'immigration au sein de la profession employée de maison se poursuit en 1974 à l'échelle européenne. Parmi les actions concrètes de la coordination européenne, une des action est liée à l'immigration :

« Dans les villes et les pays d'émigration, continuer à créer des commissions mixtes d'employées de maison entre responsables [sic] de différentes nationalités. »¹⁷⁷

Cette action ne concerne pas directement la France mais plutôt les « pays d'émigration », néanmoins elle est communiquée et véhiculée en France. La JOCF porte un intérêt particulier à la question migratoire au vu de l'importance du phénomène au sein de la profession.

Dès le début des années 1960, la JOCF fait le constat à l'échelle européenne du caractère impératif du développement une action organisée à destination des travailleuses immigrées. Ce mot d'ordre est repris à l'échelle nationale en France et réitéré dans les discours des années qui suivent le rassemblement de 1961. Le thème de l'accueil se développe alors. Cette notion oriente l'action de la JOCF durant la décennie suivante et nécessite donc d'être approfondi.

b) L'accueil et la rupture de l'isolement, axes centraux de l'action jociste envers les travailleuses immigrées

La question de l'accueil s'impose comme un élément central dans l'action à l'égard des travailleuses immigrées au début des années 1960. Malgré des reconfigurations tout au long de la période étudiée, ce concept demeura important et constitua un mot d'ordre régulièrement répété. L'isolement des travailleuses domestiques en général et de celles d'entre elles issues de l'immigration en particulier peut justifier cette approche.

Les commissions d'accueil créées par la JOCF constituent dans la première moitié des années 1960 l'espace dans lequel les problématiques liées aux immigrées sont posées. S'axant principalement sur la question de l'isolement que subissent ces travailleuses, isolement duquel découlent les problèmes de mal-logement, de surcharge de travail et de pénibilité de l'emploi, la JOCF semble vouloir agir principalement sur cette question. L'approche revendiquée dans son argumentaire d'action vis-à-vis de cette population est celui de la solidarité au sein de la profession. Cette perspective d'action possède néanmoins une dimension morale. Marc Pujals I Lladó affirme que les préoccupations de la JOC à l'égard des femmes immigrées dans les années 1960 s'ancrent

176 Tournée de Bayonne, 9 et 10 décembre 1964, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

177 *Bulletin européen des employées de maison* n°1, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

dans une dimension morale qui n'est pas aussi affirmée quand il est sujet des hommes¹⁷⁸. Ainsi, selon lui, les militants de l'organisation s'interrogent sur les effets des conditions de travail plus que sur les conditions de travail en elles-mêmes. La santé physique et mentale de ces femmes est analysée avec plus d'intérêt et leurs loisirs sont sondés avec attention. En ce qui concerne la JOCF « Employées de Maison », cette analyse atteint ses limites dans la deuxième partie des années 1960 et plus encore en 1970. Durant cette période, l'argumentaire de la JOCF pour une amélioration des conditions de travail des migrantes repose à la fois sur l'égalité entre travailleuses de la profession et sur les différences impressionnantes qui peuvent être constatées avec d'autres secteurs d'emplois. Néanmoins, la crainte de l'isolement et de ses conséquences transparaît régulièrement. M. Pujals i Lladó relève également que la solitude constitue le problème dominant identifié pour les femmes, quand il ne préoccupait pas l'organisation chrétienne dans la même mesure au sujet de leurs congénères masculins. La question de la prise de contact avec les employées isolées chez leurs employeurs est un problème récurrent pour les militantes. Il transparaît avec d'autant plus d'importance en ce qui concerne les travailleuses d'une autre origine. La commission régionale des employées de maison de Toulouse rapporte sur les deux années 1960-1961 les activités de sa commission « Accueil des étrangères et des déplacées »¹⁷⁹. Il y est fait le récit de militantes qui font du porte à porte à Albi en apprenant que trois « déplacées » se trouvent dans la ville. L'information a pu leur être communiqué au travers de signalements de la JOCF qui se font quand une militante détectée par l'organisation quitte la ville pour aller s'employer ailleurs. Elles font ainsi la rencontre d'une « jeune espagnole ». Une autre méthode pour entrer en contact avec ces travailleuses est la vente de calendriers, qui permet la « découverte des déplacées », dont une Suisse. Ces méthodes visent donc principalement à briser l'isolement et rallier ces militantes à la JOCF.

Certaines actions sont évoquées sans que nous puissions savoir si elles ont pu être menées à terme. Si elles sont probablement avortées avant leur réalisation, le fait que des commissions considèrent nécessaires de les décrire démontre l'existence d'une réflexion autour de l'action à mener vis-à-vis de la population qui nous intéresse. Toujours au sein de cette commission toulousaine, une employée de maison évoque lors d'une rencontre syndicale la possibilité d'« assurer une permanence pour les employées de maison espagnoles » sur la base qu'elle veut « rendre service »¹⁸⁰. Elle souhaite entrer en contact avec ces travailleuses, ce qui est rendu difficile par le fait que le Consulat refuse de lui donner les adresses des employées sous justification du secret professionnel. Cette idée, qu'elle ait abouti ou non, démontre la volonté des militantes de renouveler leur répertoire d'action pour se faire connaître des travailleuses étrangères.

Les relations avec les travailleuses immigrées comme avec l'ensemble des employées de maison sont principalement informelles et nécessitent un travail constant et renouvelé. L'expérience de Monique, en lien avec des employées de maison portugaise, le démontre¹⁸¹. Elle fait de nombreux efforts pour rester en contact avec ces travailleuses et les mobiliser, en affirmant qu'« il faut être beaucoup à l'écoute des filles », qu'elle « essaie de voir [deux] filles plus régulièrement »

178 Pujals i Lladó Marc, « Partie II, Chapitre 3 : La construction d'un "problème"... », in Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France.. op.cit.*, p.106

179 Commission régionale des employées de maison de Toulouse, 1960 – 1961, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

180 Commission régionale des employées de maison de Toulouse, 1960 – 1961, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

181 Compte-rendu d'une rencontre d'employées de maison, date illisible, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

et de « connaître [sic] leurs horaires ». Certains espaces sont plus propices à la rencontre, notamment les foyers où elles peuvent se retrouver. Ces efforts envers les travailleuses immigrées menés par des militantes auxquelles cette tâche est attribuée se retrouve dans plusieurs documents. Néanmoins, cette activité est rarement étayée. Briser l'isolement de ces travailleuses, qu'elles soient françaises ou immigrées, est un des objectifs que s'est donné la JOCF en ce qui concerne les employées de maison.

Le rôle des militantes elles-mêmes issues de l'immigration est indispensable à la réussite de bon nombre de ces actions de contact. Cette importance est visible dans l'organisation de la prise de contact elle-même. Plusieurs exemples peuvent être mobilisés. A Tarbes, Bernadette, issue du Sénégal, est en contact avec « 2 copines sénégalaises » employées chez des religieuses (Bernadette et Sophie) ainsi que Julia, 24 ans, et Maria-Fernanda, 23 ans, Portugaises¹⁸². Deux autres permanentes françaises, Gisèle et Marie-Geneviève, dressent également la liste de leurs contacts, desquels les femmes immigrées sont absentes. Néanmoins, les expériences et les discussions que Bernadette a avec ces travailleuses sont mises en commun, discutées et réfléchies. Ainsi, les militantes immigrées constituent une liaison entre les travailleuses immigrées non engagées politiquement et les militantes jocistes françaises. Dans le même ordre d'idée, Liliane est une militante antillaise permanente à la JOC d'Albi. Ses rencontres avec d'autres employées de maison sont rapportées dans divers compte-rendus datés de 1966¹⁸³. Les deux autres permanentes de l'organisation, Claudette et Marinette, sont françaises. Seule Claudette est en contact avec une travailleuse portugaise, Maria. Liliane, elle, est en lien avec quatre Antillaises, liens qui sont sûrement favorisés par sa propre origine. Elle rencontre également Marie-Thérèse, issue de la Réunion, qui est elle-même amie avec Mariotte, Antillaise. On peut se demander si les prises de contact avec les employées étrangères s'appuient volontairement sur des travailleuses immigrées ou si ces rencontres s'organisent de manière informelle. Elles correspondent sûrement à un mélange de ces deux situations. Néanmoins, les militantes immigrées occupent bien un rôle spécifique au sein de ces organisations, leur présence devient nécessaire pour toucher une certaine catégorie de la population.

De manière plus surprenante, l'action de la JOC peut se faire en s'alliant aux employeurs. Le comité fédéral des employées de maison rapporte en 1966 une prise de contact initié par Françoise, employée de maison portugaise, envers Maria, 16 ans, issue de la même nationalité¹⁸⁴. Cette dernière vit chez ses grands-parents qui ne la laissent pas sortir. La militante jociste prend alors contact avec l'employeuse, qui lui demande de la prévenir si de nouveaux goûters sont organisés par la JOCF pour permettre à son employée de s'y joindre.

Par ailleurs, si certains contacts avec les employées de maison immigrées sont menés par des référentes et à destination spécifiquement de ces employées, d'autres s'inscrivent dans des cadres de prise de contact plus large. C'est ce que souligne un document produit par la catégorie de Bayonne en 1971-1972, dans lequel deux militantes contactent une à une les employées de maison : « Aujourd'hui 100 employées de maison contactées misent petit à petit dans le coup (portugaises,

182 SRAF de Tarbes, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

183 Compte-rendu des rencontres d'employées de maison d'Albi, 1966 – 1967, Albi, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

184 Comité fédéral des employées de maison, 1966, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

espagnoles, françaises[)] »¹⁸⁵. La prise de contact se fait indépendamment de leur nationalité et se base d'abord sur leur profession, néanmoins leur présence est soulignée au sein des comptes-rendus.

L'organisation de la profession d'employée de maison dont le lieu de travail et de vie se trouvent chez l'employeur et dont les horaires sont particulièrement longs implique nécessairement un isolement des travailleuses. Une inquiétude particulière se manifeste en ce qui concerne les travailleuses immigrées, qui subissent un isolement plus important selon les discours de la JOCF. La question de la prise de contact avec celles-ci occupe donc une place centrale dans l'action de la JOCF à leur égard. Elles sont difficiles à atteindre à cause de la barrière de la langue. Plusieurs stratégies sont alors mobilisées par l'organisation, dont l'appui sur des militantes elles-mêmes immigrées. Pour informer les employées d'une autre nationalité de son existence, l'association mobilise également la communication en langue étrangère.

c) *Communication et informations en langue étrangère*

La communication en langue étrangère a été dépeinte précédemment comme étant partagée par la JOCF et la CFDT. Plusieurs sortes d'informations sont diffusées dans une autre langue : les actions qui ont été conduites, les revendications de l'organisation, la documentation sur les droits des travailleuses, des appels à un rassemblement...

Cette méthode de communication en utilisant la langue des travailleuses immigrées est utilisée par la JOCF dès le début des années 1960. Dans le livret diffusé en préparation au rassemblement des jeunes filles de la région parisienne le 6 décembre 1964, de nombreux titres sont rédigés à la fois en français et en espagnol¹⁸⁶. Nous avons étudié précédemment la place accordée aux expériences et aux récits des employées de maison. La diffusion de ceux-ci a un effet d'identification des travailleuses à ces parcours proches de leur réalité. Ils ont pour objectif d'entraîner un questionnement de leurs propres conditions de travail et de vie par les employées. Le livret rédige certains de ces témoignages en espagnol. A la troisième page, en présentant les employées de maison, trois françaises sont introduites sous le titre « Qui es-tu », et deux espagnoles suite à la question « Quién eres tu ? ». Un de ces deux récits est rédigé en espagnol : celui de Maruja, 19 ans, originaire d'Espagne, arrivée à Paris deux ans auparavant et employée à Neuilly. De même, page 6, les titres « Regardons vivre les jeunes qui nous entourent... » et « Notre vie à Paris... » sont traduits en « Veamos la vida de jóvenes que nos rodean... » et « Nuestra vida en Paris »¹⁸⁷. L'association cherche à attirer les travailleuses espagnoles à son rassemblement parisien de décembre en leur donnant accès à une réflexion sur leur métier rédigée dans leur propre langue.

Les actions menées par l'organisation sont également portées à la connaissance des travailleuses immigrées dans leur langue pour leur permettre de suivre la vie militante et d'y participer. L'information des décisions européennes sont rendues accessibles aux employées de maison françaises. Le premier bulletin européen des employées de maison voit 200 de ses exemplaires publiés en espagnol, 300 en français et 100 en portugais¹⁸⁸. Le second bulletin de la

185 Dossier « Réalité », 1971 – 1972, Bayonne, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

186 Livret à destination des employées de maison de la Région Parisienne, 6 décembre 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

187 Livret à destination des employées de maison de la Région Parisienne, 6 décembre 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

188 *Bulletin européen des employées de maison* n°1, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

rencontre européenne, publié en 1975, a été conservé dans les archives de la JOCF en français et en espagnol¹⁸⁹. Il a été rédigé par une permanente de la JOCF parisienne, Mary Arrondo, pseudonyme utilisé par Maria Arondo dans de nombreux documents de la JOCF. Ces deux bulletins sont riches d'informations sur la profession, analysant sa composition ainsi que les droits auxquelles les travailleuses ont droits. Ils retranscrivent également les actions menées par les groupes de diverses nationalités en France et font le lien avec les luttes d'autres pays, notamment le Portugal et l'Espagne.

Certaines revendications à destination des travailleuses immigrées peuvent également être diffusées en langue étrangère pour avoir un impact plus important. Au sein de la pétition « Lettre revendicative des employées de maison », non datée, se trouve une feuille intitulée « Carta Reivindicativa empleadas de hogar »¹⁹⁰. Les destinataires indiqués sont « al ministerio de trabajo y autoridades españolas », soit le ministère du travail et les autorités espagnoles. Ceci peut semer un doute sur les conditions de production de cette lettre : est-elle à destination d'employées de maison espagnoles, récupérée par la JOC française ? Le document évoque par deux fois les droits obtenus par la classe ouvrière française en 1936, qui devraient également s'appliquer aux employées de maison. De plus, elle a été imprimée par la JOC Saint-Denis, à Courbevoie. C'est donc bien un tract reprenant les revendications des employées de maison françaises à destination des employées immigrées d'Espagne pour que celles-ci comprennent ce que dénoncent les militantes jocistes. Les demandes concernent les 40 heures par semaine, la cotisation à la sécurité sociale sur le salaire réel, la mobilisation d'inspecteurs du travail et une formation professionnelle adaptée à leurs horaires. La lettre porte également des revendications spécifiques aux travailleuses immigrées, notamment sur la question de la formation en mentionnant le FAS, le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en France métropolitaine créé en 1958. Ces travailleuses revendiquent le droit à se former (« Queremos tener la posibilidad para todas de aprender otro oficio que nos libere como mujeres y obreras ») et demandent à ce que leurs enseignements soient financés par le FAS. Même si la première personne est utilisée au travers du « nous » qui laisse penser qu'il a été rédigé par des travailleuses immigrées, ce document participe d'une action jociste à destination des travailleuses immigrées puisqu'il prend place dans le cadre d'une campagne plus large de la JOC avec la « Lettre revendicative des employées de maison ». De plus, le moyen de diffusion et le cadre d'expression de ces revendications demeurent la JOCF.

La JOCF mène un important travail de communication en langue étrangère qui s'inscrit dans la dynamique de l'ensemble de l'organisation. Le journal *Jeunesse Ouvrière* est traduit en espagnol, *Juventud Obrera*. Des bulletins entiers d'une vingtaine de page sont communiqués en espagnol et en portugais et les documents d'information tentent d'inclure des traductions. De plus, la JOCF utilise des documents traduits par la CFDT pour informer ses adhérentes. Une multitude d'actions complètent cette traduction organisée à destination des travailleuses immigrées.

d) Un répertoire d'action varié qui connaît des limites

En dehors de la nécessité répétée d'accueillir et de rompre l'isolement de ces travailleuses et des divers supports diffusés en langue étrangère, les militantes jocistes prennent part à des actions

189 *Bulletin européen des employées de maison* n°2 en Espagnol, 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1973 »

190 Document « Carta Reivindicativa empleadas de hogar », non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

diverses sans que celles-ci soient réellement organisées. En réponse à l'appel à la solidarité avec les travailleuses étrangères, un répertoire d'action varié est mobilisé par les jeunes travailleuses.

Dans un premier temps, il est important de souligner que l'action à l'égard des femmes immigrées s'ancre également dans une dynamique d'information et d'éducation des travailleuses françaises. Il a déjà été démontré que les témoignages de celles-ci peuvent servir d'éléments éducatifs sur le parcours migratoire par lequel passent de nombreuses employées et sur les contraintes juridiques auxquelles elles font face. D'autres formes d'actions existent. Maïté, militante Toulousaine, propose en 1961 de donner des cours d'espagnol aux militantes ne parlant pas cette langue¹⁹¹. Ainsi, les actions à l'égard des femmes migrantes s'ancrent également dans une réflexion à propos des militantes françaises. Il est nécessaire que celles-ci soient capables de communiquer avec ces travailleuses dans leur langue et de comprendre leur vécu, leur parcours migratoire et les oppressions spécifiques auxquelles elles sont sujettes. L'échange d'expériences qui naît des rencontres entre employées de maison constitue également une forme d'éducation des militantes françaises. Les disparités liées à l'origine et au statut d'immigrée sont constatées et font l'objet de discussion. C'est le cas lors d'une rencontre organisée à Chaumy en 1973 à laquelle deux militantes participent¹⁹². Elles rapportent ensuite à leurs camarades jocistes ce qu'elles y ont appris. Elles évoquent notamment le fait qu'« elles ont vu quelles conditions avaient les E. De M. Immigrées », avec la question des « contrats ». Ces informations à destination des travailleuses françaises ont pour objectif de faire connaître la situation des travailleuses immigrées au sein de la profession et de conduire les militantes à se questionner sur ces situations.

Les actions à destination des travailleuses immigrées peuvent être initiées par des amitiés et des solidarités informelles. Elles ne répondent pas toujours à un mot d'ordre de la JOCF même si elles s'inscrivent dans son injonction de solidarité et d'unité des employées de maison entre elles. Plus qu'une action spécifique à l'égard des travailleuses immigrées, c'est alors une entraide professionnelle et amicale qui peut être mobilisée. C'est le cas par exemple avec Huguette, employée issue de la Martinique¹⁹³. Elle n'a pas d'argent de côté mais elle doit aider ses parents. Ses camarades mettent en place une caisse pour l'aider. Un autre exemple est celui de la Session Internationale de mars 1975 au cours de laquelle est rapportée une action menée à destination de Francette, jociste immigrée¹⁹⁴. A l'issue d'une rencontre, les autres employées présentes s'organisent pour publier un article dans le journal de l'organisation, *Jeunesse Ouvrière*. Elles veulent y « dire les conditions de travail de Francette, immigrée car il y a une telle exploitation sur leur dos »¹⁹⁵. Ces militantes reprennent de manière consciente ou non la démarche de la JOCF. A partir du constat de la situation individuelle de Francette, elles déduisent l'oppression subie par les employées de maison immigrées en utilisant le pluriel, « leur dos ». La méthode du contrat est notamment mise en cause par ces femmes. Un dernier exemple est celui rapporté dans un carnet de militante. Tenu par une jociste, ce carnet sert à noter les contacts et les discussions avec d'autres travailleuses domestiques. Une employée d'Arras fait le récit dans son carnet de sa rencontre en

191 Commission régionale des employées de maison, Toulouse, 1960-1961, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956-1966 »

192 Commission des employées de maison de Chaumy, 1973, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

193 Compte-rendu des rencontres d'employées de maison d'Albi, 1966 – 1967, Albi, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

194 Document en préparation de la session internationale de mars 1975, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

195 *Ibid*

janvier 1972 avec Yamina, Algérienne musulmane¹⁹⁶. En lui cherchant une place en tant qu'employée de maison, elle est confrontée au racisme que subit cette travailleuse. L'exclamation d'une patronne, « Vous savez, les Algériennes ! » est retranscrite sans autre commentaire. Si cette aide apportée à Yamina est présentée par la militante comme la solidarité de la part d'une travailleuse chrétienne à une autre travailleuse en difficulté, des problématiques spécifiques aux travailleuses immigrées entrent en jeu, notamment la question du racisme ainsi que la difficulté à trouver un emploi. Ce témoignage est néanmoins intéressant puisqu'il démontre que la JOCF s'engage auprès des travailleuses quelle que soit leur nationalité et leur religion. Anthony Favier souligne qu'il existe dans les sources jocistes précédant 1970, des mentions de travailleurs issus du Maghreb. Il précise cependant qu'« il s'agit de notations plutôt isolées bien qu'existantes »¹⁹⁷. Pour entrer en contact avec eux, les réseaux de solidarité confessionnelle ne fonctionnent pas. La solidarité qui peut être établie repose uniquement sur le partage des expériences communes, notamment au sujet des conditions de travail. L'analyse conduite par A. Favier s'applique également aux travailleuses maghrébines, parfois mentionnées par la JOCF mais sans qu'aucune action ne soit clairement organisée à leur égard.

La JOCF développe également des revendications qui portent spécifiquement sur la condition des travailleuses immigrées. La lettre revendicative des employées de maison dont la date n'est pas indiquée porte sur la question de la formation professionnelle des femmes étrangères :

« Nous rappelons aux autorités, le besoin urgent de créer des écoles professionnelles [sic] pour les employées de maison, adaptées à notre culture, langue de chaque nationalité et à nos horaires (Ettant [sic] donné qu'une grande partie de celles qui sont dans cette profession [sic] sont des émigrés [sic], nous exigeons la possibilité d'apprendre un métié [sic] qui puisse nous servir pour le retour dans notre pays) »¹⁹⁸

L'angle sous lequel est posé cette réflexion implique un projet migratoire temporaire. L'emploi de travailleuse domestique est également perçu comme temporaire, devant permettre d'accéder à un travail mieux rémunéré. Par ailleurs, il semble que cette revendication ait été rédigée par une employée elle-même immigrée au travers de l'usage de la première personne du pluriel. La JOCF prend en considération la situation des employées immigrées, leur difficulté à avoir accès à des cours ainsi que les besoins propres à leur projet migratoire de retour.

Enfin, les diverses actions organisées par la JOCF connaissent de nombreuses limites. Celles-ci sont rapportées par les jocistes qui y ont participé. Ces critiques se tournent parfois vers la méthode de l'organisation qui peut s'inscrire dans une dynamique paternaliste. Ainsi, en décembre 1964 une militante non identifiée analyse la rencontre avec les employées espagnoles de la région de Bayonne. Elle souligne qu'« il faut répéter plusieurs fois la même chose » car « elles assimilent difficilement »¹⁹⁹. Elle regrette également une mauvaise organisation des militantes lors de cette rencontre et un travail trop « plaqué » qui ne prête pas attention aux petits détails de la vie de ces travailleuses, à leurs problèmes quotidiens, mais uniquement à l'enseignement de la convention collective. Elle résume cela avec l'idée que « On fait pour, mais pas avec ». Le constat fait ici

196 Carnet d'une militante d'Arras, 1972, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

197 Favier Anthony, « Première I, Chapitre 3 : Les premières remises en cause... », in : *Egalité, mixité, sexualité : le genre et l'intime...*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Claude Prudhomme... *op.cit.*, p.222

198 Lettre revendicative des employées de maison, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

199 Tournée de Bayonne, 9 et 10 décembre 1964, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

dévoile une prise de contact difficile, notamment due au fait que les objectifs des militantes n'entrent pas toujours en concordances avec ceux des employées de maison, venues chercher une information qu'elles ne comprennent pas.

Par ailleurs, malgré les appels à la solidarité la présence des travailleuses immigrées peut parfois soulever des réticences. Celles-ci sont rarement évoquées au sein de la JOCF. Elles sont mentionnées une seule fois, brièvement, dans un compte rendu des rencontres d'Albi menées en 1966-1967 :

« Quand Bernadette vient au local, elle est bien obligée de dire bonjour. Avant elle disait pas bonjour à Liliane, et elle disait “la noire” »²⁰⁰

Liliane est Antillaise. Cette tension entre une employée de maison de passage, Bernadette, et une militante engagée et bien ancrée dans le fonctionnement de la JOCF, Liliane, est présentée comme étant révolue puisqu'elle avait lieu « avant ». L'avis de Liliane sur la question n'est pas rapporté. On ne sait pas si cette situation a pu mener à des conflits et on ne connaît pas les positionnements des diverses militantes de la JOCF d'Albi sur la question. Le fait que ce comportement raciste soit retranscrit peut démontrer que ce phénomène a suffisamment surpris les autres travailleuses pour qu'il soit souligné.

Conclusion

Malgré la forte présence de femmes étrangères parmi les employées de maison, la CFDT ne développe pas réellement de discours ou de réflexion à leur sujet. C'est du moins ce que nous révèle l'étude lexicométrique des vingt premiers journaux *Inform'action*, principal organe de communication de la fédération « Employés de Maison ». Au sein de la JOCF, leur présence est plus régulièrement constatée et analysée dès le début des années 1960. Cependant, elles sont initialement assimilées aux « déplacées », ces femmes françaises issues de milieux ruraux qui se rendent en ville pour devenir travailleuses domestiques. Malgré ces divergences, les deux organisations partagent une même représentation des travailleuses immigrées. Dans les deux cas, elles sont perçues comme étant fortement isolées, ignorantes de leurs droits et difficiles à mobiliser. Leur méconnaissance de la langue et des conventions collectives les conduisent à accepter des conditions de travail plus difficiles que leurs collègues françaises. Par ailleurs, leur migration temporaire et leur objectif d'accumulation monétaire peuvent limiter leur engagement syndical ou politique. Leur parole n'est pas retranscrite au sein de la CFDT, qui s'inscrit dans une perspective syndicale et ne prête pas attention aux parcours individuels. La JOCF, dont l'action repose sur ces expériences personnelles, rapporte leurs témoignages. Ils ne sont pas différenciés de ceux des militantes françaises. Ils servent deux objectifs contraires. En premier lieu, en racontant les difficultés de leur parcours spécifique, ces récits jouent un rôle d'éducation des militantes françaises et permettent aux travailleuses étrangères de s'y identifier. Paradoxalement, ils sont également mobilisés pour souligner les similitudes avec les conditions de travail et de vie des travailleuses françaises. La proximité de leurs expériences doit inciter la solidarité entre ces populations diverses. La présence de ces témoignages révèle néanmoins que la JOCF a conscience de l'importance des travailleuses étrangères dans la profession. Elle les laisse s'exprimer lors des réunions et reconnaît la spécificité de leur expérience. Enfin, les actions conduites par les deux organisations découlent des représentations qu'elles ont de

200 Compte-rendu des rencontres d'employées de maison d'Albi, 1966 – 1967, Albi, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

cette population. La CFDT ne porte que ponctuellement des revendications concernant particulièrement les employées d'une autre nationalité. Le comportement de la fédération à l'égard de cette population est plutôt marqué par une intégration de celles-ci dans les revendications liées à la profession de manière plus générale en soulignant ponctuellement leur présence. En ce qui concerne l'association jociste, une volonté d'organiser la population étrangère est présente dès le début de la période étudiée. Jusqu'au commencement des années 1980, la JOCF prône l'accueil comme action centrale à l'égard des employées de maison immigrées. Cette attitude peut s'expliquer par la crainte que leur isolement ne les conduise à adopter des comportements immoraux. Des actions disparates, parfois guidées par des amitiés informelles, peuvent également être conduites par des militantes de l'association. Enfin, la JOCF comme la CFDT élaborent une communication en langue étrangère pour informer les travailleuses des actions, des rassemblements, des revendications portées mais également de leurs droits. La majorité des documents sont produits en langue espagnole, probablement à cause d'un plus fort engagement de cette nationalité au sein de ces deux organisations. Après avoir étudié la perception et le comportement adopté par ces deux organisations à l'égard des travailleuses immigrées, il est possible de saisir l'engagement de ces dernières au sein de ces structures.

CHAPITRE 3 : LES TRAVAILLEUSES IMMIGRÉES, ACTRICES DE LA LUTTE DES EMPLOYÉES DE MAISON

L'emploi domestique constitue l'un des secteurs au sein duquel les travailleuses immigrées sont les plus nombreuses. La JOCF et la CFDT, organisations de lutte pour les employées de maison, ont tenté d'élaborer des discours et des actions à leur égard. Malgré l'image d'une population isolée et ignorante de ces droits, il est donc nécessaire de s'interroger sur la participation des travailleuses immigrées aux luttes des employées à domicile. Deux méthodes de mobilisation des femmes étrangères peuvent être distinguées. En premier lieu, elles s'engagent au nom de la réglementation de leur métier aux côtés des Françaises. Leur présence au sein de la fédération cégétiste « Employés de Maison » et de l'organisation jociste nécessite alors d'être analysée. En second lieu, les employées étrangères luttent entre elles en se regroupant par nationalité. Ces rassemblements peuvent se réaliser au sein de la JOCF mais également en mobilisant des réseaux informels. Ils répondent à un besoin exprimé par les femmes nées hors de la France métropolitaine et peuvent dépasser la question de l'emploi. Enfin, des associations de femmes étrangères se développent notamment à partir du début des années 1980. Il est intéressant de s'interroger sur la place des réflexions liées au travail dans ces espaces.

I. Les travailleuses immigrées luttent aux côtés des Françaises pour leurs droits en tant qu'employées de maison

En étudiant les mobilisations des femmes immigrées, Hélène-Yvonne Meynaud remarque que « l'entrée des migrantes dans le syndicalisme ne va pas de soi »¹. Ce constat peut s'étendre à l'engagement militant et politique de manière plus générale. En effet, les personnes d'origine étrangère ne deviennent électrices aux élections professionnelles qu'en 1972. Il faut attendre 1982 pour qu'elles deviennent éligibles comme déléguées syndicales en entreprise. Malgré ces victoires tardives, les travailleuses domestiques immigrées ont lutté aux côtés de leurs consœurs françaises tout au long des années 1960 et plus encore durant la décennie 1970. Certaines d'entre elles ont dépassé les nombreuses limites empêchant leur engagement politique et syndical pour défendre une meilleure organisation de leur profession et dénoncer leurs conditions de travail particulièrement difficiles.

A) L'engagement des travailleuses immigrées à la CFDT : un investissement à l'encontre des représentations

Après les événements de 1968, on peut constater une augmentation de la présence des femmes dans les centrales syndicales². Une étude conduite par la CGT en 1976 estime à 55,8 % la part des adhérentes qui ont rejoint le syndicat depuis 1969. En ce qui concerne la CFDT, elles

1 Meynaud Hélène Yvonne, « Réclamer sa juste part : des mouvements de migrantes aux sans-papiers en grève », *Cahiers du Genre*, 2011/2 (n° 51), p. 69-91.

2 Van Der Linden Marcel, « 5. Syndicalismes et « nouveaux » mouvements sociaux autour de 1968 », in : Pigenet Michel (dir.), Pasture Patrick (dir.) et Robert Jean-Louis (dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale : 1960-1985*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2006.

représentent 68,8 % des adhérentes. En 1976 toujours, 1/4 des membres de la CGT et 40 % de la CFDT sont des femmes. En ce qui concerne les travailleurs immigrés, moins de 10 % d'entre eux étaient syndiqués sur la période qui s'étend de 1945 à 1975³. Malgré certains indices qui dévoilent un fort investissement de militants espagnols lors de conflits, l'engagement de cette population n'a pas encore pu être évalué. Il est donc considéré comme étant très faible, comme pour le reste de la main d'œuvre étrangère. Durant les années 1970, les femmes et les personnes immigrées demeurent minoritaires au sein des instances de représentation de la CFDT⁴. Sur la période 1973-1976, les femmes constituent moins de 15 % des délégués contre 1 % pour les travailleurs étrangers. A partir de 1977, le syndicalisme connaît une crise et le nombre de syndiqués s'effondre. La figure du militant se transforme. Malgré les discours et les campagnes lancées par la CGT et la CFDT, « les militantes demeurent très minoritaires et les immigrés globalement absents des responsabilités syndicales. »⁵. Aucun chiffre ne permet de croiser celles qui sont à la fois femmes et immigrées, ces deux identités sont considérées comme s'excluant l'une l'autre. Il est dès lors nécessaire de s'interroger sur la place qu'ont occupé les femmes immigrées au sein de la fédération « Employés de Maison ».

a) Femmes immigrées et syndiquées : un phénomène conséquent au sein de la fédération « Employés de Maison »

Les travailleuses immigrées sont présentes en nombre non seulement au sein de la profession mais également au sein du syndicat. Aucun chiffre précis sur l'engagement syndical des employées étrangères n'est fourni par la CFDT. Néanmoins, leur présence est attestée depuis l'origine de la section fédérale. Dans un article du journal *Les révoltes logiques* publié en hiver 1979, Suzanne Hascouët revient sur la genèse de la fédération cédétiste pour les employées de maison⁶. La CFDT fut créée en 1964, consécutivement à la scission de la CFTC. Une réunion d'employées de maison fut organisée à Montlton suite à la déconfessionnalisation du syndicat. Elle rassembla six employées de maison issues de la CFTC, dont deux Espagnoles et une Basque. Une militante jociste nommée Maria ramena « 100, 150 espagnoles [sic] » à cette réunion⁷. A partir de ce rassemblement, dix-huit travailleuses fondèrent en 1965 la fédération « Employés de maison » au sein de la très jeune CFDT. Selon Suzanne Hascouët, militante de la première heure, les travailleuses immigrées étaient présentes au sein du syndicat dès sa création. L'origine de ces travailleuses n'est pas précisée. Il est cependant impossible d'ignorer l'importante présence de femmes espagnoles lors de la réunion qui a permis de fonder cette section. Toujours selon cette militante, l'investissement des travailleuses immigrées à la CFDT dépasse cette réunion initiale. Elles participent également à des actions organisées par le syndicat, telles que la campagne de communication qui eut lieu en 1968, précédemment évoquée⁸. Au cours de cette campagne, elles

3 Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France. Chemins de politisation à l'aune de l'expérience migratoire (1961 – 1973)*. Mémoire d'Histoire, ressources en ligne Dumas, 2020.

4 Georgi Frank, et al. « 6. Être militant syndical des années 1960 aux années 1980, en France et en Belgique. Pour une histoire comparée des militantismes européens », in : Pigenet Michel (dir.), Pasture Patrick (dir.) et Robert Jean-Louis (dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale : 1960-1985*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2006.

5 *Ibid*

6 Article, « La lutte singulière d'une employée de maison », *Les révoltes logiques*, hiver 1979, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

7 *Ibid*

8 Article, « La lutte singulière d'une employée de maison », *Les révoltes logiques*, hiver 1979, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

diffusèrent de nombreuses affiches rédigées en français et en espagnol ainsi que des tracts dénonçant le fait que les employées domestiques n'aient pas accès à la sécurité sociale. En analysant les discours portés par les militantes de la section fédérale, il apparaît que les travailleuses espagnoles et portugaises occupent une place de plus en plus importante dans le syndicat à partir de la fin des années 1960. Le journal *Inform'action* de septembre 1971 rapporte les conclusions de militantes ayant participé au congrès fédéral. L'une d'entre elles constate que

« Un bon nombre d'employés de maison, surtout dans certaines régions, sont des immigrés, un groupe d'espagnoles nous dit sa joie de se retrouver dans le syndicat de Lyon »⁹

Ainsi, depuis la création de la section fédérale en 1965, les travailleuses immigrées constituent une part non négligeable des militantes syndicales. La place qu'elles occupent au sein du syndicat n'est pas chiffrée et ne peut donc pas être comparée à l'engagement des Françaises. Cependant, les constats ponctuels faits par la CFDT peuvent être mobilisés pour souligner leur importance syndicale.

La forte présence des employées étrangères au sein de la fédération « Employés de Maison » se remarque également lors des grands rassemblements organisés par la CFDT. Ces derniers servent plusieurs objectifs. Ils permettent en premier lieu de diffuser les revendications des employées de maison. Ils incarnent également un moment d'échange entre travailleuses et permettent de les informer sur leurs droits ainsi que sur les abus des employeurs. Ils servent enfin de campagne de syndicalisation. En réunissant les travailleuses et en initiant un sentiment de solidarité face aux difficiles conditions de travail qu'elles partagent, le but principal de ces rassemblements est de les inciter à s'engager. En revenant sur l'assemblée du 10 février 1968, un document interne de la CFDT rapporte que :

« Au cours de cette soirée, des militantes françaises et immigrées venues de toutes les régions de France ont témoigné de leur vie de travail et exprimer [sic] avec force les solutions qu'elles veulent y apporter »¹⁰

Le compte-rendu présente ce rassemblement comme un moment d'unité. La participation des travailleuses immigrées y est active, elles partagent leurs expériences avec leurs collègues françaises et contribuent à l'établissement de solutions. Néanmoins, la nationalité des travailleuses immigrées n'est pas indiquée, ce qui contribue à en faire un groupe homogène sans définition précise. Lors d'un meeting d'employées de maison de la région parisienne organisé le 27 avril 1975, sur les 300 travailleuses présentes, « la plupart » d'entre elles étaient Espagnoles et Portugaises, preuve de leur forte mobilisation¹¹. Ce rassemblement avait pour objectif d'informer les employées de maison des revendications du syndicat et de « faire connaître le plus largement possible les conditions d'exploitation des Employées de Maison », ici conjugué au féminin¹². En préparation de ce rassemblement, les travailleuses domestiques parisiennes se sont réunies pendant plusieurs mois pour élaborer un dossier de revendications qui fut remis à la presse, aux pouvoirs publics et aux partis politiques. Ce dossier ne contient aucune revendication concernant les

9 *Inform'action* n°4, septembre 1971, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

10 Document interne, « Retour sur l'assemblée du 10 février 1968 », non daté, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

11 Supplément *Inform'action*, 5 mai 1975, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

12 Supplément *Inform'action*, 7 octobre 1975, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

travailleuses immigrées et ne mentionne pas leur existence. Le complément *Inform'action* du 7 octobre 1975 qui fait le récit de cette rencontre ne signale pas non plus la présence des employées étrangères lors des discussions¹³. Il rappelle de plus que la priorité dans les revendications est donnée à la campagne pour le droit aux ASSEDIC et pour la cotisation sur le salaire réel. Pourtant, le numéro précédent en date du 5 mai 1975 soulignait l'importante participation des travailleuses espagnoles et portugaises à ce meeting. Cette absence dans l'un des deux numéros communiquant sur ce rassemblement démontre que l'engagement des travailleuses immigrées peut être passé sous silence. Selon l'approche adoptée par le syndicat, l'accent peut être mis uniquement sur des revendications professionnelles générales, desquelles elles sont souvent absentes, ou sur la composition de la profession, insistant sur la solidarité au-delà des différences de nationalité. Dès lors, évaluer la place des travailleuses immigrées au sein des organisations de lutte et dans les mobilisations des employées de maison ne peut se faire qu'à partir de mentions ponctuelles de leur existence. Il est nécessaire de rappeler de nouveau le caractère lacunaire des sources que nous étudions et d'admettre par conséquent le postulat selon lequel leur engagement est probablement sous-estimé. Par ailleurs, même si elles sont moins clairement signalées, elles participent également à des événements de plus faible importance. Le numéro d'*Inform'action* daté de novembre 1979, rapporte l'organisation d'une réunion pour les employées du Sud-Est qui rassemble seize travailleuses venues de Bordeaux, Sète, Tarbes, Lourdes, Toulouse et Saint Gaudens¹⁴. L'article signale que huit d'entre elles sont émigrées, soit la moitié de ce rassemblement. Elles sont donc présentes à des événements d'ampleur diverse, à l'échelle locale, régionale et nationale.

Depuis sa création en 1965 et jusqu'à la fin des années 1970, les travailleuses immigrées, notamment espagnoles et portugaises, sont présentes en nombre au sein de la fédération. Leur proportion exacte ne peut être connue. Cependant, leur participation au syndicat est visible lors des rassemblements organisés par la CFDT. Au-delà du constat de leur présence, ces femmes s'engagent aux côtés de leurs camarades françaises dans la lutte pour la défense de leur profession.

b) *L'engagement des travailleuses immigrées peut s'avérer essentiel*

Les travailleuses immigrées sont investies dans l'action syndicale. Elles participent aux mobilisations et à l'élaboration de revendications pour la défense et l'organisation de leur profession. Ces actions ne portent pas sur leur condition spécifique mais sur leurs droits en tant qu'employées de maison. La faiblesse, voire l'absence, de mention des femmes étrangères dans les revendications syndicales étudiées précédemment pouvait conduire à supposer que ces dernières ne participaient pas aux mobilisations. Pourtant, la fédération cégétiste « Employés de Maison » démontre que l'engagement militant de ces femmes peut se faire non pas au nom des discriminations qu'elles subissent à cause de leur nationalité mais de leurs conditions de travail partagées avec les Françaises.

Au-delà d'une forte participation des travailleuses immigrées aux luttes pour la réglementation de cet emploi, il semble qu'à partir des années 1970 elles soient plus mobilisées que les Françaises. Cet engagement entre en opposition complète avec les discours élaborés durant les années 1960 sur l'isolement et le manque de conscience politique des travailleuses immigrées étudiés dans le chapitre 2 de ce mémoire. En février 1978, Andrée Pioud, militante, répond à une question posée lors du conseil de branche sur les méthodes pour inciter « les [F]rançaises » à

13 Supplément *Inform'action*, 7 octobre 1975, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

14 *Inform'action* n°37, novembre 1979, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

participer plus amplement au syndicat¹⁵. Son explication nous éclaire sur la place des travailleuses immigrées au sein de la CFDT à la fin des années 1970 ainsi que sur l'analyse qu'en tirent certaines militantes :

« Il est certain que beaucoup d'étrangères sont actuellement employées de maison. Elles appartiennent bien souvent à une civilisation différente, moins complexées que les françaises [sic], elles se dévaluent moins à leurs propres yeux. Elles n'ont pas toujours les mêmes chances pour refaire une formation, "chose qui de nos jours taquine de plus en plus les femmes" à juste raison d'ailleurs.

Leur choix est donc plus simple, et elles exercent volontiers ce travail comme profession. De ce fait elles sont plus combattives. »¹⁶

Elle compare ensuite les femmes immigrées et françaises, affirmant que ces dernières seraient empêchées dans leur mobilisation par une plus grande crainte d'être dévalorisées. De plus, les travailleuses étrangères n'ayant pas d'autre perspective d'emploi, elles seraient plus promptes à s'impliquer dans des actions politiques pour améliorer leur quotidien. Enfin, selon son analyse, elles seraient moins soucieuses de leur image. Sans étudier plus en profondeur les représentations que cette description révèle, il apparaît significatif qu'un questionnement sur l'importance de l'engagement des femmes immigrées soit publié dans le seul journal syndical qui permette l'information des employées domestiques.

Cette analyse est corroborée par le caractère indispensable des militantes immigrées au sein de certaines sections. Ainsi, le syndicat de Bordeaux est décrit en novembre 1979 comme étant en déclin, alors qu'il était dynamique six années auparavant¹⁷. Cette perte de vitesse est attribuée au fait que « beaucoup d'Espagnoles sont reparties en Espagne ». Ainsi, le caractère temporaire de la migration de ces femmes ne les a pas empêchées de s'engager à la CFDT. Pourtant, les militantes françaises affirment que lorsque les travailleuses s'inscrivent dans ce type de migrations, elles refusent de se mobiliser pour l'amélioration de leurs conditions de travail¹⁸. Dans le cas du syndicat de Bordeaux, ce sont ces travailleuses espagnoles qui l'animaient et y luttaient pour leurs droits. Leur départ marquant la fin de leur migration a également entraîné l'effondrement du syndicat, preuve de leur investissement plus important que celui de leurs consœurs françaises dans cette ville.

Les travailleuses immigrées peuvent également occuper des postes à responsabilité dans la fédération. Un dossier daté de 1966 souligne le faible nombre d'employées de maison françaises dans les sections de Roubaix et de Toulouse, affirmant que « les Espagnoles sont responsables du syndicat »¹⁹. En décembre 1973, on peut constater plusieurs noms espagnols dans le conseil de branche élargi. Leurs origines ne sont cependant pas précisées. Pilar Casas, Juani Fernandez, Pilar Rato, Adora Garcia et Pilar Garcia siègent ainsi dans cette instance²⁰. En juin 1972, l'Assemblée et le Sénat votent le droit syndical pour les étrangers. Ce droit est soumis à un amendement qui impose de savoir lire et écrire en français pour être représentant syndical. Cette condition limite fortement l'engagement des travailleuses et travailleurs d'une autre nationalité. La CFDT applaudit cette réforme mais critique l'amendement, qui fut abrogé en 1975 sous la pression syndicale et associative²¹. La législation de juin 1972 peut expliquer la présence d'Espagnoles élues au sein du conseil de branche élargi. Néanmoins, plusieurs noms de militantes étrangères engagées

15 *Inform'action* n°30, février 1978, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

16 *Ibid*

17 *Inform'action* n°37, novembre 1979, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

18 L'analyse de ces représentations a été développée dans la première partie du chapitre 2 de ce mémoire.

19 Dossier « Employées de Maison », 1966, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

20 Supplément *Inform'action* n°16, décembre 1973, Archives Confédérales de la CFDT, 1EP30

apparaissaient déjà avant cette loi. Par exemple, au sein de la délégation CFDT qui rencontre en janvier 1969 le Ministre des Affaires Sociales Maurice Schumann, Maria Kilar est identifiée comme la secrétaire adjointe de la section fédérale « Employés de Maison »²².

De nombreuses employées de maison engagées dans le syndicat sont donc immigrées. Néanmoins, le nombre exact de militantes ainsi que leur proportion en fonction de leurs origines demeurent inconnus. Les seules preuves de leur participation à la fédération « Employés de Maison » sont des constats de la part de militantes. Ces citations recueillies dans divers documents prouvent certes leur existence, mais il nous est difficile de vérifier ces informations. Cette méthode possède de nombreuses faiblesses en ce qui concerne son caractère démonstratif. Leur présence semble s'intensifier à partir de la fin des années 1960 et plus encore en 1970. Malgré la désignation générale de « travailleuses immigrées », cette syndicalisation concerne en particulier les travailleuses portugaises et surtout espagnoles. Elles sont parfois dépeintes comme étant plus mobilisées que leurs consœurs françaises, à l'encontre des représentations des femmes immigrées isolées et ignorantes de leurs droits. Elles peuvent également occuper des positions à responsabilité au sein des centrales syndicales. Leur engagement au sein de la JOCF s'inscrit dans des dynamiques semblables.

B) Les employées étrangères à la JOCF, mobilisées et solidaires des Françaises

a) *La solidarité entre les travailleuses immigrées et françaises : un objectif qui se réalise au travers de la lutte collective*

Les travailleuses immigrées sont intégrées dans la lutte quotidienne de la JOCF. Elles constituent une partie importante et visible des employées de maison et sont par conséquent régulièrement évoquées par l'organisation. De nombreux comptes-rendus de réunion signalent la présence d'employées de maison étrangères lors des discussions. La JOCF souligne leur participation en indiquant leur origine à côté de leur prénom voire, parfois, en soulignant leurs noms pour attirer l'attention sur elles.

Comme à la CFDT, les travailleuses immigrées sont présentes à de nombreux événements initiés par la JOCF. Un important meeting est organisé du 29 juin au 1^{er} juillet 1974 à Paris. Il rassemble 30 000 jeunes, de nationalités différentes : des « Françaises – la plupart – des portugaises et des espagnoles [sic] »²³. La solidarité internationale est à l'ordre du jour de ce meeting qui accueille la participation d'une militante jociste venant de Malte, une d'Espagne et une du Portugal. La JOCF affirme que la solidarité entre les employées immigrées et françaises est nécessaire. Au yeux de l'organisation, l'engagement doit se faire en dépassant les différences de nationalité. Lors de la conférence européenne de Naples en 1973, les militantes françaises dépeignent la préparation d'un événement qui illustre cet objectif de solidarité²⁴. Une rencontre entre employées de maison « de différentes nationalités en vue d'établir les problèmes communs et les actions que nous pouvons mener ensemble » doit se tenir dans l'année à Paris. Allier la mobilisation des travailleuses

21 Stangler Cole, sous la direction de Frank Georgi, *La CFDT et les travailleurs immigrés dans "les années 68" : la solidarité et ses limites*. Mémoire d'Histoire, ressources en ligne Dumas, 2018.

22 Dossier « Les edm chez le Ministre », janvier 1969, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

23 *Bulletin Européen Employées de Maison* n°2, 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1975 »

24 « Conférence Européenne de Naples », octobre 1973, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1973 »

immigrées et françaises et déterminer des terrains d'actions communes apparaît donc essentiel aux yeux de la JOCF française pour mobiliser les employées domestiques. En mai 1972, un rassemblement est organisé en Pyrénées-Atlantique²⁵. Le compte-rendu signale que « pour la première fois les E.M. de toutes les nationalités se sont retrouvées ». On peut s'interroger sur les nationalités qui ne participaient pas à ces événements puisque celles-ci ne sont pas spécifiées. Les actions collectives menées par la JOCF tentent de rassembler et d'attirer les employées de maison quelle que soit leur origine, dans une perspective de solidarité – c'est du moins le but affiché. Les rassemblements sont une des formes d'action mobilisée pour permettre aux travailleuses de différentes nationalités d'échanger et d'élaborer des revendications collectivement.

La JOCF constitue également un espace d'expression et d'organisation des travailleuses immigrées aux côtés de leurs collègues françaises. Elles s'engagent pour améliorer leurs conditions de travail particulières en liant leurs revendications à celles de femmes issues de la métropole. Des actions individuelles menées par les travailleuses immigrées sont ainsi rapportées. Par exemple, le combat de Gilberte, originaire de l'Île de la Réunion est retranscrit en mai 1971 au sein des commissions « E.M. » et « immigrées » réunies²⁶. Elle a lutté sur plusieurs aspects pour améliorer ses conditions de travail. Elle revendique son indépendance et se mobilise contre les longs horaires et contre l'isolement. Cet ensemble d'action se réalise dans le cadre de la JOCF et avec le soutien de ses collègues métropolitaines. Par ailleurs, tout en s'engageant aux côtés des travailleuses françaises, les employées immigrées se créent également un espace au sein duquel elles peuvent s'exprimer sur des problématiques spécifiques à leur condition et élaborer des revendications qui leur sont propres. La particularité de la JOCF est que ces revendications sont par la suite relayées par leurs camarades, quelles que soient leurs origines. Une prise de note de réunion non datée démontre cette dynamique²⁷. Sur quatre employées de maison présentes, trois sont immigrées. Maria, Portugaise, travaille chez un « toubib » ; Josepha, Espagnole de 17 ans, est employée chez un gynécologue ; Petra est également Espagnole. Cette réunion permet de constater que les employées de maison de diverses nationalités travaillent et se réunissent ensemble. Ces rassemblements peuvent conduire à évoquer des problèmes qui sont propres à leur condition de femme immigrée, comme le fait ici Petra :

« ma patronne m'avait fait des papiers pour la carte de travail mais je n'y ai pas droit le commissariat me l'a refusé.
pourquoi ce refus ? [...] »²⁸

Face à cette situation, Petra prévoit de retourner sur place avec d'autres militantes. Elle affirme que « si on y allait ensemble ça serait [plus] représentatif ». Elle exprime ainsi la volonté de mener une action collective liée à l'immigration. La JOCF incarne dans ce cadre un espace permettant aux travailleuses immigrées de réfléchir aux problèmes qu'elles rencontrent entourées de travailleuses d'autres nationalités, y compris françaises.

25 Document « Réalité » des employées de maison, Pyrénées-Atlantique, mars 1972, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 - 1966 »

26 Dossier « Réalité » des employées de maison, Pyrénées Atlantique, 1971 – 1972, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 - 1966 »

27 Notes « Employées de maison », non datées, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

28 *Ibid*

Néanmoins, les relations entre travailleuses françaises et immigrées peuvent être difficiles. L'un des problèmes le plus régulièrement relevé est la différence de projet sur le long terme entre ces femmes. Cette divergence est liée à la représentation des travailleuses immigrées comme ayant pour seul objectif de gagner de l'argent rapidement pour ensuite retourner dans leur pays d'émigration, s'inscrivant ainsi dans une migration temporaire. Une militante jociste française, Monique, affirme en décembre 1972 au sujet des « copines portugaises » que

« pour les filles, il n'y a que le travail qui compte. Pour les portugaises [sic] ce qui compte c'est le fric qu'elles reçoivent »²⁹

Monique est le contact référent des employées de maison portugaises dans sa région, qui n'est pas précisée dans le document. Elle fait ici preuve d'une volonté de mobiliser ces travailleuses. Elle les incite à réfléchir sur leurs conditions de travail et à s'engager pour améliorer la réglementation de la profession. Cependant, les attentes de cette militante française se heurtent aux ambitions différentes des femmes « portugaises ». L'objectif d'accumulation monétaire de ces femmes, lié à un projet migratoire sur le court terme, entre en contradiction avec une possible participation aux mobilisations pour un meilleur encadrement de leur travail. L'analyse ici développée sur les travailleuses immigrées dévoile à la fois un problème d'incompréhension probablement mutuelle entre ces deux groupes ainsi qu'une représentation négative des employées Portugaises. Il est affirmé que ces dernières possèdent une plus faible capacité à s'engager dans la lutte puisqu'elles craignent le licenciement.

Les employées immigrées qui s'engagent à la JOCF adoptent la position de solidarité entre toutes les travailleuses revendiquée par l'association. Leur présence lors de rassemblements de grande ampleur comme les revendications particulières qu'elles portent reposent sur l'idée d'entraide au-delà des nationalités. Les échanges sur leur situation peuvent se faire avec des travailleuses françaises. Ces dernières adoptent parfois une position critique face au faible engagement de certains groupes de travailleuses étrangères. Nombre d'entre elles ont pourtant investi l'organisation jocistes. Elles occupent en son sein des places diverses.

b) Des militantes ponctuelles aux représentantes indispensables

Les travailleuses immigrées font preuve d'une importante présence au sein de la JOCF. Elles participent aux actions, aux rassemblements et élaborent des revendications. Elles incarnent alors, au même titre que leurs camarades françaises, des militantes jocistes dont la présence est nécessaire au bon fonctionnement de l'association. Ces militantes de terrain peuvent même être évoquées comme étant indispensables à l'activité de la catégorie « Employées de Maison ». A Pau, en 1971, l'équipe jociste des travailleuses domestiques est constituée de « 3 ou 4 E.M. espagnoles »³⁰. L'une d'entre elles, Clara, est la responsable. L'organisation voulait lui proposer de prendre la « responsabilité des E.M. (de toutes les nationalités) sur Pau ». Elle ne s'occupait jusqu'alors que de la catégorie des employées espagnoles. Ce poste de responsable locale concernerait l'ensemble de la catégorie, y compris les employées françaises. Les travailleuses immigrées peuvent donc occuper des positions aux responsabilités importantes au sein de la JOCF. On pourrait relativiser cette

29 Compte-rendu d'une rencontre d'employées de maison, date illisible, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

30 Document « Réalité » des employées de maison, Pyrénées-Atlantique, mars 1972, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 - 1966 »

affirmation puisque, dans le cas de Pau, il semble qu'il n'y ait pas de réel engagement de militantes françaises. En effet, l'assemblée de masse organisée dans cette ville a rassemblé, en plus des employées de maison espagnoles, cinq portugaises et seulement une française. La place des employées de maison immigrées dans cette section locale est également visible au travers des revendications qui y sont portées. Dans la liste de « ce qui les marque », le premier élément retranscrit concerne les « difficultés de la langue », problématique qui touche les travailleuses immigrées³¹. La question des horaires, du salaire, du logement puis la « honte » de dire leur métier et l'isolement viennent seulement ensuite³². On peut alors se demander si les places occupées par les travailleuses immigrées ne se font qu'à la condition de l'absence de leurs camarades françaises.

De nombreuses employées de maison immigrées sont donc pleinement intégrées au sein de leur fédération jociste locale. Celles-ci peuvent également occuper un rôle spécifique dans l'organisation. Par exemple, Nievez Gomez est une employée de collectivité particulièrement active à Bayonne au début des années 1970. Espagnole issue de Salamanque, elle occupe une place de militante au même titre qu'une Française, menant des actions concernant les fiches de paie d'une autre employée de maison en juillet 1971³³ ou établissant des contacts avec des employées de maison françaises pour les intégrer à la fédération en octobre 1971³⁴. Elle est intégrée dans la lutte collective au sein de sa structure, affirmant qu'elle « [a] réclamé les congés et certificat de travail pour [elle] et les autres. »³⁵. Même si Nievez occupe la même place qu'une employée française, elle se trouve dans une situation particulière, entre deux pays. En effet, les employées de maison immigrées ne sont pas nécessairement coupées de leur pays d'origine. Elles entretiennent en particulier un lien avec celui-ci lorsque leur lieu de travail est proche de sa frontière. Employée à Biarritz, Nievez « repart [le] week-end chez elle ». La JOCF mesure le statut particulier qu'ont au sein de l'organisation les militantes qui présentent ce profil. Le bilan de la branche aînée signale qu'il faut faire

« Attention aux frontalières qui travaillent en France avec Françaises-Immigrées qui dans les transports retrouvent d'autres frontalières et qui de retour chez elles sont en contact avec JMO [Jeunes du Monde Ouvrier] de leur pays. »³⁶

Les employées de maison immigrées engagées en France peuvent donc faire le lien entre les travailleuses de leur pays d'origine et de leur pays d'accueil. Elles permettent d'entrer en contact avec une population difficile à atteindre et isolée : les travailleuses étrangères entrées illégalement sur le territoire français. Toujours dans le même document, la JOCF affirme que ces travailleuses participent de l'« Accueil de JMO [jeunes du monde ouvrier] qui passent clandestinement la frontière par des JMO de leur pays »³⁷. En effet, des contacts informels entre travailleuses partageant la même origine existent. Il est ainsi rapporté que Nievez a accueilli une travailleuse qui a passé clandestinement la frontière. Les militantes immigrées jocistes permettent donc de conduire

31 Document « Réalité » des employées de maison, Pyrénées-Atlantique, mars 1972, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 - 1966 »

32 *Ibid*

33 Documents de la Fédération de Bayonne, 1971 – 1972, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 - 1966 »

34 Bilan de la branche « aînées », 13 octobre 1971, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 - 1966 »

35 *Ibid*

36 *Ibid*

37 Bilan de la branche « aînées », 13 octobre 1971, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 - 1966 »

certaines actions à destination de travailleuses illégales, en particulier des actions d'accueil. Elles sont nécessaires à l'organisation pour la prise de contact avec ces travailleuses isolées et occupent une place spécifique et indispensable au sein de l'association.

La JOCF reconnaît l'importance des jocistes d'origine étrangères dans les actions conduites localement. Celles-ci ne limitent cependant pas leur engagement à un militantisme de terrain. De permanentes locales à représentantes nationales, elles occupent des postes à responsabilité malgré les restrictions législatives. Maria Arondo incarne l'exemple d'une militante immigrée assumant un poste à responsabilité au sein de la JOCF. Espagnole arrivée en France en 1963, elle est employée de maison jusqu'en 1971 avant de devenir « Permanente Immigrée ». Elle reprend son emploi de travailleuse domestique en septembre 1975, à 30 ans³⁸. Lors de la rencontre nationale des permanentes employées de maison organisée par la JOCF en février 1975, sur dix employées de maison, Maria Arondo est la seule immigrée³⁹. Elle est nommée dans le document en tant que « Marie Arondo ». Son prénom est régulièrement modifié pour prendre une forme anglicisée ou francisée. Sa nomination en tant que permanente nationale prouve qu'il est possible pour les travailleuses immigrées d'occuper une place importante et reconnue comme telle au sein de l'organisation. Cependant, le cas particulier de Maria Arondo conduit également à remarquer qu'elles ne sont pas représentées proportionnellement à leur nombre dans la profession. Elle incarne la seule figure immigrée reconnue à l'échelle nationale au sein de l'association jociste mais également de la CFDT, qui recommande son livre à ses adhérentes⁴⁰. A l'échelle locale, des figures de militantes immigrées sont identifiées par la JOCF. C'est le cas lors de la session aumônières de Longwy de mai 1975. Olivia, 18 ans, Portugaise, a obtenu son CAP à l'école ménagère de Rehon⁴¹. Sa date d'arrivée en France n'est pas précisée. Sa famille semble l'avoir accompagnée puisqu'il est indiqué que sur ses six frères et sœurs, une seule travaille au Portugal, dans la petite exploitation agricole de sa tante. La présentation de cette militante se fait en première page, aux côtés de celles de Gismonde, surnommée Gigi, et Marie-Hélène, Bibi, toutes deux Françaises. A elles trois, elles constituent l'équipe de permanentes locales de Longwy. Les travailleuses immigrées peuvent endosser un rôle de représentante des employées de maison ou de relais de leurs revendications au sein des associations et syndicats de travailleuses. Cet engagement se fait aux côtés des travailleuses françaises. Néanmoins, leur nombre reste faible et leur présence au sein des cercles décisionnels, ponctuelle.

L'importante place occupée par les travailleuses immigrées au sein de ces organisations se révèle également à l'échelle européenne. Lors de la première rencontre européenne des employées de maison de la décennie 1970, les 9, 10 et 11 juin 1973 à Paris, la JOCF française envoie comme représentantes cinq militantes françaises, trois émigrées portugaises et deux émigrées espagnoles⁴². Ce cas se retrouve également pour la Belgique : sur les trois militantes mandatées pour cette rencontre, toutes sont d'origine espagnole. Les 21, 22 et 23 juin 1974 se déroule la seconde rencontre européenne des employées de maison. Le Portugal, l'Espagne, Malte, la Belgique et la France y participent⁴³. Cette dernière est représentée par trois militantes françaises, quatre espagnoles et une portugaise, soit cinq militantes issues de l'immigration. De même, pour la

38 Rencontre nationale d'employées de maison, février 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

39 *Ibid*

40 Supplément *Inform'action*, 5 mai 1975, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

41 Session aumônières, Longwy, mai 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

42 *Bulletin Européen des Employées de maison* n°1, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

Belgique, il est indiqué que les trois militantes qui y ont participé sont de nouveau toutes trois Espagnoles. Par ailleurs, Maria Arondo est également responsable de la rencontre européenne, comme l'atteste une lettre qu'elle écrit aux responsables employées de maison d'Espagne, de Belgique et du Portugal en avril 1974⁴⁴. C'est également elle qui rédige les deux bulletins européens d'information à destination des employées de maison suite aux rencontres européennes de juin 1973 et de juin 1974. L'engagement dont font preuve les travailleuses immigrées au sein de cette association peut donc leur permettre d'accéder à un rôle de représentante, y compris à l'échelle européenne. Leur présence lors de ces événements permet également de souligner la diversité des origines qui constituent la profession, accompagnée d'une diversité de problématiques.

Les travailleuses immigrées engagées à la JOCF occupent donc des rôles divers au sein de l'association. Investies dans leur ville ou leur région, elles participent à des actions aux côtés de leurs camarades françaises. En tant que migrantes, elles peuvent constituer un lien avec certaines catégories de travailleuses isolées entrées illégalement sur le territoire. Elles peuvent également accéder à des positions de permanente à l'échelle locale, régionale ou nationale et représenter la catégorie « Employées de Maison » lors des rencontres européennes. Cependant, le cas particulier de Maria Arondo conduit à souligner en creux l'absence de femme immigrée engagée et reconnue comme telle au sein des hautes instances jocistes. Ainsi, malgré les nombreuses limites empêchant leur mobilisation, nombre d'entre elles participent aux réunions de la JOCF. Les dynamiques d'engagement leur permettant de contourner ces limites nécessitent d'être analysées.

C) La participation des employées de maison immigrées aux mobilisations, ou la transgression des limites imposées

Dans leurs discours, la JOCF et la CFDT dépeignent les employées de maison immigrées comme des femmes isolées, ignorantes de leurs droits, désintéressées des luttes de la profession et avec lesquelles il est difficile d'entrer en contact. De plus, leur secteur d'emploi manque d'organisation. La mobilisation des travailleuses domestiques est difficile, individuelle et rarement relayée par les organes de presse. Malgré ces difficultés, des femmes d'une autre nationalité s'engagent au sein de la JOCF et de la CFDT. Elles militent aux côtés de Françaises au quotidien, participent aux réunions et aux rassemblements et, pour une petite partie d'entre elles, sont désignées comme responsables au sein de l'une ou de l'autre des organisations. Le paradoxe entre les représentations véhiculées sur cette population et l'engagement dans les faits de certaines d'entre elles est frappant. Comprendre les dynamiques de mobilisation des travailleuses étrangères peut être une des clés pour dénouer cette situation paradoxale.

a) L'engagement des travailleuses immigrées ou le choix entre le modèle syndical et le modèle associatif

En 2005, Shireen Ally définit deux idéaux-types permettant de saisir les modes d'organisation collective des travailleuses domestiques⁴⁵. En premier lieu, le modèle associatif

43 *Bulletin Européen des Employées de Maison* n°2, 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1975 »

44 Lettre de Maria Arondo, avril 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « Rencontre Européenne E de M février 1976 »

45 Schwenken Helen, « Mobilisation des travailleuses domestiques migrantes : de la cuisine à l'Organisation internationale du travail », *Cahiers du Genre*, 2011/2 (n° 51), p. 113-133.

repose sur des associations, souvent informelles. Celles-ci luttent sur certains aspects du métier qui peuvent entraver l'épanouissement personnel des employées de maison, tel que le non versement des salaires. Ces associations offrent des aides matérielles ponctuelles. Le second modèle est le modèle syndical. Les employées de maison rejoignent une organisation ou créent leur propre syndicat. Ce type d'organisation collective accorde une moindre importance aux besoins individuels des travailleuses. Son attention se porte sur les problématiques liées à l'emploi. Selon Helen Schwenken, ces idéaux-types ne sont pas exclusifs⁴⁶. Elle constate en effet que les travailleuses domestiques syndiquées persistent à s'organiser au sein d'associations extérieures pour préserver leur indépendance. Elle remarque de plus que la structure syndicale formelle, hiérarchique et dominée par des hommes, empêche l'investissement en son sein des travailleuses domestiques qui sont des femmes précaires, souvent immigrées. Selon cette approche, l'action cédétiste est fortement limitée. Par ailleurs, définir la JOCF et son champ d'action en s'appuyant sur la distinction établie par Shireen Ally et reprise par Helen Schwenken pose problème. En effet, H. Schwenken affirme que

« La relation entre les associations et les syndicats dans le domaine du travail domestique présente [...] certaines difficultés : les associations peuvent remettre en question le mouvement ouvrier traditionnel fondé sur les syndicats, alors que les syndicats se montrent critiques à l'égard des associations qui sont contrôlées par des ONG ou des fondations et qui n'ont pas de véritable légitimité démocratique. »⁴⁷

La démarche de la JOCF se distingue effectivement de celle de la fédération « Employés de Maison » par une approche plus individuelle, se caractérisant par un intérêt pour les expériences propres à chaque travailleuse. Cependant, comme nous l'avons vu tout au long de ce mémoire, la JOCF ne rejette pas la construction du « mouvement ouvrier traditionnel ». L'association chrétienne mène en effet une réflexion autour de la question de l'emploi et des conditions de travail des employées de maison. Son action est également liée à celle du syndicat, puisqu'un partage d'informations est organisé entre l'organisation jociste et la CFDT. Aucune critique reprenant les thèmes énoncés par H. Schwenken n'a été formulée par l'un ou l'autre de ces espaces de mobilisation. Les associations évoquées par la chercheuse sont donc d'un autre ordre. Selon cette définition, la JOCF rassemble à la fois les critères du modèle associatif et du modèle syndical. Cette démarche double peut expliquer la place importante qu'elle a occupé dans l'organisation des travailleuses domestiques. Cependant, les limites évoquées par les deux chercheuses existent et empêchent dans les faits la mobilisation des employées de maison, en particulier immigrées. Dès lors, il est nécessaire de s'interroger sur ce qui peut pousser les femmes étrangères à dépasser ces problématiques et à s'engager dans l'une de ces deux structures.

Les dynamiques de mobilisation des travailleuses immigrées au sein de ces organisations sont diverses. Leur engagement peut d'abord être lié au temps passé en France. En effet, elles acquièrent avec le temps une certaine connaissance de leur secteur d'emploi, de leurs droits et prennent confiance en leur capacité à se défendre. Balbina, militante jociste dont l'origine n'est pas définie, affirme en parlant de son amie Fatima que

46 Schwenken Helen, « Mobilisation des travailleuses domestiques migrantes : de la cuisine à l'Organisation internationale du travail », *Cahiers du Genre*, 2011/2 (n° 51), p. 113-133.

47 *Ibid*

« sa patronne est très maniaque mais Fatima ne se laisse pas faire, parce qu'elle a 5 ans de France comme moi. »⁴⁸

Par ailleurs, elle est présentée comme étant une militante aguerrie à la JOCF. Tout au long de ce compte-rendu, ses actions de contact avec des travailleuses portugaises sont rapportées dans des rapports qu'elle réalise elle-même. Cet engagement ne se fait pas sans difficulté. Ainsi, le temps écoulé depuis leur arrivée dans en France métropolitaine et la capacité à se défendre sont ici présentés comme étant en lien.

L'investissement politique des travailleuses immigrées peut également s'inscrire dans la continuité d'un engagement préalable dans leur pays d'origine ou en lien avec celui-ci. En étudiant les associations de défense des femmes immigrées, Claudie Lesselier remarque que les militantes de la fin des années 1970 et du début des années 1980 possèdent déjà une expérience politique personnelle ou s'inscrivent dans des traditions familiales d'engagement⁴⁹. Par ailleurs, elle souligne que ces mouvements se trouvent au croisement de mobilisations diverses. Ils se situent en France mais peuvent intégrer des revendications portant sur leur pays d'origine. Ainsi, on peut trouver à la CFDT des dénonciations par certaines militantes de situations liées à leur pays d'origine. Lors du meeting parisien du 27 avril 1975, plusieurs employées interprètent des sketches qu'elles avaient elles-mêmes écrits. Les thèmes de ces présentations sont divers. Ils portent sur les horaires, les conditions de travail, l'inquisition des employeuses dans la vie privée de leurs salariées, les atteintes à la liberté... Un thème particulier mérite d'être souligné : « les positions politiques patronales sur les événements au Portugal »⁵⁰. En effet, le Portugal est alors en pleine agitation politique. Le 25 avril 1974, le régime dictatorial de Salazar est renversé par le Mouvement des Forces Armées (MFA). C'est la Révolution des Œillets. Durant les deux années qui suivent ce coup d'État, le pays se démocratise et entame la décolonisation des colonies portugaises. Diverses activités révolutionnaires remuent le pays tout au long de cette période au travers de grèves, d'occupations des terrains de grands propriétaires ou encore de tentatives de putsch. La constitution portugaise est votée le 2 avril 1976. Le fait que les sketches réalisés par les employées de maison en 1975 abordent ce sujet souligne que certaines travailleuses portugaises subissent des commentaires sur la politique de leur pays de la part de leurs employeurs. Elles considèrent ces remarques comme étant suffisamment récurrentes et pesantes sur leur quotidien pour en faire une mise en scène dans le but de les dénoncer. Lors d'événements organisés par la CFDT, les travailleuses immigrées peuvent donc bénéficier d'une tribune pour s'exprimer sur des questions politiques liées à leur pays d'origine et sur la perception de ces questions en France. Ces problématiques se mêlent à celles exprimées par leurs camarades françaises, elles n'occupent pas une place distincte.

Dans la continuité de cette idée d'un investissement politique lié au pays d'origine, Anthony Favier affirme que l'important engagement des femmes espagnoles et portugaises à la JOCF s'explique par l'existence de ce mouvement dans certains pays de départ⁵¹. Olivia, Portugaise permanente jociste à Longwy, ne se contente pas de s'engager pour les employées de maison en

48 Compte-rendu d'une rencontre d'employées de maison, date illisible, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

49 Lesselier Claudie, « Mouvements de femmes de l'immigration en France du début des années 1970 au début des années 1980 », in : Philippe Rygiel. Politique et administration du genre en migration. Mondes atlantiques XIXe-XXe siècles. France. Publibook, 2012, p. 207-223.

50 Supplément *Inform'action*, 5 mai 1975, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

51 Favier Anthony, *Egalité, mixité, sexualité : le genre et l'intime chez de jeunes catholiques du mouvement de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC-F) dans les années 68 et au-delà (1954-1987)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Claude Prudhomme, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2015, p.219

France⁵². La courte introduction qui lui est faite indique qu'elle développe une réflexion au sujet de son pays d'origine. Sa famille discute de la politique portugaise, ce qui a pu influencer son engagement. De plus, lors d'un retour au Portugal durant ses dernières vacances, elle prend contact avec la JOC portugaise. Cet exemple indique que l'engagement de certaines militantes au sein du pays dit d'accueil se mêle avec une réflexion politique liée à leur pays d'émigration, ainsi qu'au maintien d'un lien avec celui-ci. Pour Marie-Claude Blanc-Chaléard, l'engagement des travailleurs immigrés est d'abord lié à leur pays d'origine puis, en second lieu, aux conditions de travail dans leur pays d'accueil⁵³. En ce qui concerne les travailleuses domestiques immigrées, ces deux questions peuvent s'entremêler pour former des revendications et des formes d'actions qui intègrent également leurs camarades françaises.

Les deux organisations de lutte pour les droits des travailleuses domestiques que sont la JOCF et la CFDT développent peu leur réflexion sur les dynamiques d'engagement des employées immigrées en leur sein. Pourtant, les limites à leur mobilisation sont clairement identifiées par ces deux structures. Au vu du manque de sources sur cette question, il est seulement possible d'émettre des suppositions en croisant les résultats obtenus avec ceux, plus riches, d'autres chercheurs et chercheuses. Ainsi, la durée de leur présence en France doit être prise en compte pour justifier leur engagement. Une réflexion déjà initiée dans le pays d'origine ou en lien avec celui-ci peut également inciter les travailleuses immigrées à investir ces espaces de lutte. Par ailleurs, aborder les « travailleuses immigrées » comme un groupe homogène et indifférencié limite la compréhension de la mobilisation de certaines d'entre elles. Les travailleuses espagnoles, en particulier, sont présentes en nombre parmi les militantes cédétistes et jocistes.

b) Les travailleuses espagnoles, un engagement à l'encontre des représentations

En 1968, les Espagnols constituent la colonie étrangère la plus féminisée en France avec 46,8 % de femmes selon l'INSEE⁵⁴. Les Italiennes représentent 44 % et les Portugaises 1/3 de leurs migrations respectives. Contrairement à la représentation selon laquelle les femmes immigrées ont été cantonnées à l'espace de leur foyer, les femmes espagnoles ont eu tendance à rechercher un emploi salarié. Toujours en 1968, 83,5 % d'entre elles travaillent pour quelqu'un d'autre⁵⁵. Les tâches ménagères et le service domestique sont les emplois vers lesquels l'écrasante majorité d'entre elles se tourne. Ces deux secteurs embauchent de nombreuses travailleuses sans les déclarer, ils peuvent être rattachés à l'économie informelle. La présence syndicale y est faible⁵⁶. De plus, les confédérations ont priorisé l'action dans les usines, préférant s'intéresser aux secteurs dans lesquels l'emploi de personnes immigrées pouvait faire concurrence aux travailleurs français. Selon Marc Pujals i Lladó, ce constat permet de comprendre le manque d'engagement syndical des travailleuses issues de la péninsule ibérique malgré la forte proportion d'actives, notamment dans le secteur

52 Session aumônières, Longwy, mai 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

53 Blanc-Chaléard Marie-Claude, « 46. Les travailleurs immigrés en quête d'autonomie », in : Michel Pigenet éd., *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*. Paris, La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », 2014, p. 521-532.

54 Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France. Chemins de politisation à l'aune de l'expérience migratoire (1961 – 1973)*. Mémoire d'Histoire, ressources en ligne Dumas, 2020.

55 Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France...* Mémoire d'Histoire, ressources en ligne Dumas, 2020, *op.cit.*

56 *Ibid*

domestique. L'un des numéros non daté de *Info 12-73*, journal produit par la JOC, confirme cette analyse⁵⁷. Il y est affirmé que, malgré l'intérêt d'organisations politiques pour la question des employées de maison, ces structures n'ont pas investi de moyen pour inciter leur engagement. En effet, puisque les travailleuses domestiques ne sont pas directement intégrées dans le processus productif, le journal affirme qu'elles ne sont pas « considérées comme des éléments de pression déterminants pour la société capitaliste »⁵⁸. Dès lors, les organisations ouvrières et syndicales ont eu tendance à ne pas considérer les mobilisations d'employées de maison comme des « préoccupations prioritaires ».

Les conclusions tirées de l'analyse de la fédération « Employés de Maison » et de la JOCF vont cependant à l'encontre de cette hypothèse. Certes, la proportion de travailleuses domestiques syndiquées ou engagées dans l'association jociste est très faible. Par conséquent, le nombre d'Espagnoles parmi ces femmes militantes peut paraître dérisoire. Cependant, il est nécessaire de prendre en compte les difficultés limitant leur engagement que sont l'isolement, le manque de temps et le peu de moyens. Au regard de ces difficultés, les employées de maison françaises ne se syndiquent pas significativement plus que celles d'une autre origine. L'absence de chiffres conduit à reposer cette affirmation uniquement sur les citations et les constats faits par les militantes des deux organisations que nous venons d'évoquer tout au long de cette analyse. L'engagement des travailleuses d'origine espagnole n'est donc pas secondaire. Plusieurs sources démontrent qu'elles sont indispensables au fonctionnement des sections locales de la CFDT comme de la JOCF. Elles s'engagent également dans des postes à responsabilité. Dès lors, tout en intégrant le caractère limité de ce phénomène du fait du manque d'organisation de la profession, le constat selon lequel les Espagnoles constituent la nationalité qui s'engage avec le plus de constance s'impose. Les femmes portugaises sont également régulièrement évoquées mais dans une moindre ampleur.

L'engagement des travailleuses espagnoles rapporté par la JOCF atteste d'une représentation paradoxale des employées immigrées. Celles-ci sont dépeintes comme étant isolées et ignorantes de leurs droits et des méthodes de mobilisation. Cette image se heurte à une seconde représentation contradictoire rencontrée dans plusieurs documents produits par la JOCF : celle des Espagnoles mobilisées. En effet, tout comme les « travailleuses immigrées » peuvent être évoquées dans un discours victimaire les dépeignant comme un groupe homogène, le groupe social « Espagnoles » est régulièrement évoqué et présenté comme fortement mobilisé. Cette représentation est véhiculée par les employeurs et les employeuses ainsi que par les militantes jocistes. Pour conclure l'analyse de la place occupée par les travailleuses étrangères au sein de la JOCF et de la CFDT, il est nécessaire de s'interroger sur la particularité que constituent les militantes espagnoles en étudiant les discours construits à leur sujet ainsi que leur participation à diverses mobilisations.

Un article de *Marie-Claire* intitulé « Comment trouver et combien payer une employée de maison en 74 », publié en 1974, nous donne accès à la perception qu'ont les employeuses des travailleuses domestique⁵⁹. Regrettant l'âge d'or du début des années 1960, période durant laquelle la journaliste affirme qu'il était aisé de trouver une employée espagnole, l'article soutient que cette pénurie est liée à plusieurs facteurs. Elle est la conséquence d'une diminution de l'immigration espagnole, de la circulaire Fontanet de mars 1972 qui durcit les contrôles administratifs mais surtout

57 Journal *Info 12-73*, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

58 *Ibid*

59 « Comment trouver et combien payer une employée de maison en 74 », *Marie-Claire*, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

d'un désintérêt des employeurs à l'égard des travailleuses espagnoles, désormais perçues comme trop combattives :

« Après une période d'engouement enfin (on jugeait les Espagnoles sérieuses et travailleuses), elles ont plutôt mauvaise réputation aujourd'hui. On les trouve revendicatives (c'est un fait qu'elles n'hésitent plus à faire appel aux tribunaux en cas de conflit avec l'employeur), voire insolentes. Dans les petites annonces, la mention « Espagnoles s'abstenir » est devenue fréquente. »⁶⁰

Cette analyse démontre que l'embauche d'une employée de maison est conditionnée à sa potentielle soumission et à son acceptation des règles fixées par ses employeurs, et ses employeurs uniquement, sans prise en compte de la convention collective. Lorsque celles-ci font valoir leurs droits, par exemple en faisant « appel aux tribunaux », elles ne sont plus vues comme de bonnes employées et sont perçues comme « insolentes ». On assiste donc à une transformation des représentations des travailleuses espagnoles. Celles-ci étaient initialement prêtes à accepter des conditions de travail dégradantes et en dehors des réglementations. Elles sont désormais plus engagées politiquement et informées de leurs droits. Les journalistes de *Marie-Claire* interrogent des commerçants, leur demandant s'ils constatent que des plats d'une qualité moindre que ceux mangés par les employeurs sont achetés à destination des employées de maison. Cette pratique est courante et régulièrement dénoncée par les travailleuses domestiques. Ces commerçants affirment que

« A Neuilly [...] où les employées de maison ont la réputation de défendre énergiquement leurs intérêts, et où l'on trouve une majorité d'Espagnoles, cette pratique a disparu »⁶¹

La forte concentration d'employées espagnoles et une certaine combativité dans la lutte entraînant la disparition d'une pratique discriminatoire sont ici associés. Aux yeux des journalistes, l'importance de l'engagement des travailleuses domestiques est lié à leur nationalité. L'idée d'employées espagnoles remuantes et revendicatives rejetées par les employeurs est également affirmée dans un article du journal *Le Monde* daté de 1971⁶². Il est souligné que les employées de maison espagnoles sont nombreuses au sein de la profession. Le témoignage d'une militante rapporté dans l'article est souligné par la JOCF :

« Après une période d'engouement, maintenant les employeurs veulent moins d'Espagnoles. Ils les trouvent revendicatives. Dans les offres d'emploi, on trouve maintenant la formule "Espagnoles s'abstenir". mais c'est grâce à elles que beaucoup d'entre nous sont devenues plus conscientes des problèmes posés par la profession »⁶³

La perception selon laquelle les travailleuses espagnoles sont particulièrement engagées est donc produite à la fois par les employeurs mais également par les employées. La JOCF a archivé ces deux articles parce qu'ils portent sur la profession défendue par la catégorie. Néanmoins, certains de leurs passages sont soulignés par une militante inconnue. Cette démarche indique que la réflexion

60 « Comment trouver et combien payer une employée de maison en 74 », *Marie-Claire*, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

61 *Ibid*

62 Article « Les employées de maison deviennent lentement des travailleuses comme les autres », Catherine Vimenet, *Le Monde*, 29 mai 1971, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

63 *Ibid*

sur les travailleuses immigrées développée dans ces journaux intéresse l'organisation et invite à des discussions entre jocistes. Un troisième article archivé par la JOCF est produit par *La Croix* et date également de 1971⁶⁴. L'idée selon laquelle les travailleuses espagnoles constituent un élément important de la lutte au sein la profession y est approfondie. Le journaliste affirme ainsi que

« Les Espagnoles, qui ont su s'organiser et qui ont réussi à reconstituer dans la capitale française certains traits de leur existence ibérique, sont parvenues à se défendre. Elles ont d'ailleurs incité les Françaises à une action militante plus concertée. »

Marie-Thérèse, employée depuis 40 ans à Paris affirme dans ce même article que « Les Espagnoles ont fait beaucoup pour nous ». Ce passage est souligné au stylo rouge. Les témoignages de ces employées de maison entraînent une représentation des femmes espagnoles comme moteur indispensable de la lutte au sein de la profession. Face à cet engagement considéré comme rédhibitoire par les employeurs, ceux-ci se tournent vers d'autres nationalités, notamment les femmes portugaises ou issues des département d'Outre-Mer. Dans son étude du « groupe femmes » de l'Union Générale des Travailleurs Réunionnais en France (UGTRF), Myriam Paris confirme ce constat⁶⁵. Le BUMIDOM oriente les femmes antillaises et réunionnaises vers des particuliers pour qu'elles soient recrutées comme employées de maison. Ces travailleuses sont utilisées pour « casser le mouvement des bonnes espagnoles qui se battaient pour obtenir des salaires convenables jugés “exorbitants” » selon les militantes réunionnaises. En 1980, elles constatent grâce au second bulletin du BUMIDOM que l'institution recherche des travailleuses françaises, notamment venues des DOM, pour être employées dans le secteur domestique. Ce remplacement dans l'emploi est justifié par des avantages objectifs, notamment le fait que leurs salaires sont plus bas encore que ceux des Espagnoles et qu'elles sont francophones. Des stéréotypes racistes sur la femme noire justifient également leur embauche. Elles sont ainsi décrite comme étant dociles, robustes et douces avec les enfants. L'UGTRF souligne ainsi en plus des « rapports de genre et de classe, le rapport de race qui préside à leur assignation au travail domestique »⁶⁶. A l'encontre des descriptions qui ont pu en être faites, les travailleuses espagnoles se sont donc engagées dans la lutte pour les droits des employées de maison. Du point de vue des employeurs, leur engagement porte principalement sur l'amélioration de leurs salaires. Pour contrer ce mouvement, les femmes immigrées sont mises en concurrence entre elles.

La place des travailleuses immigrées dans les mobilisations est semblable au sein de la JOCF et de la CFDT. Elles participent aux actions organisées par les deux organisations et aux réunions locales. Elles sont notamment visibles lors des rassemblements organisés par ces structures. Certaines d'entre elles peuvent occuper des postes de responsables ou de représentantes, mais elles ne représentent qu'une minorité des militantes étrangères. Par ailleurs, leur engagement varie selon les régions, leur présence dans l'emploi étant plus ou moins importante sur le territoire français. Au sein de l'association chrétienne comme du syndicat déconfessionnalisé, leur présence est indispensable au bon fonctionnement de certaines sections locales. Parfois plus engagées que leurs consœurs françaises, leur lutte pour la profession entre en contradiction avec les représentations négatives véhiculées à leur sujet. Ce paradoxe s'explique par le fait que cette population, malgré le terme général de « travailleuses immigrées », n'est pas homogène. Diverses

64 Article « Employée de Maison. Une profession ? C'est bien souvent la dernière des solutions », Bernard Jouanno, *La Croix*, octobre 1971, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

65 Paris Myriam. « « Contre tous les pouvoirs » ». 20 21. *Revue d'histoire* N° 146, n° 2 (27 juillet 2020): 95-107.

66 *Ibid*

dynamiques d'engagement peuvent les inciter à s'investir dans l'une ou l'autre de ces organisations. La durée de leur présence en France ainsi qu'un militantisme en lien avec leur pays peuvent notamment expliquer le fait qu'elles dépassent les nombreuses limites empêchant leur participation à ces luttes. Les employées espagnoles constituent également un cas particulier. Dépeintes à la fois par les employeurs et par leurs camarades comme une nationalité fortement engagée, elles en subissent les conséquences en étant progressivement remplacées par d'autres travailleuses au sein de la profession.

II. Au sein des organisations de lutte ou en mobilisant des réseaux informels, des rassemblements entre travailleuses immigrées existent

Au sein des organisations ou en passant par des réseaux d'amitié et de contact informels, il existe diverses formes de lutte rassemblant les employées de maison immigrées. Ces travailleuses ne constituent pas un groupe homogène. Leurs revendications peuvent donc être différentes selon leur nationalité, liées aux diverses contraintes qui pèsent sur elles au travers de l'appareil législatif élaboré par l'État français. Cependant, cette étude porte sur les revendications et les actions qui concernent principalement l'emploi, elles peuvent donc être partagées par l'ensemble des travailleuses domestiques immigrées. Cette analyse repose sur des évocations partielles et des mentions ponctuelles des mobilisations des femmes étrangères entre elles. Les sources permettant d'étudier l'organisation des travailleuses immigrées par elles-mêmes sont presque inexistantes malgré le fait que plusieurs évocations de ce sujet démontrent qu'elles ont existé.

A) Des actions entre travailleuses immigrées organisées au sein de la JOCF par la JOCF

La CFDT prône l'union des employées domestique en tant que travailleuses appartenant au monde ouvrier. Des distinctions entre les situations des travailleuses métropolitaines et étrangères sont reconnues et parfois soulignées. Cependant la centrale syndicale ne favorise pas l'organisation des travailleuses immigrées entre elles, au contraire. La JOCF, quant à elle, organise à l'échelle nationale dès 1962 des équipes regroupant les travailleuses immigrées par nationalité⁶⁷. Une étude de cas des méthodes d'auto-organisation des femmes étrangères élaborées par la JOCF s'impose alors.

a) *Un manque de documentation et des méthodes d'organisation diverses*

Parmi les objectifs de la JOCF figure l'organisation des travailleuses de manière autonome. L'organisation souhaite permettre aux employées de réfléchir par elles-mêmes et de se rassembler sans avoir besoin d'être sollicitées et encadrées. Au début des années 1970, l'association chrétienne déclare vouloir « que toutes les femmes, qui ont des enfants, qui sont malades, qui ont besoin d'aide, ou sont obligées de travailler, se regroupent, prennent leur place dans les syndicats, la vie sociale et politique »⁶⁸. Les rassemblements de travailleuses immigrées en fonction de leur

67 Favier Anthony, « Première I, Chapitre 3 : Les premières remises en cause d'un genre ouvrier chrétien ? », in : *Egalité, mixité, sexualité : le genre et l'intime chez de jeunes catholiques du mouvement de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC-F) dans les années 68 et au-delà (1954-1987)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Claude Prudhomme, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2015, p.223

68 « Objectif 74 », non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372

nationalité participent de cette démarche. Cependant, la création de ces groupes brille par son absence des sources consultées.

Même si je n'ai pas pu consulter les archives des groupes d'organisation entre travailleuses d'une même nationalité au sein de la JOCF, les actions conduites par ceux-ci sont régulièrement évoquées. Dans un document non daté, une jeune employée de collectivité portugaise de 19 ans, parle d'un « comité d'action avec les copines portugaises »⁶⁹. Le premier bulletin européen des employées de maison publié en 1974 évoque également l'organisation des travailleuses immigrées par nationalité et en autonomie au sein de la JOCF⁷⁰. Ces regroupements ne sont mentionnés que de manière très partielle ce qui ne permet pas de saisir leur fonctionnement. Dans la présentation des plans nationaux d'action, la JOCF lie ce manque de précision au fait que « les éléments que nous possédons aujourd'hui ne nous donnent pas suffisamment de détails ». Il est précisé dans ce bulletin que le plan d'action de rassemblement des Portugaises émigrées en France ne peut être plus amplement présenté au vu du manque d'information à ce sujet. La liaison entre le groupe des travailleuses portugaises et les militantes ayant publié ce bulletin apparaît alors défaillante. Un second compte-rendu des actions conduites en France pour le rassemblement intitulé « Objectif 73-74 » pose question. Une plateforme de revendication est élaborée pour les employées de maison dans laquelle il est indiqué :

« Si aujourd'hui nous sommes 200 employées de maison à vouloir obtenir un meilleur horaire, un salaire et la sécurité sociale [...]. Le chemin doit être fait par nous les 200 espagnoles [sic] en France qui luttent pour cela »⁷¹

L'hypothèse la plus probable est que ce compte-rendu a été rédigé au nom d'un comité d'organisation espagnol, puisqu'il est ensuite précisé que les militantes portugaises et françaises luttent pour le même objectif en se coordonnant nationalement au travers des responsables. Même s'il n'est pas spécifié dans ce compte-rendu qu'il est question d'une action menée par des militantes espagnoles, cette précision peut nous conduire à supposer que c'est le cas. Par ailleurs, l'organisation des travailleuses immigrées en fonction de leur nationalité ne s'implante pas de manière uniforme sur le territoire et dans le temps. Des militantes portugaises déclarent en 1975 :

« Jusqu'à cette année, nous n'étions organisés qu'à Paris : maintenant, c'est dans 2 autres villes que les E. de M. portugaises sont en train de s'organiser. »⁷²

Les détails de ce qui a pu initier cette volonté de regroupement entre femmes immigrées ne sont pas divulgués dans ce document. Après avoir présenté les méthodes d'organisation et les revendications des travailleuses de ces deux nationalités, le second bulletin européen des employées de maison introduit la lutte des employées de maison françaises en France⁷³. Cette distinction entre les travailleuses espagnoles, portugaises et françaises au sein du document est intéressante puisqu'elle conduit à différencier les actions de ces trois nationalités majoritaires dans le travail domestique.

69 Catégorie employée de maison et de collectivité, Le Mans, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

70 *Bulletin Européen des Employées de maison* n°1, 1974, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

71 *Ibid*

72 *Bulletin Européen des Employées de Maison* n°2, 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1975 »

73 *Ibid*

L'organisation entre travailleuses immigrées peut se faire sous la direction d'une militante jociste, elle-même immigrée ou Française. Un compte-rendu à la date illisible rapporte les « relations avec les Portugaises »⁷⁴. Cinq femmes portugaises travaillant dans un même immeuble sont réunies sous l'égide de Monique, jociste qui entre en contact avec elles. L'association chrétienne se présente ici comme un élément déclencheur conduisant à l'action de ces travailleuses et leur permettant de discuter entre elles. Selon cette perception, la JOCF et ses militantes permettent de structurer les travailleuses immigrées. Au sujet des actions menées par celles-ci, il est indiqué qu'« elles s'entraident mutuellement » et qu'« elles s'organisent ensemble », ce qui souligne la volonté qu'a l'association de laisser leur liberté à ces groupes et de permettre avant tout une organisation autonome. Ces travailleuses immigrées sont ici présentées comme un ensemble, un petit groupe compact et lié dont on peut se demander s'il préexistait à l'action de l'organisation. De plus, l'autonomie de ces femmes ne les exclut pas du fonctionnement et des revendications de la JOCF puisqu'elles participent à des actions conduites par l'association telle que la campagne « Paix au Vietnam ». Par ailleurs, des rassemblement de travailleuses immigrées entre elles existent parfois sans qu'ils soient dirigés par la JOCF. La forte présence de femmes étrangères au sein de l'organisation peut conduire à faire des réunions d'employées de maison un espace de rencontre pour ces travailleuses. En septembre 1976, au sujet des réunions JOCF d'employées de maison et de femmes de ménage organisées au Mans, il est souligné que « c'est plus des rencontres d'immigrées »⁷⁵. Ce phénomène permet de constater la place importante qu'occupent les travailleuses immigrées au sein de l'association chrétienne. Il révèle également le rôle d'assistance que peut incarner la JOCF pour ces travailleuses.

Dès le début des années 1960, la JOCF s'impose comme un espace au sein duquel les employées immigrées peuvent s'organiser entre elles dans des groupes de nationalité. L'association tente de se faire le relai de ces groupes, mais peu d'informations circulent. Les rassemblements en autonomie, devant permettre une réflexion non assistée, demeurent l'objectif de la JOCF qui peut organiser des discussions entre travailleuses immigrées, dirigées par des militantes françaises ou étrangères. Par ailleurs, certains rassemblements jocistes peuvent devenir localement des rassemblements de travailleuses immigrées du fait de leur forte présence, sans que cela soit prémédité.

b) Les oppressions dénoncées par ces travailleuses et les actions qui en découlent

Les revendications et les actions élaborées par les employées de maison immigrées lorsqu'elles se rassemblent entre elles portent principalement sur leur profession. Le second bulletin européen des employées de maison, publié en 1975, nous informe sur la création de comités d'action par les migrantes espagnoles pour « conquérir les mêmes droits que les autres ouvriers »⁷⁶. Les travailleuses se réunissent notamment pour mener des actions concrètes. Par exemple, des pièces de théâtre à but informatif qui « représent[ent] la réalité ouvrière, en confrontant [leurs] droits avec ceux qu[']elles n'ont] pas » sont produites. Cette méthode d'organisation nationale des

74 Compte-rendu d'une rencontre d'employées de maison, date illisible, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

75 Rencontre JOCF des employées de maison et des femmes de ménage, Mayenne, septembre 1976, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus 1975 – 1976 », sous-dossier « 1976 »

76 *Bulletin Européen des Employées de Maison* n°2, 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1975 »

travailleuses étrangères a pour ambition de s'étendre pour acquérir une dimension transnationale. Les militantes évoquent ainsi leur projet d'aller en Belgique pour échanger sur leur situation et partager leur action avec les employées belges ainsi qu'avec « d'autres jeunes immigrés ». Ce partage d'expérience sert l'un des objectifs de ces comités d'action qui est d'informer et d'éduquer les employées de maison. Divers supports sont mobilisés pour servir ce but tels que des films ainsi que des diapositives portant sur la « réalité ouvrière et migrante », des concours d'affiches ou encore des classes de culture générale. Les travailleuses espagnoles annoncent également préparer un rassemblement dont une partie serait présentée par les ouvriers et une autre par les employées de maison. En février, elles ont prévu une assemblée pour élaborer des revendications à partir des résultats d'une enquête. Un autre projet est celui de mener une action commune avec les militantes d'autres organisations ouvrières. Elles affirment la volonté de s'« unir en force entre E. de M. des différentes nationalités ». Il est intéressant de remarquer que l'article est ici présenté comme concernant les « espagnoles en France ». Or, il allie à la fois des réflexions portant sur leur statut de migrantes et des revendications uniquement liées à la profession, notamment en ce qui concerne l'assemblée prévue avec les ouvriers. Elles y évoquent leurs droits à la Sécurité Sociale et au chômage comme étant « deux points forts sur lesquels nous insisterons dans nos revendications ». Dans ce cadre, la lutte des employées de maison immigrées au sein de la JOCF est avant tout une lutte pour leurs droits au travail. Leur but est, selon l'expression consacrée par la CFDT, de parvenir à devenir un « travailleur comme les autres »⁷⁷. Cette lutte passe par l'organisation des employées en fonction de leur nationalité.

Les migrantes mobilisées se positionnent effectivement avant tout comme travailleuses. Cela ne signifie pas que leur situation distincte de celle des employées françaises est ignorée. Certains groupes s'engagent concernant les conditions de travail spécifiques aux employées immigrées. Ces dernières sont confrontées à des problématiques supplémentaires à celles partagées avec leurs camarades métropolitaines. Au sein du second bulletin européen des employées de maison, le groupe de travailleuses portugaises auto-organisées sont introduites à la suite des employées espagnoles⁷⁸. Bien plus que leurs camarades hispaniques, ces femmes abordent leur situation en tant qu'immigrées et non simplement employées de maison. Les problématiques de l'emploi sont présentes, notamment au travers de la volonté de « changer notre convention collective ». Cependant, à ces revendications partagées par l'ensemble de la profession s'ajoute un intérêt spécifique pour la condition des travailleuses portugaises. Cette attention particulière passe en premier lieu par un besoin d'informations précises sur les conditions de travail des femmes étrangères. Pour ce faire, elles ont conduit une enquête concernant les horaires, le salaire et l'emploi que les travailleuses portugaises occupaient dans leur pays d'origine. Aucun comparatif n'est fait avec les Françaises dans ce dossier. Cette riche enquête fut par la suite rapportée par Maria Arondo dans son livre *Moi, la bonne*⁷⁹. L'objectif de production de savoirs propre à la JOCF transparaît dans cette situation. Ces actions, si elles sont conduites par des travailleuses immigrées et à destination de celles-ci, adoptent cependant les méthodes d'action jocistes.

77 Dossier « Les employées de maison sont des travailleurs comme les autres », 1969, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

78 *Bulletin Européen des Employées de Maison* n°2, 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1975 »

79 Arondo Maria, « Chapitre 1 : Des journées bien remplies », in : *Moi, la bonne*, 1975, coll. Témoigner, Stock, Bibliothèque Marguerite Durand.

Par ailleurs, les actions menées par les militantes françaises et celles menées par les femmes issues d'un autre pays peuvent se recouper. En plus de porter des revendications similaires, certaines opérations menées auprès d'une population parlant français peuvent ensuite être reproduites à destination des femmes allophones. C'est le cas pour l'enquête « Quelle opinion as-tu », réalisée en avril 1973⁸⁰. Un dépliant intitulé « Que opinas tu » produit par la « J.O.C. Emigrantes Espanoles » et rédigé en espagnol reprend la même structure que ce premier⁸¹. En dehors d'une distinction d'ordre linguistique (l'enquête française parle de « déplacées », celle en espagnol des « Emigrantes »), les questions sont identiques. Une date inscrite au crayon de bois au dos indique 1976-1978, sans plus de précision. Plusieurs hypothèses s'offrent alors à nous. La plus plausible est que cette enquête ait été conduite sur ces deux années, ce qui semble être une période plus longue que pour les autres enquêtes réalisées par la JOCF. Cela signifierait que le questionnaire visant les employées espagnoles est réalisé trois ans après celui à destination des travailleuses françaises, dont la date de 1973 était également inscrite au crayon de bois. Cette action permet de constater que les groupes de travailleuses immigrées n'élaborent pas nécessairement des typologies d'action qui leur sont propres. Des documents produits par l'association à destination d'une autre population peuvent être repris et traduits par les militantes immigrées.

Certaines travailleuses venues en France s'efforcent d'établir des liens avec celles restées au pays d'origine. Cette tentative témoigne également d'une volonté d'organisation des travailleuses immigrées en lien avec leur statut spécifique et leur ancrage dans deux pays. En octobre 1973, lors de la conférence européenne de Naples, une coordination des actions décidées entre les Espagnoles de France et de Belgique et celles restées en Espagne est établie au travers d'un plan d'action⁸². Celui-ci n'est pas détaillé. Claudie Lesselier a constaté que les associations de femmes étrangères créées dans les années 1970 centraient principalement leur action sur le pays d'origine de leurs militantes⁸³. L'action coordonnée des Espagnoles jocistes de France, de Belgique et d'Espagne reprend en partie cette méthodologie. Son aspect transnational qui inclut également un autre pays d'immigration, la Belgique, nuance cependant cette analyse.

A partir d'éléments disparates et de mentions diverses, il est possible de saisir partiellement l'organisation des travailleuses immigrées au sein de la JOCF. Les groupes rassemblant les employées étrangères en fonction de leur nationalité se développent de manière disparate sur le territoire français, dans le temps et dans l'espace. Les revendications portées par ces organisations concernent principalement la profession d'employée de maison dans son ensemble. Elles peuvent être organisées par des militantes jocistes ou se rassembler de manière inattendue au sein de la JOCF de par leur forte présence dans l'association. Les rencontres entre travailleuses immigrées entraînant leur mobilisation reposent cependant en grande partie sur une dimension informelle, non préméditée et difficile à saisir.

80 Enquête préliminaire sur les employées de maison, avril 1973, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1973 »

81 Dépliant « Que opinas tu ? », probablement 1976 – 1978, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J373

82 Conférence Européenne de Naples, octobre 1973, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J372, dossier « 1973 »

83 Lesselier Claudie, « Mouvements de femmes de l'immigration en France du début des années 1970 au début des années 1980 », in : Philippe Rygiel. Politique et administration du genre en migration. Mondes atlantiques XIXe-XXe siècles. France. Publibook, 2012, p. 207-223.

B) Les contacts informels entre travailleuses d'une même nationalité participent grandement à leur engagement

Au sein de la JOCF, de la CFDT ou dans des espaces hors de ces deux organisations, les travailleuses immigrées nouent des contacts avec des employées dont elles partagent la nationalité. Ces rencontres peuvent conduire à l'élaboration de revendications communes, à un partage d'expérience, ou simplement à des amitiés nécessaires aux yeux de ces femmes.

a) *Les travailleuses immigrées mobilisent des réseaux informels pour entrer en contact avec des ressortissants de leur pays*

Diverses formes de rencontres informelles entre travailleuses étrangères existent. Le partage d'une culture commune peut favoriser non seulement les prises de contact entre employées d'une même nationalité, mais également l'élaboration d'actions communes. Ce phénomène se retrouve également au sein de la JOCF. Lors d'une commission jociste d'employées de maison à Chaumy en 1973, cinq travailleuses domestiques espagnoles se rencontrent⁸⁴. Elles ne se connaissent pas. Suite à cette réunion, elles se rassemblent de nouveau pour remplir un tract. Le compte-rendu souligne le fait que leur origine commune les ait poussées à se retrouver ensemble une seconde fois. Il ne semble pas que les employées dont il est ici question soient des militantes ni que la JOCF les ait incitées à se réunir de nouveau. Néanmoins, c'est dans un cadre militant que leur seconde réunion a lieu, pour établir des revendications sur un sujet qui les rassemble : leur emploi. Ces rencontres entre employées de maison immigrées peuvent être un phénomène conjoncturel. Elles ne s'opposent cependant pas à une association dans la lutte avec les travailleuses françaises. De plus, l'engagement à la JOCF des travailleuses domestiques étrangères peut également se faire au travers de réseaux amicaux ou filiaux. Ainsi, Anne-Thérèse, Portugaise de 19 ans et employée de collectivité dans un foyer, entre en contact avec la JOCF au travers de son frère Carlos qui a lui-même participé à un rassemblement parisien en 1974⁸⁵. Les relations informelles occupent donc également une place dans l'intégration des femmes immigrées au sein de l'association chrétienne.

Ces femmes se retrouvent également grâce à des réseaux en dehors de la JOCF, mobilisant d'autres espaces de sociabilité. En 1961 à Toulouse, le cas d'Euphénia « et d'autres filles » est rapporté⁸⁶. Celles-ci prennent leur après-midi du samedi pour retrouver des « gars » d'origine espagnole, comme elles. Ces rencontres leur procurent un « épanouissement car elles se retrouvent dans leur milieu ». Un parallèle est fait avec les employées « déplacées », issues d'espaces ruraux ou de petites villes de province françaises. Ces dernières expriment aussi le besoin de sortir avec des personnes issues de la même région qu'elles. Dans le cas des femmes d'une autre nationalité, cette envie est associée dans le compte-rendu au fait que leurs salaires sont plus bas que les françaises⁸⁷. Elles ne peuvent donc pas avoir les mêmes loisirs que ces dernières.

Par ailleurs, la catégorie JOCF « Employées de Maison » présente les travailleuses d'origine étrangères comme une population isolée avec laquelle le contact n'est pas aisé. Elles ont tendance à

84 Commission d'employées de maison, Chaumy, 1973, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

85 Catégorie d'employées de maison et de collectivité, Le Mans, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1973 – 1974 »

86 Commission régionale des employées de maison Toulouse, 1960-1961, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

87 *Ibid*

favoriser les sorties et les loisirs avec leurs camarades immigrés plutôt que les rencontres formelles de l'organisation jociste. C'est le cas de Chantal, Mauricienne qui fait partie de l'équipe permanente de la JOCF, probablement en 1975-1976⁸⁸. Elle connaît Ginnie et Ruby, toutes deux venues de l'Île Maurice, comme elle. Son témoignage nous permet de découvrir plusieurs lieux de sociabilité entre femmes immigrées. Elle évoque les « foyers mauriciens » dans lesquels elles se rendent. Sa rencontre avec Ginnie a eu lieu grâce à un « "groupe d'amitié" ou [sic] se retrouve [sic] des immigrés et qui organise des sorties »⁸⁹. Cependant, la JOCF constitue également un espace de rencontre, puisqu'elle indique que dans son ancienne place son seul moyen pour connaître d'autres employées de maison était l'association chrétienne. Elle présente son départ à Paris comme lié à une volonté de renouer avec des femmes mauriciennes. Sur la base de ce témoignage on peut supposer que celles-ci sont plus nombreuses à Paris et donc plus accessibles à rencontrer. Pour entrer en contact avec des travailleuses ayant la même origine qu'elle, Chantal mobilise donc des réseaux divers, principalement associatifs et hors du réseau militant pour l'emploi. Cela signifie que la JOCF, éprouvant des difficultés à toucher et mobiliser des employées immigrées en son sein, ne semble pas constituer un réseau de rencontre prioritaire.

Ainsi, en fonction de leurs origines, les travailleuses immigrées ont recours à des méthodes diverses pour entrer en contact avec des personnes partageant leur nationalité. Il est important de souligner que ces réseaux ne se font pas uniquement entre employées de maison mais également avec des camarades occupant diverses professions, et qui ne sont pas uniquement des femmes. Ce qui semble primer dans ces relations est l'origine commune. Les exemples abondent dans ce sens. Par exemple, les « copains port[u]gais » de Maria, elle-même Portugaise, sont évoqués dans un compte-rendu de la fédération de Reims en avril 1973⁹⁰. En décembre 1973, parmi les lieux permettant aux employées de maison de se rencontrer, le cadre syndical est le premier évoqué⁹¹. Dans un cadre plus informel, le centre espagnol « le dimanche » est également mentionné. Noyé dans la masse des autres réponses apportées par les employées de maison, ce lieu n'est pas particulièrement souligné.

L'isolement des travailleuses immigrées est parfois évoqué par la CFDT pour justifier les difficultés auxquelles le syndicat fait face pour communiquer et échanger avec elles. Un autre argument apparaît à une seule reprise : le repli des travailleuses immigrées entre elles. Un retour de commission non daté souligne en effet que les travailleuses immigrées se rassemblent « en petit groupe dans leur local habituel »⁹². Pour engager une discussion avec elles, le syndicat se retrouve donc obligé d'aller vers elles car elles ne se rendent pas d'elles-mêmes dans les locaux de l'union départementale. Cette remarque signifie que des réunions informelles entre travailleuses immigrées existent sur certaines zones du territoire et peuvent faire concurrence à la CFDT.

Ainsi, au sein de la JOCF, pour intégrer l'association ou en parallèle de leur engagement militant, les employées immigrées entrent en contact avec des ressortissants de leurs pays en mobilisant des réseaux informels ou amicaux. La nécessité exprimée par plusieurs employées de se

88 Témoignage de Chantal, non daté, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1975 »

89 *Ibid*

90 Dossier « Employées de Maison », Arras, janvier 1976, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1976 »

91 Supplément *Inform'action* n°8, novembre 1972, Archives Confédérales de la CFDT, 1EP30

92 Documents retour de commissions, non daté, Archives Confédérales de la CFDT, 1E491

rassembler entre immigrés hommes et femmes d'une même nationalité, au-delà d'une dimension professionnelle, se justifie pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ce besoin qu'ont les travailleuses immigrées de se retrouver avec des personnes issues de la même nationalité qu'elles est plusieurs fois rapporté au sein de compte-rendus, que ce soit par ces actrices elles-mêmes ou par les militantes qui sont en contact avec elles. La relative importance de ce discours démontre que ce phénomène est reconnu et que ce constat se renouvelle au fil des ans. La première raison évoquée est la langue. Pereza, employée de maison à Albi, est décrite par des militantes jocistes comme étant timide et parlant mal le français⁹³. Elle n'est pas seule : son frère est également en France et elle s'est nouée d'amitié avec une femme, Portugaise également. La barrière de la langue la conduit à s'exprimer peu durant les réunions. Suite à une proposition, elle a refusé de se rendre à une soirée organisée par l'association et « a demandé s'il n'y avait pas d'autres portugaises »⁹⁴. Ce problème de compréhension entre françaises et immigrées, qui pousse à un repli sur soi des travailleuses immigrées et à une envie de s'entourer de personnes dont elles comprennent les discussions n'est pas un phénomène isolé. Il est également présent chez des militantes engagées au sein de la JOCF, comme Liliane, Antillaise et permanente jociste. Au sujet des événements de sociabilisation organisés par l'association elle tient un discours critique :

« Au boum [sic] : non ce n'est pas du tout pareil, parce que lorsqu'on se rencontre on parle le « créole », et là on est heureuses. »⁹⁵

La nécessité de comprendre ce qui se dit autour de soi pousse certaines travailleuses immigrées à entrer en contact en priorité avec des employées de la même nationalité. Ce qui est également exprimé ici par Liliane est le plaisir de se retrouver avec des femmes qui partagent une même langue mais également une même culture.

Par ailleurs, l'expérience des employées de maison immigrées lors de leur arrivée en France est souvent une expérience solitaire. Ce souvenir peut pousser les militantes étrangères à essayer d'entrer en contact avec les travailleuses domestiques immigrées lorsqu'elles en rencontrent. Ce phénomène est visible dans le récit que fait Rose-Marie en octobre 1975 de sa rencontre avec Maria chez le dentiste :

« [...] elle est venue ouvrir la porte et quand j'ai vu qu'elle était portugaise j'ai essayé de lui parler, son patron est venu tout de suite [...]. »⁹⁶

L'employeur de Maria ne souhaite pas que celle-ci échange avec Rose-Marie. L'isolement d'une employée de maison pour la préserver des influences extérieures est le positionnement adopté par de nombreux employeurs, plus encore lorsqu'elles sont immigrées. Rose-Marie rapproche sa volonté de rentrer en contact avec sa propre expérience : arrivée du Portugal, elle est restée deux mois sans travail. Ne parlant pas français et ne connaissant personne, « les débuts ont été durs ». Le fait que l'employeur de Maria « ne voulait pas qu'[elle] lui parle » l'incite à vouloir nouer un contact.

93 Compte-rendu des rencontres d'employées de maison d'Albi, 1966 – 1967, Albi, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « 1956 – 1966 »

94 *Ibid*

95 *Ibid*

96 Notes d'une rencontre d'employées de maison, Périgueux, octobre 1975, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 45J375, dossier « Témoignages, compte-rendus des fédés – 1975 – 1976 », sous-dossier « 1976 »

Les nombreuses évocations par la JOCF des lieux et des méthodes de rencontre informelle des travailleuses immigrées démontrent que l'association a conscience de l'importance de ce phénomène. Au contraire, la seule fois où la CFDT évoque cette pratique c'est pour souligner la concurrence qu'elle peut constituer pour le syndicat. Les relations nouées par les femmes étrangères entre elles peuvent effectivement s'inscrire dans le cadre d'une lutte pour leurs droits au travail. Cependant, elle se fonde avant tout sur un besoin de partage et de compréhension mutuelle. Selon leur nationalité, les employées peuvent rencontrer des migrantes de leur origine au sein de la JOCF, comme c'est le cas pour les Espagnoles et parfois pour les Portugaises, ou hors du cadre associatif, dans des lieux dédiés. Pour conclure l'analyse, quelques uns de ces espaces de rassemblement et de discussion spécifiques peuvent être étudiés.

b) Fin des années 1970 et début des années 1980 : le développement des réseaux associatifs de femmes immigrées

La JOCF et la CFDT accueillent, rassemblent et organisent en leur sein des travailleuses domestiques immigrées. Leur objectif premier ne portait pas sur cette population mais sur celle des employées de maison dans leur ensemble. Ces deux organisations ont dû élaborer un discours à leur sujet, construire des méthodes d'action et, parfois, des revendications qui leur soient propres. En partant de l'affirmation d'Helen Schwenken selon laquelle les femmes immigrées syndiquées conservent un engagement associatif, il apparaît nécessaire d'étudier les autres espaces d'organisation qui ont existé sur la période étudiée⁹⁷. Ceux-ci se développent notamment à partir du début des années 1970.

La mobilisation des femmes immigrées est fortement liée dans l'imaginaire collectif à l'idée d'émancipation. Adelina Miranda, Nouria Ouali et Danièle Kergoat appellent à relativiser cette notion⁹⁸. En effet, les migrantes qui ne participent à aucune action et n'élaborent pas de revendications ne sont pas pour autant asservies. Par ailleurs, les femmes immigrées qui s'engagent politiquement sont souvent issues de classes moyennes, ont un niveau d'étude supérieur et sont bien établies dans le contexte migratoire⁹⁹. Les formes d'engagement sont diverses. Pour les femmes exclues du marché de l'emploi, l'engagement associatif peut constituer une méthode de mobilisation possible. Au vu des quelques associations identifiées durant le dépouillement des sources, il me semble nécessaire de rappeler en dernière analyse que de nombreuses femmes issues d'une autre nationalité luttent sur des questions autres que le travail. Leurs revendications viennent compléter et résonnent avec celles élaborées par les militantes cédétistes et jocistes d'origine étrangère.

A partir de la fin des années 1970 et plus encore au début des années 1980, plusieurs associations de femmes immigrées voient le jour. Ces dernières ne se positionnent que marginalement en faveur d'une meilleure réglementation de l'emploi des travailleuses immigrées. Leur engagement s'inscrit avant tout dans une dimension culturelle et familiale. En 1982, alors que la lutte pour la régularisation des sans-papiers se développe, le Collectif de Soutien aux Femmes Sans-Papiers voit le jour¹⁰⁰. Lors de son lancement, il affirme que son objectif est la centralisation

97 Schwenken Helen, « Mobilisation des travailleuses domestiques migrantes : de la cuisine à l'Organisation internationale du travail », *Cahiers du Genre*, 2011/2 (n° 51), p. 113-133.

98 Miranda Adelina, Nouria Ouali, et Danièle Kergoat. « Les mobilisations des migrantes : un processus d'émancipation invisible ? » *Cahiers du Genre* n° 51, n° 2 (23 décembre 2011), p. 5-24.

99 *Ibid*

100 Plateforme du Collectif Femmes Immigrées, non daté, Archives de la Maison des Femmes

des luttes pour les femmes touchées par le problème de la régularisation exceptionnelle. Ce collectif regroupe diverses associations de femmes immigrées ainsi que des associations de solidarité avec les immigrés et des personnes individuelles. Les nombreuses organisations de femmes immigrées présentes au sein du collectif démontrent l'existence d'une vie associative riche. On trouve parmi elles l'AMEEF ou l'association des Femmes Espagnoles, l'Association des Femmes Maliennes, le Centre d'Échange et de Rencontre des Femmes Africaines (CERFA), l'Association de Solidarité avec les Femmes Immigrées Sénégalaises (ASFIS), l'association Migrant Asie pour les femmes du Sud-Est Asiatique, le Mouvement pour la Défense des Droits de la Femme Noire (MODEFEN)...¹⁰¹ En 1983, le collectif est réorganisé sous le nom de Collectif des Femmes Immigrées. Ses préoccupations s'élargissent alors et portent sur d'autres sujets que la seule régularisation. Deux axes prioritaires se dégagent durant cette seconde phase. Tout d'abord, l'information et la coordination des diverses associations. Ensuite, les actions de dénonciation. Preuve que cette mobilisation entraîne une certaine visibilité et une progressive prise en compte dans les luttes féministes plus large, *les Cahiers du féminisme* produisent un numéro spécial sur les immigrées en automne 1983¹⁰². Le journal aborde des thèmes divers, revenant sur la présence accrue des femmes migrantes à partir de ce qui a été identifié comme une période de féminisation des migrations au début des années 1970¹⁰³. Dans son approche, les secondes générations sont principalement présentées comme un moteur de ce changement puisque « elles ne souffrent pas des mêmes handicaps que la première génération d'immigrées »¹⁰⁴. Au sujet de l'emploi, les journalistes constatent que les femmes étrangères sont de plus en plus nombreuses à travailler. Néanmoins, cette progression est liée principalement au veuvage ou aux séparations de leur mari. L'analyse de cette migration demeure partielle et insiste sur le nombre de femmes dépendantes de leur époux et enfermées dans leur foyer. Le Collectif Femmes Immigrées est évoqué dans sa lutte pour la régularisation des femmes immigrées et sa dénonciation du maintien des femmes dans la dépendance.

Si ces organisations s'inscrivent particulièrement dans des rassemblements par nationalité ainsi que dans des approches culturelles et familiales, certaines associations se révèlent prendre également position sur des questions liées à l'emploi. L'association *Les Yeux Ouverts* rassemble des femmes Algériennes, Marocaines et Tunisiennes. Son premier bulletin est publié en février 1984. Il informe ses lectrices tout en s'imposant comme une plateforme de revendications sur diverses questions¹⁰⁵. Dans ce bulletin, plusieurs articles portent sur le travail des femmes immigrées. Au sujet du 8 mars 1984, l'un d'entre eux met en avant les slogans suivants :

- « - Défense de l'emploi des femmes immigrées !
- Egalité des droits !
- Unité de toutes les travailleuses et travailleurs contre le racisme ! »¹⁰⁶

101 Liste des organisations de femmes immigrées, non daté, Archives de la Maison des Femmes

102 Numéro « Femmes immigrées : elles ne veulent plus se taire », *Les Cahiers du Féminisme*, automne 1983, Archives de la Maison des Femmes

103 Sur cette question, voir : Moujoud Nasima et Falquet Jules, « Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociale, migration et histoire coloniale » in Christine Verschuur et Christine Catarino, *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*, Genève, Cahiers Genre et Développement, n°9, L'Harmattan, 2013, pp. 229-245

Guerry Linda, « Des migrantes de longue date », *Plein droit*, 2007/4 (n° 75), p. 7-10.

104 Numéro « Femmes immigrées : elles ne veulent plus se taire », *Les Cahiers du Féminisme*, automne 1983, Archives de la Maison des Femmes

105 *Les yeux ouverts* n°1, février 1984, Archives de la Maison des Femmes

106 *Ibid*

Ce papier informe sur la place des travailleuses immigrées actives ainsi que sur les secteurs d'emploi qu'elles occupent. Les militantes de l'association soutiennent que la crise touche particulièrement les femmes immigrées à cause de leur manque de qualifications, affirmant que « la féminisation de l'immigration correspond maintenant à la féminisation du chômage »¹⁰⁷. Les revendications développées dans cette analyse portent sur la lutte contre l'assignation des femmes immigrées aux secteurs les plus mal payés et aux travaux les plus pénibles. Le droit à l'emploi et à la sécurité des salaires pour les femmes immigrées et le refus des licenciements abusifs auxquels elles sont sujettes sont également proclamés. Enfin, les militantes appellent à un rassemblement du 8 mars 1984 qui prenne en compte les femmes immigrées et dans lequel ces revendications pourront être portées. Un autre article intitulé « les femmes immigrées et le travail » divulgue des informations diverses sur l'emploi des travailleuses immigrées, le pourcentage d'actives et les secteurs d'emploi dans lesquels elles sont employées. On apprend ainsi qu'en 1978, 27,7 % des femmes étrangères sont employées dans les services contre 12 % pour les françaises. Le premier secteur d'emploi des migrantes est cependant la manœuvre, qui occupe 39,5 % d'entre elles quand seulement 17 % des actives françaises s'y trouvent. La formation des femmes étrangères est également abordée dans un dernier article qui compare le nombre de femmes immigrées ayant eu accès à des formations d'alphabétisation par rapport au nombre d'hommes étrangers dans la même situation. Ainsi, 5 000 femmes sur 1 million d'immigrées en 1975 ont participé à ces formations, quand on trouve 60 000 hommes sur 2 millions d'immigrés. D'autres parties du journal portent sur la réglementation du droit de séjour et de travail des femmes immigrées ou sur leur régularisation.

Les diverses approches du travail des femmes étrangères dans ce journal dévoilent l'intérêt de cette organisation pour cette question. Pourtant, elle ne se présente pas comme portant spécifiquement sur l'emploi. Dès lors, on peut constater que le travail des migrantes s'inscrit dans la réflexion de certaines associations de femmes immigrées au début des années 1980. Celles-ci peuvent alors mener une lutte pour l'emploi en dehors du cadre syndical et jociste que nous avons étudié tout au long de ce mémoire. Le constat de l'importance du secteur des services conduit également ces organisations à s'interroger sur le travail domestique et sur l'assignation des femmes, notamment étrangères, à cet emploi. Dans la même dynamique que le collectif des *Yeux Ouverts*, Myriam Paris a étudié le « groupe femmes » de l'Union Générale des Travailleurs Réunionnais en France (UGTRF), association fondée en 1963¹⁰⁸. Ce groupe prend la défense des travailleuses réunionnaises présentes en France suite à une migration organisée par la métropole. Sa création part du postulat que les femmes émigrées en France ont à affronter une situation souvent plus pénible que celle de leurs compatriotes masculins. Sur la question de l'emploi, le « groupe femmes » dénonce également les conditions d'exploitation des travailleuses immigrées, en particulier des employées de maison. En 1965, lors de l'assemblée de l'UGTRF, le « débat [est] marqué surtout par l'intervention de plusieurs jeunes filles employées de maison venues faire part des abus et humiliations dont elles se trouvent victimes »¹⁰⁹. Des organisations créées pour aborder des problématiques liées à l'immigration féminine peuvent donc intégrer dans leur réflexion l'emploi des femmes immigrées.

107 *Les yeux ouverts* n°1, février 1984, Archives de la Maison des Femmes

108 Paris Myriam. « « Contre tous les pouvoirs » ». *20 21. Revue d'histoire* N° 146, n° 2 (27 juillet 2020): 95-107.

109 *Ibid*

Conclusion

Les travailleuses immigrées participent donc à la lutte des employées de maison. Tout d'abord, elles s'engagent aux côtés de leurs consœurs françaises au sein de la JOCF et de la CFDT. Militantes sur le terrain, participant aux actions et aux réflexions des organisations, une infime partie d'entre elles peut également accéder à des postes de responsables, limités notamment au sein du syndicat par un appareil législatif discriminant. L'association jociste les mobilise également en tant que représentantes lors de rencontres européennes. Elles sont nombreuses et indispensables au fonctionnement de ces organisations et, par conséquent, à la lutte des employées de maison. L'engagement dont certaines font preuve entre en contradiction avec les représentations négatives qu'expriment les structures de lutte pour les employées de maison à leur égard. Ce paradoxe s'explique par le fait que les « travailleuses immigrées » constituent une population hétérogène. Des dynamiques individuelles diverses peuvent motiver leur engagement. De plus, certaines nationalités se révèlent plus combatives que d'autres. C'est le cas des Espagnoles qui ont pu inciter les employées françaises à se mobiliser. Les employeurs, effrayés par cette nationalité revendicative, se tournent vers des employées d'autres origines à partir du début des années 1970. Au-delà d'une mobilisation aux côtés des françaises, les travailleuses domestiques migrantes luttent également entre elles. Elles peuvent se regrouper par nationalité au sein de la JOCF. Malgré quelques mentions de deux commissions, l'une d'Espagnoles, l'autre de Portugaises, les sources viennent à manquer sur cette question. Elles élaborent entre elles des revendications qui portent sur leurs oppressions spécifiques, mais s'engagent surtout au sujet du travail domestique et de la réglementation de ce secteur. Des rencontres informelles entre femmes d'une même nationalité et hors de la question de l'emploi existent également. Des contacts amicaux favorisés par le partage d'une même culture peuvent entraîner certaines immigrées à s'engager à la JOCF ou se réaliser en son sein, notamment pour les femmes issues de la péninsule ibérique qui sont nombreuses au sein de l'organisation. Ces rencontres mobilisent également d'autres réseaux et des lieux de sociabilité divers. Ce besoin de se retrouver avec des ressortissants de leur pays exprimé par les travailleuses immigrées se justifie par les difficultés de communication liées à la langue et par un besoin de compréhension mutuelle reposant sur le partage d'une même culture. Par ailleurs, certaines femmes engagées dans la lutte pour les employées de maison s'investissent également dans le secteur associatif. Les associations pour femmes immigrées en fonction de leur nationalité se développent surtout à la fin des années 1970 et dans la première moitié des années 1980. Elles s'inscrivent dans une approche plutôt culturelle. Certaines d'entre elles, même si elles n'en font pas leur sujet principal, réfléchissent sur les discriminations à l'emploi des migrantes, notamment au sein du secteur domestique.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Jusqu'à une période récente, les travailleuses immigrées ont été absentes des recherches sur l'histoire du genre et sur l'histoire des migrations, victimes à la fois d'un manque de sources et d'une approche les enfermant dans des rôles considérés comme « traditionnels ». Les employées de maison étrangères n'échappent pas à cette situation. Ceci s'explique d'abord par le caractère particulier du travail domestique, difficile à saisir. N'étant pas directement inséré dans les systèmes de production, il n'a pas suscité de réel intérêt de la part des centrales syndicales. Il est exercé dans le cadre du domicile, à l'abri des regards extérieurs et par conséquent, invisible. De plus, l'emploi des femmes immigrées a été nié, empêché et limité tout au long du XXe siècle. Nombre d'entre elles sont employées au noir, comme leurs congénères masculins. Ce double silence complexifie fortement les recherches sur ces travailleuses. Pourtant, l'étude de la JOCF et de la CFDT, deux organisations engagées auprès des employées de maison, permet de révéler non seulement leur importance numérique dans ce secteur d'emploi, mais également leur engagement syndical et politique pour leurs droits au travail.

Les employées de maison sont presque exclusivement des femmes. Dès le début du XXe siècle, alors que le travail domestique se concentre progressivement entre les seules mains des « bonnes à tout faire », les hommes qui pouvaient être employés pour d'autres tâches dans ce secteur disparaissent. Puisqu'il se déroule dans l'espace du foyer et repose sur des compétences définies comme féminines, cet emploi est attribué aux femmes. Il rassemble de nombreuses tâches, de la couture à la cuisine en passant par l'entretien du domicile, la garde des enfants, les achats de nourriture et autres divers travaux. Les femmes qui exercent cette activité particulièrement éprouvante physiquement n'ont que peu de temps de repos. Elles doivent être constamment disponibles, au service de leurs employeurs. Le fait qu'elles logent chez eux aggrave cette demande. Leurs conditions de travail difficiles sont rémunérées par un très faible salaire. Cette situation entraîne de nombreuses maladies professionnelles, notamment liées à l'épuisement et à la manipulation de produits ménagers toxiques.

Du début du siècle au commencement des années 1980, la condition des employées de maison ne connaît pas de réel changement, malgré la signature de conventions collectives tentant de réguler le secteur. Les femmes qui acceptent d'exercer ce métier sont des migrantes. Issues des campagnes rurales et des petites villes de province au XIXe siècle, elles sont progressivement remplacées par les travailleuses ayant traversé une frontière et acceptant un moindre salaire et des conditions de travail toujours aggravées. Tout au long du XXe siècle, les nationalités majoritaires dans la profession se succèdent, suivant le mouvement des vagues migratoires. Au début des années 1960, les Espagnoles s'imposent dans la profession. Elles sont progressivement remplacées par les Portugaises et les Maghrébines. Les femmes issues des Antilles, de l'Île de la Réunion et de l'Île Maurice sont également présentes sur la période étudiée. Celles qui ont migré depuis les départements d'Outre-Mer possèdent la nationalité française, elles ne partagent donc pas entièrement la difficile condition des femmes étrangères. Cependant, au vu du fait qu'elles sont issues d'une migration organisée par le BUMIDOM, qu'elles sont mises en concurrence avec les travailleuses d'une autre nationalité et qu'elles touchent des salaires inférieurs à ceux des femmes nées en France métropolitaine, elles sont comprises dans cette analyse comme étant des femmes

immigrées. Toutes sont assignées à cet emploi, l'un des seuls qui leur soit proposé lors de leur entrée sur le territoire. La division sexuelle du travail conjuguée aux stéréotypes racistes les empêchent d'avoir accès à des secteurs plus diversifiés.

Il est difficile d'évaluer la proportion exacte de ces travailleuses parmi les employées de maison. En effet, de nombreuses femmes ne sont pas déclarées. Après 1974 et l'interdiction pour les migrantes issues du regroupement familial d'exercer une activité économique, elles sont plus nombreuses encore à travailler clandestinement. Par ailleurs, les conditions de travail, déjà difficiles pour l'ensemble des employées domestiques, sont encore plus dures pour elles. La barrière de la langue augmente l'isolement partagé par l'ensemble de la profession et les conduit à signer des contrats dont elles ne saisissent pas le sens. De plus, leur situation précaire empêche leur mobilisation. Perdre leur travail peut en effet signifier pour elles de se retrouver sans logement et sans ressources dans un pays inconnu. Le fait d'être seules face à leur employeur, de vivre sous son toit et d'être souvent ignorantes des conventions collectives départementales entrave, de manière générale, l'engagement de toutes les employées de maison.

Malgré ces limites, la JOCF et la CFDT tentent de mobiliser les travailleuses domestiques. Les deux organisations essaient de définir des revendications et de mener des actions au travers d'un important travail de communication sur leurs droits et de prises de contact avec les employées. Le discours qu'elles élaborent au sujet de l'importante part de femmes migrantes dans l'emploi permet de saisir les actions menées à leur égard ainsi que leur place dans ces organisations. Tout d'abord, elles véhiculent toutes deux une image négative et victimaire des travailleuses étrangères. Elles sont dépeintes comme une population particulièrement difficile à mobiliser, isolée, ne parlant pas la langue et ne connaissant pas ses droits. Par ailleurs, leur projet migratoire limite leur engagement politique. En effet, les militantes cédétistes et jocistes affirment que ces travailleuses, en particulier les Espagnoles et les Portugaises, s'inscrivent dans un parcours migratoire temporaire. Dès lors, leur objectif est d'accumuler rapidement de l'argent pour ensuite retourner dans leur pays d'émigration. Si ces discours partagent des représentations similaires, ils ne sont cependant pas développés dans une même mesure au sein des deux organisations. L'analyse lexicométrique des journaux *Inform'action* de la CFDT révèle que les travailleuses immigrées y sont rarement évoquées. Pourtant, cette revue constitue l'organe d'information et de communication principal de la fédération « Employés de Maison ». Le syndicat s'engage prioritairement pour la réglementation de la profession et tente dès lors de gommer les particularismes qui pourraient conduire à des revendications diverses et diviser les travailleuses. Tout comme l'immigration, le fait que cet emploi soit occupé exclusivement par des femmes n'est presque jamais abordé par la CFDT. Au contraire, la JOCF affirme avoir conscience de l'importante présence des employées de maison immigrées dès le début des années 1960, en particulier en région parisienne. Elle appelle à la solidarité entre toutes les travailleuses, au-delà de leur nationalité. Cependant, elle peine tout au long de la première moitié de la décennie à élaborer un discours spécifique à l'égard de cette population. En les désignant avec l'appellation générale des « déplacées », leur expérience et leur parcours migratoire sont assimilés à ceux des femmes issues d'autres régions françaises. Néanmoins, les difficultés spécifiques auxquelles elles sont confrontées sont reconnues. L'association radicalise ses prises de position à partir de 1970. Les employeurs sont alors pointés du doigt comme les responsables de l'immigration qui asservit les travailleuses. La JOCF identifie plus précisément dans ses analyses les problématiques propres aux employées étrangères. Par ailleurs, la place laissée à la parole de ces femmes au sein de l'organisation chrétienne est révélatrice de leur importance dans le secteur

domestique. La doctrine du « voir, juger, agir » de la JOCF repose sur le partage d'expérience des jeunes travailleuses. Ces échanges doivent les inciter à la réflexion à partir de leur vécu individuel. De nombreux compte-rendus de réunions témoignent de la participation des employées immigrées à ces discussions. Elles signent également des témoignages. Ceux-ci répondent à deux objectifs contradictoires. Ils servent en premier lieu à éduquer les travailleuses françaises sur leur situation. Ils informent ainsi sur les contrats, sur les contraintes qui pèsent sur les migrantes dans l'emploi ainsi que sur les divers parcours migratoires. Dans un même temps, ils permettent aux employées d'une même nationalité de se reconnaître dans ces récits. Une seconde ambition paradoxale est de permettre la solidarité entre Françaises et immigrées. La JOCF souligne alors dans ces témoignages ce qu'ils ont de similaires avec ceux d'autres nationalités. Ils sont de plus partagés ensemble, sans distinction d'origine.

Pour parvenir à mobiliser l'ensemble de la profession, la JOCF comme la CFDT développent des actions à destination des travailleuses étrangères. La communication dans une autre langue constitue dans les deux cas la méthode la plus visible et la mieux développée. Au travers d'affiches, de tracts, de livrets, mais également de traductions en direct comme lors du rassemblement cédétiste de février 1968, les deux organisations tentent d'impliquer les femmes migrantes. Elles communiquent ainsi sur leurs revendications mais également sur les réunions à venir et sur les décisions prises lors d'événements importants. Des documents informatifs sur leurs droits sont également produits. Ces traductions se font essentiellement en espagnol, parfois en portugais. Encore une fois, malgré ce terrain commun, les modalités d'action diffèrent entre les deux organisations. La CFDT élabore quelques revendications particulières aux femmes immigrées, notamment au sujet de leur accès à la formation. Cependant, la méthode adoptée par le syndicat consiste essentiellement en l'intégration de ces travailleuses aux revendications générales sur la profession. Ainsi, l'idée selon laquelle des revendications particulières pourraient empêcher la lutte des employées de maison se retrouve ici. En ce qui concerne la JOCF, une volonté d'agir sur cette question est affirmée dès le début des années 1960. La notion d'accueil constitue la méthode principale mobilisée. Dans une approche en partie motivée par la morale, l'association cherche à lutter contre l'isolement des femmes étrangères, isolement dont elles souffrent encore plus durement que leurs consœurs françaises. D'autres actions, disparates et peu organisées, sont également menées par des militantes jocistes. Quand, dans le cas de la CFDT, aucune action générale ne se dégage à destination des migrantes, la JOCF développe donc une méthode d'accueil pour lutter contre leur solitude et les inciter à s'engager au sein de l'association.

L'attitude adoptée par ces deux organisations à l'égard des employées de maison immigrées conduit à s'interroger sur l'engagement de ces dernières au sein de ces structures. En premier lieu, elles se mobilisent aux côtés de leurs collègues françaises. L'absence de chiffre comptabilisant leur présence ne permet pas de les dénombrier avec exactitude. Pour saisir leur mobilisation, la seule possibilité est alors de se reposer sur les analyses faites par les militantes cédétistes et jocistes et sur les compte-rendus des réunions. Leur engagement est d'autant plus difficile à identifier que les actions des travailleuses domestiques sont majoritairement menées individuellement, seules face à leur employeur. Cependant, on peut remarquer qu'elles sont présentes sur le terrain, participent aux réunions, discutent avec leurs collègues et tentent de prendre contact avec d'autres employées pour les mobiliser. Par ailleurs, elles occupent une place particulière au sein des organisations. Elles peuvent entrer plus aisément en contact avec les employées dont elles partagent l'origine et la langue, brisant ainsi leur isolement. Certaines d'entre elles atteignent des postes de responsable.

L'exemple le plus marquant est Maria Arondo, immigrée espagnole qui devient responsable européenne de la JOCF « Employée de Maison ». Néanmoins, la conjugaison des limites empêchant leur mobilisation et d'une législation restrictive limite fortement leur nombre. A la CFDT, certaines sont cependant responsables locales avant la loi de 1972 autorisant la participation des personnes immigrées aux élections syndicales. L'importance de leur engagement se constate également par le fait que, dans certaines régions, elles sont plus investies que les Françaises et gèrent seules les sections locales. Dès lors, le paradoxe entre les représentations véhiculées par la CFDT et la JOCF et le constat de leur mobilisation au sein de ces deux organisations peut surprendre. Pourtant, il s'explique par le fait que les discours élaborés concernent les « travailleuses étrangères », comprises comme un ensemble homogène et indistinct. Au sein de cette population, diverses dynamiques pouvant favoriser ou empêcher leur action existent pourtant, au-delà de celles partagées par toutes et clairement identifiées. Un investissement associatif ou politique préalable à leur départ peut les inciter à s'engager de nouveau. De plus, leur mobilisation peut se faire en lien avec leur pays d'origine, en dénonçant les perceptions qu'en ont les employeurs ou en tentant d'établir une connexion avec les employées de maison qui y travaillent. Enfin, certaines nationalités sont représentées à la fois par les militantes et par les employeurs comme étant particulièrement revendicatives. C'est le cas des Espagnoles qui ont donné un souffle nouveau à la lutte pour les droits des travailleuses domestiques durant les années 1960 et 1970.

Cet engagement aux côtés des travailleuses françaises est complété par des mobilisations et des rassemblements entre femmes immigrées. Ceux-ci peuvent se réaliser au sein de la JOCF. Malgré le peu de sources sur le sujet, il est possible d'identifier deux commissions regroupant les employées de maison par nationalité au sein de l'association : la commissions des Portugaises et des Espagnoles. Celles-ci mènent des actions en lien avec leur profession et élaborent des revendications qui portent sur l'emploi. Elles tentent d'établir des solidarités transnationales, notamment avec la Belgique et l'Espagne, et essayent de s'implanter sur tout le territoire. Ce regroupement en fonction de leur origine s'explique car il favorise la discussion et permet d'aborder des problématiques qui leur sont propres. Cependant, peu de revendications portant particulièrement sur leur statut d'immigrées sont rapportées. Ces rassemblements peuvent également reposer sur des solidarités informelles. Le fait de partager la même nationalité que d'autres militantes incite certaines travailleuses à s'engager à la JOCF. Ce phénomène concerne particulièrement les Espagnoles et les Portugaises. Par ailleurs, l'association chrétienne souligne l'existence de réseaux de rencontre informels auxquels participent certaines militantes immigrées. Elles se rassemblent dans des foyers par nationalité, au sein d'associations ou en mobilisant d'autres ressources et nouent des amitiés avec des personnes dont elles partagent l'origine. Ces relations peuvent exister en parallèle de leur engagement politique. La CFDT ne mentionne qu'une seule fois leur existence pour souligner l'ombre qu'elles peuvent faire à la syndicalisation des femmes immigrées, qui préfèrent se retrouver entre elles. Ce besoin s'explique par la nécessité de comprendre sans difficulté la langue parlée par leurs congénères et le plaisir de partager une même culture. De plus, étant moins bien payées que les Françaises, elles ne peuvent pas avoir les mêmes loisirs qu'elles. Enfin, pour compléter ce bref tableau des divers engagements des travailleuses immigrées, il est important de mentionner les associations qui se développent notamment à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Celles-ci proposent aux femmes d'une même nationalité de se retrouver en leur sein. Elles adoptent principalement une approche culturelle. Cependant, certaines d'entre elles abordent la question de l'emploi des femmes migrantes, comme l'association maghrébine *Les*

Yeux Ouverts, créée en 1984. L'urgence d'une réglementation plus juste se révèle par le fait que *Les Cahiers du Féminisme* consacrent un numéro spécial à cette question en automne 1983.

L'emploi domestique en France est donc occupé par des femmes, souvent immigrées. Malgré les nombreuses limites qui pèsent sur leur mobilisation, celles-ci tentent de lutter pour leurs droits au travail. A partir des années 1970 et plus encore en 1980, le temps partiel détricote la profession. Les employées de maison avec plusieurs employeurs sont progressivement assimilées aux femmes de ménage. Elles sont alors confrontées à de nouvelles problématiques. Cependant, à l'échelle mondiale, l'exploitation des employées de maison et leur difficile visibilité persiste. Au Liban, des migrantes originaires d'Éthiopie, du Sri Lanka, du Bangladesh et de plusieurs pays d'Afrique sont engagées comme travailleuses domestiques par des particuliers et placées sous leur dépendance¹. La crise économique qui sévit aujourd'hui dans le pays les atteint de plein fouet. Licenciées sans préavis, parfois sans avoir été payées depuis des mois, elles se retrouvent à la rue et sans possibilité d'embauche. Nécessaires mais méprisées, nombreuses sur le territoire tout en étant absentes des réflexions politiques, leur situation fait écho à celle des employées de maison françaises des années 1960 – 1980.

1 Hayek Caroline, Mardam Bey Soulayma, 2020, 1^{er} décembre, « Les employées de maison : ces témoins silencieux du Liban qui vacille », *L'Orient Le Jour*, <https://www.lorientlejour.com/article/1243073/les-employees-de-maison-ces-temoins-silencieuses-du-liban-qui-vacille.html>

BIBLIOGRAPHIE

• Histoire et sociologie de l'immigration

Blanc-Chaléard Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*. La Découverte, « Repères », 2001.

Chuang Ya-Han. « Syndiquer, s'intégrer : la CGT et les travailleur·euse·s pro-chinois·e·s sans-papiers, un mouvement « communautaire » inachevé », *Mouvements*, 2018 (N° 93), p.164-72.

Condon Stéphanie, « Migrations antillaises en métropole », *Les cahiers du CEDREF*, 8-9, 2000, p. 169-200.

Gastaut Yvan et Schor Ralph (dir), *L'immigration en France au XXe siècle*. *Historiens & Géographes*, n° 384, janvier 2004, p. 265-372. *Historiens & Géographes*, n° 385, janvier 2004, p. 73-252.

Green Nancy, *Repenser les migrations*, Paris, Puf, 2002.

Hajjat Abdellali, « 61. La Marche pour l'égalité et contre le racisme », in : Michel Pigenet éd., *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*. Paris, La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », 2014, p. 671-680.

Noiriel Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe - XXe siècle)*, Paris, Editions du Seuil, 1988.

Noiriel Gérard, « Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir. », in *Hommes et Migrations*, n°1255, Mai-juin 2005. Les chantiers de l'histoire. Historiographie de l'immigration. p. 38-48.

Pitti Laure, « Grèves ouvrières versus luttes de l'immigration : une controverse entre historiens », *Ethnologie française*, 2001/3 (Vol. 31), p. 465-476.

• Études sur le genre

Erbs Laurent, « Travail et assignations de genre en sortie de guerre. Emplois féminins en Moselle (1945-1946) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2017/1, 133, p. 15-25.

Kergoat Danièle, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe » in : *Genre et économie : un premier éclairage*. Genève : Graduate Institute Publications, 2001.

Omnès Catherine, « Les trois temps de l'emploi féminin : réalités et représentations », *L'Année sociologique*, 2003/2 (Vol. 53), p. 373-398.

Perrot Michelle, « Épilogue. Écrire l'histoire du travail des femmes », dans : Margaret Maruani éd., *Je travaille, donc je suis. Perspectives féministes*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2018, p. 279-285.

Perrot Michelle, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Champs histoire, réédition 2012, première parution 1998.

Schweitzer Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, ed. Odile Jacob, 2002.

Schweitzer Sylvie, « Les enjeux du travail des femmes », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2002/3, 75, p. 21-33.

Thébaud Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Éditions, 2007.

Vigna Xavier, Zancarini-Fournel Michelle, « Intersections entre histoire du genre et histoire ouvrière », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2013/2 (n° 38), p. 181-208.

- **Histoire croisée du genre et des migrations**

Catarino Christine et Morokvasic Mirjana, « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21 - n°1 | 2005, 7-27.

Catarino, Christine. « Politiques migratoires et politiques d'emploi : la flexibilité sexuée en Europe ». *Cahiers du Genre* n° 51, n° 2 (23 décembre 2011): 93-112.

Chaïb Sabah, « Femmes immigrées et travail salarié », *Les cahiers du CEDREF*, 16 | 2008, 209-229.

Condon Stéphanie, « L'activité des femmes immigrées du Portugal à l'arrivée en France, reflet d'une diversité de stratégies familiales et individuelles? » *Population*, 2000, p. 301-330.

Falquet Jules, Hirata Helena, Kergoat Danièle *et al.*, *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*. Presses de Sciences Po, « Académique », 2010, 344 pages.

Guerry Linda, « Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche », *Genre & Histoire* [En ligne], 5 | Automne 2009, mis en ligne le 18 janvier 2010.

Guerry Linda, « Des migrantes de longue date », *Plein droit*, 2007/4 (n° 75), p. 7-10.

Guerry Linda, « "Main-d'œuvre étrangère" et marché du travail dans la région de Marseille (1918-1939). La question du genre. » in : *Hommes et Migrations*, n°1263, Septembre-octobre 2006. *Immigration et marché du travail. Un siècle d'histoire*. p. 26-34.

Lévy Florence, Lieber Marylène, « La sexualité comme ressource migratoire. Les Chinoises du Nord à Paris », *Revue française de sociologie*, 2009/4 (Vol. 50), p. 719-746.

Lévy Florence, « La migration par le travail n'est pas toujours une expérience émancipatrice pour les femmes », in : Sara Casella-Colombeau (dir.), Dossier « Les femmes sont-elles des "travailleurs immigrés" comme les autres ? », *De facto* [En ligne], 12 | octobre 2019, mis en ligne le 17 octobre 2019.

Martini Manuela, Rygiel Philippe, *Genre et travail migrant. Mondes atlantiques, XIXe -XXe siècles*, Publibook, 1994.

Morokvasič Mirjana, « Des femmes au genre en migrations », *NAQD*, 2010/1 (N° 28), p. 35-54.

Morokvasič Mirjana « Birds of passage are also women », *International Migration Review*, "Women in Migration", 1984

Morokvasič Mirjana, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », *Les cahiers du CEDREF*, 16 | 2008, 33-56.

Morokvasič, Mirjana. « Emigration Des Femmes: Suivre, Fuir Ou Lutter. », *Nouvelles Questions Féministes*, 1986 (N°13), 1986, p. 65–75.

Oso Casas Laura, « La réussite paradoxale des bonnes espagnoles de Paris », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21 – n°1, 2005, p. 107-129.

Puech Isabelle, « Femmes et immigrées : corvéables à merci », *Travail, genre et sociétés*, 2006/2 (N° 16), p. 39-51.

Rainhorn, Judith. « Production ou reproduction ? », *Revue d'histoire moderne contemporaine*, 2002, (N°49), p. 138-55.

Rygiel Philippe, Lillo Natacha, *Rapports sociaux de sexe et immigration (mondes atlantiques XIXe -XXe siècles)*, Publibook, Actes de l'histoire de l'immigration, 2007.

Schweitzer Sylvie, « La mère de Cavanna. Des femmes étrangères au travail au XXe siècle », *Travail, genre et sociétés*, 2008/2 (N° 20), p. 29-45.

- **Histoire de l'immigration et des mouvements sociaux**

Blanc-Chaléard Marie-Claude, « 46. Les travailleurs immigrés en quête d'autonomie », in : Michel Pigenet éd., *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*. Paris, La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », 2014, p. 521-532.

Bruno Anne-Sophie, « Solidarité avec les travailleurs immigrés ? », *Plein droit*, 2011/3 (n° 90), p. 36-40.

Georgi Frank, et al. « 6. Être militant syndical des années 1960 aux années 1980, en France et en Belgique. Pour une histoire comparée des militantismes européens », in : Pigenet Michel (dir.), Pasture Patrick (dir.) et Robert Jean-Louis (dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale : 1960-1985*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2006.

Guerry Linda, « L'histoire méconnue des étrangères en grève à Marseille dans l'entre-deux-guerres », in : Sara Casella-Colombeau (dir.), Dossier « Les femmes sont-elles des "travailleurs immigrés" comme les autres ? », *De facto* [En ligne], 12 | octobre 2019, mis en ligne le 17 octobre 2019.

Hachimi Alaoui Myriam, « Surmonter l'exil par le militantisme. Le cas des femmes algériennes en France et au Québec », *NAQD*, 2010/1 (N° 28), p. 265-286.

Lesselier Claudie, « Mouvements de femmes de l'immigration en France du début des années 1970 au début des années 1980 », in : Philippe Rygiel. *Politique et administration du genre en migration. Mondes atlantiques XIXe-XXe siècles*. France. Publibook, 2012, p. 207-223.

Lesselier Claudie, « Mouvements de femmes de l'immigration en France dans les années 1970 », *Migrance*, 2013/2, (n° 42), p. 13-28.

Merckling Odile, « Politiques migratoires, compétences “féminines ” et sortie du travail informel. Les enjeux de la lutte des femmes sans papiers de l'aide à domicile », *NAQD*, 2010/1 (N° 28), p. 79-98.

Meynaud Hélène Yvonne, « Réclamer sa juste part : des mouvements de migrantes aux sans-papiers en grève », *Cahiers du Genre*, 2011/2 (n° 51), p. 69-91.

Miranda Adelina, Nouria Ouali, et Danièle Kergoat. « Les mobilisations des migrantes : un processus d'émancipation invisible ? » *Cahiers du Genre* n° 51, n° 2 (23 décembre 2011), p. 5-24.

Paris Myriam. « « Contre tous les pouvoirs » ». *20 21. Revue d'histoire* N° 146, n° 2 (27 juillet 2020): 95-107.

Pujals i Lladó Marc, sous la direction de Frank Georgi et Judith Rainhorn, *Les « années 68 » de l'immigration espagnole en France. Chemins de politisation à l'aune de l'expérience migratoire (1961 – 1973)*. Mémoire d'Histoire, ressources en ligne Dumas, 2020.

Stangler Cole, sous la direction de Frank Georgi, *La CFDT et les travailleurs immigrés dans “les années 68” : la solidarité et ses limites*. Mémoire d'Histoire, ressources en ligne Dumas, 2018.

Plumauzille Clyde, « Et pourtant elles luttent », *Libération*, 2019.

Rainhorn Judith, Zalc Claire, « Commerce à l'italienne : immigration et activité professionnelle à Paris dans l'entre-deux-guerres ». *Le Mouvement social*, 2000 (N°191), p.49-68.

Van Der Linden Marcel, « 5. Syndicalismes et « nouveaux » mouvements sociaux autour de 1968 », *in* : Pigenet Michel (dir.), Pasture Patrick (dir.) et Robert Jean-Louis (dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale : 1960-1985*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2006.

Vigna, Xavier, *L'insubordination ouvrière dans les années 68 : Essai d'histoire politique des usines*. Nouvelle édition. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

- **Histoire de la JOC, des mouvements syndicaux et de la CFDT**

Andolfatto Dominique, Labbé Dominique, *Histoire des syndicats en France (1906-2006)*, Paris, Editions du Seuil, 2006.

Favier Anthony, *Egalité, mixité, sexualité : le genre et l'intime chez de jeunes catholiques du mouvement de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC-F) dans les années 68 et au-delà (1954-1987)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Claude Prudhomme, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2015, 625 p.

Geerkens Éric, Vigna Xavier, « 27. Les enquêtes jocistes en Belgique et en France, c. 1925 – c. 1940. », *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*, La Découverte, 2019, p. 426-442.

Roccati Claude, « Les coopérations syndicales internationales en matière d'immigration : étude de cas autour de la CFDT (1966-1982) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 132 | 2016, 67-88.

- **Histoire de la domesticité**

Devetter François-Xavier, Jany-Catrice Florence, Ribault Thierry, « I. Les services à la personne dans les économies tertiaires », dans : François-Xavier Devetter éd., *Les services à la personne*. Paris, La Découverte, « Repères », 2015.

Fauve-Chamoux Antoinette, « Domesticité et parcours de vie. Servitude, service prémarital ou métier ? », *Annales de démographie historique*, 2009/1 (n° 117), p. 5-34.

Fraisse Geneviève, *Service ou servitude, essai sur les femmes toutes mains*, ed. Le Bord de l'eau, 2009.

Guiral Pierre et Thuillier Guy, *La Vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle*. Hachette Education (programme ReLIRE), « La vie quotidienne », 1978.

Moujoud Nasima, Falquet Jules. « Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociale, migration et histoire coloniale », in: *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*. Genève : Graduate Institute Publications, 2013.

Oso Casas, Laura. « La réussite paradoxale des bonnes espagnoles de Paris. Stratégies de mobilité sociale et trajectoires biographiques ». *Revue européenne des migrations internationales*, 2005 (N°21), p. 107-129.

Schwenken Helen, « Mobilisation des travailleuses domestiques migrantes : de la cuisine à l'Organisation internationale du travail », *Cahiers du Genre*, 2011/2 (n° 51), p. 113-133.

Scrinzi Francesca, « “Ma culture dans laquelle elle travaille”. Les migrantes dans les services domestiques en Italie et en France », *Les cahiers du CEDREF*, 12/2004, p. 137-162.

- **Sociologie de la domesticité**

Angeloff Tania, « 5. Employées de maison, aides à domicile : un secteur paradoxal », dans : Séverine Gojard éd., *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Paris, La Découverte, « TAP / Enquêtes de terrain », 2003, p. 165-186.

Destremau Blandine, Lautier Bruno, « Les travailleuses domestique du Sud, au Nord et au Sud », *Cahiers genre et développement*, 2005 (N°5), p.91-65.

Dussuet Annie, « « On n'est pas des domestiques ! » La difficile professionnalisation des services à domicile », *Sextant Revue du Groupe Interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes*, 2001, p. 279-293.

Le Petitcorps Colette, « Actrices de leur histoire migratoire : Les récits de femmes mauriciennes employées de maison en France », *Migrations Societe*, 2013 (N° 145), p. 49-62.

Rollins Judith, « Entre femmes », in *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 84, septembre 1990. Masculin/féminin-2. p. 63-77.

Scrinzi Francesca, « « Ma culture dans laquelle elle travaille ». Les migrantes dans les services domestiques en Italie et en France ». *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, 2004 (N° 12), p. 137-62.

- **Outils sur la méthode historique**

Cerutti Simona, « *Who is below ?*. E. P. Thompson, historien des sociétés modernes : une relecture », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2015/4, p. 931-956.

Genet Jean-Philippe et Lafon Pierre, « Des chiffres et des lettres », *Histoire & mesure*, XVIII – 3/4, 2003, 215-223.

Ginzburg Carlo, Poni Carlo, « La micro-histoire », *Le Débat*, 1981/10 (n° 17), p. 133-136.

Prévost-Grégoire Florence et Bellefeuille Carol-Ann, « Introduction. Temps et espaces, l'historien et la question des échelles », *Cahiers d'histoire*, 35, 2017, p. 9–13.

Lemercier Claire, Zalc Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*. La Découverte, « Repères », 2008.

Lepetit Bernard, « Architecture, géographie, histoire : usages de l'échelle », in *Genèses, L'identification*, 13, dir. Peter Schöttler, 1993, p. 118-138.

Mayaffre Damon, *L'entrelacement lexical des textes. Cooccurrences et lexicométrie. Journées de Linguistique de Corpus*, 2007, Lorient, France. pp.91-102.

CORPUS DE SOURCES

1) Archives syndicales de la CFDT, 47 Avenue Simon Bolivar, 75019 Paris

1E491 - Employés de Maison - réunions CFDT départementales, nationales, congrès fédéraux, sessions formation (1964-1971) ; tracts-circulaires CFDT (1966-1995) ; listes syndicats / militants / responsables (1965- 1970) ; correspondance (1965-1989) ; coupures presse (1965-1969) ; statuts AFEM (Association Francilienne des Employés de Maison), 1964-1995.

1EP29 – Bulletins Inform’action n°1 (non daté) à n°25 (24/12/1975)

1EP30 – Suppléments Inform’action (1972-1984) ; trois bulletins Inform’action (1978 - 1986)

1EP31 – Bulletins Inform’action

2) Archives départementales des Hauts de Seine, 137 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie, 92000 Nanterre.

- Fonds d’archive des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes Féminines

45 J 369 – Commission employées de maison 1972 – 1975

45 J 370 – Commission employées de maison 1976 - 1978

45 J 371 – Commission employées de maison 1979 - 1980

45 J 372 – Rencontres, rassemblements d’employées de maison (1957 - 1976)

45 J 373 – L’information des employées de maison (1945 – 1980)

45 J 375 – Témoignages d’employées de maison (1950 - 1976)

3) Autres sources d’archives

a) Bibliothèque Marguerite Durand, 79 rue Nationale, 75013 Paris

Maria Arondo, *Moi, la bonne*, coll. Témoigner, Stock, 1975

050 ANT BUL - journal Antoinette, produit par la CGT, mai 1973, n°107

305.8 FED Broc. - « Points de rencontres femmes : répertoire d’adresse », Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés, Paris, 1983

331 FEM Bul - journal Femmes travailleuses en lutte, janvier 1976, n°8

331 FEM Bul - journal Femmes travailleuses en lutte, mai 1976

396 MOI Bul - journal La moitié du ciel, février-mars 1974, n°3

b) *Archives de La Contemporaine, 6 Allée de l'Université, 92000 Nanterre*

F/DELTA/2149/1174 - dossier « des femmes immigrées parlent », élaboré par la Cimade de Marseille pour l'assemblée de 1976

ARCH/0077/10 - CGT 1970 - 1980 - journal La tribune daté d'avril 1980, convention collective des Employées de maison arrêté du 27 avril 1971, charte revendicative sur la politique de l'immigration issue de la 3e conférence nationale de la CGT

c) *Maison des Femmes de Paris, 163 rue de Charenton, 75012 Paris*

Non classé - « Femmes immigrées : elles ne veulent plus se taire », Les Cahiers du féminisme, automne 1983

Non classé - Les yeux ouverts, bulletin de l'association des femmes maghrébines immigrées, février 1984

Non classé - Profession de foi du collectif des femmes immigrées, non daté

